

Master of Advanced Studies (MAS) en administration
publique (MPA) Mémoire

Analyse et propositions concernant l'évaluation des effets économiques des parcs naturels régionaux suisses

Auteur : Romain Suchet

Composition du jury : prof. Stéphane Nahrath - rapporteur, prof. Pirmin Bundi - co-rapporteur et prof.
Leïla Kebir - experte externe

Février 2024

TABLE DES MATIERES

1	Introduction	5
1.1	Problématique	6
2	Parcs d'importance nationale	9
2.1	Historique	10
2.2	Les autres catégories de parcs d'importance nationale	12
2.3	Parcs naturels régionaux	13
2.3.1	Missions	14
2.3.1	Critiques vis-à-vis des PNR	16
2.3.2	L'évaluation	16
2.3.3	Promotion de l'économie basée sur les principes du développement durable	20
3	La politique publique des PNR	24
3.1	Problèmes publics	24
3.2	Acteurs	25
3.2.1	Acteurs politico-administratifs	26
3.2.2	Bénéficiaires finaux	28
3.2.3	Tiers gagnants	28
3.2.4	Groupes cibles	29
3.2.5	Tiers perdants	29
3.3	Hypothèse sur les causes et les solutions	30
3.4	Hypothèses d'intervention	30
3.5	Modèle d'impact	32
4	Design du mémoire	33
4.1	Question de recherche	33
4.2	Objectifs du travail	33
4.3	Méthodologie	33
5	Approche théorique	37
5.1	Mesurer les effets d'une politique publique	37
5.2	Effets économiques à considérer dans les PNR suisses	40
5.3	Périmètre applicable	43
5.4	Evaluations réalisées jusqu'à présent	46
5.4.1	Périmètre d'effet	46
5.4.2	Effets directs ou indirects	46
5.4.3	Secteurs économiques couverts	47
5.4.4	Sources utilisées	48
5.4.5	Méthodes utilisées	49
5.4.6	Commentaires	51

5.5	Evaluation des effets économiques dans des structures similaires.....	52
5.5.1	Naturparke allemands	52
5.5.2	Parcs naturels régionaux français	54
5.5.3	Réserves de biosphère UNESCO	57
5.5.4	Réseau Alpin des Espaces Protégés	59
5.6	Méthodes d'évaluation existantes.....	63
5.6.1	Générales	64
5.6.2	Tourisme	68
5.6.3	Produits.....	73
5.6.4	Autres méthodes	75
5.6.5	Additivité des méthodes et synthèse	76
6	Résultats des entretiens	77
6.1	Définition d'un effet économique pour un PNR suisse	77
6.2	Méthodologie proposée par l'OFEV.....	78
6.3	Evaluations des chartes des parcs conduites à ce jour	80
6.4	Évaluation nationale	84
6.5	Rôle des acteurs dans l'évaluation	84
6.6	Interaction avec d'autres politiques sectorielles	86
6.7	Méthode d'évaluation des effets économiques	87
6.8	Perspectives	89
6.9	Limites et discussions	91
7	Recommandations	93
7.1	Améliorer la définition des effets économiques.....	94
7.2	Préciser les indicateurs standards.....	95
7.3	Suppression des indicateurs spécifiques.....	97
7.4	Renforcer le rôle des cantons.....	97
7.5	Renforcer l'implication des administrations spécialisées	99
7.6	Demander un concept de suivi de la mise en œuvre de la charte.....	100
7.7	Développer les compétences et la culture de l'évaluation	101
7.8	Mettre en place un monitoring national.....	102
7.9	Inclure le suivi des effets dans les projets	104
7.10	Lister les effets probables	105
7.11	Réaliser des études thématiques ponctuelles.....	106
8	Conclusion	107
	Bibliographie	110
	Liste des abréviations.....	123
	Table des illustrations.....	125
	Table des tableaux.....	126
	Annexe 1 – questions d'évaluation, indicateurs standards et preuves	127
	Engagement de l'auteur du mémoire.....	130

RESUME

Les parcs naturels régionaux (PNR) suisses représentent des écosystèmes variés, cruciaux pour la biodiversité, le développement économique et le bien-être des communautés locales. Cette recherche examine les défis et les solutions liés à l'évaluation de leurs effets économiques.

Pour analyser la façon de mesurer leurs impacts dans le domaine économique mais également proposer des recommandations afin d'améliorer le processus, une méthodologie multidimensionnelle a été employée, combinant une analyse des rapports d'évaluation réalisés à ce jour, une comparaison avec des structures similaires ainsi que le passage en revue des principales méthodes d'évaluation quantitatives des effets économiques d'aires protégées. Onze entretiens ont également été conduits avec des personnes actives dans les parcs ou dans le secteur de l'évaluation.

Les résultats soulignent l'importance des PNR pour le développement économique régional, notamment par le tourisme. Cependant, les méthodes d'évaluation actuelles présentent des lacunes, notamment concernant les définitions figurant dans les lignes directrices de l'OFEV, au niveau de l'engagement de certains acteurs dans le processus et concernant les compétences et l'état d'esprit des personnes actives dans les parcs.

Conceptuellement, il est suggéré de définir précisément la notion d'« effet économique » et de clarifier les indicateurs standards pour uniformiser leur compréhension. Au niveau institutionnel, renforcer le rôle des cantons dans l'évaluation des PNR est recommandé, de même que l'implication des administrations spécialisées au niveau fédéral et cantonal. Les recommandations incluent également la création d'un monitoring à l'échelle de la Confédération pour suivre l'impact économique des PNR au niveau national. Pour améliorer la mesure des effets des PNR, l'établissement d'un concept de suivi de la mise en œuvre de la charte est proposé, ainsi que la mesure des effets dans le cadre des projets. Les compétences et de la culture de l'évaluation au sein des équipes des PNR pourraient également être renforcées.

En conclusion, cette recherche souligne l'importance des PNR suisses en tant que piliers du patrimoine national. Les recommandations visent à améliorer la qualité des évaluations futures et à mieux comprendre leur impact sur l'économie régionale et la biodiversité.

Mots clés : parcs naturels régionaux, évaluation, Suisse, développement économique, effets économiques, environnement

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le professeur Stéphane Nahrath, qui m'a encadré durant ce travail de mémoire, pour ses conseils pertinents, son esprit ouvert et les intéressantes discussions.

Je remercie également les autres membres du jury, la professeure Leïla Kebir et le professeur Pirmin Bundi, pour leurs remarques constructives et pour leur investissement dans le cadre de l'évaluation de ce travail.

Un grand merci à toutes les personnes interviewées durant mon mémoire, pour avoir consacré du temps à répondre à mes questions.

J'adresse également des remerciements à mon employeur, le Parc naturel régional Jura vaudois, qui m'a permis de réaliser cette formation.

Enfin, je remercie Julie, Gabrielle et Sélène ainsi que mes amis pour leur soutien.

1 Introduction

Les parcs naturels régionaux (PNR) de Suisse sont des joyaux naturels qui incarnent l'harmonie entre l'homme et la nature. Le paysage suisse, allant des majestueuses Alpes aux paisibles vallées et aux lacs scintillants, offre un cadre exceptionnel pour explorer les enjeux de la préservation environnementale, de l'économie et de la société. Ces espaces protégés, répartis sur le territoire national, renferment un patrimoine naturel et culturel d'une valeur inestimable. Si le caractère exceptionnel de la nature et du paysage constitue une condition pour prétendre recevoir le statut de parc, ces institutions doivent avant tout conduire des projets afin de protéger et valoriser ces richesses. Or, évaluer l'efficacité et l'impact des PNR reste un défi complexe qui nécessite une compréhension approfondie des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

La Suisse, avec ses paysages variés, offre un cadre exceptionnel pour explorer ces enjeux. Les PNR suisses se trouvent à l'intersection de divers contextes géographiques, écologiques et socio-économiques, chacun apportant ses propres caractéristiques et défis. Le pays est également témoin d'une prise de conscience croissante de l'importance de la préservation de la nature et du développement durable. Néanmoins, les pressions sur les milieux naturels et les paysages sont toujours plus importantes en raison d'une recherche sans cesse accrue de rendement ainsi que du développement démographique et de l'urbanisation.

Dans un contexte dynamique où les politiques de préservation de l'environnement et de développement durable jouent un rôle crucial, les parcs naturels régionaux représentent l'un des outils proposés par la Confédération aux cantons et aux communes pour concilier la conservation de la nature et des paysages avec une croissance raisonnée des activités humaines. Ces parcs établissent leurs orientations stratégiques tous les dix ans et, à la fin de cette période, réalisent une évaluation pour préparer la décennie suivante. Ils sont confrontés à des attentes croissantes en matière de transparence, de responsabilité et d'efficacité.

Alors que la politique des parcs célèbre ses quinze ans et que les premiers parcs viennent de conclure le bilan de leurs dix premières années d'existence, des difficultés surgissent lors de l'évaluation des impacts de leurs actions, en particulier dans le domaine économique. En effet, ces évaluations ont eu du mal à mettre en lumière des impacts économiques clairs, souvent en raison de méthodes peu robustes, ne couvrant pas l'ensemble des activités des parcs dans le domaine économique. De plus, bien que les acteurs locaux attendent des parcs une contribution significative à l'économie régionale, cette mission n'est souvent pas prioritaire pour les administrations cantonales et fédérales chargées de superviser la politique. Ainsi, ce mémoire a pour objectif d'approfondir les enjeux relatifs à l'évaluation et au suivi des parcs naturels régionaux en Suisse dans le domaine économique, un aspect souvent moins pris en compte dans la politique des parcs.

Il s'agit d'une recherche multidimensionnelle, couvrant les PNR suisses mais également des structures similaires à l'étranger. Cette étude s'inscrit dans un contexte de responsabilité accrue en matière de gestion durable de l'environnement et vise à contribuer à la réflexion sur la manière dont les PNR suisses peuvent mieux atteindre leurs objectifs en termes de développement économique et de bien-être des communautés locales.

Pour atteindre ces objectifs, le mémoire suit une structure en huit chapitres. Le premier chapitre constitue l'introduction à la recherche. Il présente le contexte général et précise la problématique ayant conduit au choix du sujet.

Le deuxième chapitre approfondit le contexte des PNR suisses, en mettant l'accent sur leurs missions, leur histoire et leur importance dans le contexte suisse et international. Il éclaire également les facteurs qui influent sur la manière dont les PNR sont gérés et évalués, notamment les pressions environnementales, les exigences réglementaires et les attentes des parties prenantes. Cette partie se conclut par une présentation des domaines d'action où les parcs sont actifs dans le cadre de leur

mission de promotion de l'économie basée sur les principes du développement durable. Le troisième chapitre complète cette mise en contexte par une présentation détaillée de la politique des parcs naturels régionaux selon le modèle proposé par Knoepfel et al. (2005).

Après avoir exposé le contexte du travail, le quatrième chapitre présente le cadre conceptuel et théorique qui sous-tend l'ensemble du travail et esquisse la méthodologie qui a guidé la démarche. Il offre également un aperçu des résultats préliminaires de l'évaluation des PNR suisses, identifiant les principaux défis auxquels sont confrontés ces espaces protégés.

Le cinquième chapitre examine en détail la façon dont le processus d'évaluation des parcs naturels régionaux devrait être conduit. D'une part, les concepts nécessaires à la compréhension de la notion d'« effet économique » dans le contexte des PNR sont discutés puis les rapports d'évaluation des chartes des parcs établis au cours des dernières années sont analysés afin d'identifier les méthodes utilisées mais également comprendre comment les acteurs ont interprété les lignes directrices en place. Puis les exigences helvétiques en termes d'évaluation ont été mises en perspective en observant comment l'Allemagne et la France suivent les effets de leurs parcs mais également comment des structures similaires proposaient de mesurer les effets économiques d'aires protégées. Enfin, des méthodes quantitatives issues de la littérature permettant de mesurer de tels effets sont passées en revue afin d'identifier d'éventuelles approches applicables dans le contexte suisse.

Le sixième chapitre constitue le cœur de cette recherche. Il offre une synthèse des onze entretiens semi-directifs conduits avec des acteurs clés de la politique des parcs suisses mais également des spécialistes issus du secteur de l'évaluation. Les résultats de ces entretiens complètent la collecte de données et apportent un éclairage de première main sur les difficultés actuelles liées à l'évaluation des effets économiques des PNR mais également concernant les solutions qui pourraient être développées afin d'améliorer le processus.

Le septième chapitre présente onze recommandations portant sur la façon dont l'évaluation des effets économiques des PNR pourrait être améliorée. Chaque recommandation commence par tirer des conclusions des informations collectées durant les parties précédentes de cette recherche puis propose des solutions pour améliorer l'évaluation des effets économiques des parcs. Ce chapitre souligne l'importance de poursuivre la réflexion sur la manière dont ces espaces uniques peuvent continuer à prospérer tout en relevant les défis qui sont les leurs.

Pour clore ce travail, une conclusion synthétise les principaux éléments découverts au fil de ce mémoire et revisite la question de recherche ainsi que les objectifs fixés. Elle met en lumière les réponses apportées et souligne les enseignements tirés de cette étude.

Ce mémoire propose d'explorer en profondeur le rôle et l'impact des parcs naturels régionaux en Suisse, dans un contexte où la préservation de la nature et le développement durable revêtent une importance cruciale. Cette structure en huit chapitres offre une vue d'ensemble complète de la recherche menée sur les PNR suisses, contribuant à enrichir notre compréhension des défis et des opportunités qui se posent en matière d'évaluation des effets économiques de ces espaces protégés. Elle souligne également l'importance d'adapter le dispositif actuel afin que l'évaluation dépasse son statut d'exercice imposé pour devenir un véritable levier d'efficacité.

1.1 Problématique

Les parcs naturels régionaux, instaurés à la fin des années 2000 par une politique publique récente, se voient attribuer diverses missions telles que la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers, le renforcement des activités économiques basés sur les principes du développement durable ainsi que la sensibilisation et l'éducation au développement durable. La priorité principale accordée par la Confédération et les cantons concerne la préservation de la nature et des paysages. Ceci s'explique aisément étant donné que les bases légales régissant les PNR, de

même que les administrations qui les supervisent, proviennent essentiellement du domaine de l'environnement. Cependant, les régions et communes manifestent souvent un intérêt tout aussi prononcé pour les contributions économiques des parcs. Cette différence de priorité entraîne un développement moindre des activités économiques des parcs, y compris en ce qui concerne le suivi des effets.

Au terme de leurs dix premières années, les PNR les plus anciens ont procédé à une évaluation des objectifs atteints et des effets obtenus. Ils se sont appuyés sur trois principaux outils : une grille d'évaluation des valeurs naturelles et paysagères (Stuber, 2008), des indicateurs d'effets spécifiques à chaque parc et dix indicateurs communs à tous les PNR (OFEV, 2014, partie 4b, p.11). Parmi ces indicateurs communs figure un outil visant à mesurer les effets des parcs sur l'économie durable, dénommé « *Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc)* ». Une note explicative accompagne cette description : « *Un instrument adéquat est en cours de préparation, avec les ressources nécessaires fournies par le projet Innotour du Réseau des parcs suisses* » (OFEV, 2014, partie 4b, p.12). Cependant, à ce jour, un tel outil d'évaluation n'a pas été développé, bien que le projet annoncé ait été initié pour étudier la valeur ajoutée touristique de seulement quatre parcs.

Après ces premières évaluations, il est évident que la manière de mesurer les effets économiques des parcs varie considérablement d'une structure à l'autre, entraînant des résultats très disparates. Actuellement, bien que les parcs contribuent à l'économie régionale, leurs effets sont insuffisamment documentés, rendant difficile de présenter des impacts économiques aux acteurs locaux et impossible la détermination d'un effet à l'échelle nationale. L'objectif de ce travail consiste à formuler des recommandations pour améliorer l'évaluation des effets économiques des PNR suisses.

La clarification de la méthodologie d'évaluation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), susceptible d'être utilisée à l'avenir lors des évaluations menées par les PNR, et l'amélioration du suivi des effets économiques bénéficieraient également aux parcs eux-mêmes. En effet, des interrogations fréquentes surgissent quant à l'utilité et à la valeur ajoutée des PNR pour leurs régions, provenant aussi bien de la population que des représentants des communes. Actuellement, la difficulté réside dans l'incapacité à objectiver les effets économiques positifs générés par les parcs. Ce manque de données chiffrées pourrait, à moyen terme, menacer l'existence de certains PNR. En revanche, évaluer les retombées économiques d'un parc pour une région pourrait favoriser son acceptation à long terme et indirectement faciliter la réalisation de ses autres missions. Cette recherche vise également à répondre concrètement à un besoin exprimé par une administration, tout en offrant aux organisations parapubliques des perspectives pour améliorer l'évaluation des effets de leurs activités.

Des initiatives ont déjà été lancées afin d'évaluer la valeur ajoutée générée par les PNR, telle que l'étude « *Caractéristiques des visiteurs dans quatre parcs naturels suisses et leur valeur ajoutée touristique* » (Knaus, 2018) mais elles se focalisaient sur une activité économique en particulier (le tourisme). Cependant, les parcs sont également actifs dans d'autres domaines tels que l'agriculture, la mobilité, l'économie de proximité et l'énergie. Il est intéressant de se questionner sur la manière de quantifier les impacts économiques dans ces secteurs variés et sur l'opportunité d'agréger les résultats obtenus.

Cette étude vise à explorer, à travers une revue de la littérature, la notion d'« *effet économique* », examinant comment l'évaluer dans un contexte territorial spécifique et dans divers secteurs d'activité. L'accent est mis sur la sélection de méthodes appropriées qui reflètent avec précision le lien de causalité entre les actions des parcs et les effets observés. L'analyse se concentrera principalement sur des techniques quantitatives car plusieurs acteurs régionaux et communaux expriment un fort besoin de données chiffrées pour évaluer les avantages et les coûts de leur participation à des projets de parc. L'adoption d'un tel outil uniforme par les différents PNR serait bénéfique, permettant de mettre à disposition des données chiffrées à l'échelle nationale pour rendre compte de l'utilisation des subventions attribuées et potentiellement pour développer davantage la politique à l'avenir.

Malgré cette approche axée sur les données quantitatives, une réflexion est menée sur d'autres aspects que pourrait recouvrir la notion d'« *effet économique* » dans le contexte des PNR, tels que l'amélioration de la durabilité, l'innovation ou les services rendus par la nature. Les dimensions qualitatives ont également été prises en compte, en particulier dans l'élaboration des recommandations.

L'auteur du présent mémoire occupe la fonction de vice-directeur du Parc naturel régional Jura vaudois et, à ce titre, est particulièrement conscient des besoins des PNR de pouvoir quantifier les impacts générés au sein du territoire. Ayant participé à l'évaluation d'une charte, il se rend également compte des exigences qu'un outil d'évaluation des effets économiques d'un PNR doit remplir tant en termes de données à produire que d'impératif de simplicité, afin que les solutions proposées puissent être mise en œuvre de façon efficiente. Enfin, économiste de formation, il est à même de comprendre les concepts nécessaires à la mise en place d'un tel outil et de les appliquer.



2 Parcs d'importance nationale

En Suisse, il existe quatre types de parcs d'importance nationale. Le parc national Suisse du Canton des Grisons, les parcs nationaux de nouvelle génération, les parcs naturels périurbains et les parcs naturels régionaux. La Suisse compte vingt parcs d'importance nationale en 2023 (dix-neuf parcs labellisés et un parc candidat) répartis sur tout le territoire national (cf. Figure 1). Les parcs suisses couvrent plus de cinq mille neuf cents kilomètres carrés du territoire national (soit plus de quatorze pour cent de celui-ci), incluant totalement ou partiellement deux cent vingt-deux communes (plus de dix pour cent des communes suisses) réparties dans treize cantons. Un peu moins de trois cent mille personnes vivent au sein des parcs suisses, soit moins de quatre pour cent de la population suisse (Réseau des parcs suisses, 2023). Ainsi, étant donné les critères nécessaires pour obtenir la reconnaissance d'un territoire comme parc, ces derniers se concentrent dans les espaces à faible densité du pays. Il est également possible de constater que certains cantons (Berne, les Grisons, Vaud et le Valais) accueillent le plus de parcs. Ceci s'explique par la surface de ces cantons ainsi que par la surface de leur territoire située en région de montagne. Cela pourrait également traduire un engagement particulier de ces cantons en faveur de l'environnement ou la mise à profit d'un savoir-faire spécifique leur permettant de bénéficier de la politique des parcs.

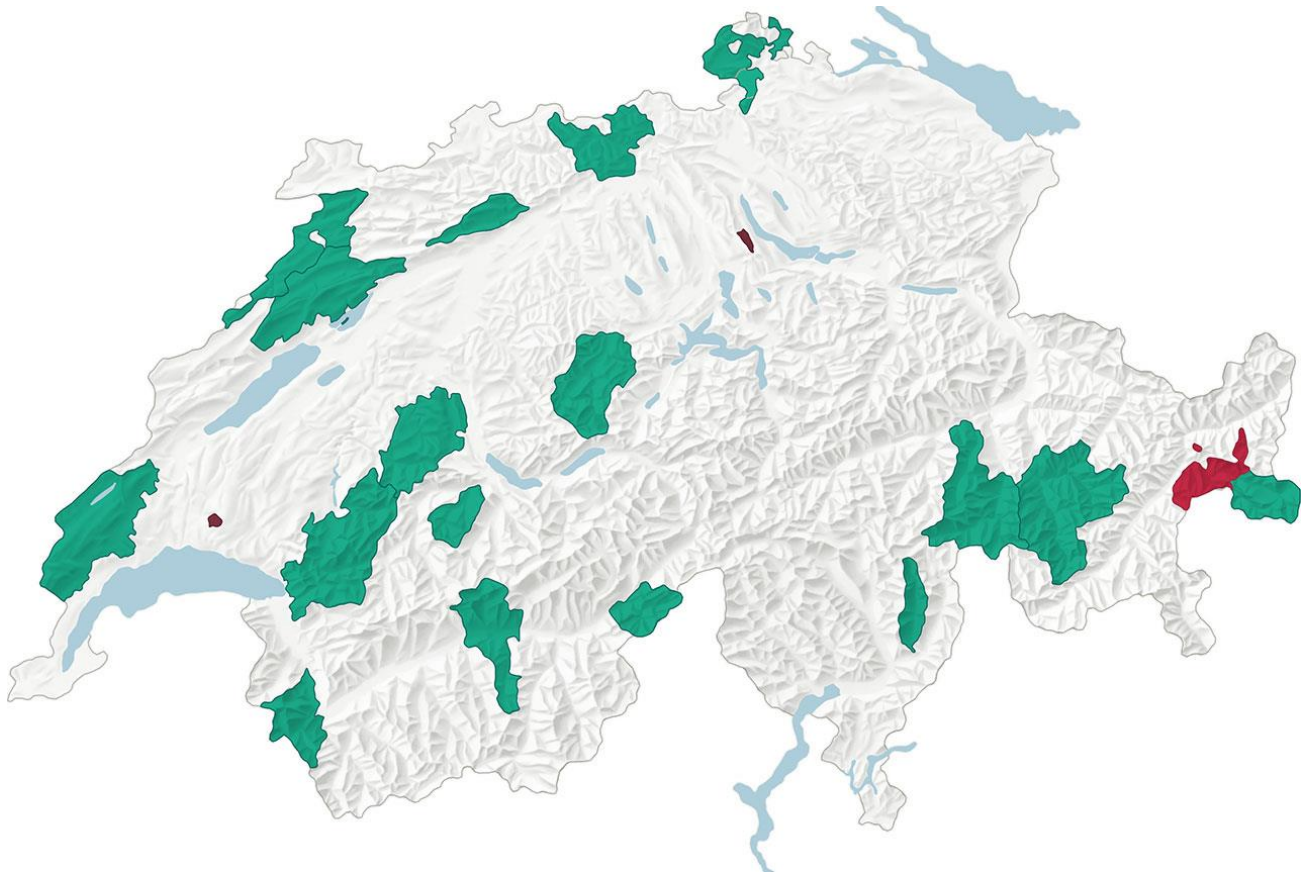


Figure 1 : répartition des parcs d'importance nationale en Suisse (Réseau des parcs suisses, 2023)

Si les quatre catégories de parcs partagent certaines caractéristiques, c'est-à-dire qu'ils sont constitués de territoires disposant de fortes valeurs naturelles et paysagères et sont situés dans des régions à faible densité, le fonctionnement du Parc national des Grisons est différent car reposant sur une base légale propre, la loi sur le Parc national (Loi sur le Parc national, RS 454). Les trois autres parcs ont les mêmes bases juridiques, c'est-à-dire la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451, art. 23f-m) ainsi que l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs, RS 452.36).

Les parcs d'importance nationale sont distingués par un label (cf. Figure 2) décerné par la Confédération (OParcs, art. 7-10). Ils sont inscrits dans les plans directeurs cantonaux et ont ainsi un impact plus ou moins contraignant dans le domaine de l'aménagement du territoire (OParcs, art. 27). Les parcs sont issus d'initiatives locales, portées par les communes, et suivies, soutenues et contrôlées par les cantons concernés. La Confédération coordonne la politique des parcs et en fixe les orientations stratégiques.

Les parcs poursuivent des objectifs stratégiques fixés pour la durée d'une période opérationnelle, soit dix ans. Les communes membres signent un contrat, valable pendant la même durée, les engageant à contribuer financièrement au parc et à tenir compte de ses objectifs. Ces deux éléments constituent ensemble la « charte » du parc, qui définit les orientations stratégiques de l'institution (OParcs, art. 26). À l'issue de chaque phase opérationnelle, les parcs ont la charge de conduire une évaluation de l'atteinte de leurs objectifs en analysant les effets de leurs actions (OFEV, 2014).

Les parcs sont constitués de communes regroupées dans un « organe responsable du parc ». Cet organe peut prendre différente forme juridique (institution de droit public, fondation, association, etc.) et a la charge de mettre en œuvre le projet de parc. Par essence, les parcs sont des institutions participatives. L'OParcs (art. 25 al. 3) prévoit explicitement que la population locale ainsi que toutes les entreprises et organisations intéressées doivent pouvoir participer à la création et à la gestion du parc. Un parc peut être intercantonal et même international.

Au niveau opérationnel, les parcs d'importance nationale conduisent des projets. Ces actions sont fixées dans une « demande d'aides financières globales », document présentant les projets que souhaitent conduire le parc durant les quatre années couvertes par le document, les indicateurs permettant de mesurer la réalisation de ces prestations ainsi que les montants nécessaires à leur mise en œuvre. C'est sur la base de ce document que la Confédération, représentée par l'OFEV, se détermine quant aux montants des subventions allouées au parc (OFEV, 2014).

Le financement des parcs d'importance nationale repose sur des conventions-programmes passées entre la Confédération et les cantons concernés. Ces cantons redistribuent ensuite les sommes reçues aux différents parcs et contrôlent la bonne utilisation des fonds. Les cantons et les communes soutiennent également financièrement leurs parcs. En général, le budget des parcs est complété par des fonds provenant d'autres sources (ventes d'activités ou produits, sponsoring, soutiens privés à fonds perdu, dons, etc.). La subvention de la Confédération ne peut pas excéder cinquante pour cent du budget total d'un parc.

Les parcs fonctionnent selon le modèle de la « Nouvelle gestion publique », avec un mandat de prestations à réaliser en quatre ans et une évaluation axée sur les résultats obtenus et non les moyens engagés.

2.1 Historique

La création du premier parc suisse remonte à 1914, avec la reprise du fermage du val Cluozza par la Confédération, ce qui donnera naissance au Parc national des Grisons. Ce dernier est resté

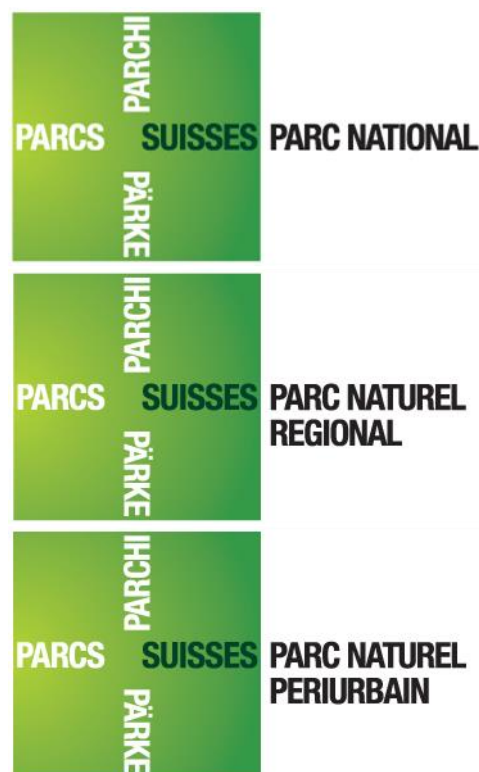


Figure 2 : logo des parcs d'importance nationale - utilisé en combinaison avec le logo du parc concerné (OFEV 2010)

longtemps le seul parc reconnu par la Confédération, même si des initiatives locales de préservation de la nature et des paysages se sont développées sous des formes diverses. Par exemple, avant sa labellisation par la Confédération, le Parc naturel régional Jura vaudois existait déjà sous forme d'association de droit privé liant seize communes ainsi que la Ligue vaudoise pour la protection de la nature¹. Ces acteurs ayant décidé de s'unir afin d'interdire les constructions sur les Crêtes du Jura, limiter la circulation routière et réduire les activités militaires dans la région (Parc jurassien vaudois, 2002). Autre exemple, à la suite de l'acceptation de l'initiative pour la protection des marais (dite « initiative Rothenturm ») en 1987, la région de l'Entlebuch, bloquée par l'impossibilité d'exploiter une partie significative de son territoire pour le développement de projets immobiliers, a décidé de changer complètement son approche. En effet, les communes concernées ont pris le parti de miser sur une valorisation de leur patrimoine naturel au niveau touristique et ont ainsi demandé une reconnaissance à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – UNESCO). C'est ainsi que la région est devenue une réserve de biosphère reconnue par l'UNESCO dès 2001, avant de devenir également un parc naturel régional en 2008 (UNESCO Suisse, 2023).

Ce n'est qu'en 2008 que la Suisse s'est dotée d'une base légale facilitant la création de nouveaux parcs reconnus par la Confédération et donc partiellement financés par elle. Ce texte a été créé sous l'impulsion des régions, des cantons et de différents acteurs de terrain. Découlant de l'action onze du domaine d'intervention six « Environnement et ressources naturelles » de la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral (Conseil fédéral, 2002 p.25), la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451) a été amendée afin d'introduire trois nouvelles catégories de parcs. Le Conseil fédéral motive, dans son message, sa volonté d'instaurer ces parcs car « *les parcs nationaux bénéficient partout d'une renommée forte, qui attire des visiteurs du monde entier. Les parcs naturels régionaux dynamiseront les relations communautaires et, en s'appuyant sur un cadre naturel remarquable, faciliteront la valorisation et l'accès au marché de biens et de services tels que les produits du terroir, l'accès à la culture et au patrimoine local, mais aussi aux technologies novatrices. Ces instruments participeront à la promotion de notre pays, de son image et de ses produits, en Suisse comme à l'étranger. Quant aux parcs naturels périurbains, proches des agglomérations, ce seront des lieux privilégiés de détente et de sensibilisation à l'environnement pour les populations citadines* ». Il relève également le retard de la Suisse en la matière par rapport à ses voisins : « *la majorité des pays européens possèdent des instruments leur permettant de soutenir un développement intégré et durable dans des territoires à forte valeur naturelle et paysagère.* » (Conseil fédéral, 2005). En effet, il existe des statuts similaires en Allemagne depuis 1956 (BNatSchG, BGBl. I S. 2542), en Autriche depuis 1962 (Naturpark Sparbach, 2023), en France depuis 1967 (République Française, 1967) et en Italie depuis 1991 (LEGGE 6 dicembre 1991, n. 394).

Après l'entrée en force de la LPN révisée, une première génération de parcs s'est mise en place rapidement entre 2008 et 2013, avec la création de quinze parcs (quatorze parcs naturels régionaux et un parc naturel périurbain). D'autres projets ont été lancés durant les années 2010 avec le rejet de la création des parcs nationaux d'Adula et du Locarnese ainsi que la création du Parc naturel régional de Schaffhouse en 2018. Les années 2020 ont également vu émerger de nouveaux projets avec le parc naturel périurbain du Jorat, labellisé en 2021 malgré des oppositions en justice au projet (TC VD, AC.2021.0108), le rejet de la création du parc naturel Rätikon en 2021 (RTS, 2021), la candidature du parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est en Valais (Parc du Trient, 2023) et la création du Parc naturel régional du Val Calanca en 2022 sur une partie de ce qui aurait pu être le parc national Adula (Parco Calanca, 2023). Ainsi, il est possible de constater que, même si de nouveaux projets ont vu le jour récemment, ils sont de plus en plus contestés.

¹ Association non gouvernementale devenue Pro Natura Vaud (<https://www.pronatura-vd.ch/fr>)

Par ailleurs, entre 2020 et 2022, les premiers parcs créés sont arrivés à l'issue de leur première phase opérationnelle. C'était l'occasion de renouveler les contrats de parc liant les communes aux organes responsables des parcs. Or, à une exception près (Parc du Doubs, 2022), les communes impliquées depuis la création de ces parcs ont renouvelé leur engagement. De plus, de nouvelles communes ont rejoint les parcs, conduisant à un élargissement du territoire occupé par ces derniers. Cela traduit un soutien et une forme de satisfaction par rapport à la politique publique mise en œuvre.

Depuis l'introduction des parcs dans la LPN, le parlement s'est peu intéressé à la question des parcs d'importance nationale. Une motion a été déposée en 2013 afin de renforcer le financement des parcs (Motion 13.4181) ainsi qu'une autre la même année demandant la réalisation d'activité humaine dans les zones centrales des parcs nationaux (Motion 13.4196). Une interpellation parlementaire de 2020 visait à évaluer les parcs sur d'autres critères que la biodiversité et les paysages, en intégrant également le développement durable, le climat et la création d'énergie renouvelables (Interpellation 20.3527) et une interpellation de 2022 questionne sur la compatibilité entre l'installation de parcs photovoltaïques dans un parc naturel régional et la conservation de ce statut (Interpellation 22.3673). En dehors de ces quelques objets, il ne semble pas qu'il y ait des projets de réformer la politique des parcs à court terme et elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation rendue publique à ce jour.

Même si la croissance des parcs s'est ralentie, il est probable que la politique prenne un nouveau souffle dans les années à venir. En effet, à la suite de l'accord trouvé dans le cadre de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité, en 2022, visant à protéger au moins 30% des zones terrestres et maritimes de la Planète d'ici 2030 (RTS, 2022), il est probable que la Suisse cherchera à créer de nouveaux parcs nationaux à moyens termes car, aujourd'hui, seuls 9% à 13% de la surface du pays est considérée comme couvertes par des aires protégées (Le Temps, 2023).

2.2 Les autres catégories de parcs d'importance nationale

Le parc national Suisse du Canton des Grisons a été fondé en 1914 par la Confédération, sous l'impulsion de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature², qui constatait une pression toujours grandissante sur les milieux naturels. En 1979, le parc national a également été reconnu comme réserve de biosphère par l'UNESCO. Il s'étend sur 170 kilomètres carrés. Le parc constitue une réserve pour la faune et la flore ainsi qu'un espace de recherche et vise également à sensibiliser les visiteurs. Les activités humaines qui ne sont pas directement utiles au parc y sont interdites (Eidgenössische Nationalparkkommission, 2023). L'entrée en force de la révision de la loi sur la protection de la nature, qui a introduit les trois autres catégories de parc d'importance nationale, n'avait pas vocation à remettre en question le statut spécial du Parc national des Grisons (Conseil fédéral, 2005, p. 28), même si un article du texte prévoit explicitement que, à l'avenir, le Parc national des Grisons pourrait s'étendre sur une zone périphérique et ainsi correspondre aux prérequis des parcs nationaux de nouvelle génération (LPN, art. 23m).

La seconde catégorie de parc d'importance nationale existante en Suisse sont les parcs nationaux de nouvelle génération. Ces parcs devraient remplir les mêmes missions que le Parc national des Grisons (offrir un milieu naturel préservé à la faune et à la flore, servir d'espace de délasserment, éduquer et sensibiliser ainsi que favoriser la recherche). Ils s'en distinguent néanmoins car, dans les parcs nationaux de nouvelle génération, en plus de la zone centrale où les activités humaines sont fortement limitées, il existe également une zone périphérique où elles sont autorisées sous réserve qu'elles ne soient pas dommageables pour la nature. L'OParcs précise qu'un parc national doit avoir une taille minimale de cent kilomètres carrés dans les Préalpes et les Alpes, septante-cinq dans le Jura et le versant sud des Alpes et cinquante sur le Plateau. À ce jour, il n'existe pas de parc national de nouvelle génération en Suisse, malgré deux tentatives de création en 2016 et 2018. En effet, le

² Association non gouvernementale devenue Pro Natura (<https://www.pronatura.ch/fr>)

projet de parc de Adula, qui aurait dû couvrir dix-sept communes des cantons des Grisons et du Tessin, a été refusé en votation populaire (Le Temps, 2016) et le Parc du Locarnese, qui aurait dû couvrir 128 km² au Tessin, a été rejeté par six des huit communes concernées (Le Temps, 2018). La troisième catégorie de parc d'importance nationale sont les parcs naturels périurbains. Ces parcs, situés à proximité de zones fortement urbanisées, visent à protéger une zone centrale où la nature est laissée à elle-même et où les accès au public sont restreints. Les parcs périurbains incluent également une zone de transition permettant aux visiteurs de découvrir la nature. Les parcs périurbains doivent couvrir une surface minimale de quatre kilomètres carrés et être situés à moins de vingt kilomètres du centre d'une agglomération urbaine. Il existe actuellement deux parcs naturels périurbains en Suisse. Le premier se situe dans la forêt de la Sihl, dans le canton de Zürich, labellisé en 2010. Le second se situe dans les bois du Jorat, au nord de Lausanne, et a été labellisé en 2021.

2.3 Parcs naturels régionaux

La dernière catégorie de parcs d'importance nationale en Suisse, objet du présent travail, sont les parcs naturels régionaux. Comme les autres catégories de parcs, ils doivent posséder des valeurs naturelles et paysagères fortes mais également se distinguer « *par la singularité et la qualité particulière du paysage rural ainsi que par les lieux et monuments significatifs d'un point de vue historique et culturel* » (OParcs, art. 15 al. 2). Ils doivent, par ailleurs, couvrir une surface minimale de cent kilomètres carrés et englober l'intégralité des territoires des communes concernées sauf exception (OParcs, art. 19).

Contrairement aux parcs nationaux et aux parcs naturels périurbains, la création d'un PNR ne nécessite pas l'établissement d'une zone centrale restreignant les activités humaines. Ainsi, les contraintes imposées par l'existence de ce type de parcs sont beaucoup moins importantes que pour les autres catégories de parcs. S'il n'existe pas d'obligation, pour les acteurs, de modifier leurs comportements, les communes concernées sont néanmoins tenues de respecter les objectifs du parc en raison de son inscription dans le plan directeur cantonal et de la signature du contrat de parc (OFEV, 2014, p.9). Cet aspect peu contraignant explique certainement pourquoi les parcs naturels régionaux sont les plus nombreux en Suisse, avec seize parcs labellisés et un parc candidat. La liste des PNR suisse est présentée dans la Figure 3.

Selon l'OFEV, le « *processus de création d'un parc d'importance nationale s'appuie sur une initiative régionale et se fonde sur une démarche démocratique et participative. Il s'étend sur plusieurs années et comprend quatre étapes : la détermination de faisabilité, la planification, la création et la gestion. La détermination de la faisabilité relève de la responsabilité des régions et cantons concernés ; la Confédération soutient la création et la gestion des parcs.* » (OFEV, 2014, p.9). Ainsi, la création d'un parc est une démarche « *bottom-up* » dont la première étape est la manifestation d'une volonté de créer une telle structure émanant de plusieurs acteurs d'une région déterminée. Cette volonté doit se concrétiser au travers d'une analyse de faisabilité, qui doit prouver que le territoire répond aux critères fixés par l'OFEV. Si l'analyse de faisabilité offre des résultats probants, un projet de parc est élaboré puis une demande est déposée auprès du ou des cantons concernés afin que la structure puisse demander le statut de « *candidat parc* ». Si le canton juge le projet suffisamment abouti, il transmet la demande à la Confédération qui, à son tour, évalue le dossier puis autorise ou non l'initiative régionale à devenir un parc candidat et à entrer en phase de création. La phase de création doit permettre au parc candidat de finaliser sa gouvernance, définir ses orientations stratégiques au travers d'une charte et planifier les projets à réaliser au cours de ses quatre premières années d'existence. Par ailleurs, les communes incluses dans le parc doivent signer leur contrat de parc, ce qui implique un vote de chaque organe législatif communal. Cette phase se termine lorsque le parc candidat demande officiellement son label « *parc naturel régional* » à l'OFEV via le ou les cantons concernés. La phase de gestion correspond à la mise en place des projets et débute lors de l'attribution du label « *Parc naturel régional* ».

De manière générale, l'OParcs prévoit trois instruments de mise en œuvre des PNR, qui sont essentiellement d'ordre incitatif. Il s'agit de l'attribution du label « Parc » par l'OFEV à l'organe responsable du parc (OParcs, art. 7 à 9), de l'attribution du label « Produit » par l'organe responsable du parc aux producteurs régionaux qui en font la demande (idem, art. 11 à 13) et, enfin, des subventions attribuées par l'OFEV, complétées par des moyens cantonaux et communaux (OParcs, art. 2 à 4). Ces subventions, qui financent la création du parc, sa gestion et l'assurance de la qualité, doivent permettre la mise en œuvre d'un portefeuille de projets organisés autour d'actions de terrain.

Parcs naturels régionaux	Surface en km ²	Nombre de communes	Cantons	Habitants	Année de labellisation	Particularités
Naturpark Beverin	515	9 GR		3 700	2013	
Landschaftspark Binntal	165	4 VS		1 100	2012	
Parc régional Chasseral	473	23 BE, NE		53 400	2012	
Naturpark Diemtigtal	136	2 BE		2 300	2012	
Parc du Doubs	312	15 BE, NE, JU		14 700	2013	
Parc Ela	658	6 GR		5 900	2012	
UNESCO Biosphäre Entlebuch	394	7 LU		17 700	2008	Réserve de biosphère UNESCO depuis 2001
Naturpark Gantrisch	406	19 BE, FR		38 100	2012	
Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut	632	17 BE, FR, VD		18 400	2012	
Jurapark Aargau	299	31 SO, AG		56 200	2012	
Parc Jura vaudois	568	34 VD		39 700	2013	
Naturpark Pfyn-Finges	327	13 VS		12 600	2013	
Regionaler Naturpark Schaffhausen	213	15 SH		29 100	2018	2 communes du parc sont en Allemagne
Naturpark Thal	139	8 SO		15 100	2010	
Biosfera Val Müstair	199	1 GR		1 400	2011	Réserve de biosphère UNESCO depuis 2010
Parco Val Calanca	120.5	4 GR		1 784	2023	

Source : Réseau des parcs suisses (2023)

Candidat parc naturel régional

Parc naturel régional de la Vallée du Trient	222	7 VS	11 980
--	-----	------	--------

Sources : Parco Calanca (2023a), Parc du Trient (2023a) et OFS (2022 - population au 31.12.2019)

Figure 3 : liste des parcs naturels régionaux Suisse (état au 01.07.2023)

2.3.1 Missions

Après cette brève présentation des PNR, il est nécessaire de présenter leurs missions telles qu'elles sont fixées par l'OFEV. Elles sont au nombre de cinq, dont quatre obligatoires et une facultative.

La première des missions est la préservation et valorisation de la nature et du paysage. L'Oparcs (art. 20) décline cette mission ainsi : « a) *conserver et améliorer autant que possible la diversité des espèces animales et végétales indigènes, les types de biotopes et l'aspect caractéristique du paysage et des localités ; b) valoriser et mettre en réseau les habitats dignes de protection des espèces animales et végétales indigènes ; c) conserver voire renforcer l'aspect caractéristique du paysage et des localités en cas de nouvelles constructions, installations ou utilisations et d) limiter ou supprimer, lorsque l'occasion s'en présente, les atteintes à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations* ».

La seconde mission vise à renforcer les activités économiques fondées sur les principes du développement durable (Oparcs, art. 21), c'est-à-dire « a) *exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement ; b) intensifier la valorisation régionale de produits fabriqués dans le parc et leur commercialisation ; c) promouvoir les prestations de services axées sur un tourisme naturel et sur l'éducation à l'environnement et d) soutenir l'utilisation des technologies respectueuses de l'environnement* ». C'est cette mission qui sera particulièrement concernée par le présent travail.

La troisième mission porte sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Elle découle de la mission précédente et plus spécifiquement l'art. 21, let. C de l'Oparcs. Dans le manuel sur la création et la gestion des parcs (OFEV, 2014. Partie 2, p. 12) elle est néanmoins traitée séparément et, dans les faits, les PNR la considère comme une mission différente. Le manuel précise à son sujet : « *un parc naturel régional a pour vocation la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Les offres proposées doivent être conçues en proximité avec la nature* » (idem).

La quatrième mission est facultative et concerne la recherche. Elle découle de l'art. 28 al. 1 de l'Oparcs : « *L'OFEV veille à coordonner la recherche dans les parcs lorsqu'elle concerne plusieurs parcs, en collaboration avec les organes responsables, les cantons concernés et les institutions de promotion de la recherche. Il peut émettre des recommandations sur la recherche dans les parcs.* » Le manuel précise qu'« *un parc naturel régional peut servir à des recherches scientifiques, notamment sur la faune et la flore locales, leurs habitats et l'évolution naturelle du paysage. Les activités de recherche sont menées en concertation avec des établissements de recherche existants et reconnus* » (OFEV, 2014, partie 2b, p. 12).

La cinquième et dernière mission des PNR concerne la gestion, la communication et la garantie territoriale. Elle découle des articles 25 à 28 de l'Oparcs et concerne les obligations du parc en matière de gouvernance, de gestion financière, de gestion de la qualité, de participation et d'inscription au plan directeur cantonal. Cette mission se traduit principalement par des actions de soutien. Elle vise à garantir que les conditions-cadres nécessaires pour assurer la pérennité du parc soient réunies et que les actions indispensables pour assurer un fonctionnement efficace et efficient soient réalisées. Le manuel précise à ce sujet : « *les activités d'un parc naturel régional consistent à assurer et à contrôler la réalisation des objectifs (efficacité) ainsi qu'à garantir une gestion rentable et compétente (efficience). Le parc doit permettre la participation de la population et soutenir les communes dans l'harmonisation de leurs activités ayant un impact sur le territoire avec les objectifs du parc. Il assure par ailleurs sa promotion au moyen du label « Parc » et collabore et échange avec d'autres parcs en Suisse et à l'étranger* ».

Pour chacune de ces missions, les PNR analysent les risques et opportunités liés à leur territoire et proposent, dans leur charte, des orientations stratégiques devant guider leurs actions. Dans leurs demandes d'aides financières globales, ils proposent des projets répondant à ces différentes missions et permettant d'atteindre leurs objectifs stratégiques. Même si une certaine liberté de manœuvre est offerte aux organes responsables des parcs quant à la construction de leur portefeuille de projets ainsi qu'à la façon de prioriser les diverses actions entre elles, l'OFEV est néanmoins attentif à ce qu'un certain équilibre entre les diverses missions soit respecté. Cet élément ressort en particulier de leur grille d'analyse des demandes financières (OFEV, 2018, pp.78-80).

2.3.1 Critiques vis-à-vis des PNR

Cette section présentera quelques critiques représentatives adressées aux parcs naturels régionaux. Elles sont mises en avant afin de permettre au lecteur et à la lectrice de prendre conscience des principaux arguments mis en évidence par les opposants et opposantes aux PNR.

Les effets concrets des PNR dans le terrain ne sont souvent pas reconnus par les communes et habitants. Ainsi, par exemple, lors d'un vote pour adhérer au Parc naturel régional du Doubs, un citoyen d'une commune candidate a déclaré « *douze millions ont été dépensés durant ces dix dernières années et on ne voit rien de concret* » (Le Quotidien Jurassien, 2021).

Certains affirment que les parcs créent leur propre travail en cherchant constamment des projets à soutenir ou mettre en place, sans que le besoin de conduire de telles actions soit avéré. Ainsi, les PNR ne seraient que des outils servant à aspirer des fonds cantonaux et fédéraux, sans être utiles au territoire (Schaffhauser Nachrichten, 2022).

Les PNR sont également critiqués car ils permettent à leurs communes membres de s'accaparer les ressources issues d'autres politiques sectorielles. Par exemple, en 2014, les fonds attribués au titre des contributions à la qualité du paysage issus de la politique agricole ont été distribués en priorité dans les PNR (Agri, 2014).

Certains acteurs affirment que, malgré le fait que les PNR ne disposent d'aucun pouvoir leur permettant de restreindre la liberté d'autrui, les contraintes pour l'agriculture et l'aménagement du territoire augmentent. Dans l'exemple du projet de parc en cours d'élaboration dans la région de Bâle campagne, lors d'une entrevue avec la presse locale, deux agriculteurs soulignent que la création du parc pourrait limiter leurs opportunités d'exploiter leur domaine (ObZ, 2022).

L'équilibre entre les missions de préservation de la nature et de promotion de l'économie est souvent mal compris. Par exemple, Pro Natura (2020) expliquait que les PNR n'en font pas assez pour la nature et les paysages, privilégiant la mise en avant des produits du terroir et du tourisme.

Enfin, il est régulièrement constaté que l'absence de capacité de contrainte, en particulier dans le domaine de l'aménagement du territoire, limite grandement l'efficacité des PNR comme outil œuvrant en faveur du développement durable. Les mandataires issus de l'Université de Berne ayant réalisé l'évaluation des chartes des trois parcs bernois reviennent sur ce point dans leurs recommandations (Hammer et al., 2022).

2.3.2 L'évaluation

Avant d'aborder spécifiquement l'évaluation des chartes des parcs naturels régionaux suisses, il est essentiel de définir succinctement ce qu'est une évaluation et son objectif. Selon Widmer et De Rocchi (2012, p.11), l'évaluation est un service scientifique visant à formuler un jugement systématique et transparent sur un sujet donné, qu'il s'agisse d'une stratégie, d'une loi, d'un programme, d'un projet, d'une mesure ou d'un processus interne. À partir de cette définition, Bundi (in Soguel et al., 2023, p.226) identifie trois caractéristiques clés de l'évaluation :

1. *« Elle repose sur des principes scientifiques tels que l'objectivité intersubjective et l'utilisation de méthodologies scientifiques. »*
2. *Elle constitue une prestation de service. L'évaluation est toujours déclenchée par une organisation mandante qui en définit la portée.*
3. *Son objectif est de juger un objet spécifique, en se basant sur des critères visant à identifier les options d'action dont dispose son destinataire. »*

Les évaluations fournissent des informations essentielles aux responsables politiques pour évaluer l'efficacité d'une intervention publique. Elles sont utiles pour la mise en œuvre de mesures spécifiques, l'élaboration de nouvelles propositions législatives ou l'amélioration de processus internes (idem, p.225).

En Suisse, l'évaluation a gagné en importance depuis le début des années 2000, coïncidant avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale, qui a introduit un nouvel article sur l'évaluation de l'efficacité : « *L'Assemblée fédérale veille à ce que l'efficacité des mesures prises par la Confédération fasse l'objet d'une évaluation* » (Cst. art. 170 ; RS 101). Cette disposition constitutionnelle a conduit les administrations à évaluer régulièrement leurs actions.

Horber-Papazian et Baud-Lavigne (2021, p.31) décrivent huit étapes communes à toutes les évaluations. Bien qu'elles ne soient pas détaillées ici, la Figure 4 les énumère brièvement.

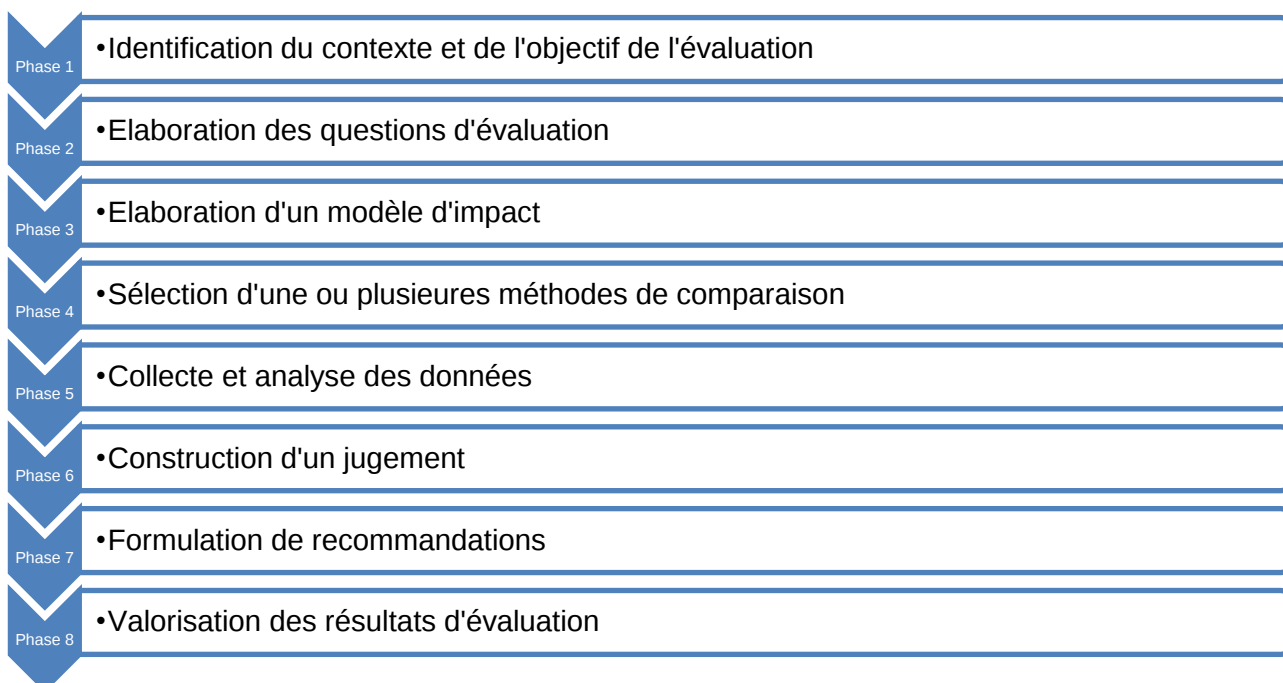


Figure 4 : huit étapes d'une évaluation selon Horber-Papazian et Baud-Lavigne (2021, p.31)

Dans son ouvrage (Eberli, 2019, pp.51-54), Eberli propose une distinction entre deux utilisations de l'évaluation : l'utilisation analytique, qui vise à mieux comprendre une situation ou à prendre des décisions basées sur ses résultats, et l'utilisation politique, visant à légitimer l'objet évalué ou à convaincre un tiers de sa validité. Dans le contexte de l'Assemblée fédérale, elle observe que c'est principalement une utilisation politique qui est faite des évaluations produites. En outre, selon Patton (2008), l'évaluation profite directement aux personnes impliquées dans le processus. Celles-ci peuvent ainsi ajuster leur approche et leurs actions grâce aux enseignements tirés lors de l'évaluation.

Malgré l'obligation constitutionnelle, l'utilité théorique des évaluations et en dépit des coûts élevés nécessaires à leur réalisation, leur utilisation demeure limitée (Bundi in Soguel et al., 2023, p.226).

2.3.2.1 Évaluation des chartes

À la fin de chaque phase opérationnelle, les parcs doivent évaluer leur charte qui est sur le point de prendre fin. Cette évaluation « *consiste à répertorier les activités du parc et leur efficacité depuis l'attribution du label « Parc » et livre les bases et données nécessaires à l'adaptation de celle-ci en vue de la phase opérationnelle ultérieure.*

Elle répond aux questions suivantes :

- Le parc a-t-il atteint les objectifs stratégiques et les effets visés au terme de la durée de validité de la charte ?
- Le parc se développe-t-il dans le cadre des exigences légales ?
- Quelles sont les mesures et adaptations nécessaires ?

Le rapport d'évaluation permet de répondre à ces questions et fournit les informations indispensables au renouvellement de la charte. Le rapport ainsi que la charte élaborée pour la phase opérationnelle suivante doivent montrer que les conditions du renouvellement du label « Parc » par l'[OFEV] sont réunies. » (OFEV, 2014, partie 4b, p.1). Cette présentation de l'évaluation, telle que souhaitée par l'OFEV, met en évidence des questions d'évaluation couvrant trois critères d'évaluation différents. La première question s'interroge sur l'efficacité de la politique, c'est-à-dire le « rapport [entre] les outcomes observables avec les objectifs visés » (Knoepfel, et al., 2005, p.253) et est d'orientation causale puisque qu'elle vise à « mettre en évidence les relations de causes à effets » (Horber-Papazian et Baud-Lavigne, 2021, p.34). La seconde question s'intéresse plutôt à l'effectivité de la politique, c'est-à-dire qu'elle s'interroge si le fait de savoir si les impacts « sont induits, comme prévus, par le programme politico-administratif, les plans d'action et les outputs produits » (Knoepfel, et al., 2005, p.253) et est de nature normative, puisqu'elle permet « de comparer ce qui est avec ce qui devrait être » (Horber-Papazian et Baud-Lavigne, 2021, p.34). La troisième question s'intéresse à la pertinence de la politique publique, c'est-à-dire le « rapport entre les objectifs du programme politico-administratif et le problème public à résoudre » (Knoepfel, et al., 2005, p.253) et a également une nature normative. À noter que les cantons ou les organes responsable des parcs pourraient traiter des questions d'évaluation supplémentaires.

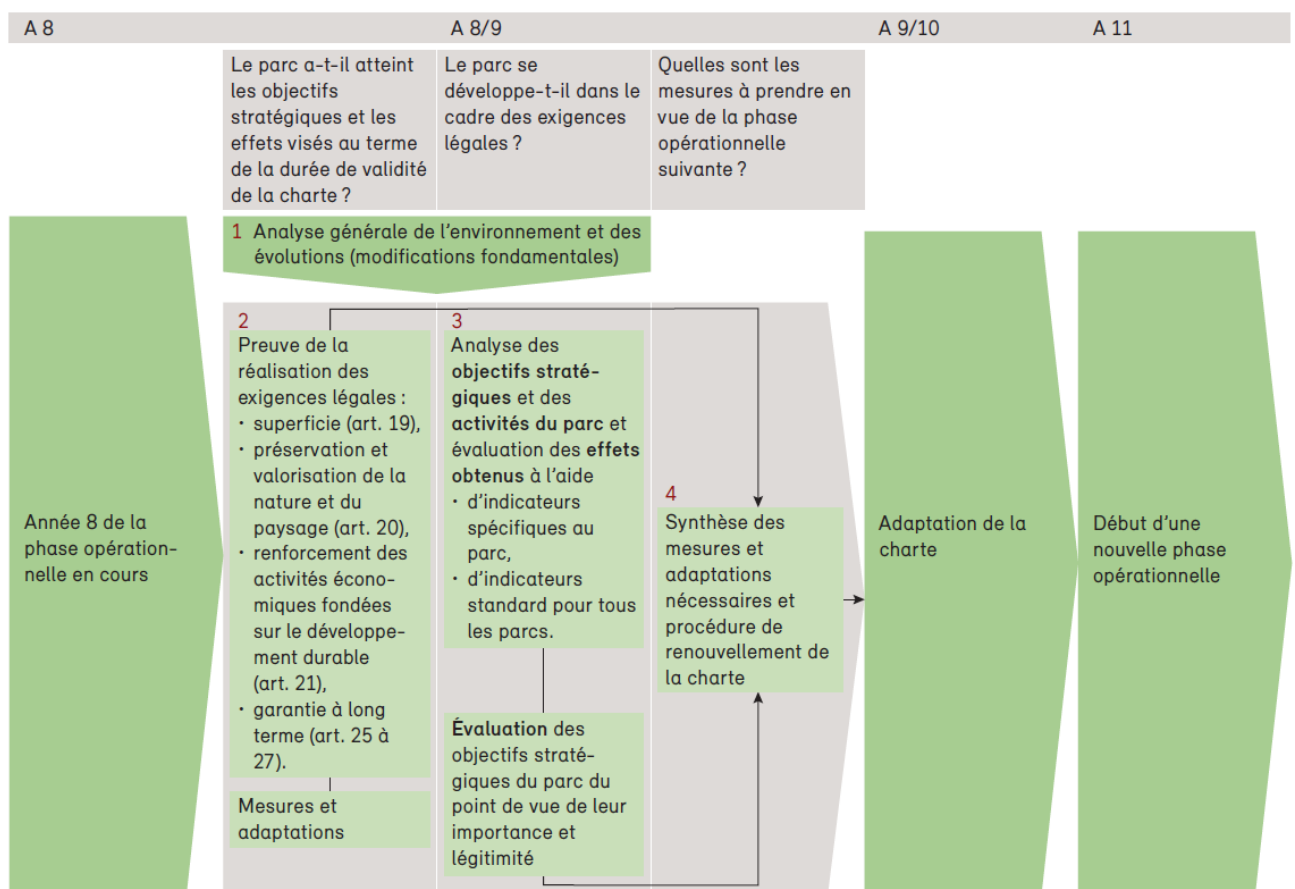


Figure 5 : schéma de la procédure d'évaluation de la charte d'un PNR - OFEV (2014, partie 4b, p.3)

Cette procédure est donc une étape essentielle pour permettre au parc de poursuivre son existence mais également afin d'adapter ses orientations stratégiques. L'organe responsable du parc a la charge de conduire l'évaluation et celle-ci doit être transmise à l'OFEV via les cantons concernés. L'organe responsable peut néanmoins réaliser la prestation en interne ou mandater une organisation extérieure pour conduire l'évaluation de sa charte.

L'évaluation doit s'articuler autour de trois axes (OFEV, 2014, partie 4b, p.1) et suit le schéma présenté dans la Figure 5 :

- Analyse générale de l'environnement et des évolutions ;
- Analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc ;
- Évaluation globale et procédure.

L'analyse générale de l'environnement et des évolutions va s'attacher à mettre en évidence les modifications intervenues au cours des dix ans écoulés ainsi que l'impact de ces modifications sur l'évaluation et leurs conséquences pour la suite de l'existence du parc (idem, pp.5-6).

L'analyse et l'évaluation des objectifs stratégiques du parc s'articulent autour de trois axes (idem, pp.7-8). En premier lieu, il s'agira d'analyser l'atteinte des objectifs stratégiques du parc et les effets obtenus. Ces objectifs, ainsi que les indicateurs d'effets nécessaires pour évaluer leur atteinte, sont fixés par le parc lors de la rédaction de sa charte. Ainsi, il s'agit de voir si les impacts espérés se sont bien concrétisés. Le second axe d'analyse porte sur l'évaluation d'indicateurs standards proposés par l'OFEV et le dernier axe consiste à produire des preuves spécifiques, dont une grille d'analyse de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères. Le fonctionnement de ce dernier outil est décrit dans un document méthodologique (Stuber, 2008). La grille d'analyse de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères est un outil permettant d'appréhender les modifications survenues au sein des paysages et des biotopes du territoire d'un parc. Cette analyse est conduite lors de la création d'un parc puis doit être reconduite tous les dix ans. La grille s'articule autour de huit critères (« Paysage d'ensemble, perception générale », « Géomorphologie, géologie », « Biotopes, biodiversité », « Eléments historico-culturels », « Qualité du bâti », « Atteintes majeures », « Autres atteintes » et « Morcellement du paysage par les dessertes »), eux-mêmes déclinés en sous-critères. Moyennant une recherche documentaire et cartographique ainsi que des observations de terrain, l'évaluateur ou l'évaluatrice peut apprécier, sur une échelle numérique allant de un à cinq, chaque sous-critère conformément au document méthodologique de l'OFEV. Une fois les sous-critères évalués, ils peuvent être consolidés afin d'obtenir une note par critère ainsi qu'une note globale par territoire communal.

Les instruments d'analyse nécessaire pour conduire cette évaluation vont faire appel à des données de *controlling*, des questionnaires de satisfaction, des statistiques et bases de données externes et, en fonction de chaque parc, des entretiens individuels, des focus group ou encore des enquêtes standardisées. En plus, deux outils spécifiques devraient être déployés : le premier est la grille d'analyse de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères décrite plus haut et le second est un « *outil d'évaluation des effets économiques du parc* ». Or, à ce jour, ce second outil n'existe pas, même si le manuel sur la création et la gestion des parcs comporte la mention « *un instrument adéquat est en cours de préparation. Les ressources nécessaires sont mises à disposition par le projet Innotour du Réseau des parcs suisses.* » (idem, p.12).

Les questions d'évaluation, les indicateurs standards ainsi que les preuves requises pour l'évaluation de la mission de renforcement des activités économiques fondées sur les principes du développement durable sont présentés dans le Tableau 1. Ces mêmes éléments pour toutes les missions sont présentés dans l'annexe 1 au présent travail.

Questions d'évaluation	Indicateurs standards à renseigner	Preuves à apporter
Quelle est l'évaluation des effets économiques du parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ? Quelle est l'estimation du potentiel de création de valeur ajoutée pour la phase opérationnelle suivante ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?	Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc) Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle Indicateur 2 – 21c « Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)	-

Tableau 1 : liste des questions d'évaluation auxquelles les PNR doivent répondre lors de la phase "analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc" ainsi que les indicateurs standards à renseigner et les preuves à apporter pour la mission de renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable - (OFEV, 2014, partie 4b, pp.11-14)

La partie conclusive « évaluation globale et procédure » doit présenter une synthèse des constats réalisés lors des étapes précédentes et proposer des adaptations pour la prochaine charte ainsi que la procédure à suivre pour sa rédaction et son dépôt (idem, p.10).

2.3.3 Promotion de l'économie basée sur les principes du développement durable

Pour clore cette première partie de mise en contexte, il est important de présenter les actions que conduisent les PNR dans le secteur de l'économie. Pour ce faire, les principaux domaines d'intervention sont exposés ci-dessous sous forme de texte et illustrés à l'aide d'exemple.

2.3.3.1 L'agriculture

L'agriculture est une thématique qui est déclinée différemment selon les parcs. Un noyau commun concerne la promotion du label « produit des parcs suisses », visant à la fois à favoriser la création de valeur au sein du territoire et à inciter les producteurs et productrices à adopter des modes de production durables (p. ex Figure 6). Certains parcs font également la promotion d'autres produits du terroir non labellisés, considérant qu'ils contribuent au tissu économique local et à l'identité régionale.

Les parcs peuvent également agir afin de diversifier les sources de revenu des agriculteurs et producteurs. Par exemple, certains soutiennent des projets de développement régional (PDR) agricole (OFAG, 2022), développent des excursions guidées sur les exploitations agricoles ou promeuvent les points de vente directe.

La promotion des méthodes agricoles durables et l'organisation d'échanges d'expériences entre agriculteurs peuvent également être proposées afin de renforcer la sensibilisation du monde agricole aux modes d'exploitation durables.

La question du règlement des conflits d'usage autour des surfaces agricoles est également une thématique abordée par les PNR. Les randonneurs, promeneurs de chien, pratiquants du VTT,



Figure 6 : exemple de produits labellisés "produit des parcs suisses" - ©Parc Jura vaudois

campeurs et autres pratiquants de loisirs d'extérieur se retrouvent régulièrement à se délasser en zone agricole ou à la limite de celle-ci, ce qui ne manque pas d'influencer négativement son exploitation. Les parcs s'attachent donc à informer les intéressés et à les canaliser sur des espaces dédiés.

L'agriculture est certainement un des domaines d'activité autour duquel se cristallise le plus de tension. En effet, la conciliation des activités agricoles avec la mission de préservation de la nature et des paysages est souvent compliquée (utilisation de produits phytosanitaires, production intensive, constructions agricoles hors de la zone bâtie, grands prédateurs, etc.) et le secteur agricole étant régi par une autre politique sectorielle, les synergies avec les parcs sont limitées.

2.3.3.2 L'économie de proximité

Ce domaine d'action ne fait souvent pas l'objet d'un projet-cadre en lui-même mais est associé à d'autres domaines d'action, voire est confondu avec eux. Il est néanmoins pertinent de le présenter séparément car il répond à sa propre logique d'action.

Certains PNR s'attachent à renforcer, voire créer, des filières courtes sur leur territoire. Celles-ci peuvent être alimentaires (pain, produits carnés, produits laitiers, vins, etc.) ou artisanales (bois, laines, etc.) et visent à maintenir un maximum de valeur ajoutée au sein du territoire.



Figure 7 : association Laines d'ici, entreprise partenaire du Parc Chasseral proposant de la laine locale - ©Parc régional Chasseral

Récemment, un concept national d'« entreprise partenaire » a été mis en place par les PNR afin de pouvoir valoriser les entreprises régionales et créer une communauté économique au sein du territoire (p.ex Figure 7). La distinction « entreprise partenaire » est remise aux sociétés se reconnaissant dans les sept valeurs des parcs suisses et acceptant de se soumettre à un audit. Les entreprises peuvent ne pas être en parfaite adéquation avec tous les critères fixés déclinant les valeurs des parcs et, dans ce cas, un plan d'action est mis en place afin de les accompagner vers plus de durabilité. Au-delà de ce concept d'« entreprise partenaire », les parcs mettent en avant les entreprises et commerces locaux.

Par ailleurs, les parcs s'engagent pour accompagner le développement de projets innovants sur leur territoire. Ce soutien peut prendre la forme de coordination avec les acteurs, d'actions visant à faciliter la mise en contact, de la promotion ou encore un appui aux projets en apportant des conseils ou des compétences professionnelles. Le but de soutenir de tels projets est également de maintenir les conditions de vie dans la région.

2.3.3.3 Le tourisme et les loisirs durables

Certainement le domaine d'action économique où les PNR produisent leur plus grand impact, le tourisme et les loisirs durables sont également le domaine suscitant, en général, le plus d'attente de la part des acteurs locaux. Le label « Parc » est effectivement un outil fort afin de positionner les régions. Les actions des PNR permettent également de renforcer le marketing territorial. D'ailleurs, certaines régions ont même pris le parti de fusionner la structure professionnelle de leur parc avec leur office du tourisme.

Les PNR sont actifs dans la sensibilisation des acteurs du tourisme et des visiteurs dans le but de limiter les effets négatifs des activités touristiques sur les milieux et espèces. Ces efforts doivent également permettre de réduire les conflits d'usage entre les pratiquants de loisirs d'extérieur et les autres catégories d'utilisateurs (agriculteurs, forestiers, habitants, etc.). Ce travail peut se décliner sous forme de formations, d'événements de sensibilisation, de conseils, de diffusion de bonnes pratiques et de mises en place d'éléments signalétiques. Les parcs peuvent également soutenir financièrement des projets spécifiques afin de les orienter vers plus de durabilité.

Les PNR promeuvent les offres touristiques locales et en créent (p.ex Figure 8). Ces offres, qui peuvent prendre la forme d'excursions, visites guidées, ateliers et autres formes d'activités grand public doivent permettre de valoriser les patrimoines locaux. En plus de ce but de sensibilisation, ces événements visent à augmenter l'attractivité de la région et à y générer des retombées économiques positives.



Figure 8 : sortie "Auf den Septimerpass" dans le Parc Ela - ©Parc Ela

2.3.3.4 L'énergie

Les PNR travaillent sur les questions énergétiques. En premier lieu, ils mettent en avant les bonnes pratiques en termes de consommation d'énergie auprès des collectivités publiques et des habitants afin de la réduire. Pour ce faire, ils peuvent organiser des événements d'information, communiquer au travers de divers médias, organiser des échanges d'expériences ou se tenir à disposition pour dispenser des conseils.

Certains parcs abordent également la question des économies d'énergie sous l'angle de la pollution lumineuse, en incitant les propriétaires et les communes à réduire leur éclairage nocturne. En plus de cet aspect énergétique, ils présentent également les bienfaits de l'extinction lumineuse sur la santé humaine et sur la biodiversité.

Afin de favoriser la transition énergétique, les PNR promeuvent les énergies renouvelables (p.ex Figure 9) et informent les propriétaires et communes concernant les subventions existantes.



Figure 9 : éoliennes du Mont Crosin dans le Parc naturel régional Chasseral - ©Parc régional Chasseral

Enfin, certains s'engagent dans le développement de projets liés aux énergies renouvelables tandis que d'autres restent neutres lors de la mise en place de tels projets afin de pouvoir jouer un rôle de médiation, permettant d'animer des débats entre les promoteurs et promotrices et les opposants et opposantes ou transmettre des informations objectives.

Ces activités cristallisent des tensions importantes en lien à la mission de préservation et de valorisation de la nature et du paysage. En effet, les projets énergétiques (barrages, parcs éoliens, parcs photovoltaïques, etc.) ne sont pas sans effet sur le paysage et la biodiversité.

2.3.3.5 La mobilité

La mobilité durable est également une thématique régulièrement abordée par les PNR. Elle est parfois intégrée au volet touristique mais sera présentée séparément dans le cadre du présent travail.

Les parcs promeuvent les lignes de transport public de leur territoire. Ils développent également des projets afin de réduire les coûts des transports publics en proposant, par exemple, des cartes de séjour (carte offrant des réductions ou la gratuité des transports publics aux touristes passant un certain nombre de nuits sur place). Certains PNR mettent également en place des lignes de bus à vocation touristique (p.ex **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ils travaillent aussi à s'assurer que leurs offres touristiques soient accessibles en transport public et sensibilisent les partenaires touristiques à tenir compte de cet élément lorsqu'ils conçoivent les leurs. Ces mesures visent à réduire l'utilisation des véhicules privés thermiques et leurs impacts négatifs.

Certains parcs développent également des offres de mobilité partagée sous forme de parcours de co-voiturage, applications de co-voiturage et/ou d'animation de communautés de pratiquants du co-voiturage et mise à disposition de vélos en libre-service. Toutes ces mesures ont également pour but de réduire l'usage du véhicule individuel mais ne visent pas que la mobilité de loisir.

Enfin, les PNR s'intéressent également à la gestion de la mobilité douce comme les vélos tout-terrain (VTT), vélos, ebikes, équitation, etc. Les parcs visent à canaliser ces pratiques et à sensibiliser les différents usagers aux questions de cohabitation. Ces actions doivent permettre de limiter la pression sur les différents milieux en s'assurant que les usagers restent sur les chemins dédiés à leur pratique et qu'ils partagent, en bonne intelligence, ce même espace avec les autres usagers.



Figure 10 : ligne de "Bus alpin" dans le Parc naturel régional Beverin - ©Naturpark Beverin

3 La politique publique des PNR

Maintenant que le fonctionnement des PNR a été présenté, il est utile de terminer cette mise en contexte par une revue de la politique des parcs. Pour ce faire, elle est analysée selon le cadre théorique proposé par Knoepfel et al. (2005). Ainsi, les sous-sections suivantes s'attachent à présenter les problèmes sociaux que les parcs cherchent à résoudre, les acteurs impliqués ainsi qu'un « triangle des acteurs » (cf. Figure 11) résumant leurs interactions, les hypothèses sur les causes et les solutions et, enfin, des hypothèses d'intervention.

Le chapitre se conclut sur la présentation d'un modèle d'impact (cf. Figure 12 : modèle d'impact pour la mission de développement de l'économie basée sur les principes du développement durable), tels que le proposent Balthasar et Fässler (2012). Il est à noter que ce modèle demeure généralisé et simplifié par rapport à la pratique actuelle des PNR suisses. Ainsi, il est possible que certains d'entre eux appliquent des logiques d'action différentes ou que certaines actions de moindre importance ne soient pas couvertes par ces modèles. De plus, divers parcs peuvent choisir de structurer leurs projets différemment de ce qui est présenté dans le modèle (par exemple, en associant la lutte contre les perturbations de la faune par les touristes à leur mission « nature »).

Malgré ces limites, le modèle d'impact proposé ci-après offre une vue d'ensemble des principaux domaines d'action des PNR, ce qui s'avère essentiel pour envisager l'évaluation de leurs impacts dans ces mêmes domaines.

3.1 Problèmes publics

Les problèmes substantiels auxquels doit répondre la politique publique des PNR peuvent être résumés par les cinq points suivants. Ces problèmes ont été identifiés en lisant le message du Conseil Fédéral déposé lors de la révision de la LPN (Conseil Fédéral, 2005) ainsi que du rapport émis par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) lors de l'édition de l'OParcs (DETEC, 2007).

1. **Atteintes à la nature et au paysage dans des zones à forte valeur naturelle et paysagère.** Avec l'essor de l'industrie et la mécanisation de l'agriculture au XXème siècle, ainsi qu'en raison de la croissance démographique qui a suivi, de nombreux biotopes ont disparu ou ont été rendus inhabitables. Ainsi, malgré les efforts de la Confédération, initiés dès les années soixante (adoption de la LPN en 1966), la pression sur la nature et les paysages demeure significative. Les paysages continuent à être dénaturés par de nouvelles habitations et des infrastructures (voies de communication, installations de loisir, sites de production ou d'extraction, etc.). De plus, les évolutions technologiques ainsi que la recherche constante d'une plus grande rentabilité dans les domaines agricoles et industriels tendent à altérer les caractéristiques traditionnelles du paysage.

Le sort des biotopes et de la biodiversité n'est guère meilleur. En effet, les milieux propices au maintien de la biodiversité se réduisent en raison de la raréfaction du sol disponible mais également des atteintes que font peser les activités humaines sur leur équilibre (pollution, destruction de l'infrastructure écologique, piétinement, pâture du bétail, bruits, lumière, etc.). Récemment, la question du réchauffement climatique a accentué l'importance de ce problème.

Les régions à faible densité sont aujourd'hui les mieux préservées. Sans mesures de protection adéquates, compte tenu de la croissance constante de la population et de la saturation des zones urbaines, les valeurs naturelles de ces régions pourraient être menacées à court terme.

2. **Risque de sous-développement économique et de détérioration des conditions de vie de la population résidente.** Caractérisées par une localisation hors du Plateau suisse, par l'absence d'infrastructures importantes et par un tissu économique peu diversifié, dont l'agriculture et la sylviculture occupent une part importante (au moins symboliquement), les régions rurales ne jouissent pas forcément de la croissance générée autour des centres urbains.

Ce faisant, elles peinent à conserver ou à développer des offres touristiques suffisantes permettant d'attirer des visiteurs. De plus, les difficultés liées à la topographie et au climat rendent l'agriculture traditionnelle moins rentable, ce qui entraîne une réduction du nombre d'agriculteurs et une diminution de l'offre de produits traditionnels. Au niveau démographique, les conditions-cadres offertes aux habitants étant peu attractives, une partie d'entre eux quittent ces régions alors que certaines communes, relativement proches de grandes voies de communication, deviennent des « villages dortoirs », attirant des résidents séduits par les coûts immobiliers bas par rapport aux prix pratiqués dans les agglomérations.

3. **Manque de prise de conscience concernant la protection de l'environnement, le changement climatique et le développement durable.** Malgré le consensus scientifique existant concernant l'importance de lutter contre le changement climatique et de préserver l'environnement, la prise de conscience des collectivités, acteurs institutionnels, entreprises et du grand public vis-à-vis de ces problématiques et, a fortiori, l'adaptation de leur comportement en conséquence, reste insuffisante afin de limiter – voire réduire – les impacts négatifs des activités humaines.
4. **Menace de disparition des identités et savoir-faire régionaux.** Les régions rurales à faible densité ont développé un patrimoine historique et culturel distinctif, participant à les positionner comme des destinations traditionnelles et authentiques, tout en contribuant à créer un sentiment d'appartenance au sein de la population locale. L'exode de certains habitants ainsi que l'arrivée de nouveaux résidents ne s'intégrant pas au tissu social constituent une menace pour la préservation de cette identité régionale et de ce mode de vie. Ce phénomène est renforcé par les difficultés à transmettre les patrimoines culturels immatériels.
5. **Manque de données concernant les écosystèmes et leurs usages.** Les écosystèmes et leurs espèces inféodées sont, pour certains, méconnus, ce qui rend leur conservation compliquée. De plus, les connaissances concernant ces éléments ne sont pas forcément spécifiques au contexte local et ne prennent pas nécessairement en compte les dynamiques actuelles induites par les influences anthropiques (p. ex. changement climatique, exploitation agricole, urbanisation, flux touristiques, etc) qui peuvent avoir un impact négatif sur les milieux et leurs habitants. Enfin, même si des informations sont disponibles, elles ne sont pas toujours suffisamment vulgarisées ou diffusées.

3.2 Acteurs

De nombreux acteurs publics et privés sont concernés par la politique publique des PNR. Le triangle des acteurs (Knoepfel et al., 2005, pp.62-67) présenté sur la page suivante permet de visualiser les relations qu'ils entretiennent entre eux. Ce schéma appelle trois remarques générales, avant d'entrer dans la présentation détaillée des acteurs.

Premièrement, il est possible de constater que les PNR impliquent les trois niveaux de l'État fédéral suisse : la Confédération, les cantons et les communes. Il s'y ajoute un quatrième niveau intercommunal avec l'organe responsable du parc, qui prend généralement la forme d'une association dont les communes sont membres. Cet organe « incarne » le PNR vis-à-vis des autres acteurs et joue un rôle clé dans la mise en œuvre.

Même si elle poursuit des objectifs substantiels, la politique publique des parcs comporte un important volet institutionnel. Du point de vue de la Confédération et, en partie, également des cantons, les parcs constituent un outil qui permet d'agir au niveau (inter-)communal et d'orienter le développement de certains territoires, sans remettre en question les principes du fédéralisme (autonomie communale et subsidiarité notamment). En ce sens, les parcs présentent des similitudes avec d'autres politiques comme celle des agglomérations.

Deuxièmement, il est possible de constater que les instruments d'action utilisés dans le cadre des PNR sont uniquement d'ordre incitatif. Ainsi, les acteurs politico-administratifs s'appuient essentiellement sur des subventions et sur l'attribution des deux labels « Parc » et « Produit » pour orienter le développement du territoire. Comme il a été relevé plus haut, l'existence seule du PNR n'implique donc pas directement des contraintes ou des interdictions dans le domaine foncier et immobilier. Toutefois, la politique publique décourage, de manière indirecte, les atteintes à la nature et au paysage. Ainsi, les communes membres s'engagent, via la charte du parc, à promouvoir un développement respectueux du cadre naturel. De plus, l'OFEV réévalue périodiquement si les parcs remplissent toujours les critères fédéraux, notamment en termes de préservation de la nature et du paysage. Si ce n'est plus le cas, il peut retirer le label « Parc » et les subventions qui lui sont associées. Les communes ont donc tout intérêt à ce que les critères continuent à être remplis.

Troisième remarque générale, les groupes cibles et les bénéficiaires finaux se recoupent en bonne partie dans cette politique publique. En distribuant des subventions et des labels à certains groupes cibles, ils deviennent bénéficiaires et ont ainsi intérêt à ce que le parc poursuive ses activités. Il n'est donc pas surprenant que cette politique publique ne rencontre pas de fortes résistances des groupes cibles et qu'elle soit généralement bien acceptée.

3.2.1 Acteurs politico-administratifs

La Confédération, et plus précisément l'OFEV, fixe le cadre de la politique publique des PNR et édicte les directives qui s'appliquent aux autres acteurs. L'OFEV joue un rôle central dans le programme politico-administratif et intervient, entre autres, dans les procédures de création du parc, de labellisation, d'évaluation, ainsi que dans l'attribution des subventions fédérales. Les subventions sont transmises aux cantons sous forme de convention-programmes, ce qui souligne la logique de partenariat existant entre les échelons fédéraux.

Les cantons, quant à eux, portent et soutiennent le projet de parc vis-à-vis de la Confédération. Ils participent à la création et au financement de celui-ci, contrôlent sa bonne gestion et lui redistribuent les subventions fédérales. Certains cantons se sont également dotés de bases légales spécifiques pour leurs parcs naturels (cf. p.ex. le canton de Vaud : LVOParcs/VD, RSV 451.15). Les cantons inscrivent également leurs parcs dans leur plan directeur.

Les communes (membres des parcs) occupent une place importante au sein de la haute direction de l'organe responsable du parc et sont représentées de manière prépondérante dans ses organes. Les communes adhèrent à la charte du parc par l'intermédiaire d'un contrat de parc et participent également à son financement. Les activités du parc prennent place sur leur territoire et elles s'engagent à tenir compte des objectifs de leur parc en signant leur contrat de parc.

L'organe responsable du parc, quant à lui, est chargé de la gestion du parc, de l'atteinte de ses objectifs et de l'assurance de la qualité. Il « incarne » le parc vis-à-vis des autres acteurs, établit sa charte et conduit les différents projets qui s'inscrivent dans les objectifs du parc. Il attribue le label « Produit des parcs suisses » aux producteurs locaux. L'organe responsable du parc peut prendre diverses formes juridiques (fondation, institution de droit public, association – d'autres formes sont imaginables) même si, dans les faits, il s'agit majoritairement d'associations de droit privé. L'organe responsable du parc emploie les collaborateurs et collaboratrices qui mettent en œuvre les projets du parc.

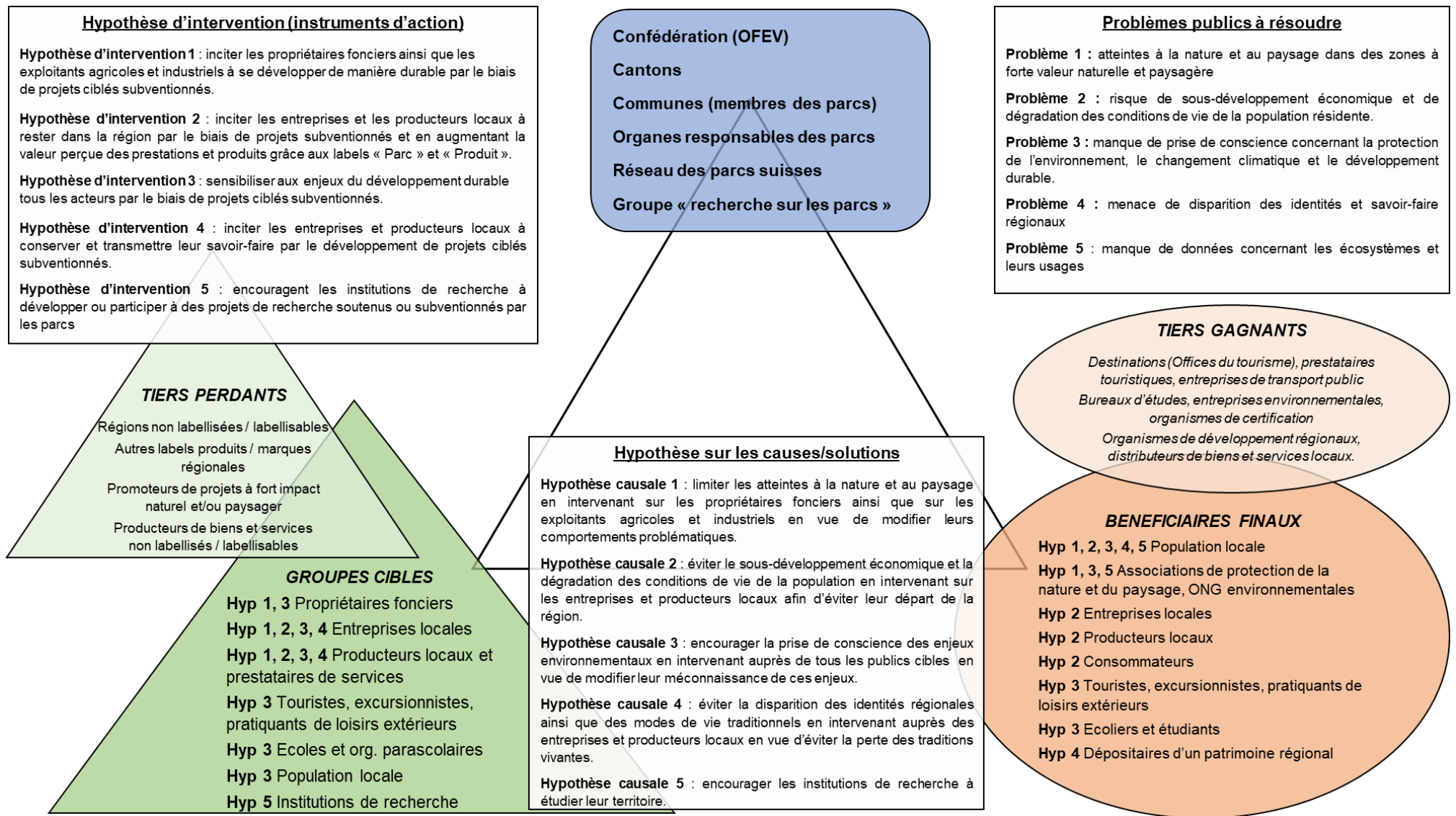


Figure 11 : "triangle des acteurs" de la politique des PNR

Le Réseau des parcs suisses est l'association faîtière des parcs helvétiques d'importance nationale. Partiellement financée par l'OFEV et les parcs, cette association remplit diverses tâches pour ces deux acteurs. Le Réseau des parcs suisses est chargé de former et d'informer les parcs concernant les nouveautés liées à la politique, d'agir comme groupe d'influence au niveau fédéral, d'organiser des échanges d'expériences entre les parcs, de fournir des prestations transversales (système d'information géographique, veille médiatique, etc) et de conduire ou de coordonner des projets interparcs ou nationaux.

Le groupe « recherche sur les parcs » est un groupe de travail thématique issu du « Forum Paysage, Alpes, Parcs » de l'Académie suisse des sciences naturelles (allemand : Akademie der Naturwissenschaften Schweiz - SCNAT). Il est au bénéfice d'un mandat de prestations de l'OFEV pour animer et coordonner la thématique de la recherche sur les parcs d'importance nationale suisses. Il réalise également des mandats à la demande des autres acteurs politico-administratifs.

3.2.2 Bénéficiaires finaux

La population locale est la première bénéficiaire de la politique publique des PNR (du moins, en principe). L'ensemble des interventions doit ainsi contribuer à améliorer, ou du moins maintenir, ses conditions de vie, que ce soit en termes de cadre naturel et paysager (hypothèses n°1, 3 et 5), de développement économique (hypothèse n°2) ou de maintien de l'identité régionale et des savoir-faire traditionnels (hypothèse n°4).

Les associations de protection de la nature et du paysage ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) environnementales bénéficient essentiellement des mesures et des projets environnementaux et paysagers, y compris des projets de recherche menés à bien (hypothèses n°1 et 5) et de la sensibilisation aux enjeux environnementaux (hypothèse n°3). Dans la logique du « triangle des acteurs », ces organisations représentent les intérêts de la nature et du paysage. Par ailleurs, l'existence du parc leur offre une légitimité supplémentaire pour mener des actions (p.ex. opposition à un projet foncier ou immobilier jugé peu écologique).

Les entreprises locales profitent, quant à elles, du dynamisme économique engendré par le parc et, plus particulièrement, des retombées des projets de développement économique et touristique (hypothèse n°2). Les producteurs locaux sont dans la même situation que les entreprises locales mais peuvent, de surcroît, obtenir le label « Produit des parcs suisses » afin de mettre en valeur leurs produits.

Les consommateurs disposent d'une offre variée de produits régionaux certifiés. Le label « Produit des parcs suisses » peut ainsi être perçu comme un gage de qualité, de durabilité et de régionalité (hypothèse n°2). Les touristes, excursionnistes et pratiquants de loisirs extérieurs bénéficient des offres de sensibilisation aux enjeux environnementaux, p.ex. sous la forme d'ateliers, d'activités ou d'itinéraires didactiques (hypothèse n°3). Les écoliers et étudiants peuvent également participer à des offres de sensibilisation organisées pour eux (hypothèse n°3).

Quant aux dépositaires d'un patrimoine régional (culinaire, savoir-faire traditionnel ou tradition vivante), ils ont la possibilité de le présenter et le transmettre grâce aux projets mis en place par l'organe responsable du parc (hypothèse n°4).

3.2.3 Tiers gagnants

Les destinations touristiques (Offices du tourisme), prestataires touristiques et entreprises de transport public profitent du gain d'attractivité de la région où se situe le parc en bénéficiant de l'augmentation de la fréquentation de l'endroit (quantité) par les touristes, excursionnistes et pratiquants de loisir d'extérieurs ainsi que du renforcement du positionnement de la région (qualité).

Les bureaux d'études, entreprises environnementales et organismes de certification peuvent obtenir des mandats de la part de l'organe responsable du parc, dans le cadre de ses différents projets et capter ainsi une partie de la manne provenant des parcs.

Les organismes de développement régionaux et les distributeurs de biens et services locaux bénéficient, quant à eux, des retombées économiques indirectes liées à l'activité du parc et à ses frais de fonctionnement.

3.2.4 Groupes cibles

Les propriétaires fonciers peuvent être à l'origine d'atteintes à la nature et au paysage dans l'usage de leur bien (p.ex. projet immobilier peu écologique ou mal intégré au niveau paysager, mitage du territoire, construction portant atteinte à des biotopes ou interrompant leur connexion, etc. ; hypothèse n°1).

Les entreprises locales, les producteurs locaux et les prestataires de services sont ciblés, car ils pourraient quitter le territoire ou réduire leurs investissements pour se tourner vers d'autres régions (hypothèse n°2), mais aussi parce qu'ils pourraient ne pas maintenir les traditions et savoir-faire locaux, risquant ainsi de les voir disparaître (hypothèse n°4).

Les touristes, excursionnistes et pratiquants de loisirs extérieurs peuvent se comporter d'une manière peu respectueuse de l'environnement, que ce soit de manière générale ou dans le périmètre du parc. Il s'agit donc de leur faire prendre conscience des enjeux environnementaux afin qu'ils réduisent leurs impacts négatifs ainsi que les conflits d'usage les concernant (hypothèse n°3). Les écoles et organisations parascolaires sont également ciblées pour les mêmes raisons, en partant de l'idée que les écoliers d'aujourd'hui seront les touristes et usagers de demain (hypothèse n°3).

Les institutions de recherche peuvent ne pas s'intéresser aux problématiques du territoire ou ne pas communiquer leurs résultats, ce qui fait qu'elles ne contribuent pas aux efforts de protection et de valorisation des paysages et de la nature (hypothèse n°5).

3.2.5 Tiers perdants

Les régions non labellisées ou non labellissables font face à une concurrence accrue de la part du territoire du parc, lequel gagne en attractivité et bénéficie de retombées positives. De plus, elles ne bénéficient pas des ressources financières des collectivités publiques liées à la politique des parcs, elles souffrent donc d'un désavantage concurrentiel pour développer et valoriser leur territoire.

Les autres labels de produits ou les marques régionales sont en concurrence avec le label « Produit des parcs suisses », que ce soit du point de vue des producteurs qui ne souhaiteront probablement pas obtenir plusieurs certifications, ou des consommateurs qui pourraient préférer le label « Produit ».

Les promoteurs de projets ayant un fort impact sur la nature et/ou le paysage auront probablement du mal à les réaliser sur le territoire du parc sans rencontrer d'opposition. Même si le PNR ne leur impose pas directement de contraintes légales, l'acceptabilité de leur projet sera grandement réduite.

Les producteurs de biens et de services qui ne sont pas labellisés ou qui ne peuvent pas l'être courent le risque de perdre des parts de marché ou des clients au profit des producteurs labellisés.

3.3 Hypothèse sur les causes et les solutions

Selon Knoepfel et al. (2005, pp. 63-64), définir les hypothèses causales consiste à en « *en désigner les groupes cibles et les bénéficiaires finaux*. ». Une proposition de telles hypothèses est présentée ci-après en reprenant l'ordre dans lequel les problèmes sociaux ont été exposés (le premier problème présenté est lié à la première hypothèse causale, etc).

1. Si la Confédération, les cantons et les organes responsables des parcs veulent limiter les atteintes à la nature et au paysage, alors ils interviennent sur les propriétaires fonciers ainsi que des exploitants agricoles et industriels en vue de modifier leurs comportements problématiques (p.ex. mitage du territoire, développement foncier non désiré, pollution des sols, destructions paysagères et de biotopes, etc.), dans l'intérêt de la population locale et des associations de protection de la nature et du paysage.
2. Si les acteurs politico-administratifs veulent éviter le sous-développement économique et la dégradation des conditions de vie de la population, alors ils interviennent sur les entreprises et producteurs locaux en vue d'éviter leur départ de la région, dans leur propre intérêt ainsi que celui de la population locale et des consommateurs.
3. Si les acteurs politico-administratifs veulent encourager la prise de conscience des enjeux environnementaux, alors ils interviennent sur les touristes, les excursionnistes, les acteurs économiques, les habitants, les écoles ainsi que des organisations parascolaires en vue de modifier leur méconnaissance de ces enjeux, dans leur propre intérêt, celui de la population locale ainsi que celui des associations de protection de la nature et du paysage.
4. Si les acteurs politico-administratifs veulent éviter la disparition des identités régionales ainsi que des modes de vie traditionnels, alors ils interviennent sur les entreprises et producteurs locaux en vue d'éviter la perte des traditions vivantes, dans l'intérêt de la population locale ainsi que dans celui des dépositaires d'un patrimoine culturel immatériel local.
5. Si les acteurs politico-administratifs veulent améliorer la connaissance des écosystèmes et de leurs usages, alors ils interviennent sur les institutions de recherche en vue de les encourager à étudier leur territoire, dans l'intérêt de la population locale et des associations de protection de la nature et du paysage.

3.4 Hypothèses d'intervention

Dernière étape logique, les hypothèses d'intervention doivent établir, quant à elles, comment le problème collectif à résoudre peut être atténué, voire résolu, par une politique publique (Knoepfel et al., 2005, pp. 65-66). Ces hypothèses sont toujours présentées dans l'ordre des problèmes exposés plus haut.

1. Si la Confédération, les cantons et les communes veulent modifier les comportements problématiques (p.ex. mitage du territoire, développement foncier non désiré, pollution des sols, destructions paysagères et de biotopes, etc.) des propriétaires fonciers ainsi que des exploitants agricoles et industriels, alors ils les incitent à adopter des pratiques durables par le biais de projets ciblés subventionnés.
2. Si les acteurs politico-administratifs veulent éviter le départ des entreprises et des producteurs locaux, alors ils les incitent à rester dans la région par le biais de projets ciblés subventionnés et en augmentant la valeur perçue des prestations et produits grâce aux labels « Parc naturel régional » et « Produit des parcs suisses ».

3. Si les acteurs politico-administratifs veulent encourager la prise de conscience des enjeux environnementaux de la part des touristes, des excursionnistes, des acteurs économiques, des habitants et des écoles ainsi que des organisations parascolaires, alors ils les sensibilisent aux enjeux du développement durable par le biais de projets ciblés subventionnés (ateliers, excursions guidées, manifestations, animations pédagogiques, conférences, etc.).
4. Si les acteurs politico-administratifs veulent éviter la disparition des identités régionales ainsi que des modes de vie traditionnels, alors ils incitent les entreprises et producteurs locaux à préserver et transmettre ces savoir-faire par le développement de projets ciblés subventionnés.
5. Si les acteurs politico-administratifs veulent améliorer la connaissance des écosystèmes et de leurs usages, alors ils encouragent les institutions de recherche à développer ou participer à des projets de recherche soutenus ou subventionnés par les parcs.



3.5 Modèle d'impact

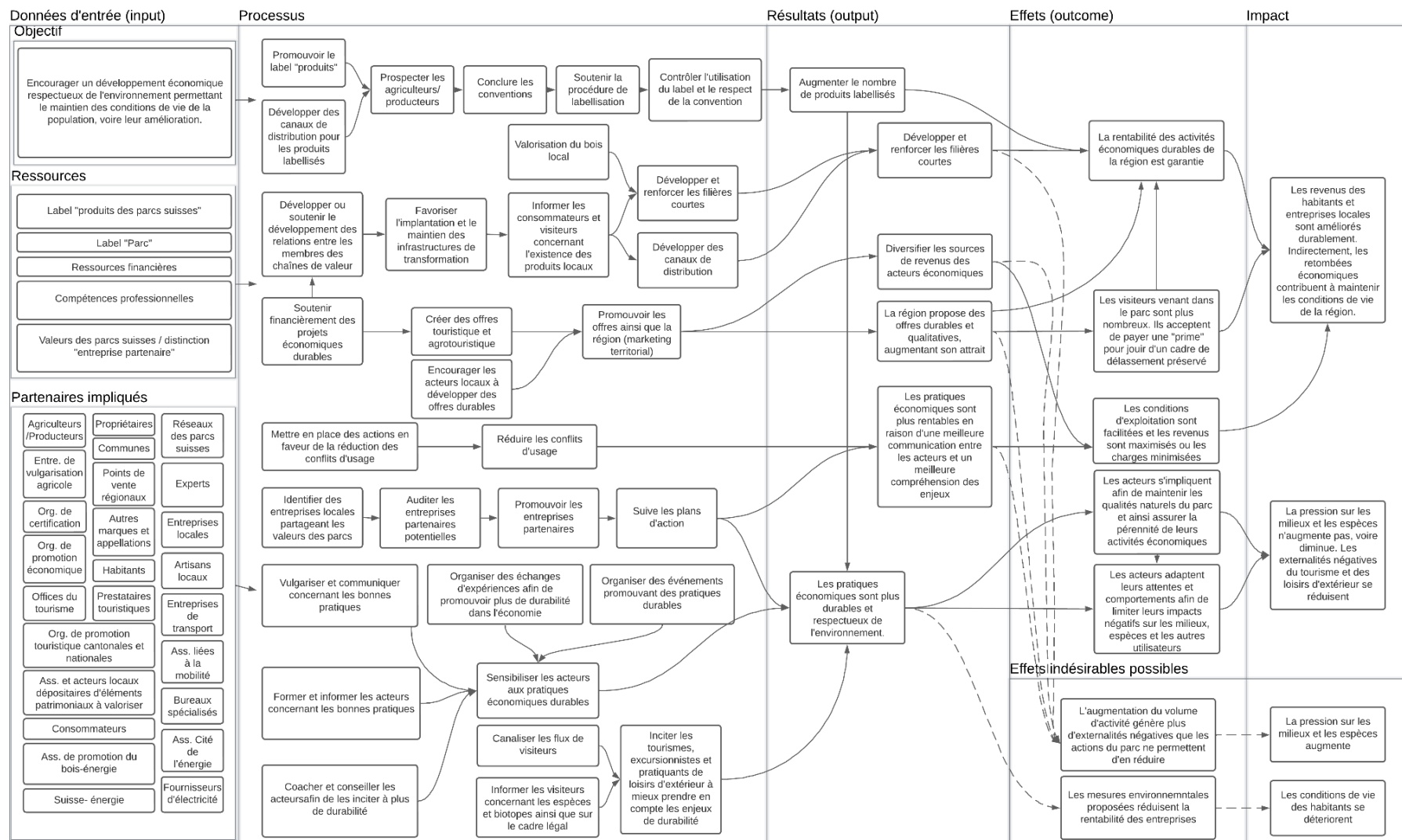


Figure 12 : modèle d'impact pour la mission de développement de l'économie basée sur les principes du développement durable

4 Design du mémoire

Pour répondre à la problématique exposée en introduction, le présent travail de mémoire s'est attaché à répondre à une question de recherche. Il a poursuivi trois objectifs de travail et s'est appuyé sur une approche méthodologique adaptée. Ces éléments sont décrits dans les sections suivantes.

4.1 Question de recherche

Le présent travail de recherche s'attache à répondre à la question de recherche suivante :

- Comment évaluer les effets économiques des parcs naturels régionaux suisses ?

4.2 Objectifs du travail

La question de recherche présentée au point précédent a été déclinée en trois objectifs de travail, lesquels ont orienté les efforts de recherche. Ces objectifs sont les suivants :

- Déterminer le périmètre pertinent dans lequel l'effet économique des parcs naturels régionaux devrait être considéré.
- Identifier des méthodes d'évaluation des effets qui pourraient être utilisés dans les secteurs économiques où sont actifs les parcs naturels régionaux.
- Proposer des outils d'évaluation des effets économiques des parcs naturels régionaux suisses, dont la mise en œuvre pourrait être internalisée.

4.3 Méthodologie

La première partie de ce mémoire s'est consacrée à présenter les parcs d'importance nationale en Suisse ainsi que leur historique. Ensuite, la présentation s'est davantage concentrée sur les PNR, détaillant leurs missions, les modalités d'évaluation de leurs chartes et offrant une vue d'ensemble des secteurs économiques dans lesquels ils interviennent. Le chapitre suivant a exploré la logique d'action de la politique publique à laquelle ces parcs sont rattachés, ainsi que les différents acteurs impliqués. Cette première partie vise à contextualiser le mémoire, à définir l'objet d'étude et à approfondir la problématique.

La seconde étape du travail s'est articulée autour d'une revue de la littérature en quatre phases. Dans un premier temps, une recherche a été conduite autour de la notion d'« effet économique » et comment interpréter ce terme dans le contexte des PNR. Il s'est agi, en particulier, de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que l'impact économique à mesurer ne doit correspondre qu'à une valeur ajoutée observable sur les marchés ou est-ce que cet effet devrait être interprété de façon plus large en incluant, par exemple, la valorisation des services écosystémiques induits par les activités de préservation de la nature ayant une valeur d'usage (p. ex : séquestration carbon) ?
- A quelle échelle doit être analysé l'impact économique ? En effet, si l'impact ne doit être mesuré qu'au niveau du territoire de chaque PNR, alors les subventions fédérales et, dans une moindre mesure, cantonales dépensées au sein du parc contribuent déjà à générer un effet économique positif. Néanmoins, si le périmètre d'analyse est national, alors de telles aides ne créent pas directement un effet économique positif.

- Quel est le périmètre d'analyse à retenir ? En effet, à l'heure actuelle, c'est essentiellement la valeur ajoutée directe et indirecte réalisée dans le domaine touristique qui est évaluée. Néanmoins, les PNR sont actifs dans divers autres secteurs économiques (agriculture, économie de proximité, mobilité et énergie) qui génèrent probablement également de la valeur. Et, en fonction des réponses aux questions précédentes, le périmètre pourrait s'étendre à l'évaluation des impacts économiques induits par des activités en lien à la nature et au paysage ainsi qu'aux dépenses et recettes directes liées au fonctionnement de l'organe responsable du Parc.

Une deuxième phase de la revue de la littérature s'est attachée à étudier comment les PNR ayant réalisé l'évaluation de leur première charte entre 2020 et 2021 ont estimé leurs impacts économiques et quel périmètre d'analyse a été retenu. Cette analyse s'est basée essentiellement sur la lecture des rapports d'évaluation des PNR concernés et, en particulier, la section dédiée à l'indicateur standard « Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc) » ainsi que les réponses apportées à la question d'évaluation : « *Quelle est l'évaluation des effets économiques du Parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ?* ». Cette deuxième phase a permis de constater comment les PNR ont répondu concrètement à la demande de l'OFEV, d'appréhender l'hétérogénéité existante concernant l'interprétation du concept d'évaluation des effets économiques et de recenser les méthodes d'évaluation appliquées.

Dans une troisième phase de la revue de la littérature, la recherche a été étendue aux parcs étrangers afin de comprendre comment la problématique est abordée à l'international. Ainsi, la façon dont les impacts économiques sont mesurés dans les parcs naturels allemands (allemand : *Naturparke*) et dans les parcs naturels régionaux français a été étudiée. La comparaison du modèle helvétique avec les pratiques issues de ces deux pays se justifie particulièrement en raison de leur proximité géographique mais également du fait que les buts et missions de ces institutions sont proches de celles des PNR suisses, en particulier concernant leur mission et activités dans le domaine économique. En effet, nombre de pays, comme l'Italie et l'Autriche, n'ont pas de statut territorial visant à la fois la préservation environnementale et le développement économique soutenu directement par l'état central ou fédéral. De plus, cette comparaison apparaît comme particulièrement pertinente car les deux nations ont créé leurs premiers parcs dans les années septante et disposent donc d'une plus grande expérience de ces thématiques que la Suisse. Il est également possible de relever que le Parc naturel régional de Schaffhouse (allemand : *Regionalen Naturpark Schaffhausen*) est binational (allemand-suisse) et la question d'évaluer ses effets économiques se posera pour la première fois en 2025. Enfin, le système des parcs suisses est directement inspiré du système français. Les outils d'évaluation devraient donc être, au moins en partie, comparables, voire transposables. Afin de sortir de l'optique purement nationale, des approches proposées par des programmes internationaux sont également analysées dans ce chapitre. D'une part, le système en place pour l'évaluation des effets économiques des réserves de biosphère UNESCO a été analysé car ce système est antérieur aux PNR suisses mais a également servi directement d'exemple pour sa mise en place. L'approche par indicateurs du Réseau Alpin des Espaces Protégés a également été passée en revue car plusieurs aires protégées suisses sont membres de cette association mais également parce que le système proposé est le résultat d'un mandat donné par l'OFEV au début des années 2010, c'est-à-dire durant la création de la première génération de PNR.

La dernière étape de la revue de la littérature a été dédiée à examiner en détail les principales méthodes d'évaluation des impacts économiques applicables aux activités des PNR. Cette analyse s'est focalisée sur les approches quantitatives, en considérant que les techniques qualitatives sont déjà accessibles et utilisées par plusieurs parcs. En outre, les étapes antérieures de la recherche ont démontré que les effets recherchés étaient principalement de nature financière, justifiant ainsi une approche quantitative pour leur mesure. Dans ce contexte, une revue de la littérature portant sur les méthodes d'estimation de la valeur ajoutée dans le domaine du tourisme a été présentée ainsi que des méthodes générales n'étant pas spécifiquement focalisées sur un domaine d'action

particulier. Des propositions pour évaluer les marques, notamment applicables au label « Produits des parcs suisses », issues principalement de la littérature sur les appellations d'origine, ont également été analysées. L'objectif était aussi d'explorer la manière dont les impacts économiques dans d'autres secteurs pourraient être évalués. Enfin, la conclusion de ce chapitre s'est concentrée sur la question de l'agrégation des résultats de ces diverses méthodes pour obtenir un impact économique global.

La troisième étape du travail a consisté à conduire des entretiens semi-directifs avec des personnes clés intervenant dans le politique des parcs. Les entretiens ont été divisés en trois phases car ils poursuivaient des objectifs sensiblement différents. Toutefois, deux questions ont été posées à toutes les personnes interrogées : « *Comment définissez-vous un effet économique pour un PNR suisse* » et « *Si vous pouviez modifier quelque chose dans la méthodologie proposée par l'OFEV, que feriez-vous* ». Les entretiens ont fait l'objet d'une transcription qui a été soumise aux intéressés et intéressées pour validation. La transcription des entretiens est disponible auprès de l'auteur sur demande. Les entretiens sont exploités de façon anonyme.

Dans une première phase, deux entretiens semi-directifs ont été conduits. Un avec un représentant de l'OFEV et l'autre avec la coordinatrice de la section « recherche sur les parcs » de l'Académie des Sciences Naturelles. Ces échanges ont permis de comprendre les besoins de l'administration mais également d'obtenir leurs avis sur les diverses méthodes proposées par les PNR jusqu'alors. Ces discussions ont permis de documenter leurs définitions du terme « effet économique » ainsi que leurs avis sur le périmètre d'analyse déterminant. Ces entretiens ont été utiles afin de comprendre pourquoi un tel outil n'a pas été proposé jusqu'à présent et quelles sont les enjeux de l'OFEV par rapport à la création et la mise à disposition d'un tel instrument. Enfin, la partie finale des échanges a permis de discuter des idées concernant les méthodes que l'OFEV souhaiterait prescrire aux PNR pour évaluer leurs impacts économiques.

Dans une deuxième phase, six entretiens ont été conduits avec des directeurs de PNR, la directrice du Réseau des parcs suisses ainsi qu'avec des responsables cantonaux de parcs. Ces entretiens ont permis de comprendre comment et pourquoi ils ou elles ont choisi d'évaluer les impacts économiques de leur PNR comme ils ou elles l'ont fait dans le cadre de l'évaluation de leur charte écoulée. Ces échanges ont également été l'occasion de préciser les enjeux que représente la thématique pour les PNR et les cantons ainsi que de détailler les limites matérielles liées aux travaux d'évaluation concernant les impacts économiques des PNR avec des acteurs du « terrain ».

Dans une troisième phase, des entretiens ont été conduits avec des représentants et représentantes du monde académique ayant travaillé activement soit sur la mise en œuvre de méthodes d'évaluation des effets économiques des parcs naturels régionaux suisses soit ayant été mandatés pour réaliser des évaluations de chartes de PNR. Ces entretiens ont permis de questionner les interviewés et interviewées sur les raisons les ayant poussés à choisir une méthode plutôt qu'une autre et de savoir s'ils avaient identifié des points d'amélioration concernant la méthodologie d'évaluation proposée par l'OFEV.

Le choix des personnes interrogées a été motivé par plusieurs critères. Le représentant de l'OFEV, la responsable du groupe "recherche sur les parcs" et la directrice du Réseau des parcs suisses représentent trois acteurs politico-administratifs importants, c'est pourquoi ils ont été sollicités. Étant donné la taille de ces structures et leurs responsabilités en leur sein, il n'était pas nécessaire de s'entretenir avec d'autres intervenants provenant de ces organes.

Concernant les directeurs de parcs, la sélection s'est d'abord concentrée sur ceux ayant personnellement participé à l'évaluation d'une charte selon les directives de l'OFEV. Cela a exclu les directeurs des parcs créés après 2013, la Biosphère Entlebuch, ainsi que les personnes engagées après l'évaluation de leur charte (Landschaftspark Binntal, Parc Ela, Parc Jura vaudois, Naturpark Beverin, Naturpark Gantrisch, Naturpark Thal). Parmi les sept parcs restants (Juraparc Aargau, Parc régional Chasseral, Naturpark Pfyn-Finges, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Parc du

Doubs, Naturpark Diemtigtal, Biosfera Val Müstair), l'objectif était d'interroger un parc ayant internalisé la démarche d'évaluation, un autre ayant participé à l'évaluation collective des parcs bernois et d'entendre le directeur du Parc du Doubs en raison de l'implication directe de l'OFEV dans son processus d'évaluation. Parmi les parcs ayant internalisé la démarche (Jurapark Aargau, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Naturpark Pfyn-Finges), le choix s'est porté sur Gruyère Pays-d'Enhaut car le directeur avait une expérience préalable dans le développement régional avant sa prise de fonction (la directrice du Jurapark Aargau est géographe et le directeur du Naturpark Pfyn-Finges est biologiste). Concernant les parcs bernois (Parc régional Chasseral et Naturpark Diemtigtal), les deux directeurs ont été contactés, et ensemble, ont suggéré d'interroger le directeur du Parc régional Chasseral.

Les responsables cantonaux ont été sélectionnés en fonction des directeurs de parcs interrogés, afin de croiser les réponses et de comparer les points de vue. Seuls les cantons de Berne et du Jura ont été concernés. En effet, dans le cadre du Parc régional Chasseral, le canton de Neuchâtel a délégué ses compétences au canton de Berne pour le suivi du PNR. Pour le Parc du Doubs, Berne et Neuchâtel délèguent le contrôle au canton du Jura. Quant au Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, aucun responsable cantonal n'a été interrogé car le canton de Fribourg délègue au canton de Vaud la supervision du parc et la responsable des parcs vaudois est partie à la retraite entre l'évaluation de la charte du parc et la réalisation de ce travail (juin 2023).

Pour les chercheurs interrogés, le choix s'est porté sur des personnes mandatées pour évaluer des chartes de parc ou ayant publié des articles sur l'estimation de la valeur ajoutée dans des parcs ou des régions. Quatre équipes de chercheurs ont été identifiées et contactées et trois ont répondu favorablement à la demande d'entretien. Le dernier chercheur ayant travaillé sur l'évaluation de la Naturpark Biosfera Val Müstair ainsi que sur les évaluations de la valeur touristique dans diverses régions a quitté la faculté où il enseignait et n'a donc pas pu être contacté.

La dernière partie du travail a consisté à émettre des recommandations sur la manière d'évaluer l'impact économique d'un PNR. Ces recommandations résultent de l'analyse précédemment menée ainsi que de l'expérience de l'auteur.



5 Approche théorique

Après avoir présenté les parcs naturels régionaux, leurs activités dans le domaine du renforcement de l'économie basée sur les principes du développement durable et leur politique, ce chapitre va s'intéresser à la façon dont la littérature propose d'évaluer quantitativement les effets économiques d'une politique publique et va présenter une analyse de la façon dont les PNR suisses ont évalué leurs impacts jusqu'à maintenant. Nous prendrons également un peu de hauteur en étudiant la façon dont les parcs des pays limitrophes mesurent leurs impacts et nous terminerons par une présentation de quelques méthodes d'évaluation des effets économiques présentées dans la littérature.

5.1 Mesurer les effets d'une politique publique

Avant d'examiner les méthodes de mesure des impacts d'une politique publique, il est crucial de comprendre le modèle logique qui sous-tend sa mise en œuvre. Conformément à l'ouvrage de Knoepfel et al. (2005, pp.253-263), les effets d'une politique publique résultent principalement de relations causales et logiques entre différentes étapes d'un processus. En amont, il est possible d'identifier les « intrants » (*inputs*), comprenant les ressources, les moyens et le cadre légal alloués à la mise en œuvre de la politique. La deuxième étape concerne la « mise en œuvre » ou le « processus » (*processes*), englobant toutes les tâches, actions et coordinations nécessaires pour parvenir à la troisième étape : les réalisations ou produits (*outputs*) du programme. Ces réalisations induisent des changements de comportement chez les publics cibles de la politique (*outcomes*) et contribuent à améliorer la situation des bénéficiaires finaux (*impacts*). Ces étapes interviennent à divers moments du cycle d'une politique publique (idem, pp.124-127), bien que les divers produits issus de ce cycle ne soient pas détaillés dans le cadre de cette étude. Il est toutefois à noter que la politique des parcs est également conforme à ce cadre logique. La Figure 13 ci-dessous illustre une chaîne d'effets simple.

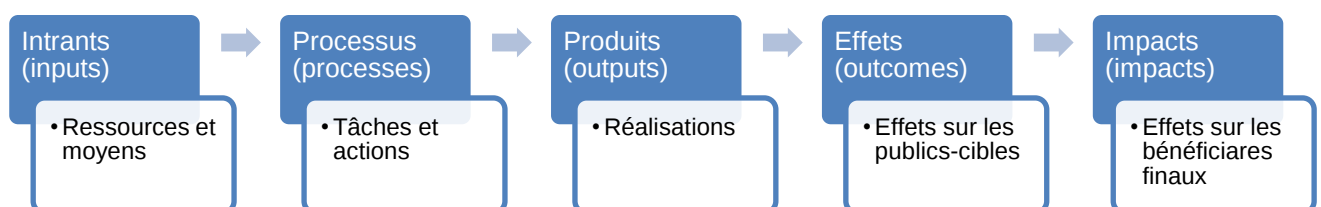


Figure 13 : modèle logique inspiré par Funnell et Rogers (2011, fig. 1.3)

Malgré la définition présentée ci-dessus, les notions d'« effet », « *outcome* » et d'« *impact* » ne sont pas définies de façon univoque. À ce sujet, Knoepfel, et al. (2005, pp.245-246) définissent « les impacts d'une politique publique comme l'ensemble des changements de comportements des groupes cibles, voulus ou non, qui sont directement imputables à l'entrée en vigueur des programmes politico-administratifs, des arrangements politico-administratifs, des plans d'action et des actes de mise en œuvre (*outputs*) qui les concrétisent. Les impacts représentent donc les effets réels des politiques publiques auprès des groupes cibles. » tandis que les « *outcomes* » d'une politique publique [se définissent] comme l'ensemble des effets, en termes de problème public à résoudre, qui sont imputables aux changements de comportements de groupes cibles (*impacts*) eux-mêmes induits par les actes de mise en œuvre (*outputs*) ». Néanmoins, comme le relèvent Balthasar et Fässler (2012, p.315), cette définition n'est pas reprise uniformément dans la littérature. Par exemple, la Confédération définit les « effets » (anglais : « *impact* » ; allemand « *Einwirkung* ») comme « tous les avantages pour les groupes cibles, de même que leurs réactions et changements de comportement » tandis que les « conséquences » (anglais : « *outcomes* » ; allemand « *Auswirkung* ») sont la répercussion sur la société, l'économie, l'environnement, etc des effets

produits sur les groupes cibles (Conseil fédéral, 2013, p.818). Le Tableau 2 ci-dessous présente différentes définitions des termes « outcomes » et « impacts ».

Sources	Définitions	
	Outcomes	Impacts
Knoepfel, et al. (2005)	Ensemble des effets, en termes de problème public à résoudre, qui sont imputables aux changements de comportements de groupes cibles (impacts) eux-mêmes induits par les actes de mise en œuvre (outputs)	Ensemble des changements de comportements des groupes cibles, voulus ou non, qui sont directement imputables à l'entrée en vigueur des PPA, des APA, des plans d'action et des actes de mise en œuvre (outputs) qui les concrétisent
Balthasar et Fässler (2012) selon Kellogg (2004)	Changements directs à court et moyen termes sur les groupes cibles au niveau des connaissances, des compétences et des comportements (traduit de l'allemand).	Les effets à long terme, planifiés et imprévus, d'une intervention sur la société (traduit de l'allemand).
Horber-Papazian et Baud-Lavigne (2021)	Effets de la politique publique sur le comportement des publics cibles	Tous les types d'effets (voulus, non voulus, pervers) des mesures, au niveau social, environnemental et économique, sur la résolution du problème ou la réponse au besoin à satisfaire.
Conseil fédéral (2013)	Effets produits sur les groupes cibles se répercutent positivement sur la société, l'économie, l'environnement, etc	Tous les avantages pour les groupes cibles, de même que leurs réactions et changements de comportement (éventuellement aussi pour les intermédiaires permettant d'atteindre les groupes cibles) peuvent être évalués en tant que premier effet des différentes prestations réunies en un groupe de prestations.
Ritz et Sinelli in Ladner et al. (2013)	Changements de comportements, autrement dit aux effets réels, que les mesures étatiques engendrent chez les groupes cibles. (ndr - catégorie présentée comme « outcomes immédiats » dans le texte)	Résultats des actions étatiques, à ce qui « ressort » finalement et qui permet de modifier une situation problématique. (ndr - catégorie présentée comme « outcomes finaux » dans le texte)
Bundi in Soguel et al. (2023)	Modifications que [l']intervention déclenche au sein du groupe cible direct.	Modifications intervenant auprès des personnes, groupes, organisations ou autres objets au-delà du groupe cible direct.

Tableau 2 : définitions des termes "outcomes" et "impacts" selon diverses sources

Comme le relève Ritz et Sinelli (in Ladner et al., 2013, p.357), en fonction des auteurs et autrices, les deux termes servent parfois à désigner les changements de comportement sur les groupes cibles ou sont utilisés pour marquer une distinction entre les changements opérés à court et moyen termes par rapport aux changements à long terme, sans qu'il y ait de consensus sur le terme à utiliser dans chaque situation. Dans le cadre du présent travail, les termes « effets » et « impacts » sont considérés comme synonymes et utilisés pour désigner les conséquences induites sur les groupes cibles à court et moyen termes.

Avant d'aborder la question de l'interprétation des effets économiques dans le contexte des PNR, il est essentiel de définir les critères permettant d'évaluer une politique publique. Cette clarification permet de comprendre les aspects sous lesquels les effets d'une politique peuvent influencer son succès. Knoepfel et al. (2005, pp.253-263) distinguent cinq critères :

- « Le **critère de l'effectivité** (*Effektivität, effectivity/compliance*) s'applique lors de l'évaluation des impacts. Il mesure le degré d'adéquation entre les objectifs normatifs d'une politique et le comportement réel des groupes cibles.

- Le **critère de l'efficacité** se rattache directement à la catégorie des effets (outcomes). Il se réfère au rapport entre les effets escomptés d'une politique et ceux qui apparaissent effectivement dans la réalité sociale.
- Le **critère de l'efficience allocative** se réfère à la relation entre les ressources investies dans une politique publique et les effets obtenus. Il décrit ainsi le rapport entre les coûts et les bénéfices d'une politique publique.
- Le **critère de l'efficience productive** [est le] rapport entre outputs et ressources engagées.
- Le **critère de la pertinence** se penche sur le lien qui existe – devrait exister – entre les objectifs définis dans le [programme politico-administratif] d'une part, et la nature et la pression du problème public à résoudre d'autre part. »

En se référant à ces définitions, il est possible d'observer que l'évaluation des chartes des PNR se concentre principalement sur le critère de l'effectivité, en veillant à ce que les objectifs définis par le parc produisent les effets souhaités sur ses publics cibles. En revanche, une évaluation de la politique des parcs au niveau national devrait se pencher davantage sur les critères d'efficacité et d'efficience allocative.

Se pose maintenant la question de définir la notion d'« effet économique ». Un dictionnaire spécialisé propose la définition suivante : « *l'impact ou l'effet sur une économie (d'un endroit, d'une région ou d'un pays) d'une activité particulière, d'un projet ou d'un programme* ». (Allaby et Park, 2013) tandis que Watson et al. (2007) propose la définition suivante : « *les variations nettes d'une nouvelle activité économique associée à un secteur économique, un événement ou une politique dans une économie régionale donnée* ». Ces définitions impliquent que la mesure de l'effet doit être de nature économique, et pas uniquement financière, c'est-à-dire qu'elle doit porter sur un périmètre plus large que les seuls gains monétaires générés. La mesure devrait également tenir compte des gains non financiers ou indirects. Ainsi, l'amélioration de l'utilité des acteurs économiques devrait idéalement être prise en compte. Non seulement la valeur ajoutée directement produite par les projets devraient être considérée mais également la plus-value générée par les dépenses réalisées par le fonctionnement de l'organisation ainsi que les rétroactions positives induites par ces dépenses (revenus fiscaux, consommation des personnes employées, etc). De plus, la question se pose de savoir si les gains ou pertes d'opportunité (gains et pertes qui auraient été réalisées si les montants investis dans le parc avaient été utilisés différemment) ou même des services rendus par la nature aux êtres humains (services écosystémiques – par exemple : bois de chauffe ou de construction, produits de la chasse ou pêche, pollinisation des cultures, lutte contre les ravageurs, séquestration carbone, etc) devraient être considérés dans les effets économiques à analyser.

Dès l'adoption de l'Oparcs, l'OFEV se questionnait sur la façon de mesurer l'effet économique des parcs. Ainsi, en 2009, l'office a commandé une étude de marché du tourisme dans les parcs (Siegrist, 2009), contenant un chapitre sur l'évaluation des effets économiques des PNR. Ce rapport met en évidence que de nombreuses autres politiques influencent le territoire des parcs et que cela rend compliqué l'évaluation des effets. Il rappelle également la logique selon laquelle les effets économiques recherchés se traduisent par « *une croissance économique des régions concernées grâce à l'« exportation » de produits et services, qui déclenche à son tour des processus de croissance intrarégionaux par le biais d'effets de revenu, de capacité et de complémentarité* » (idem, p.58). Il liste également plusieurs études mettant en évidence que les parcs naturels sont créateurs de valeur ajoutée, sans prescrire toutefois une méthode plus qu'une autre à appliquer dans le cadre helvétique pour évaluer les effets économiques des parcs.

En 2013, l'OFEV a commandé une étude à plusieurs chercheurs de l'Académie Suisse des Sciences naturelles (Wallner et al., 2013) afin qu'ils proposent une méthodologie permettant d'évaluer les effets de la politique des parcs. De ce document, certains concepts ont été adoptés en l'état comme

le concept d'évaluation des prestations et des impacts des parcs sur trois niveaux. Le socle étant le contrôle des prestations (output) réalisées dans chaque parc, tous les quatre ans, sur la base des demandes d'aides financières globales. Le second niveau vise le contrôle des effets de chaque parc sur la base de l'évaluation des chartes tous les dix ans (outcomes). Enfin, une évaluation à l'échelle nationale de la politique des parcs devrait avoir lieu également tous les dix ans (outcomes ou impacts). Ce document proposait de mettre à disposition des parcs des indicateurs standardisés, avec la possibilité d'écarter ceux qui ne sont pas pertinents pour un parc donné. Les données nécessaires au suivi de ces indicateurs reposaient d'abord sur des données secondaires déjà disponibles soit publiquement soit auprès de l'administration. Ce document proposait également de créer des zones de référence hors des parcs partageant des caractéristiques topographiques, naturelles et socio-démographiques avec les parcs afin d'essayer d'identifier les chaînes d'impact possibles et de réduire les difficultés à établir un lien de cause à effet entre les actions des parcs et les impacts observés. Néanmoins, ces deux dernières propositions n'ont pas été retenues par l'OFEV.

5.2 Effets économiques à considérer dans les PNR suisses

La notion d'effet est bien définie par l'OFEV dans le glossaire fourni dans le manuel sur les convention-programme (OFEV, 2019, pp.16-18), où figurent les définitions suivantes :

- contrôle des effets : « *contrôle permettant de vérifier si une mesure concrète déploie l'effet escompté pour atteindre l'objectif visé et si les améliorations prévues ont pu être réalisées* »
- effet visé : « *objectif final à atteindre* »
- indicateur d'efficacité : « *unité mesurable de l'effet recherché. Il arrive souvent toutefois qu'il s'écoule un certain temps entre le moment où les mesures sont mises en œuvre et celui où les effets apparaissent, et qu'il soit ainsi difficile d'évaluer ces effets ou d'identifier la mesure qui en est à l'origine* ».

En dépit de ces définitions générales, l'administration fédérale utilise des définitions non systémiques (centrées sur l'organisation, sans faire référence aux acteurs de la politique) et ne clarifie pas la notion spécifique d'« effet économique ».

Le manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale (OFEV, 2014) n'apporte pas plus de détail concernant la définition des effets économiques à mesurer. Néanmoins, les données à fournir dans le cadre de l'établissement d'une charte en lien à la mission de promotion de l'économie basée sur les principes du développement durable donnent des indications quant aux effets économiques attendus (idem, partie 1b, pp.7-8). Ainsi, il est nécessaire de renseigner l'OFEV concernant la situation socio-économique du territoire avec des données telles que :

- le nombre d'habitants et la structure de la population ;
- les statistiques sur les pendulaires ;
- le nombre d'emplois et la structure des secteurs d'activité, les secteurs économiques ;
- l'évolution touristique, la structure des offres et leurs particularités, la situation des restaurants, de l'hôtellerie et de la parahôtellerie (en particulier nombre d'établissements, de lits, de nuitées; taux d'occupation, provenance des visiteurs, durée de séjour, normes de qualité; tourisme journalier, dépendance des autres secteurs économiques vis-à-vis du tourisme, etc.) ;

- Economie forestière / exploitation de la forêt (proportion de surfaces forestières en propriété privée / publique, utilisations prioritaires, dessertes, fonction de protection, etc.), économie du bois ;
- Agriculture / utilisations agricoles (taille des exploitations, types d'utilisation, nombre de personnes employées, proportion d'exploitations biologiques, etc.) ;
- Autres secteurs économiques d'importance particulière pour le parc (artisanat, formation et recherche, industrie, etc.) ;
- Valeurs culturelles (coutumes, fêtes, etc.).

Concernant les visiteurs, il est nécessaire de présenter les éléments suivants :

- Description des groupes cibles prioritaires (groupes de visiteurs, provenance) et des offres déjà proposées ;
- Autres visiteurs potentiels du parc ;
- Potentiel probable de visiteurs (scénarios min./max.).

Il est nécessaire de fournir des informations sur la mobilité, les dessertes et les transports, y compris flux de circulation (transports individuels motorisés, transports publics, mobilité douce) :

- Dessertes existantes (réseaux routier et ferré, installations de transports touristiques, places d'atterrissage en montagne, aérodromes) ;
- Dessertes existantes pour la mobilité douce (chemins de randonnées et pistes cyclables, etc.) ;
- Fréquences et capacités des moyens de transports publics et des installations de transports touristiques ;
- Conflits de mobilité à l'intérieur du parc ;
- Mesures en cours et prévues pour la gestion des flux de visiteurs.

Enfin, il est demandé de présenter des données liées aux marchandises et services :

- Spécificité des marchandises et services issus du parc ;
- Marchés pour les marchandises et services issus du parc ;
- Marchandises, services et chaînes de création de valeur susceptibles de bénéficier du label « Produit » ;
- Canaux et partenariats de distribution ;
- Partenariats existants avec des producteurs et des prestataires de services ;
- Partenariats potentiels avec des producteurs et des prestataires de services.

A la lecture de cette liste, il est possible de comprendre que les objectifs poursuivis par les parcs, et donc les effets à mesurer, excluent les services écosystémiques n'influençant pas directement une activité économique (en tout cas, dans la mission de promotion de l'économie). De plus, cette vision

est avant tout centrée sur le territoire du PNR. Cela se confirme à la lecture du message du Conseil Fédéral (2004, p.2027) concernant la révision de la LPN : « le secteur agricole est le pilier central des parcs naturels régionaux : il contribue d'une part au maintien et à la gestion de la structure du territoire et du paysage rural, d'autre part il est la principale composante de la vie socioéconomique des localités des régions périphériques. L'agriculture participe ainsi au maintien de l'économie et de la culture locales, elle est également le garant de la valorisation des investissements consentis en faveur des parcs naturels régionaux, en assumant l'exploitation indispensable à la qualité du territoire. » ; « Dans les parcs naturels régionaux et dans la zone périphérique des parcs nationaux, on encouragera l'exploitation du bois en tant que matière première renouvelable et que ressource économique de la région. Les parcs contribueront dans les régions qui s'y prêtent à maintenir et à développer la mise en valeur du bois indigène et sa filière » ; « Les actions encouragées par les parcs valoriseront le capital paysager et contribueront ainsi également à dynamiser la mise en œuvre de la politique régionale » ; « Les parcs naturels régionaux peuvent stimuler le tourisme dans les régions structurellement et économiquement faibles, en y promouvant la découverte de la nature et du paysage. Ce tourisme s'appuiera sur des prestations offertes par les populations locales, qui bénéficieront de leurs retombées. ». Le rapport concernant l'OParcs (DETEC, 2007) précise ainsi les objectifs liés à cette mission : « exploiter les ressources naturelles locales tout en ménageant l'environnement. » ; « Pour préserver les bases nécessaires à la production, à l'élaboration et à la commercialisation de biens et services, les parcs naturels régionaux veillent à promouvoir et à valoriser les secteurs économiques et les filières de production locales. Cela englobe la mise en réseau des différents secteurs et entreprises. En encourageant les méthodes de production et d'élaboration artisanales et innovatives qui confèrent aux produits leur caractère typique et leur authenticité, les parcs naturels régionaux mettent en valeur le savoir-faire de la population locale et confortent la position de chaque individu dans le tissu socio-économique de la région. De plus, par la promotion de la valeur ajoutée qualitative des biens et services sur leur territoire, les parcs améliorent l'image de la région, notamment auprès des consommateurs. Les parcs peuvent ainsi ouvrir des perspectives d'avenir pour la population locale ». Le rapport souligne également l'importance des offres touristiques dans les PNR et « en développant des technologies novatrices à forte valeur ajoutée, l'artisanat et les petites entreprises de la région peuvent dégager un important profit économique. Il est conseillé de susciter dans les parcs naturels régionaux des partenariats public-privé pour la réalisation de projets ayant des incidences positives pour l'environnement, la nature et le paysage et entraînant une amélioration de la qualité de vie pour la population locale. »

Le rapport « Contrôle d'efficacité des Parcs Suisses », établi par l'Académie Suisse des Sciences naturelles (Wallner et al., 2013), proposait vingt-et-un indicateurs standardisés pour mesurer l'impact des PNR dans le secteur économique. Ceux-ci sont reproduits dans le Tableau 3 ci-dessous et montrer les domaines où les parcs devaient agir et avoir un impact. Il est possible de constater que ces éléments recoupent largement les domaines exigés par l'OFEV dans la charte d'un parc.

Objectifs	Indicateurs
L'économie est durable et la création de valeur ajoutée régionale est renforcée	Valeur ajoutée générée par certains produits et services du parc
	PIB régional
	Diversité des secteurs économiques
	Nombre d'employés, de pendulaires entrants et sortants, solde migratoire
	Nombre de créations et agrandissements d'entreprises, de faillites, taux d'investissement
	Situation financière des communes, part d'autofinancement, endettement brut
	Utilisation au maximum de six instruments de promotion économiques
	Production et consommation d'énergies renouvelables

L'agriculture et la sylviculture sont durables et axées vers des approches respectueuses de la nature.	Diversité d'utilisation des surfaces agricoles
	Diversité d'utilisation et de localisation des surfaces forestières
	Nombre d'exploitations par type de production
	Emplois dans l'agriculture et la sylviculture par type d'exploitations
Les offres touristiques et de loisirs sont respectueuses de la nature et durables	Séjour (nuitées à l'hôtel/total, dépenses)
	Activités des visiteurs
	Implication d'organisations environnementales / de spécialistes de l'environnement dans la conception des offres
	Perturbations induites par l'homme
	Protection de la faune sauvage
	Importance de l'environnement dans l'image perçue de la région
La transformation et la commercialisation locales des produits fabriqués dans le parc sont améliorées.	Nombre et diversité des produits et services labellisés par le parc.
	Nombre d'offres écologiques et leur durabilité
	Nombre de points de vente, de magasins et d'établissements d'accueil proposant des produits typiques et régionaux

Tableau 3 : indicateurs proposés pour le secteur économique par Wallner et al. (2013, pp.12-13)

Il est manifeste que tant le pouvoir politique que l'administration fixent des objectifs pour la politique des PNR, particulièrement axée sur la mission de promouvoir une économie respectueuse des principes du développement durable, similaires à ceux d'une politique de développement économique. En effet, cette mission correspond à la définition proposée par Feldman et al. (2016), inspirée de Sen (1999) : « *le développement économique est défini comme le développement des moyens contribuant à l'avancement de la société par la réalisation du potentiel des individus, des entreprises et des communautés* ». Par conséquent, il s'agit d'un « *moyen d'obtenir des augmentations soutenues de la prospérité et de la qualité de vie grâce à l'innovation, à la réduction des coûts de transaction et à l'utilisation des capacités pour la production et la diffusion de biens et de services* ». En ce sens, il est crucial de mesurer les effets économiques à l'aide d'indicateurs traditionnellement utilisés pour évaluer l'efficacité de ce type de politique : création d'entreprises, de nouveaux produits ou secteurs, augmentation de l'attractivité régionale, amélioration de l'efficacité, innovation, croissance du chiffre d'affaires ou du produit intérieur brut, maintien et création d'emplois, entre autres.

Malgré ces considérations, le groupe « recherche dans les parcs » a édité une fiche d'information, en 2014, présentant une vision plus réductrice de ce qu'est la valeur ajoutée dans les parcs (Knaus et Backhaus, 2014). Le document traite essentiellement de l'évaluation quantitative du tourisme, même si le chapitre conclusif rappelle que « *outre la valeur ajoutée induite par le tourisme, les parcs mettent également à disposition une série d'autres sources de valeur ajoutée régionale : la fabrication et la vente de produits régionaux, la création d'installations de production d'énergie renouvelable, la mise en œuvre de projets de protection de la nature, la recherche et les recettes fiscales des nouveaux arrivants permettent de fournir d'autres contributions importantes à l'économie régionale* ». Le document ne propose toutefois pas de méthode pour chiffrer ces autres effets.

5.3 Périmètre applicable

En plus de pouvoir être qualifiée de politique de développement économique, la politique des PNR est incontestablement une politique à incidence territoriale (anglais : *place-based policy*). En effet, il s'agit d'« *efforts réalisés par une autorité pour améliorer la performance économique d'une zone relevant de sa juridiction* » (Neumark et Simpson, 2015). RegioSuisse identifie une douzaine d'autres politiques sectorielles répondant à cette même définition en Suisse (RegioSuisse, 2023a), allant de

la planification territoriale aux politiques sociales en passant par le tourisme et l'agriculture. Malgré ce constat, relevons que le représentant de l'OFEV interrogé dans le cadre de ce mémoire conteste que la politique des parcs soit une pure politique à incidence territoriale. Selon lui, il s'agit d'une politique nationale, dans laquelle les parcs devraient chercher à développer des approches pilotes qui pourraient ensuite être transposées au reste du pays.

Néanmoins, le fait que la politique soit restreinte à un territoire en particulier pose la question de savoir comment évaluer correctement les impacts économiques de la politique sur ce seul territoire donné.

Selon Neumark et Simpson (2015), le fait qu'il s'agisse d'une politique localisée implique certaines problématiques :

- **Délimiter les espaces où les politiques sont mises en œuvre et les effets économiques dans ces zones.** Les parcs sont des ensembles de communes, parfois intégrées que partiellement dans le périmètre du PNR. Les parcs peuvent appartenir à plusieurs cantons différents, voire plusieurs pays. De plus, les chaînes de valeur peuvent ne se dérouler qu'en partie au sein du parc. Dans ces conditions, il est compliqué de collecter des données pertinentes pour évaluer les effets économiques réalisés directement au sein du territoire. De plus, nombre de données officielles n'offrent pas une granularité assez fine pour permettre de documenter ces effets à moindre coûts (par exemple, l'Office fédéral de la statistique propose une information concernant l'évolution du produit intérieur brut (PIB) jusqu'au niveau cantonal seulement – (OFS, 2022a) ; la situation est la même pour les chiffres du chômage – (OFS, 2022)).
- **Identifier les effets de la politique spécifique lorsque des zones font l'objet de multiples interventions.** En effet, les PNR sont loin d'être les seuls outils utilisés pour favoriser le développement régional. D'autres politiques sont mises en œuvre afin d'améliorer le développement des régions par le niveau fédéral, comme la Nouvelle Politique Régionale (NPR) (Regiosuisse, 2023) ou les Projets de développement régional (OFAG, 2022) mais les échelons cantonaux sont également susceptibles de mettre en place de telles politiques. Ainsi, il est compliqué de garantir le lien de cause à effet entre la politique des PNR et les effets observés en raison des multiples autres interventions politiques affectant la zone observée.
- **Prise en compte des effets de déplacement.** Si un certain développement économique peut être constaté au sein du PNR, il est important de se poser la question de savoir si ce développement constitue réellement une conséquence économique positive qui se traduit au sein du territoire ou s'il s'agit d'un transfert de substance économique ayant lieu depuis les zones situées hors du territoire vers l'intérieur de celui-ci en raison d'effets de débordement négatifs (anglais : *negative spillovers*). En effet, cette question ne se pose pas pour les communes constituant le parc puisque, pour elles, seule compte l'amélioration effective de leurs conditions de vie. Cependant, au niveau de la Confédération et des cantons, si les subventions versées ne servent qu'à transférer des richesses d'une région à l'autre, l'intérêt de la politique s'en trouve limité sauf sous l'angle redistributif au sens de Musgrave (1989).

Partant de ces constats, il est intéressant de se pencher sur la façon dont d'autres politiques publiques suisses évaluent leurs impacts. Par exemple, dans le cadre de l'évaluation de la Nouvelle Politique Régionale pour la période 2008 à 2015 (Sager et Huegli, 2013, pp.31-35), l'évaluation des impacts se base essentiellement sur des enquêtes réalisées auprès des porteurs de projet et des cantons. Ainsi, sur la base de ces entretiens, le nombre de places de travail créées ou maintenues, l'innovation et la valeur ajoutée générée ont été estimés. Les auteurs relèvent qu'en l'absence d'informations plus probantes, ils ne peuvent que dégager des tendances. De plus, ils relèvent également que l'impact économique ne peut être estimé en raison de l'absence de données

quantitatives. Si cette approche n'offre pas des données quantitatives et repose essentiellement sur des éléments déclaratifs, elle a l'avantage de cibler précisément les acteurs ayant bénéficié des projets issus de la politique.

La politique des agglomérations représente également un autre exemple de politique à incidence territoriale dont le fonctionnement se rapproche de celui des parcs (réunion de communes, territoire déterminé par l'espace fonctionnel, programme d'activité sur quatre ans, etc). Même si les outils à disposition sont majoritairement différents (politique de transport, aménagement du territoire, etc), les agglomérations visent, en partie, également à améliorer la compétitivité de leur espace métropolitain. En place depuis 2001, cette politique a fait l'objet d'une première évaluation en 2011. Dans celle-ci, les évaluations portaient essentiellement sur les résultats (output) mais peu sur les effets (ARE et SECO, 2011). Dans son volet 2016+, le Conseil fédéral (2015, pp.79-80) prévoit une évaluation intermédiaire après quatre ans sur la base du modèle d'efficacité présenté et une évaluation finale en 2022, sans préciser de méthode à utiliser. L'évaluation finale n'est pas disponible à l'heure actuelle³ mais l'évaluation intermédiaire a été publiée en 2019 (ARE et SECO, 2019). Celle-ci est relativement succincte et s'attache à suivre la réalisation des actions. A noter que les projets d'agglomération, établie par les régions et communes, n'inclut pas d'évaluation des projets de la génération précédente ni d'indicateur d'effet. Ainsi, la politique des agglomérations adopte une approche de l'évaluation centralisée, peu axée sur les effets. Les effets locaux sont essentiellement évalué *ex ante* lors du dépôt des projets d'agglomération et pas *ex post* comme pour les parcs.



³ C'est-à-dire au moment de la rédaction de ces lignes – juin 2023.

5.4 Evaluations réalisées jusqu'à présent

Les premiers parcs naturels régionaux ont terminé leurs dix premières années d'existence et ont donc eu l'occasion d'évaluer leur charte. Cette section vise à présenter comment ils ont évalué leurs impacts économiques, le périmètre retenu pour le faire ainsi que les données utilisées.

L'analyse a été réalisée sur la base du rapport d'évaluation édité par chaque parc concerné. Le périmètre d'analyse couvre donc treize rapports d'évaluation établis entre 2017 et 2021. L'analyse a été réalisée en s'intéressant particulièrement à l'indicateur standardisé « 1 - 21a. Effets économiques » et aux réponses apportées à la question de recherche « *Quelle est l'évaluation des effets économiques du Parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ?* ». La liste des parcs entrant dans le périmètre d'analyse est présentée dans le Tableau 4 ci-contre.

Parcs naturels régionaux	Année de labellisation	Année d'évaluation	Référence bibliographique	Commentaires
Naturpark Beverin	2013	2020	ZHAW (2020)	
Landschaftspark Binnental	2012	2019	Landschaftspark Binnental (2019)	
Parc régional Chasseral	2012	2020	Bär et Ehrensperger (2020)	
Naturpark Diemtigtal	2012	2020	Bär & Liechti (2020)	
Parc du Doubs	2013	2020	Ehrensperger et Bär (2020)	
Parc Ela	2012	2020	ZHAW (2020a)	
UNESCO Biosphère Entlebuch	2008			Non disponible - évaluation selon la procédure UNESCO
Naturpark Gantrisch	2012	2020	Wiesli et al. 2020	
Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut	2012	2020	Ramel et Zanoni (2020)	
Jurapark Aargau	2012	2020	Neff (2020)	
Parc Jura vaudois	2013	2021	Degiori et Born (2021)	
Naturpark Pfyn-Finges	2013	2021	Oggier et al. (2021)	
Naturpark Thal	2010	2017	Naturpark Thal (2017)	
Biosfera Val Müstair	2011	2020	Siegrist et al. (2020)	

Tableau 4 : liste des rapports d'évaluation analysés

Les sous-sections suivantes résument les éléments saillants figurant dans ces rapports.

5.4.1 Périmètre d'effet

Le périmètre d'effet considéré par les PNR, lors de l'évaluation de leur impact économique, est homogène puisque tous les parcs se sont concentrés sur leur seul territoire. Ainsi, les effets sur les régions périphériques, les cantons concernés ou la Confédération ne sont pas abordés dans les rapports d'évaluation des parcs.

Cette situation est logique à l'échelle des parcs puisque leur intérêt concerne leur territoire. Néanmoins, cela pose la question de la possibilité d'évaluer l'impact de la politique des parcs à l'échelle nationale.

5.4.2 Effets directs ou indirects

Pour cette analyse, les définitions suivantes ont été retenues. Un effet direct est considéré comme la conséquence ressentie par les publics cibles en raison des réalisations du parc dans le domaine économique (plus-value générée par les produits, dépenses des touristes, etc). Un effet indirect est une conséquence sur les publics cibles qui survient soit en raison de la seule existence du parc soit en raison de ses activités dans d'autres domaines (revenus fiscaux marginaux des agriculteurs labellisés, impôts payés par les collaborateurs professionnels des parcs, etc).

Le Tableau 5 ci-dessous montre que tous les parcs ont évalué, en premier lieu, leurs effets économiques directs. Sept PNR, soit plus de la moitié d'entre eux, mettent en avant les dépenses de projets et de fonctionnement comme retombées indirectes du parc. Trois parcs (Regionaler Naturpark Beverin, Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut et Naturpark Pfyn-Finges) ont mis en avant les retombées induites par leurs activités de sensibilisation et de communication. Le Naturpark Biosfera Val Müstair met en avant les heures de bénévolat réalisées dans le cadre de ses divers projets tandis que le Naturpark Pfyn-Finges présente également les services écosystémiques rendus par ses divers milieux comme un effet économique.

Il est intéressant de constater que plus de la moitié des PNR ont mis en avant des effets économiques indirects. En particulier, la mise en avant des dépenses réalisées dans le territoire est un élément qui a été régulièrement utilisé. Cela est certainement dû au fait que l'information est aisément disponible via la comptabilité des différentes institutions. Notons néanmoins que certains parcs se contentent d'évoquer l'impact de ces dépenses dans le territoire sans donner les montants correspondants et que les dépenses informent plutôt sur les intrants (inputs) de la politique, même si elles peuvent servir de proxy fiable pour évaluer la valeur ajoutée créée.

	Direct	Indirect		
		Dépenses	Sensibilisation / communication	Bénévolat Services écosystémiques
Regionaler Naturpark Beverin	X	X	X	
Naturpark Diemtigtal	X	X		
Parc Naturel Régional du Doubs	X	X		
Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut	X	X	X	
Jurapark Aargau	X			
Parc naturel régional Jura Vaudois	X	X		
Naturpark Thal	X			
Naturpark Biosfera Val Müstair	X	X		X
Parc Ela	X			
Naturpark Gantrisch	X			
Landschaftspark Binntal	X			
Parc régional Chasseral	X			
Naturpark Pfyn-Finges	X	X	X	X

Tableau 5 : effets directs et indirects évalués par les PNR

5.4.3 Secteurs économiques couverts

En analysant les domaines économiques entrant dans l'évaluation des effets économiques des PNR, c'est-à-dire au travers d'une grille d'analyse constituée des cinq domaines présentés dans la section 2.3.3 du présent dossier, il est possible de constater que les PNR ont retenu des périmètres différents pour conduire leur évaluation (cf. Tableau 6).

À une exception près, tous les parcs ont cherché à mettre en évidence leurs impacts dans le domaine touristique. Ce phénomène s'explique certainement en raison du fait que les effets dans ce domaine sont évidents et peuvent être relativement facilement mis en avant. Relevons également de la Réseau des parcs suisses a eu une attitude proactive pour inciter les parcs à mesurer leurs effets dans ce domaine d'action en pilotant un projet visant à évaluer la valeur ajoutée touristique créée par les parcs suisses (Knaus, 2018).

Huit PNR sur treize ont également inclus le domaine agricole dans leur évaluation et particulièrement les effets induits par le label « produits ». L'impact sur l'économie régionale et la mobilité a été évalué par trois parcs tandis que les effets économiques dans le domaine de l'énergie n'ont été mis en avant que par le Regionaler Naturpark Beverin.

Ce résultat montre que les domaines analysés sont largement différents d'un parc à l'autre. Une lecture en négatif de ces éléments permet de constater que les parcs n'ont pas évalué tous les

domaines d'action dans lesquels ils ont été actifs ou, du moins, n'ont pas documenté leurs conclusions. Si les rapports d'évaluation n'offrent pas d'explication sur les raisons pour lesquelles l'évaluation des effets économiques dans ces autres domaines n'a pas été réalisée, il est possible de supposer que cela s'explique par la complexité que représente la tâche.

	Agriculture	Economie régionale	Tourisme	Energie	Mobilité
Regionaler Naturpark Beverin	X	X	X	X	X
Naturpark Diemtigtal			X		
Parc Naturel Régional du Doubs			X		
Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut	X	X	X		
Jurapark Aargau	X				
Parc naturel régional Jura Vaudois	X		X		
Naturpark Thal	X		X		X
Naturpark Biosfera Val Müstair			X		
Parc Ela	X	X	X		
Naturpark Gantrisch	X		X		
Landschaftspark Binntal	X		X		X
Parc régional Chasseral			X		
Naturpark Pfyn-Finges			X		

Tableau 6 : secteurs économiques couverts dans le cadre de l'analyse des effets économiques des PNR

5.4.4 Sources utilisées

Les PNR ont établi leurs évaluations des effets économiques produits en s'appuyant sur des sources diverses (cf. Tableau 7). La première source, bien qu'elle ne soit pas explicitement nommée, est la documentation interne des parcs. Cela englobe les statistiques, les documents de projet, les éléments de *reporting*, ainsi que les outils de *controlling* établis à destination du grand public, des organes statutaires du parc, des cantons et de la Confédération.

Trois d'entre eux ont présenté les actions conduites ayant eu un impact. Cette approche relativement simple a le désavantage de présenter les résultats (*outputs*) du parc et non ses effets sur les publics cibles.

Deux parcs ont présenté les effets réalisés sous forme de texte. Cette approche, même si elle vise bien la mise en évidence des *outcomes*, se base uniquement sur une approche déclarative, ce qui limite son crédit. De plus, elle ne présente que des éléments qualitatifs, empêchant de sommer les effets et de les comparer avec d'autres parcs.

Sept parcs ont basé leurs évaluations sur des études ou rapports réalisés par des personnes externes. Ces rapports portent uniquement sur la valeur ajoutée touristique et ont soit été établis dans le cadre d'un mandat, soit dans le cadre de travaux académiques (bachelor). Pour les PNR concernés, ces études ont l'avantage d'offrir une valorisation quantitative de leur impact, tout en améliorant la confiance des lecteurs et des lectrices puisque la démarche est conduite par un tiers externe jouissant d'une certaine crédibilité académique.

Six parcs ont choisi d'évaluer leurs effets économiques sur la base d'évaluations ou de calculs internes. Plus simple et rapide que la source précédente, cette approche permet l'application de la méthodologie d'évaluation choisie directement par l'équipe professionnelle du parc. Elle offre également l'avantage d'être peu coûteuse. Elle a le désavantage d'être moins crédible que si l'évaluation avait été conduite par un tiers et elle nécessite des compétences particulières pour être mise en œuvre. L'équipe professionnelle peut également être suspectée de biaiser l'application de la méthodologie retenue afin de maximiser l'impact calculé.

Deux parcs ont mis en évidence des statistiques externes établies par des tiers. Dans les deux cas, il s'agissait de statistiques de ventes de produits régionaux et/ou labellisés. Cette approche permet de jauger efficacement de l'augmentation de la plus-value locale générée par les produits vendus. Cette source ne peut malheureusement que difficilement être généralisée car elle dépend de la collecte de ces informations par les parcs et donc de la mise à disposition des chiffres par leurs partenaires. Or, ce genre de données financières est sensible et beaucoup d'acteurs et actrices refusent de les transmettre.

Enfin, le Naturpark Thal a réalisé un sondage auprès de ses producteurs labellisés afin de connaître la valeur ajoutée qu'ils estimaient liées à la commercialisation de leurs produits sous le label des parcs suisses. Cette approche permet, à moindre coûts, d'obtenir des données quantitatives dans un domaine donné. Néanmoins, les données sont basées sur des éléments déclaratifs et peuvent aisément être biaisées en fonction de la façon dont le sondage est conduit. À noter que, pour les parcs ayant commandé des études, ces dernières impliquaient également majoritairement la réalisation de sondages.

Concernant les diverses sources utilisées, il est possible de constater qu'elles sont peu nombreuses (entre une et deux par PNR) et, même si elles sont multiples, portent sur l'évaluation de domaines d'action différents. Ainsi, les sources ne se recoupent que peu.

	Documents internes	Listes des actions ayant eu un impact	Liste des effets attendus	Etude	Propre calcul / estimation	Statistiques externes	Sondages
Regionaler Naturpark Beverin	X	X	X				
Naturpark Diemtigtal	X			X			
Parc Naturel Régional du Doubs	X				X		
Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut	X	X			X		
Jurapark Aargau	X					X	
Parc naturel régional Jura Vaudois	X			X			
Naturpark Thal	X			X			X
Naturpark Biosfera Val Müstair	X			X	X		
Parc Ela	X	X		X			
Naturpark Gantrisch	X			X		x	
Landschaftspark Binnthal	X			X	X		
Parc régional Chasseral	X				X		
Naturpark Pfyn-Finges	X		X		X		

Tableau 7 : sources utilisées pour évaluer l'effet économique des PNR

5.4.5 Méthodes utilisées

Les méthodes d'évaluation appliquées par les PNR sont variées (cf. Tableau 8). Une partie d'entre elles offrent plutôt des informations concernant les intrants (*inputs*) et les résultats obtenus (*outputs*). Ainsi, trois parcs ont décrit les prestations réalisées, deux ont listé les offres touristiques créées et deux ont mis en avant les dessertes de transport public renforcées. Un parc a présenté les mesures prises pour améliorer la mobilité électrique tandis que sept PNR ont mis en avant les dépenses réalisées dans le territoire et les emplois directement liés à la structure professionnelle du parc.

Trois parcs ont mis en avant les emplois créés ou maintenus dans la région en lien à la réalisation de projets. Le chiffrage est soit réalisé sous forme de déclaration par les partenaires soit est estimé directement par les parcs. Deux parcs (Regionaler Naturpark Beverin, Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut) ont également mis en évidence les fonds étrangers qu'ils ont réussi à mobiliser pour le parc grâce aux engagements de la Confédération et des cantons.

L'amélioration du positionnement touristique est mise en avant par cinq PNR. Néanmoins, cet effet est évalué directement par les équipes professionnelles et souvent sous forme qualitative uniquement. Une minorité de parcs avancent des statistiques (nombre de participants aux activités, visites sur la page internet du parc) pour illustrer quantitativement cet effet. Néanmoins, seul le

Regionaler Naturpark Beverin met en avant l'évolution des nuitées dans le territoire. Le faible recours à cette donnée, pourtant en libre accès sur le site de l'Office fédéral de la statistique, peut s'expliquer, d'une part, car cette information est documentée dans la charte du Parc (c'est-à-dire l'étape suivant l'évaluation de la charte en cours) et, d'autre part, car le lien de causalité ne peut pas être prouvé entre les activités du parc et les nuitées enregistrées.

Dans le domaine touristique, dix des treize PNR sous revue ont cherché à évaluer la valeur ajoutée générée par le tourisme sur leur territoire. Comme évoqué plus haut, un projet a été conduit dans ce domaine par le Réseau des parcs suisses. Ainsi, les quatre parcs ayant participé à cette enquête ont mis en évidence les résultats obtenus (Naturpark Gantrisch, Landschaftspark Binntal, Parc naturel régional Jura Vaudois et le Parc Ela – Knaus, 2018) tandis que trois se sont inspirés de cette étude pour répliquer la même méthodologie (ou une méthodologie légèrement adaptée) sur leur territoire (Parc Naturel Régional du Doubs, Parc régional Chasseral et Naturpark Pfyn-Finges). Enfin, trois se sont basés sur d'autres méthodes pour évaluer les valeurs ajoutées touristiques de leur PNR (Naturpark Diemtigtal, Naturpark Thal et Naturpark Biosfera Val Müstair).

La valorisation des impacts touristiques semble donc une approche largement acceptée par les institutions. Néanmoins, en raison des méthodes variées utilisées par les différents parcs pour conduire cette évaluation, quand bien même tous les parcs auraient évalué la valeur ajoutée créée en leur sein, les résultats ne pourraient être simplement sommés pour obtenir une valeur nationale.

	Description des prestations réalisées			Dépenses et emplois directs dans le territoire			Effet de levier des dépenses réalisées			Emplois créés ou maintenus			Amélioration du positionnement touristique			Développement d'offres touristiques			Estimation des retombées économiques du tourisme			Nuitées dans la région			Amélioration des désertes de transport public			Renforcement de l'e-mobilité			Estimation des retombées de la mobilité			Amélioration du positionnement des produits locaux			Ventes de produits locaux			Vente de bois local			Création de filières ou d'infrastructures de production			
Regionaler Naturpark Beverin		X	X	X		X	X		X				X		X	X				X	X																					X				
Naturpark Diemtigtal		X													X																															
Parc Naturel Régional du Doubs		X													X																															
Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut	X	X	X			X	X																											X	X											
Jurapark Aargau																																				X										
Parc naturel régional Jura Vaudois		X							X	X																							X													
Naturpark Thal											X				X													X					X													
Naturpark Biosfera Val Müstair		X									X				X																															
Parc Ela															X																			X										X		
Naturpark Gantrisch															X																			X												
Landschaftspark Binntal															X				X		X							X					X													
Parc régional Chasseral															X																															
Naturpark Pfyn-Finges	X	X							X	X																																				

Tableau 8 : méthodes utilisées pour évaluer l'effet économique des PNR

Dans le domaine de la mobilité, deux parcs (Naturpark Thal et Landschaftspark Binntal) ont évalué les retombées économiques des mesures qu'ils ont prises. Le premier des deux parcs parle de retombées indirectes (sans préciser leur nature ou la façon dont elles ont été estimées) et le second liste les entreprises (trois restaurants et un musée) qui peuvent être exploitées grâce à la présence d'une ligne de bus touristique soutenue par le parc.

Deux PNR mettent en avant l'amélioration du positionnement des produits locaux comme effet économique (Regionaler Naturpark Beverin et Parc naturel régional Jura vaudois), même s'il s'agit essentiellement d'une évaluation basée sur la perception des parcs eux-mêmes et sur l'augmentation du nombre de produits labellisés. Sept parcs mettent en avant le chiffre d'affaires réalisés par les produits labellisés. Comme expliqué plus haut, cette approche nécessite d'arriver à documenter les ventes réalisées. En revanche, cela permet également d'estimer la plus-value créée sur le territoire. Notons, néanmoins, que les parcs ne sont pas allés jusqu'à ce point et se sont contentés de présenter le chiffre d'affaires. Dans le même ordre d'idée, le Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut a mis en évidence le chiffre d'affaires généré par la filière bois active sur son territoire.

Enfin, le Regionaler Naturpark Beverin et le Parc Ela ont mis en évidence les infrastructures et les filières qui ont pu être mises en place grâce à leur soutien.

5.4.6 Commentaires

Après avoir parcouru ces rapports d'évaluation, il est possible de constater l'importante hétérogénéité des méthodes et outils utilisés pour évaluer l'impact des parcs dans le domaine de l'économie. Ces différences s'expliquent certainement en raison des ressources et des compétences diverses existant au sein de chaque entité. Cette hétérogénéité pose également la question de la qualité générale des évaluations conduites. En effet, les renseignements transmis par certains parcs sont superficiels ou ne traitent pas des effets mais plutôt des résultats, ce faisant l'évaluation des effets économiques peut paraître bâclée ou ayant été réalisée comme un exercice alibi. Ces différences peuvent également être dues aux ressources différentes allouées aux travaux d'évaluation. En effet, les parcs ont la liberté de budgéter librement, dans leur demande financière à l'OFEV, les ressources nécessaires pour réaliser l'évaluation de leur charte. Ainsi, en acceptant les demandes financières comportant des différences importantes entre parcs concernant les moyens sollicités pour l'évaluation, l'OFEV accepte implicitement cet écart de qualité et de quantité. Les effets économiques considérés couvrent des périmètres largement différents d'un parc à l'autre et les moyens de mesure déployés sont largement disparates. Ainsi, il apparaît que le concept même est interprété très différemment par les structures. Une clarification de la notion d'« effet économique » permettrait certainement d'obtenir des résultats plus homogènes.

Il est également possible de constater que les effets économiques évalués ne couvrent pas tout le spectre d'activités des parcs, ce qui ne permet pas de savoir si les activités des parcs ont atteint leurs objectifs. Il est également possible de relever que seule une minorité des effets sont quantifiés, ce qui empêche de les sommer, de s'en servir pour comparer les parcs entre eux ou encore pour s'interroger sur l'efficacité des mesures mises en place (question, par ailleurs, jamais posée dans le cadre de l'évaluation des parcs). Nous pouvons relever que le projet national visant à évaluer la valeur ajoutée touristique dans quatre PNR a influencé positivement la démarche d'évaluation de la plupart des parcs, leur servant de base méthodologique mais également de bonne pratique ayant une forte valeur prescriptive. Ainsi, de telles démarches, conduites à l'échelle nationale, semblent particulièrement appropriées pour améliorer les évaluations à venir. Relevons également que certains parcs ont constaté l'absence d'outils d'évaluation standardisés pour mesurer leurs effets économiques dans leur rapport d'évaluation.

L'inégalité des résultats obtenus en termes de qualité n'a pas échappé au Réseau des parcs suisses qui a réalisé une analyse des rapports d'évaluation produits (Föhn, 2022). Ces résultats ont été discuté avec les directeurs et directrices des parcs et l'étape suivante sera de proposer à l'OFEV des modifications concernant la méthodologie applicable pour l'évaluation des chartes des parcs.

5.5 Evaluation des effets économiques dans des structures similaires

Après avoir analysé la manière dont les parcs suisses ont évalué leurs effets économiques à la fin de leur première phase opérationnelle, il est pertinent de se pencher sur la méthode employée par les pays voisins et d'autres structures similaires remplissant des missions comparables à celles des PNR suisses pour évaluer l'impact de leurs aires protégées. Pour ce faire, nous allons nous intéresser aux cas allemands et français. Évidemment, d'autres nations ont des statuts similaires et s'intéressent également à la façon de mesurer leurs effets (par exemple, pour l'Autriche, avec des approches qualitative et quantitative : Getzner et al. (2002) ; Jungmeier (2004)) mais le périmètre d'analyse se restreindra à ces deux pays dans le cadre du présent mémoire en raison de leur proximité et de leur similarité avec le statut des PNR suisses, en particulier sous l'angle économique.

Nous allons également examiner la manière dont d'autres structures similaires abordent l'évaluation de leurs impacts économiques. Nous étudierons ainsi le système des réserves de biosphère de l'UNESCO et la méthode de suivi des effets proposée par l'ALPARC à ses membres. Ces deux entités ont été sélectionnées pour des raisons spécifiques : les réserves de biosphère de l'UNESCO ont servi d'inspiration lors de la création des PNR suisses. L'ALPARC a été choisie car plusieurs parcs suisses en sont membres et parce que le développement de son modèle de mesure de l'efficacité a été réalisé sur mandat de l'OFEV au début des années 2010, période correspondant à la labellisation des premiers PNR.

5.5.1 Naturparke allemands

Les parcs allemands sont des entités existantes en vertu d'une loi fédérale mais sont dépendants des *Länder* pour leur création et leur gestion. L'office fédéral pour la protection de la nature (BFN, 2023) nous apprend que les parcs naturels doivent remplir les conditions suivantes :

- être de grande envergure ;
- être principalement des zones de protection des paysages ou des réserves naturelles ;
- se prêter particulièrement à la détente en raison du cadre paysager et être un espace visant à développer un tourisme durable ;
- permettre la détente en raison d'un l'aménagement du territoire approprié ;
- servir à la conservation, au développement et à la restauration d'un paysage caractérisé par une utilisation diversifiée et par une diversité riches de biotopes, dans lequel chacun s'efforce d'utiliser le territoire de manière durable et respectueuse de l'environnement ;
- être particulièrement adaptés à promouvoir un développement régional durable.



Figure 14 : carte des parcs naturels allemands - BFN, 2023a

Ils remplissent quatre missions :

- Protection de la nature et soin du paysage ;
- Développement régional durable ;
- Détente et tourisme durable ;
- Education à l'environnement et communication.

Le premier parc naturel allemand a été fondé en 1956 et, aujourd'hui, l'Allemagne compte cent quatre parcs naturels qui couvrent environ vingt-huit pour cent du territoire national et dix-huit millions de personnes résident dans leur périmètre (VDN, 2023 – voir Figure 14). Généralement, le système des parcs allemands est proche du modèle helvétique.

L'évaluation des effets des parcs allemands n'est pas imposée par la loi ou l'administration (BFN, 2005) et, généralement, la question de la gestion de la qualité est beaucoup moins contraignante qu'en Suisse. En 2005, ils ont lancé une initiative nommée « Offensive qualité parcs naturels » (allemand : « *Qualitätsoffensive Naturparke* ») permettant aux parcs de se soumettre, sur une base volontaire, à une autoévaluation de leurs activités puis à un audit débouchant sur l'obtention d'une distinction « parc naturel de qualité » (allemand « *Qualitäts-Naturpark* » – VDN, 2020). Si cette approche est essentiellement une démarche « qualité », une partie de l'autoévaluation pose la question de la façon dont les parcs vérifient l'atteinte de leurs objectifs et, en fonction de la réponse, attribue plus ou moins de points au parc (idem, p.33).

Si, au niveau local, l'évaluation des effets est considérée comme une bonne pratique, elle est imposée par le bailleur de fonds de premier plan qu'est l'Union Européenne. En effet, plusieurs programmes financent une partie importante des activités des parcs. Ces programmes, par exemples : Natura 2000 (UE, 2023a) dans le domaine de la protection de la nature ou LEADER (UE, 2023) pour le développement régional, sont essentiels au financement des parcs allemands. La sollicitation de ces fonds implique de rendre des comptes détaillés en termes de dépenses, de réalisation mais également d'effets. Comme l'a relevé la responsable du groupe « recherche sur les parcs », qui travaille sur la thématique de la mesure des effets avec les parcs allemands, autrichiens et luxembourgeois, l'absence de système d'évaluation des effets au niveau de chaque parc pose des problèmes aux institutions afin de justifier leur existence auprès de certains acteurs et, particulièrement, auprès des autorités locales et régionales. Elle relève aussi que les parcs constatent que les effets documentés dans les fiches liées aux programmes européens sont beaucoup trop abstraits pour être exploitables sur le plan local.

Même s'il n'existe pas d'obligation de procéder à une évaluation au niveau des parcs naturels allemands, l'impact du tourisme des parcs a été évalué par l'office fédéral compétant en 2016 (Job et al., 2016). Cette étude, dont la méthode d'évaluation sera présentée dans le chapitre suivant, a été réalisée dans quatorze parcs puis le résultat a été extrapolé à l'ensemble des parcs allemands afin d'évaluer l'impact au niveau national. L'enquête estime que le tourisme dans les parcs génère une valeur ajoutée de 1.4 milliard d'euros par an et que 242 millions d'euros sont directement imputables aux touristes et excursionnistes venant spécifiquement pour le statut de parc du territoire. Les auteurs concluent que le label « parc naturel » constitue un avantage concurrentiel mais qu'il existe encore un potentiel notable afin de pouvoir l'exploiter davantage. Ils relèvent également que la valeur ajoutée est supérieure dans les parcs proposant des offres payantes liées au parc et à ses activités.

Ainsi, au niveau fédéral, il existe une méthodologie permettant d'estimer l'impact du tourisme, utilisée et offrant des résultats chiffrés. Sur cette base, l'office fédéral pour la protection de la nature peut donc évaluer les effets économiques de la politique. Cette évaluation n'est néanmoins pas réalisée au niveau de chaque parc s'arrête à l'évaluation les retombées du tourisme. Ce constat met en

évidence que la politique des parcs allemands a traversé plus de soixante ans sans avoir eu à mettre en place un outil d'évaluation des effets économiques sur le plan local, bien que le besoin semble présent. Tandis que, sur le plan national, la méthode utilisée offre, apparemment, les bases nécessaires pour évaluer tant l'efficacité que l'efficience de la politique publique dans le domaine touristique. Nous constatons, néanmoins, que ni sur le plan local ni au niveau national, les autres domaines d'action des parcs ne sont évalués.

5.5.2 Parcs naturels régionaux français

Existants depuis 1967, les parcs naturels régionaux français ont été créés sous l'impulsion d'une délégation de l'aménagement du territoire afin de disposer d'une structure souple, dynamique et alerte impliquant plusieurs acteurs afin d'« *inventer une nouvelle forme d'aménagement du territoire* ». Originellement rattachés à la République, ils ont été rattachés aux Régions dès 1982 (FPNR, 2022).

Aujourd'hui, la France compte cinquante-huit PNR (cf. Figure 15), tant en France métropolitaine que dans les départements d'outre-mer, ce qui représente 17,2% du territoire métropolitain, plus de quatre mille neuf cents communes, plus de neuf virgule cinq millions d'hectares et plus de quatre virgule quatre millions d'habitants. (FPNR, 2022b).

Pour être éligible à recevoir le label PNR, les territoires doivent remplir les critères suivants :

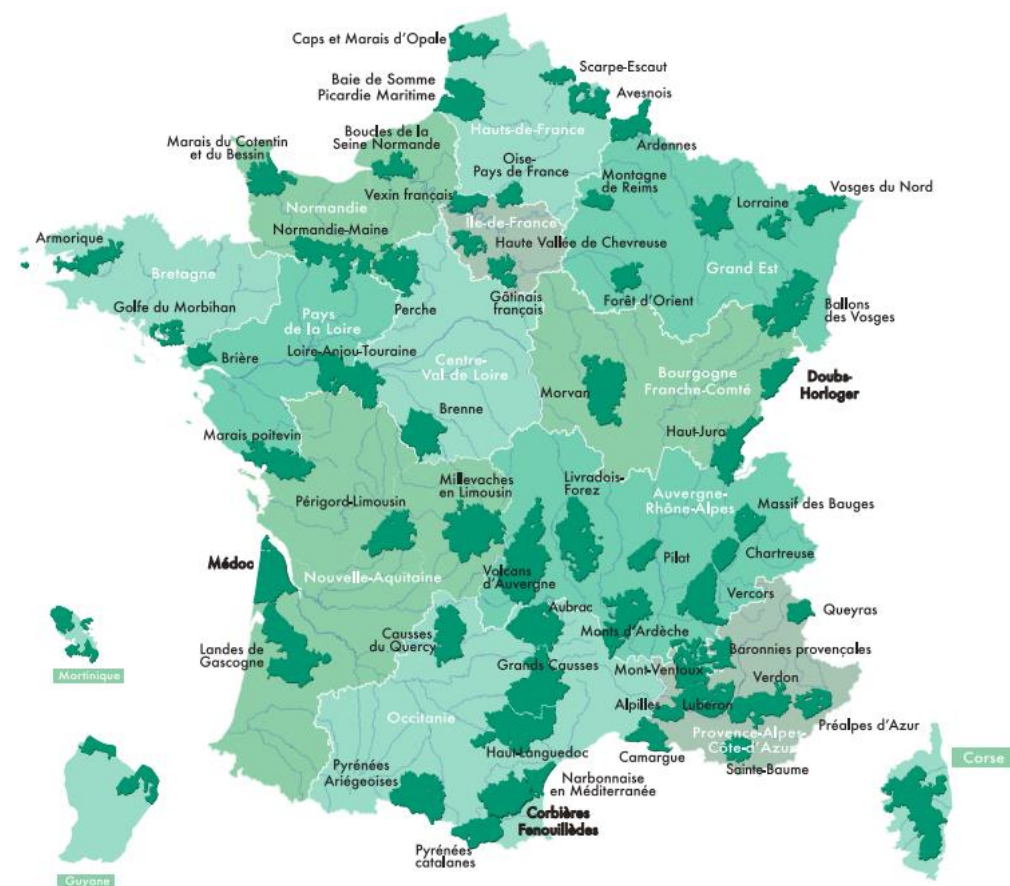


Figure 15 : carte des parcs naturels régionaux français - FPNR, 2023a

- Le patrimoine doit posséder un caractère remarquable ;
- Disposer des éléments de patrimoine présentant un intérêt reconnu au niveau national et/ou international ;
- Proposer un périmètre cohérent et pertinent par rapport au patrimoine, à l'identité du territoire ;
- Les orientations stratégiques doivent être précises et les mesures proposées doivent répondre au diagnostic et aux enjeux du territoire ;
- Constituer un projet qui concerne l'ensemble des partenaires locaux (élus, agriculteurs, entreprises, associations de protection de la nature, culturelles, d'habitants, administrations...) ;

- Prouver l'adhésion des collectivités (communes, régions, départements...);
- Disposer de moyens humains et financiers pérennes ;
- Entretenir des partenariats et mettre en place des concertations formalisés (conventions, accords, contrats d'objectifs...).

Les parcs français remplissent cinq missions (FPNR, 2023c) :

1. la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
2. l'aménagement du territoire ;
3. le développement économique et social ;
4. l'accueil, l'éducation et l'information ;
5. l'expérimentation, l'innovation.

Il est possible de noter une différence majeure par rapport à la situation helvétique puisque les parcs français ont des compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire. Cette attribution supplémentaire concédée par l'état français change considérablement les possibilités d'action des parcs français par rapport à leurs homologues suisses, tout en les rendant incontournables au sein de leur territoire. Sur le plan économique, les domaines d'action des PNR français sont largement similaires à leurs équivalents suisses. D'ailleurs, le modèle des parcs suisses a été directement inspiré du modèle français.

Comme en Suisse, les parcs français évaluent leur charte. Ils réalisent l'exercice tous les quinze ans, en vue de la rédaction de la nouvelle charte et ont l'obligation d'effectuer une évaluation intermédiaire à mi-parcours. Cette obligation a été introduite progressivement. D'abord, à l'article R333-3 du Code de l'environnement (République Française, 2000), il a été exigé que « *en cas de révision de la charte, [l']inventaire [territorial soit] accompagné d'un bilan de l'action du parc depuis le dernier classement* » dès 2005. Dès 2007, l'exigence de réaliser un « *bilan de l'action* » est abandonnée au profit de la demande de réaliser « *une évaluation de la mise en œuvre des orientations de la charte précédente* ». En 2012, l'article s'enrichit d'un renvoi explicite au dispositif de mesure des effets prévus dans la charte : « *La révision de la charte est fondée sur le diagnostic prévu au I mis à jour, une évaluation de sa mise en œuvre et sur une analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire réalisées à partir des résultats du dispositif d'évaluation et de suivi prévu au c du 1° du II⁴* ». La dernière version du texte datant de 2017 conserve ces mêmes principes, bien que rédigés différemment. Ce développement d'une culture de l'évaluation au sein des parcs français était mu par une évaluation globale de la politique des PNR français (De Maupéou, D. et al., 2005). Cette évaluation recommandait de « *demande aux PNR, lors de la procédure de classement initial et lors du renouvellement, de mettre en place d'emblée un dispositif d'évaluation des actions du parc* », proposition qui a été suivie par l'Etat.

En 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire (2018) a émis une note technique précisant le contenu des chartes et leur modalité d'évaluation. Ce texte précise que « *l'évaluation de la mise en œuvre de la charte porte sur l'action du syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés. Elle s'intéresse particulièrement aux mesures ou dispositions prioritaires/phares de la charte. Elle repose sur des questions évaluatives et, le cas échéant, des indicateurs chiffrés, qui peuvent être reportés dans un logiciel d'évaluation informatisé, tel qu'EVA* ». Ainsi, l'évaluation doit porter sur les résultats obtenus et non sur les effets. Par ailleurs,

⁴ Article R333-3, al. II let. C : « *un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte. Ces dispositifs indiquent la périodicité des bilans* »

la note indique que « *le suivi de l'évolution du territoire repose sur un nombre d'indicateurs territoriaux limité définis au regard des mesures ou dispositions prioritaires/phares de la charte. Une attention particulière sera portée d'une part au thème de la protection du patrimoine naturel et culturel et des paysages, d'autre part, à celui de l'évolution de l'urbanisation* ». Ainsi, le thème du développement économique n'est pas un domaine d'évaluation prioritaire. Cette même note présente le contenu minimal des chartes françaises et celles-ci doivent contenir « *un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures phares/prioritaires, et prévoir la périodicité des bilans prévus dans ce cadre* ». Ainsi, non seulement les objectifs et indicateurs sont fixés lors de la rédaction de la charte mais les principes qui guideront l'évaluation et la méthodologie de suivi sont également déterminés en amont.

En marge de ces textes légaux, la Fédération des parcs naturels régionaux de France, association faîtière des PNR, a émis un guide technique concernant l'évaluation des chartes (FPNR, 2001). Celui-ci, propose une méthodologie d'évaluation. Le document prône une présentation des projets en indiquant les ressources utilisées (*inputs*) ainsi que les principales réalisations (résultats - *output*). Il propose encore de présenter les « *effets induits supposés* » des projets réalisés, mais sans obligation de documenter ou prouver ces effets. Relevons également que la Fédération a lancé, en 2012, un projet de création d'un outil informatique de suivi et de documentation des projets : l'« *EVA* » (FPNR, 2012). Ce logiciel permet de documenter régulièrement les réalisations et les données financières du parc, de suivre les objectifs stratégiques de la charte et ses indicateurs. Il offre la possibilité d'analyser ces données et de suivre leur évolution dans un tableau de bord et dans un système cartographique. L'ensemble doit faciliter le suivi des projets, la communication autour des actions du parc mais également faciliter les travaux d'évaluation. Relevons que, ni le guide technique, ni le logiciel EVA, ne propose de méthodologie permettant de documenter les effets économiques.

Il est possible de noter que, même si les parcs naturels régionaux ne proposent pas d'outils d'évaluation des effets économiques, les parcs nationaux de France ont commandé une vaste étude (Maresca et al., 2008) présentant les méthodes d'évaluation utilisées dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques utilisées à travers le monde afin de permettre aux équipes de gestion d'être informées concernant les pratiques existantes et, le cas échéant, d'adopter certaines de ces approches dans leur contexte. Même si le rapport ne le dit pas explicitement, certainement que les méthodes présentées sont applicables, dans une large mesure, également aux parcs naturels régionaux.

Une analyse des rapports d'évaluation⁵ des parcs naturels régionaux français met en évidence que la plupart d'entre eux se limitent aux exigences légales en matière d'évaluation. Trois parcs, dans leurs recommandations, suggèrent une amélioration de la documentation de leurs activités et du suivi de leurs objectifs en vue de l'évaluation (Planed, 2018 ; PNRA, 2018 ; Inddigo, 2017). Aucun de ces parcs ne propose d'évaluation de leurs effets économiques, à l'exception d'activités très ciblées détaillant leurs impacts en termes d'EPT créés ou de chiffre d'affaires (par exemple : Planed, 2018). La littérature scientifique n'est pas non plus très fournie en ce qui concerne l'évaluation des effets économiques des PNR français. Quelques exemples existent (Desponds, 2007 ; Dissart et al., 2014), mais aucune étude n'a été menée à l'échelle du pays, contrairement à ce qui a été réalisé en Allemagne.

⁵ Sur les 58 PNR français, seuls 12 rapports d'évaluation ont été consultés (Arpilles, Armorique, Chartreuse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Grands Causses, Loire-Anjou-Touraine, Monts d'Ardèche, Morvan, Normandie-Maine, Pyrénées Ariégeoises et Queyras). 13 parcs n'ont pas encore produit de rapport car ils ont été créés avant 2012. La différence résiduelle importantes s'explique soit car le dernier renouvellement de la charte est intervenu avant que le cadre légal de 2012 n'entre en vigueur ou que le rapport n'était pas disponible en libre accès sur le site internet des entités concernées.

5.5.3 Réserves de biosphère UNESCO

Les réserves de biosphère existent depuis 1976. En 1971, l'UNESCO lance le programme sur l'homme et la biosphère (MAB – anglais : *Man and Biosphere*) et crée, par la même occasion, ce statut territorial. En 1995, avec l'accord de Séville, l'UNESCO se dote d'un cadre statutaire qui détermine les critères d'éligibilité pour créer de nouvelles réserves de biosphère et pour examiner périodiquement le maintien de leur statut (UNESCO, 2023).

Les réserves de biosphère sont des entités reconnues et proposées par leur gouvernement respectif. Elles peuvent impliquer un seul pays ou plusieurs. A ce jour, le Réseau mondial des réserves de biosphère est actuellement composé de 748 réserves dans 134 pays, dont 23 sites transfrontières (cf. Figure 16). Les réserves de biosphère couvrent une superficie totale de plus de 7'442'000 km² et plus de deux cent septante-cinq millions de personnes vivent en leur sein (idem). Contrairement aux PNR suisses, les réserves de biosphère doivent avoir une aire centrale dédiée à la protection de la biodiversité, donc une zone ayant un statut de protection contraignant. Les réserves de biosphère se veulent être des « *lieux d'apprentissage du développement durable* » et doivent inclure trois types d'espaces dans lesquels sont poursuivis des buts différents (idem) :

- Les aires centrales comprennent une zone strictement protégée qui contribue à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variation génétique.
- La zone tampon entoure ou jouxte les aires centrales et est utilisée pour des activités compatibles avec des pratiques écologiquement viables susceptibles de renforcer la recherche, le suivi, la formation et l'éducation scientifiques.
- L'aire de transition est la zone où les communautés encouragent des activités économiques et humaines durables des points de vue socioculturel et écologique.



Figure 16 : répartition des réserves de biosphère en Europe et dans le monde en 2020 - UNESCO (2023)

Pour prétendre devenir une réserve de biosphère, un territoire doit répondre aux sept critères suivants (UNESCO, 2013, pt. 4) :

- Englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série de formes d'interventions humaines ;
- Être importante pour la conservation de la diversité biologique ;
- Offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches du développement durable au niveau régional ;

- Avoir une taille appropriée pour remplir les trois fonctions des réserves de biosphère ;
- Par des outils d'aménagement du territoire, pouvoir déterminer une aire centrale, des zones tampons et une aire de transition ;
- Intéresser et associer un éventail approprié, notamment de pouvoirs publics, communautés locales et intérêts privés à la conception et à la mise en œuvre des fonctions de la réserve de biosphère ;
- Disposer de bases institutionnelles suffisantes (existence de mécanismes de gestion, existence d'une politique permettant la gestion, existence d'institutions capables de gérer la mise en œuvre, existence de programmes de recherche, de surveillance continue, d'éducation et de formation).

Comme les PNR suisses, les réserves de biosphère doivent renouveler leur statut tous les dix ans. Pour ce faire, elles doivent remplir un « *bilan qualitatif qui peut porter sur l'organisation et sur les actions qui ont été mises en œuvre et sur les résultats obtenus* » (UNESCO, 2023a). Dans le domaine économique, plusieurs questions d'évaluation sont posées (Cf. Tableau 9).

Questions d'évaluation
5.1 Décrivez brièvement les tendances dominantes de la dernière décennie dans chaque secteur majeur de l'économie de la réserve de biosphère, (ex : agriculture et activités forestières, ressources renouvelables, ressources non renouvelables, fabrication et construction, tourisme et autres industries de services).
5.2 Décrire les activités touristiques. Le tourisme est-il en hausse ou en baisse depuis la désignation ou depuis le dernier examen périodique ? Quels nouveaux projets ou initiatives ont été entrepris ? Quels types d'activités touristiques ? Quels effets ont eu ces activités sur l'économie, l'écologie et la société de la réserve de biosphère ? Des études ont-elles été menées pour examiner si le fait d'avoir désigné ce territoire comme réserve de biosphère avait influencé le nombre de touristes ? Veuillez fournir des références bibliographiques de ces études et/ou une copie papier dans une annexe.
5.3 Le cas échéant, décrire les autres usages et secteurs clés tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie. Ont-ils augmenté ou diminué depuis la nomination ou le dernier examen périodique ? Quels types de projets ou initiatives ont été entrepris ? Quels effets ont-ils eu sur l'économie et l'écologie de la réserve de biosphère, et sur sa biodiversité ? Des études ont-elles été menées pour analyser si la désignation comme réserve de biosphère a influencé la fréquence de ces activités ? Si oui, fournir des références bibliographiques de ces études et/ou une copie papier dans une annexe.
5.4 Comment les activités économiques au sein de la réserve de biosphère bénéficient à la population locale ?
5.5 Comment évaluez-vous l'efficacité des actions ou des stratégies appliquées ? (Décrivez les méthodes, les indicateurs utilisés).
5.6 Initiatives de la communauté pour le développement économique. Quels programmes visant à promouvoir des stratégies complètes pour l'innovation, le changement et l'adaptation économique existent et dans quelle mesure sont-ils mis en œuvre dans la réserve de biosphère ?
5.7 Initiatives d'entreprise locale ou autres initiatives de développement économique. D'autres solutions écologiques/ « vertes » particulières sont-elles entreprises pour répondre aux questions de durabilité ? Relations (le cas échéant) entre ces différentes activités.

Tableau 9 : questions d'évaluation sur la thématique économique des réserves de biosphère UNESCO - UNESCO (2013a)

Comme il est possible de le constater, l'approche est très ouverte et laisse une large marge de manœuvre à chaque entité pour conduire son évaluation. La première question a une vocation descriptive et vise à présenter l'état de l'économie locale. Les questions 5.2 et 5.3 demandent d'analyser les variations constatées dans les domaines du tourisme et d'autres activités économiques comme l'agriculture, l'exploitation du bois et la pêche. Les réserves doivent présenter leur réalisation dans ces domaines puis les résultats obtenus et indiquer si des études ont été conduites sur ces sujets. La question 5.4 demande comment ces activités ont profité à la population.

La question 5.5 demande de s'auto-évaluer sur l'efficacité des mesures déployées. Les questions 5.6 et 5.7 visent à identifier l'émergence de solutions innovantes dans le territoire et cerner le rôle de la réserve dans ces initiatives.

Cette approche est naturellement très ouverte car elle doit être applicable partout sur le globe, par des collectivités ayant des moyens humains et financiers très variés. Néanmoins, elle a le mérite de permettre à chaque institution de mettre en avant les domaines qui lui paraissent pertinents, tout en étant libres quant à la façon d'évaluer l'effet de ses actions. Evidemment, cela implique de renoncer à toute comparaison et toute agrégation de données. De plus, l'approche d'évaluation pouvant changer tous les dix ans, cela rend les comparaisons dans le temps compliquées.

5.5.4 Réseau Alpin des Espaces Protégés

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés (Alparc) est une association ayant pour objectif de défendre les intérêts des espaces protégés alpins. Les aires protégées situées dans l'arc alpin peuvent rejoindre librement l'association et profiter ainsi des projets communs et des échanges d'expériences réalisés. Le Réseau touche la Slovénie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, le Liechtenstein, la Suisse et la France. Les Alpes comptent près de mille espaces protégés, qui couvrant une superficie de plus de 53'000 km². Alparc compte actuellement cinquante-deux membres (cf. Figure 17), dont des autorités administratives (offices, régions), des associations faîtières nationales des parcs, des réserves naturelles, des parcs naturels, des réserves de biosphère UNESCO, des géoparcs UNESCO et des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (Alparc, 2023).

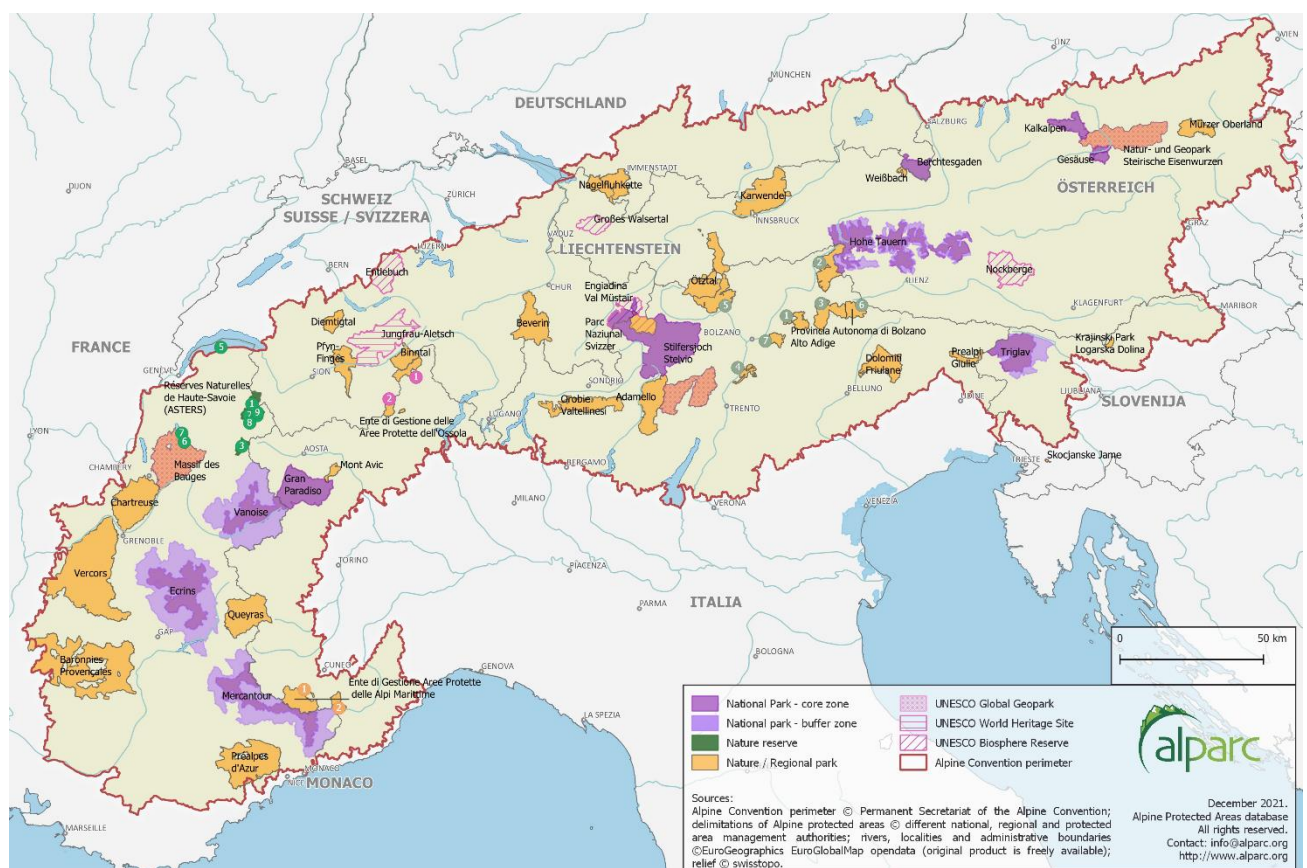


Figure 17 : répartition des membres Alparc en Europe fin 2021 - Alparc (2023a)

L'Alparc s'intéresse à trois thématiques principales :

- Biodiversité et connectivité écologique ;
- Développement régional et qualité de vie ;
- Éducation au développement durable dans les Alpes.

Contrairement aux autres statuts passés sous revue, appartenir au Réseau Alpin des Espaces Protégés n'apporte pas de reconnaissance ou de labellisation particulière. Dans le cadre de ses projets communs, l'association a proposé, en 2011, un catalogue d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures de gestion. Ce document a été établi sur mandat de l'OFEV (Alparc, 2011). L'objectif était de concevoir ce catalogue « *comme outil de soutien, à tester et à développer, qui permettra aux instances de gestion des espaces protégés d'améliorer la performance à long terme et les systèmes de gestion de ces espaces* » (idem, p.7). Cette liste de vingt-cinq indicateurs se décompose en cinq catégories :

- Conservation de la nature et protection des paysages ;
- Développement régional durable ;
- Communication, participation et éducation ;
- Gestion (fonctionnelle, stratégique) des espaces protégés ;
- Activités de recherche et de surveillance.

Les indicateurs proposés sont des indicateurs standards mais le catalogue propose à chaque entité d'ajouter d'éventuels indicateurs spécifiques. Chaque indicateur est décrit en proposant les éléments suivants (Alparc, 2011) :

- Objectifs : le but d'un programme ou d'un projet mis en œuvre par la gestion d'un espace protégé.
- Réalisation / effet direct : résultats d'un programme / projet accompli à moyen terme en relation avec ses objectifs et qui ont été générés par les prestations / mesures des divers partenaires. La réalisation est divisée en trois parties :
 - réalisation attendue : l'effet direct souhaité ;
 - réalisation effective : l'effet direct atteint ;
 - Indicateur de réalisation : il révèle si l'effet direct attendu a été atteint.
- Vision : résultats du programme ou du projet qui devraient être atteints à long terme.
- Prestations : les produits (biens ou services réalisés par l'organisme de gestion d'une aire protégée) dans le cadre d'un programme ou projet correspondent aux réalisations.
- Coûts : les dépenses impliquées dans le processus de production des prestations.

Le catalogue annonce, comme prochaine étape, la conduite de projets-pilotes afin de tester le suivi de l'efficacité grâce à ces indicateurs. Mais, si ces tests ont eu lieu, les résultats n'ont pas été publiés à ce jour. Cette approche par indicateur est proche du système proposé pour les PNR suisses. Le fait que le mandataire de l'étude soit l'OFEV n'est certainement pas étranger à cette similarité. Le catalogue d'indicateurs est intéressant, bien qu'il propose des moyens de mesures qui souffrent des mêmes limites que bien des indicateurs spécifiques des PNR suisses. En effet, les informations nécessaires sont parfois inaccessibles à moindre coût. De plus, le lien de cause à effet est parfois ténu entre les actions possibles des zones protégées et les indicateurs retenus. Enfin, certains indicateurs peuvent sembler inappropriés en fonction de certaines zones protégées (par exemple : constructions écologiques clés dans les zones de protection intégrales, etc). Néanmoins, cette approche montre une convergence entre la définition des effets économiques des PNR suisses avec celles des pays voisins.

Les indicateurs proposés par l'Alparc pour la thématique économique sont présentés dans le Tableau 10 ci-dessous :

Nom de l'indicateur	Objectif	Effets attendus (outcomes)	Définition de l'indicateur	
			Unité	Méthodes élaborées
Maintien et renforcement des cycles régionaux	Maintenir et développer les cycles régionaux, en particulier pour renforcer la chaîne de valeur, la coopération et la chaîne de services.	Il existe de nombreuses chaînes de valeur dans la zone protégée	Nombre	Le nombre de chaînes locales existantes. Le résultat attendu dépend du site et doit être fixé par des experts connaissant la situation locale.
Agriculture extensive	Évaluer l'importance de l'agriculture extensive et promouvoir ce modèle.	Les exploitations situées dans la zone protégée pratiquent l'agriculture extensive	Unités de gros bétail (UGB) par hectare	L'UGB est une unité de référence qui facilite l'agrégation d'animaux de différentes espèces et de différents âges. Les espèces agrégées dans la valeur UGB totale, pour cet indicateur, sont : les équidés, les bovins, les ovins, les caprins, les porcins, la volaille et les lapins. L'UGB est une mesure de l'impact des pratiques agricoles et de l'élevage. La densité du cheptel est le nombre d'unités de gros bétail (UGB) par hectare de surface agricole utile (SAU). Une définition du surpâturage et du sous-pâturage doit être établie par la zone protégée en fonction des caractéristiques locales. Le résultat attendu dépend du site et doit être fixé par des experts connaissant la situation locale.
Conserver la diversité des variétés et races locales	Déterminer le degré de diversité de la production agricole dans la zone et identifier les mesures visant à promouvoir la plus grande diversité possible. En outre, les cultures et les races locales traditionnelles devraient être redécouvertes et réintroduites.	Dans la zone protégée, toutes les variétés et races locales sont actuellement utilisées dans l'agriculture	Pourcentage et nombre	Le nombre de variétés et de races locales utilisées et/ou réintroduites et la proportion d'utilisation de variétés et de races locales dans la production agricole globale. Le résultat attendu dépend du site et doit être fixé par des experts connaissant la situation locale.

Utilisation durable des ressources forestières	L'utilisation durable des forêts signifie que les forêts et les terrains boisés sont gérés de manière à maintenir la biodiversité, la productivité, la capacité de régénération, la vitalité et la possibilité de remplir les fonctions écologiques, économiques et sociales existantes et futures, que ce soit au niveau local, national ou international, sans endommager d'autres écosystèmes. En d'autres termes, il s'agit d'atteindre un équilibre : un équilibre entre la demande croissante de la société en produits forestiers et le maintien de forêts et d'écosystèmes sains. Cet équilibre est essentiel à la survie des forêts. L'utilisation durable des ressources forestières donne une valeur économique aux produits forestiers qui prend également en compte les questions environnementales telles que la conservation des espèces et des ressources. Elle vise à améliorer la qualité de vie des populations locales.	90% de la consommation annuelle totale de bois dans la zone protégée est du bois local.	Pourcentage ou mètres cube	C'est la proportion de bois local consommé sur la consommation annuelle.
Promouvoir le tourisme durable	Tourisme à faible impact basé sur les USP (Unique Selling Proposition) du parc. L'espace protégé doit identifier la gamme de produits et services offerts et développer des mesures pour promouvoir ce type de tourisme (santé, agro-tourisme, culture).	Un nombre croissant de visiteurs participent à un programme de tourisme doux	Nombre	Le nombre de touristes qui demandent et participent à un programme de tourisme doux. Le résultat attendu dépend du site et doit être fixé par des experts connaissant la situation locale.
Constructions écologiques clés	Il s'agit d'un enjeu majeur pour toutes les zones protégées habitées. Le soutien et la promotion de la construction écologiques doivent être au cœur de tous les programmes de travail des zones protégées. Des mesures ciblées doivent être développées afin d'atteindre cet objectif.	Les constructions écologiques sont de plus en plus nombreuses dans la zone protégée	Pourcentage	Il s'agit de la tendance à la réalisation de constructions écologiques, calculée comme suit : (nombre de constructions écologiques à l'année t - nombre de constructions écologiques à l'année t-1) / nombre de constructions écologiques à l'année t-1 Le résultat attendu dépend du site et doit être fixé par des experts connaissant la situation locale.
Mobilité durable	Réduire la pollution tout en promouvant des transports publics efficaces et respectueux de l'environnement.	Dans la zone protégée, les moyens de transport sont de bonne qualité.	Notes (médiocre, moyen, très bon)	-

Tableau 10 : indicateurs économiques issus du catalogue d'indicateurs de l'Alparc - Alparc (2011)

5.6 Méthodes d'évaluation existantes

La dernière phase de la revue de littérature se concentre sur la présentation des techniques quantitatives qui pourraient être utilisées pour évaluer les effets économiques des parcs naturels régionaux suisses.

Dans la littérature, on distingue les modèles, théories ou approches d'évaluation des méthodes d'évaluation. Un modèle d'évaluation peut être défini comme une séquence d'étapes que l'évaluateur suit pour atteindre les objectifs établis en début d'évaluation (Alkin, 2017, p.141 ; Bundi et Pattyn, 2022, p.3). Fetterman et al. (2015) proposent une décomposition de ce processus en trois étapes : fixer une mission ou s'arrêter sur une vision ; identifier et hiérarchiser les activités les plus importantes du projet et évaluer l'état d'avancement de chacune d'entre elles ; fixer des objectifs et déterminer des stratégies pour les atteindre, y compris documenter l'avancement des travaux. Les méthodes d'évaluation, pour leur part, interviennent à la troisième étape d'un modèle d'évaluation. Une méthode d'évaluation peut être décrite comme un ensemble organisé de procédures, d'outils et de techniques utilisés pour collecter, analyser et interpréter les données, en vue de mesurer l'efficacité, l'efficacité, la pertinence et l'impact d'une politique ou d'un programme donné. Ces méthodes englobent souvent des approches quantitatives et qualitatives, des méthodes de collecte de données, des techniques d'analyse statistique, etc. (Rossi et al., 2018). Ce chapitre se concentre exclusivement sur les méthodes d'évaluation.

La section intitulée « Effets économiques à considérer dans les PNR suisses » souligne que la politique des parcs naturels régionaux dans le domaine économique s'apparente à une politique de développement économique. Elle met principalement l'accent sur la recherche d'effets traduits avant tout sous forme financière. L'analyse des rapports d'évaluation des chartes des PNR a également révélé que la plupart d'entre eux ont tenté d'estimer la valeur ajoutée créée sur leur territoire, seuls quelques-uns mettant en avant des effets qualitatifs ou des services écosystémiques rendus. Ceci étant et comme ce mémoire poursuit également un but exploratoire, comme indiqué dans le second objectif de travail présenté à la section 4.2, cet écrit se concentre sur les techniques quantitatives. Il part du principe que les méthodes qualitatives sont mieux connues et plus accessibles pour le personnel des parcs. Ainsi, une définition provisoire d'un effet économique est proposée à ce stade : il s'agit de la « valeur ajoutée générée directement ou indirectement par les activités économiques qui se déroulent ou sont influencées par le parc ». Cette définition servira à identifier et à estimer dans quelle mesure les différentes techniques présentées sont adaptées au contexte des PNR suisses.

Les méthodes sont réparties selon le domaine qu'elle cherche à mesurer. Chaque méthode est décrite puis présentée schématiquement et une réflexion est conduite concernant leur applicabilité dans la cadre des PNR.

A noter que les résultats obtenus grâce à ces méthodes sont souvent convertis en équivalent plein temps (EPT) lors de leur présentation afin de sensibiliser les lecteurs et lectrices à leurs conséquences en termes d'emplois. Cette étape n'est pas systématiquement rappelée dans les descriptions suivantes.



5.6.1 Générales

Les méthodes présentées ci-dessous permettent de mesurer les effets économiques d'une politique ou d'un outil à l'échelle d'une région. Elles devraient pouvoir s'appliquer à tous les domaines d'action, même si elles peuvent également se restreindre à certains d'entre eux.

5.6.1.1 Méthode des entrées/sorties

La méthode des entrées/sorties (anglais : *Input-Output analysis* ou *Input-Output Table*) a été mise en évidence par les travaux de Leontief (1951). La méthode s'appuie sur le calcul des entrées directes réalisées dans le territoire, c'est-à-dire les coûts nécessaires au fonctionnement de l'institution, qui sont comparées aux sorties, c'est-à-dire les revenus générés dans le territoire. Ce revenu est déterminé en estimant les recettes, pour la région, liées au parc. Par exemple, les dépenses réalisées par les visiteurs. Cela permet de déterminer les revenus directs pour la zone géographique. A l'aide de multiplicateurs, il est ensuite possible de déterminer des effets économiques indirects par secteur économique. En additionnant les revenus directs et indirects et après soustraction des coûts du parc, il est possible de déterminer l'effet économique complet pour la région, c'est-à-dire la valeur ajoutée induite par les échanges réalisés entre les acteurs. Même si cette méthode est essentiellement utilisée dans le domaine touristique, elle peut être utilisée pour toutes les activités d'un parc.

Elle a été utilisée de façon régulière aux Etats-Unis, au Canada et en Australie (Bergstrom, 1990 ; Eagles et al., 2000 ; Gillespie, 1997) mais également en Suisse (Buser et al., 2005 ; Siegrist et al., 2006 ; Steiger, 1993 ; Backhaus et al., 2013). A noter encore que la méthode appliquée par Florian Knaus, présentée ci-après, s'inspire directement de cette méthode mais elle se concentre sur la demande et se borne au domaine du tourisme pour les dépenses directes.

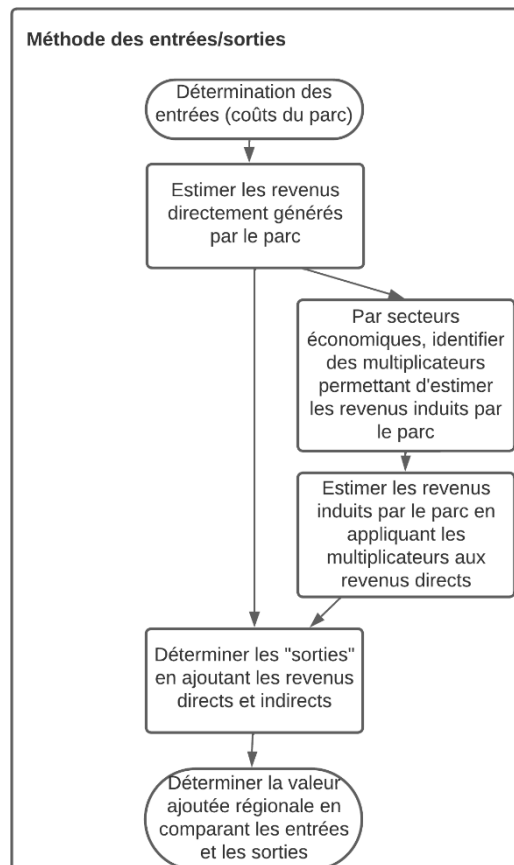


Figure 18 : représentation schématique de la méthode des entrées/sorties

La méthode des entrées/sorties a plusieurs défauts qui la rendent compliquée à appliquer en l'état dans les PNR suisses. En premier lieu, déterminer les revenus directs imputables à un parc demeure un défi en soi, ce qui impliquerait d'abord de conduire une enquête pour évaluer ces « sorties ». Ensuite, contrairement aux Etats-Unis, il n'existe pas, en Suisse, à quelques exceptions près, de sources mettant à disposition des multiplicateurs par secteurs économiques, permettant de déterminer les revenus induits. Enfin, la méthode s'arrête uniquement sur une valorisation financière, voire comptable, des effets économiques, sans tenir compte des retombées non monétaires.

Avantages pour les PNR

- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)
- + Méthode largement utilisée (crédible)

Désavantages pour les PNR

- Nécessite des travaux importants pour déterminer les revenus directs d'un parc
- Pas (ou peu) de multiplicateurs disponibles pour estimer les revenus indirects
- Valorisation uniquement financière

Tableau 11 : résumé des avantages et désavantages de la méthode des entrées/sorties

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 18, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 11.

5.6.1.2 Méthode du multiplicateur keynésien

La méthode du multiplicateur keynésien (anglais : *keynesian multiplier model*) repose sur les principes présentés par l'économiste britannique John Maynard Keynes (1937). Cette méthode peut être considérée comme une version simplifiée de la méthode des entrées/sorties. Elle peut être mise en œuvre en multipliant les dépenses réalisées par un multiplicateur unique afin de déterminer la plus-value théorique créée dans le territoire. Des méthodes existent pour calculer ce modificateur à l'échelle régionale, même si elles restent difficiles à appliquer et impliquent de disposer de données économiques à l'échelon local (Sinclair et Sutcliffe, 1988).

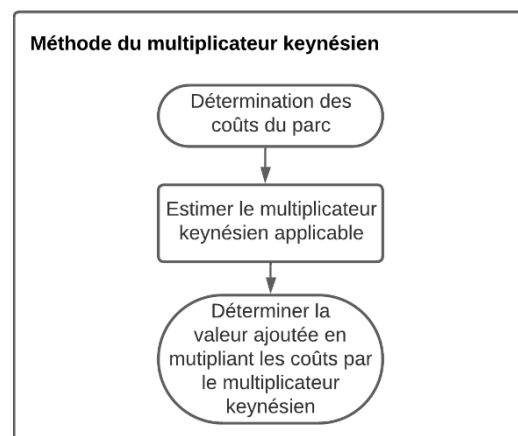


Figure 19 : représentation schématique de la méthode du multiplicateur keynésien

Cette technique a été peu utilisée et souvent en conjonction avec d'autres méthodes (Simuchimba, 2022 ; Agfianto et Rahman, 2020). En effet, depuis les travaux d'Archer et Owen (1971), l'évaluateur souhaitant recourir à des multiplicateurs va plutôt s'orienter vers une méthode des entrées/sorties car le résultat est moins grossier et les dépenses induites reposent sur des bases théoriques plus solides.

Rudimentaire, la méthode du multiplicateur keynésien pourrait être utilisée dans le contexte helvétique, bien que le résultat aurait forcément une portée limitée. En effet, la détermination du multiplicateur keynésien constitue la seule variable permettant d'influencer le résultat. Le multiplicateur ne pouvant qu'être déterminé soit en s'appuyant sur des observations empiriques soit sur la littérature existante. Il sera, au mieux, considéré comme imprécis et ne correspondant pas directement au contexte des parcs et, au pire, comme arbitraire car reposant largement sur les choix de l'évaluateur ou de l'évaluatrice.

Avantages pour les PNR

- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)
- + Simple

Désavantages pour les PNR

- Choix du multiplicateur influençant radicalement le résultat
- Grossier
- Valorisation uniquement financière

Tableau 12 : résumé des avantages et désavantages de la méthode du multiplicateur keynésien

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 19, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 12.

5.6.1.3 Méthodes de l'appariement et des différences de différences

La méthode de l'appariement (anglais : *matching*) est basée sur le principe de comparer, via des techniques statistiques, les effets observés sur des participants à un programme avec les effets observés auprès de comparables non participants (Heckman et al., 1998). La technique « des différences de différences » (anglais : *difference-in-difference* - DiD) repose sur les mêmes préalables mais permet de comparer également les différences avant et après le traitement. Comme les deux méthodes reposent sur les mêmes préalables et que les aspects statistiques ne seront pas traités dans le présent travail, elles seront abordées ensemble.

Les deux méthodes sont largement utilisées pour l'évaluation des politiques publiques et peuvent également être appliquées pour mesurer les effets d'un outil particulier. Ainsi, Cremer-Schulte et Dissart (2014) utilisent la méthode de l'appariement pour évaluer les effets des PNR d'Auvergne et Rhône-Alpes tandis que des études faisant appel à la méthode des différences de différences ont été réalisées en Suisse dans différents contextes, par exemple pour mesurer l'impact économique de la réduction du coût des forfaits de ski sur une station valaisanne (Falk et Scaglione, 2018).

Pour appliquer ces méthodes, il s'agit, en premier lieu, de sélectionner des comparables à notre groupe traité. Comme le relèvent justement Cremer-Schulte et Dissart (2014), les groupes d'individus à comparer dans le cas des PNR sont les communes, qui doivent chacune disposer de valeurs naturelles et paysagères suffisantes et doivent adhérer séparément à la charte du parc via un contrat. Les méthodes de sélection devraient ensuite reposer sur la comparaison de valeurs statistiques entre les communes « parc » et les potentiels communes comparables, c'est-à-dire située hors d'un parc. Cremer-Schulte et Dissart (2014, p.56) proposent les variables suivantes afin de réaliser les appariements : variation topographique, cultures permanentes, pâturages, zones agricoles hétérogènes, forêts, milieux à végétation arbustive, étendues d'eau, précipitations de janvier, jours estivaux, surfaces artificielles, surface, potentiel de population (7,9 km), potentiel de population (80 km), distance au centre urbain, distance à l'autoroute, distance du réseau routier. Ils proposent également d'écarter les communes situées à moins de cinq à dix kilomètres d'un parc étudié ainsi que les communes situées dans les parcs nationaux, les zones frontalières et côtières et les agglomérations afin de « limiter les biais introduits par d'autres politiques territoriales majeures ». Il s'agit ensuite de tester statistiquement la comparabilité des communes candidates aux communes « parc ».

La seconde étape vise à comparer l'évolution de variables devant refléter les effets recherchés. Cremer-Schulte et Dissart (2014, p.57) en proposent quinze, chacune rattachée à l'une des quatre dimensions suivantes : population, emploi, revenu et tourisme. Les variables sont les suivantes : population, croissance de la population, nombre d'emplois, emplois par 1'000 habitants, part des actifs occupés travaillant sur la commune de résidence, taux d'emplois partiel, croissance de l'emploi, revenu moyen net par ménage, potentiel fiscal communal, croissance du revenu par ménage, taux

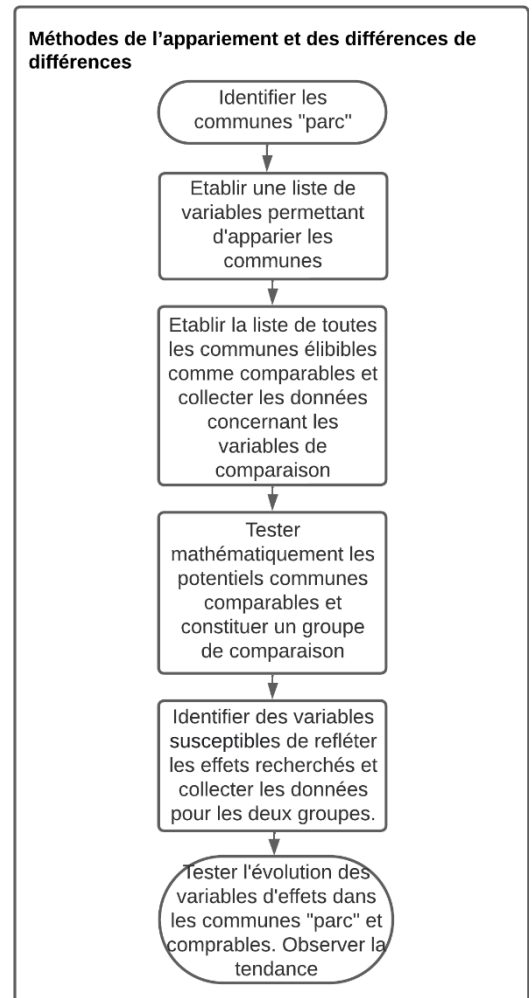


Figure 20 : représentation schématique des méthodes de l'appariement et des différences de différences

d'emploi dans l'hébergement, taux d'emploi touristique, lits par 1'000 habitants, lits par km², taux de résidences secondaires. Si la politique est efficace, ces variables devraient évoluer plus favorablement dans les communes « parc » par rapport aux comparables.

Cette solution était prescrite par la SCNAT en 2013 (Wallner et al., 2013) et apparaît comme certainement réalisable dans le contexte des parcs suisses. Des limites existent néanmoins. D'abord d'ordre technique, puisque le nombre de communes candidates à devenir des comparables est limité en raison de la surface qu'occupe déjà les parcs en Suisse et que les régions éligibles à devenir des PNR sont déjà largement occupées par des parcs, à plus forte raison si les communes limitrophes sont exclues des comparables potentiels. De plus, les données nécessaires pour alimenter les variables ne sont pas forcément disponibles de façon simple. En effet, certaines données sont mises à disposition par des institutions comme l'Office fédéral de la statistique ou les offices statistiques cantonaux mais souvent pas à l'échelle communale alors que d'autres ne sont simplement pas directement disponibles et nécessiteraient une collecte de données à la fois pour les parcs et les comparables. Dans une moindre mesure, les modifications des territoires des parcs ainsi que les fusions de communes constitueraient également des freins à maintenir des groupes comparables dans le temps.

Au niveau conceptuel, ces méthodes ont le désavantage de ne pas présenter de valeur en francs. De plus, il est possible que les variables adoptent des tendances différentes. En l'absence d'indicateur unique et agrégé, il n'est pas possible de savoir de façon claire si les territoires « parcs » se développent mieux que leurs comparables. Le fait que les communes comparables soient utilisées pour mettre en avant le développement de communes concurrentes qui bénéficient des mannes fédérale et cantonale pourrait leur déplaire. Enfin, la question du lien de causalité se pose. Les fluctuations des variables peuvent être dues à d'autres politiques sectorielles déployant leurs effets et instruments tant dans les parcs que dans les régions comparables. Ce biais est d'autant plus important que les moyens à disposition de la politique des parcs sont souvent largement inférieurs à d'autres politiques.

Avantages pour les PNR

- + Approche relativement simple (si basée essentiellement sur des données secondaires)
- + Outil de communication fort pour discuter avec les autorités locales
- + Peut prendre en compte des aspects non financiers

Désavantages pour les PNR

- Résultat non numérique (pas d'addition possible)
- Lien de cause à effet pas garanti
- Difficile de constituer un groupe de comparaison et de la garder
- Pas de tendance unique
- Possibles conflits avec les communes comparables

Tableau 13 : résumé des avantages et désavantages des méthodes de l'appariement et des différences de différences

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 20, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 13.

5.6.1.4 Méthode d'évaluation analytique multicritère

La méthode d'évaluation analytique multicritère (anglais : *analytic multicriteria valuation method*) repose sur la détermination de la valeur économique total (anglais : *total economic value*). Cette dernière représente la valeur à la fois marchande et non marchande du site. Elle peut être décomposée en valeur d'usage direct (anglais : *direct use values*), en valeur d'usage indirect (anglais : *indirect use values*), valeur de non-usage (anglais : *non-use value*), valeur potentielle (anglais : *option/quasi-option values*), valeur d'existence (anglais : *existence values*) et valeur d'héritage (anglais : *bequest value*) (Barbier et al., 1997).

L'application de la méthode implique, d'une part, de déterminer l'une des composantes, souvent la valeur d'usage direct, c'est-à-dire estimer l'ensemble des activités marchandes directement liées à l'existence du site (par exemple : agriculture, sylviculture, chasse, pêche, loisirs, etc). Pour ce faire, il faut conduire une évaluation des secteurs concernés selon une méthode appliquée pour

l'évaluation d'activités économiques (par exemple, la méthode des flux de trésorerie actualisés – anglais : *discounted cash flows*). Une fois cette valeur déterminée, elle sera utilisée comme valeur pivot pour estimer les autres valeurs composant la valeur économique totale.

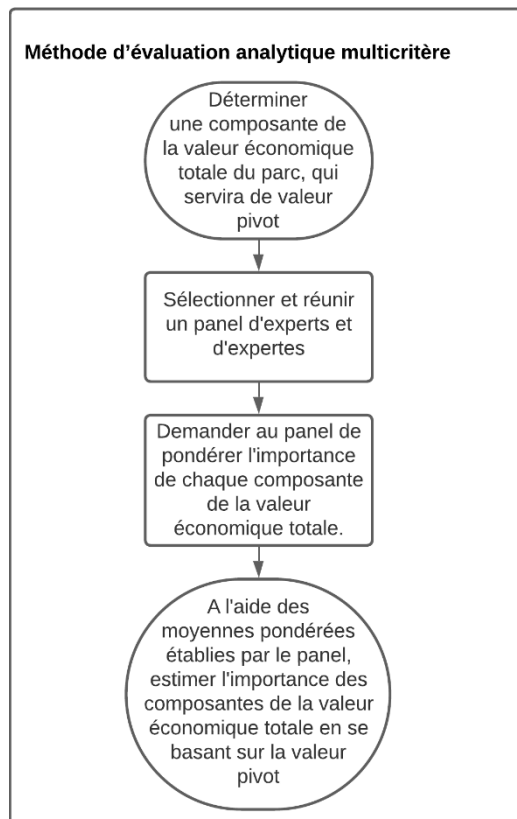


Figure 21 : représentation schématique de la méthode d'évaluation analytique multicritère

Pour mener cette seconde étape, il s'agit de réunir un panel d'experts et d'expertes ayant une connaissance approfondie de la région. Ils devront évaluer individuellement, d'une part, chaque composant de la valeur économique totale et indiquer s'il est plus ou moins important par rapport aux autres composants. Puis ils devront donner leur avis, grâce à une échelle, quant à l'importance de chaque valeur dans la composition de la valeur économique totale. Une fois les résultats obtenus et agrégés sous forme de moyenne, ils permettent d'identifier quelle part représente la valeur pivot par rapport aux autres valeurs et ainsi également déduire une valeur économique totale.

Cette méthode peu répandue a été utilisée pour conduire des évaluations dans des contextes espagnols, tanzaniens et péruviens (Estruch-Guitart et Vallés-Planells, 2017 ; Martín et Yepes, 2022 ; Kadigi et al., 2023 ; Barrial-Lujan et al., 2022). Dans la moitié de ces cas, les auteurs ont eu recours à cette technique afin de valoriser un élément spécifique non marchand : la valeur esthétique des paysages.

La mise en œuvre de cette méthode apparaît comme compliquée dans le contexte des PNR helvétiques. La détermination d'une valeur pivot implique d'arriver à déterminer une des composantes de la valeur économique totale. Or, déterminer la valeur d'usage direct d'un parc

constitue un enjeu en soi. Réussir à déterminer la valeur ajoutée marchande induite par celui-ci est certainement une opération compliquée en raison de l'absence de données directement disponibles et de la complexité à déterminer le périmètre des activités économiques à considérer. L'outil est néanmoins intéressant si ce premier obstacle est surmonté afin de valoriser également des prestations non marchandes des parcs, même si la détermination de ces valeurs à une portée limitée puisqu'elle repose sur des pondérations réalisées par des experts et expertes, par définition, partiels.

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 21, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 14.

Avantages pour les PNR

- + Permet d'appréhender la valeur économique total d'un parc
- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)

Désavantages pour les PNR

- Déterminer la valeur pivot demande des efforts particuliers
- L'intervention d'un panel d'experts pour pondérer les différentes valeurs introduit de la subjectivité

Tableau 14 : résumé des avantages et désavantages de la méthode d'évaluation analytique multicritère

5.6.2 Tourisme

La majorité des méthodes décrites dans la littérature pour mesurer les effets économiques d'aires protégées s'attache à estimer la valeur ajoutée touristique créée par ces espaces. Cette section s'attache à en présenter les principales.

5.6.2.1 Méthode contingente

Proposée pour la première fois par Ciriacy-Wantrup (1947), la méthode d'évaluation contingente (anglais : *Contingent Valuation Method*) est un outil économique basé sur l'évaluation de la disposition à payer (anglais : *willingness to pay*) des visiteurs. Elle permet d'évaluer des ressources non marchandes en déterminant les préférences individuelles pour l'usage d'un bien public, c'est-à-dire le surplus du consommateur correspondant. Elle fait appel à un sondage qui s'attache, en particulier, à savoir combien les personnes interrogées sont prêtes à dépenser pour jouir d'un bien public particulier, dans notre cas, l'accès à une aire protégée. En d'autres termes, cette méthode permet de connaître le prix du billet d'entrée qui pourrait être demandé pour accéder au parc si l'accès à celui-ci était restreint (ce qui est le cas dans certains parcs nationaux étrangers).

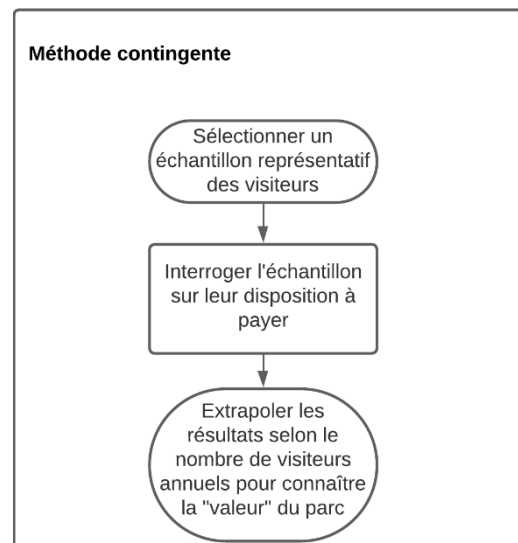


Figure 22 : représentation schématique de la méthode contingente

Les montants obtenus peuvent ensuite être extrapolés en fonction de la fréquentation estimée. Cette extrapolation peut être affinée en recourant à des variables socio-démographiques ou liées aux caractéristiques du séjour (p. ex : revenus, âge, sexe, état civil, coût du séjour, durée du séjour, etc) dont l'influence sur la disposition à payer sera déterminée à l'aide d'une régression.

Cette méthode est largement utilisée dans la littérature au travers du monde (Bal et Jena, 2014 ; Bateman et Langford, 1997 ; Belkayali et al., 2010 ; Herath et Kennedy, 2004 ; Hidalgo-Fernandez et al., 2014 ; White et Lovett, 1999). Elle est particulièrement appliquée dans les parcs nationaux et, a fortiori, ceux monnayant l'accès à leur territoire.

La méthode contingente a plusieurs limites. La première est qu'elle met en avant une valeur théorique qui ne correspond pas à une valeur d'usage (anglais : *non-use value*), sous réserve qu'elle soit appliquée à une aire protégée ouverte. Ainsi, les montants calculés peuvent être biaisés tant par des déclarations erronées que par des erreurs d'évaluation ou encore des oublis. La seconde limite concerne les conditions de mise en œuvre. L'échantillon considéré doit porter sur un nombre de personnes suffisant pour que la marge d'erreur soit limitée et il doit être construit afin d'être représentatif. De plus, l'extrapolation implique de disposer de chiffres fiables quant à la fréquentation, ce qui est loin d'être évident dans un parc naturel régional. Enfin, la méthode ne tient pas compte des effets économiques indirects (par exemple : valeur ajoutée créée par les impôts ou la consommation locale des employés et employées du parc) ni des coûts d'opportunité (p. ex : si la personne payait le montant qu'elle déclare consentir à payer pour entrer dans le parc, elle devrait potentiellement renoncer à dépenser ce même montant auprès des restaurateurs, hôteliers, etc. au sein du parc).

La méthode contingente est applicable dans le contexte des parcs naturels régionaux suisses même si les limites présentées la rendent compliquées à mettre en œuvre. Non seulement la réalisation du sondage nécessite de mobiliser des ressources conséquentes mais l'extrapolation serait rendue compliquée en raison de l'absence de données librement accessibles sur la fréquentation. Enfin, conduire un tel sondage entraînerait certainement des conséquences négatives en

Avantages pour les PNR

- + Simple
- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)

Désavantages pour les PNR

- Repose sur des déclarations (biais possibles)
- Mobilise des ressources importantes
- Valeur de non-usage (théorique)
- Risque que les résultats ne soient pas représentatifs
- Risque de dégât d'image

Tableau 15 : résumé des avantages et désavantages de la méthode contingente

termes d'image. Les PNR sont des lieux où des populations résident et qui luttent contre l'image de réserves « mises sous cloche ». Demander à de nombreuses personnes combien elles paieraient pour venir dans un lieu ouvert pourrait donner une image erronée des intentions du parc.

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 22, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 15.

5.6.2.2 Méthode des coûts de transport

Développée durant la moitié du vingtième siècle (Hotelling, 1949 ; Trice et Wood, 1958 ; Clawson et Knetsch, 1966), la méthode des coûts de transport (anglais : *travel costs method*) est utilisée pour estimer la valeur d'un bien public pour lequel il n'existe pas de marché. Elle sert essentiellement à calculer la valeur d'usage du site concerné pour les visiteurs. Elle part du principe que le prix est donné par la demande. Bien qu'il s'agisse d'un bien public (dont on ne peut restreindre l'accès et pour lequel il n'existe pas de concurrence entre les utilisateurs pour la jouissance, dans le sens où l'usage qu'en fait un individu ne restreint pas l'utilité qu'un autre individu peut en tirer), au niveau individuel, la demande sera déterminée par le coût qu'un individu est prêt à supporter afin de se rendre dans le parc. Ce coût est l'addition des coûts directs (essence, logement, nourriture, etc), des coûts d'opportunité (c'est-à-dire le manque à gagner lié au temps consacré au voyage plutôt qu'à travailler) ainsi que les dépenses directes sur place (prix d'entrée, nourriture, logement, activités, etc).

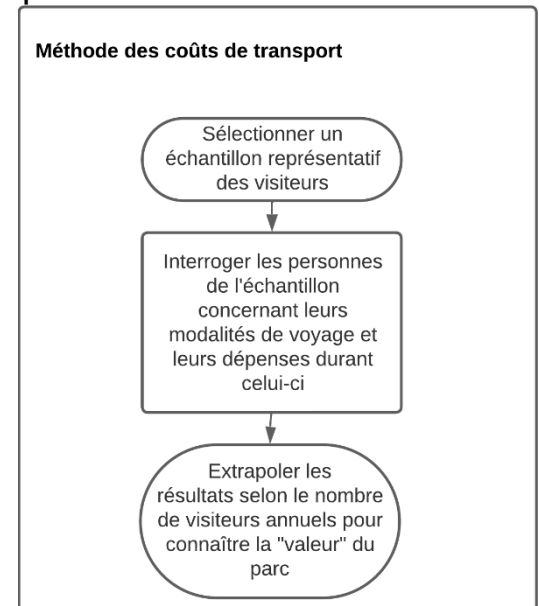


Figure 23 : représentation schématique de la méthode des coûts de transport

La méthode implique de déterminer une courbe de demande pour les expériences récréatives et de déterminer une courbe de demande pour le site analysé. L'aire comprise entre les deux courbes correspond au surplus du consommateur, c'est-à-dire les dépenses supplémentaires que les visiteurs sont prêts à consentir pour visiter l'aire protégée ou la valeur qu'ils lui accordent. La courbe de demande est calculée en analysant le nombre de visiteurs par unité géographique. Elle est utilisée pour extrapoler les coûts de transport obtenus grâce à une méthode de sondage. Ce dernier est réalisé auprès des visiteurs. Il s'attache à les questionner afin de savoir comment ils sont venus, le nombre de personnes voyageant, la distance parcourue et les hébergements nécessaires pour arriver sur le site. Les visiteurs sont également interrogés afin de savoir s'ils ont dû renoncer à des revenus pour réaliser leur déplacement. Ces informations sont ensuite traduites en coûts de voyage, auxquels s'ajoutent les dépenses directes. Ces montants sont ensuite extrapolés en fonction de l'origine géographique des visiteurs.

La méthode a été largement utilisée sur des sites australiens et américains (Beal, 1995 ; Gillespie, 1997, Heberling et Templeton, 2009 ; Herath et Kennedy, 2004) mais aussi en Espagne (Hidalgo-Fernandez et al., 2014), en Birmanie (Soe Zin et al., 2019), en Chine (Wang et al. 2009), en Iran (Limaei et al., 2017), en France (Scherrer, 2003) et ailleurs.

Plusieurs limites existent en lien à cette méthode. D'abord, en cas de visites de plusieurs sites, il n'y a pas de consensus sur la façon de répartir les coûts du voyage entre les diverses destinations. Certains auteurs proposent de répartir les coûts entre les destinations (Haspel et Johnson, 1982), tandis que d'autres proposent de réduire le surplus obtenu par un facteur afin de tenir compte de ces voyages vers plusieurs sites (Clough et Meister, 1991). Certains proposent de ne considérer que la distance marginale depuis le site précédent (Smith, 1971). Ces questions peuvent conduire à sous-

ou surévaluer la disposition à payer des visiteurs pour un site un particulier. La problématique de la prise en compte des coûts d'opportunité du voyage est également une question récurrente. Pour que ce coût existe, il est nécessaire que le visiteur ait eu l'opportunité, à la place de son voyage, de réaliser une activité lucrative ou de faire quelque chose lui procurant une utilité plus importante. Or, ces conditions ne sont pas systématiquement réunies. Certains auteurs proposent de questionner le visiteur à ce sujet afin de s'assurer que la condition est remplie (McKean et al., 1995).

Evidemment, cette méthode demande de connaître la fréquentation du site ainsi que l'origine géographique des visiteurs pour pouvoir extrapoler les résultats. Elle nécessite également de connaître la consommation des visiteurs sur place. Comme nous l'avons vu avec les méthodes précédentes, obtenir ces informations est compliqué et coûteux. De plus, cette méthode apparaît comme particulièrement appropriée pour des aires géographiques situées dans des pays de grande taille, où les distances pour se rendre dans les sites analysés sont importantes.

En raison de ce dernier facteur mais aussi à cause des biais induits par la répartition des coûts de voyage entre les destinations multiples, la méthode apparaît comme n'apportant qu'une faible plus-value dans le contexte helvétique. En effet, les distances pour venir dans les PNR sont réduites et la nature même des parcs naturels régionaux fait que les visiteurs viennent souvent pour faire ou voir également des choses au sein du parc et à proximité de celui-ci. Ainsi, imputé tout le surplus généré au parc ne serait certainement pas adéquat.

Avantages pour les PNR

- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)
- + Basée sur une valeur d'usage

Désavantages pour les PNR

- Risque d'erreur dans les réponses (biais possibles)
- Mobilise des ressources importantes
- Risque que les résultats ne soient pas représentatifs
- Faiblesses méthodologiques (destinations multiples, coûts d'opportunité) diminuant la crédibilité de la méthode
- Peu adéquat pour les petits espaces

Tableau 16 : résumé des avantages et désavantages de la méthode des coûts de transport

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 23, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 16.

5.6.2.3 Méthode de Humbert Job

Mise au point Humbert Job et ses collègues (Job et al., 2003 ; Job, 2008 ; Mayer et al., 2010 ; Job, 2016) durant les années 2000 et 2010, cette méthode a été utilisée pour mesurer les effets économiques des parcs naturels allemands.

La méthode repose sur des comptages et entretiens courts permettant de déterminer la structure socio-démographique de la population de visiteurs de façon représentative ainsi que de connaître la fréquentation du parc. La deuxième partie de l'enquête consiste à réaliser des entretiens longs permettant de comprendre le comportement des visiteurs sur place, les motivations les ayant incités à venir sur le site ainsi que leurs comportements de consommation. Ces entretiens et les comptages sont réalisés sur plusieurs sites du territoire du parc concerné afin que le sondage réalisé soit aussi représentatif que possible de la population des visiteurs.

Fort de ces informations, un chiffre d'affaires brut par visiteur est déterminé puis extrapolé à l'ensemble du parc pour une année entière en s'appuyant sur les comptages réalisés ou des données secondaires comme les statistiques des nuitées. Puis la taxe sur la valeur ajoutée est soustraite pour obtenir un chiffre d'affaires net. Sur la base d'un critère d'affinité définit lors des enquêtes à l'aide d'une question permettant de connaître dans quelle mesure le visiteur est venu en vacances à cet endroit en raison de l'existence du parc, le chiffre d'affaires net est attribué ou non comme un revenu direct lié au parc. Dans une seconde phase, sont ajoutées des dépenses induites, calculées comme une proportion du chiffre d'affaires net imputable directement au parc et déterminées selon des ratios

issus de littérature. Humbert et al. déterminent ce multiplicateur en se basant sur des études relatives aux structures de coûts et aux liens entre les différents secteurs économiques (p.ex : Mayer et al., 2010 , p.75). La somme des chiffres d'affaires directement et indirectement imputables au parc forme la valeur ajoutée par le tourisme dans le parc.

Cette méthode, très similaire à celle qui sera présentée ensuite, pourrait être utilisée en Suisse. En effet, non seulement elle permet d'offrir une valorisation quantitative de la valeur ajoutée touristique du parc mais, au travers des entretiens conduits, permet également de collecter des informations concernant les pratiques de loisirs en son sein. Des limites existent néanmoins. La première concerne la lourdeur du dispositif nécessaire pour réaliser les entretiens et comptages. Ensuite, le dispositif de collecte de données doit être très rigoureux pour s'assurer que les données collectées soient représentatives de la population des visiteurs.

5.6.2.4 Méthode de Florian Knaus

Proche de technique proposée par Job pour l'évaluation de la valeur ajoutée touristique dans les parcs allemands et des travaux Irene Küpfer (Küpfer, 2000) réalisés au début des années 2000 dans le Parc national suisse, Florian Knaus a proposé une méthode appliquée d'abord à la Réserve de Biosphère Entlebuch (Knaus, 2012) puis à quatre parcs naturels régionaux suisses (Knaus, 2018). Cette dernière étude a été commandée par le Réseau des parcs suisses avec les fonds de l'OFEV prévus pour développer un outil standardisé destiné à mesurer les effets économiques des PNR.

Avantages pour les PNR

- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)
- + Basée sur une valeur d'usage
- + Déjà appliquée par des PNR suisses

Désavantages pour les PNR

- Risque d'erreur dans les réponses (biais possibles)
- Mobilise des ressources importantes
- Risque que les résultats ne soient pas représentatifs

Tableau 17 : résumé des avantages et désavantages des méthodes de Job et Knaus

La méthode proposée par Knaus reprend la méthodologie de Job et s'en écarte uniquement sur des détails. La différence principale repose sur le fait que Knaus renonce à conduire des entretiens courts, en réalisant la collecte des informations socio-démographiques et les comptages en même temps que les entretiens longs. Florian Knaus se base sur des multiplicateurs issus de la littérature, et particulièrement des travaux de Küpfer (2000) et de Rütter et al. (1996), pour déterminer le chiffre d'affaires induits. Ces ratios ont été déterminés en analysant les interactions entre les secteurs économiques. Cette différence fait que les dépenses induites sont plus importantes dans la variante suisse (facteur multiplicateur de 0.43) par rapport à la version allemande (0.30).

Méthodes de Job et Knaus

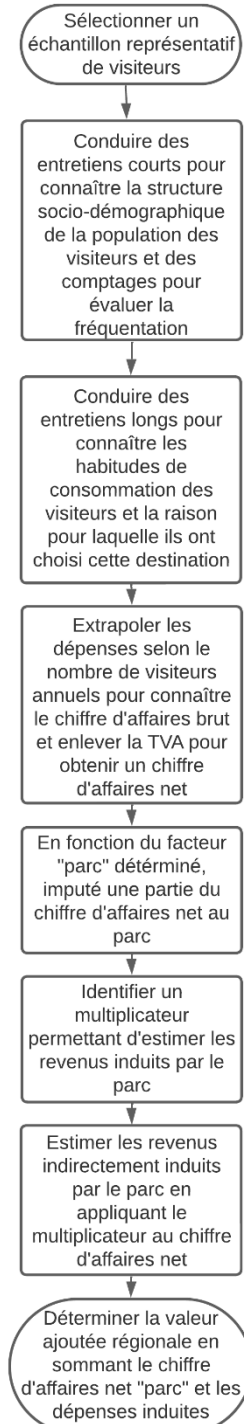


Figure 24 : représentation schématique des méthodes de Job et Knaus

Relevons qu'une méthode quasiment similaire a été utilisée par Backhaus et al. (2013) pour évaluer les impacts économiques de la réserve de biosphère Val Müster, à la différence que la collecte de données se faisait auprès des randonneurs mais également auprès des clients d'hôtels de la région.

La procédure pour appliquer les méthodes de Job et Knaus est schématisée dans la Figure 24, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour leur application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 17.

5.6.3 Produits

Le domaine des marques et appellations protégées a également proposé quelques méthodes permettant d'estimer la valeur ajoutée liée à l'utilisation de leurs marques et labels. Cette section présentera trois méthodes qui pourraient être utilisées pour évaluer la valeur ajoutée du label « produit des parcs suisses ».

5.6.3.1 Méthode de l'analyse diachronique des filières

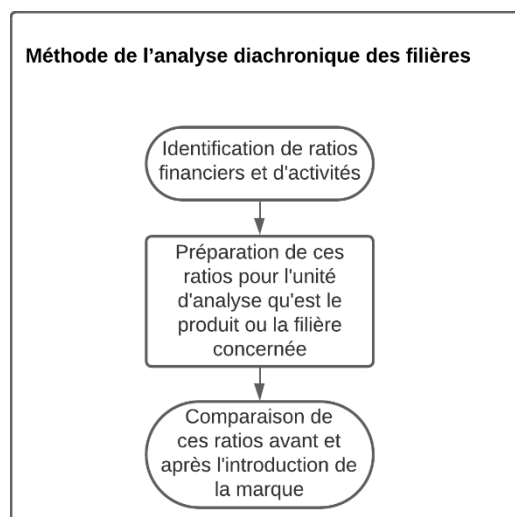


Figure 25 : représentation schématique de la méthode de l'analyse diachronique des filières

Cette technique vise à analyser une filière de production dans le temps, avant et après l'adoption d'un label ou d'une appellation. Ainsi, elle permet d'identifier l'impact de l'adoption de cette distinction sur des données objectives en lien aux produits concernés, par exemple, l'évolution du chiffre d'affaires ou de la marge brute.

Cette méthode a été utilisée pour mesurer l'impact de changements dans le cahier des charges d'appellations protégées (Hauser, 1997) ou les effets de l'introduction d'une appellation pour un produit particulier (Barjolle et Thevenod-Mottet, 2004).

Cette technique pourrait difficilement être utilisée au niveau du label « produit des parcs suisses » puisque celui-ci ne s'applique pas à une gamme de produits complète et que les producteurs labellisés et les productrices labellisées ne tiennent généralement pas une

comptabilité suffisamment développée pour suivre dans le temps l'évolution de ratios financiers portant sur un produit particulier. Ensuite, de nombreux facteurs peuvent entraîner des conséquences significatives sur l'évolution des ventes ou des marges (changement dans les coûts des matières premières, variation des coûts de production, modification dans les points de vente et clients, etc). Ainsi, à moins de disposer d'une comptabilité analytique performante, le lien de cause à effet est difficile à mettre en évidence lors d'une telle comparaison. Enfin, comme toutes les méthodes basées sur des critères objectifs, il est nécessaire que les producteurs et productrices mettent à disposition les données concernant leurs ventes, ce qui n'est pas réalisé dans tous les parcs. Si la mise à disposition de ces données était une condition pour obtenir le label, cela constituerait certainement un frein supplémentaire à son développement.

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 25, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 18.

Avantages pour les PNR

- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)
- + Basée sur une valeur d'usage
- + Simple

Désavantages pour les PNR

- Risque important de biais liés à d'autres événements survenus entre les périodes de référence
- Nécessite l'accès aux données financières des producteurs
- Nécessite une comptabilité analytique poussée

Tableau 18 : résumé des avantages et désavantages de la méthode de l'analyse diachronique des filières

5.6.3.2 Méthode de l'analyse synchronique des filières

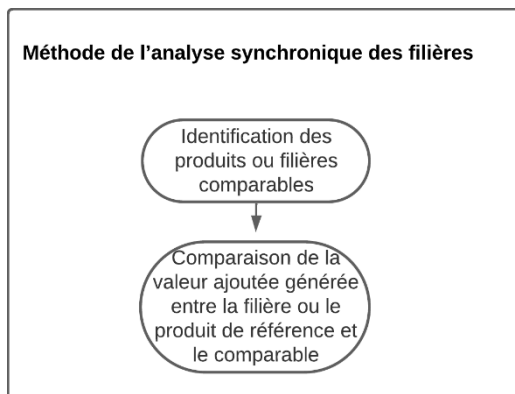


Figure 26 : représentation schématique de la méthode de l'analyse synchronique des filières

Cette méthode consiste à comparer deux ou plusieurs filières ou produits similaires, dont l'un est certifié ou labellisé par une marque objet de l'analyse, afin d'identifier la valeur ajoutée induite par cette dernière. Il s'agit donc de déterminer la valeur ajoutée générée par chaque filière ou produit comparé et de déterminer laquelle est la plus élevée. Pour ce faire, le chiffre d'affaires lié à chaque produit et à chaque filière doit être obtenu puis les charges des marchandises vendues doivent être déduites. Selon les auteurs, subventions, impôts et investissements pourraient également être déduits. Le résultat donne la valeur ajoutée brute du produit. Certains auteurs calculent encore une valeur ajoutée induite par la valeur ajoutée brute. La valeur ajoutée brute et la valeur ajoutée induite constitue la valeur ajoutée totale à comparer entre la filière ou le produit labellisé et son comparable.

Cette méthode a été utilisée pour comparer des produits bénéficiant d'une appellation ou origine protégée (Jena et Grote, 2012 ; De Roest et, Menghi, 2002 ; Dupont, 2003 ; Bonnelame et al., 2019) ou des filières entières (Coutre-Picard, 1999 ; Chatellier et Delattre, 2003 ; Desbois et Nefussi, 2007)

Une limite importante consiste dans la sélection des comparables. En effet, idéalement, il faudrait choisir des produits similaires en tout point sauf concernant leur labellisation ou appellation. Or, de telles conditions ne sont pas possibles puisque de nombreux facteurs influencent la production, l'approvisionnement, la distribution et la commercialisation. De plus, analyser les méthodes de production et, a fortiori, les structures de coûts des comparables est compliqué, même si des experts et expertes peuvent avoir des connaissances suffisantes du secteur concerné pour apparier de façon pertinente des produits. Une autre difficulté concerne l'application concrète dans le cadre du label « produit des parcs suisses » puisqu'il faudrait identifier un produit comparable pour chaque produit labellisé. Or, les produits labellisés sont d'une grande diversité et réaliser une telle analyse pour chacun d'entre eux représenterait un travail colossal.

Avantages pour les PNR

- + Résultat en CHF (peut être agrégé et additionné)
- + Basée sur une valeur d'usage

Désavantages pour les PNR

- Risque important de biais lié à des structures de coûts différentes en raison d'autres critères que la labellisation
- Nécessite l'accès aux données financières des producteurs
- Nécessite une comptabilité analytique poussée
- Nécessite d'identifier des comparables pertinents et de disposer des informations financières les concernant
- Travail colossal à réaliser pour tous les produits labellisés « produit des parcs suisses »

Tableau 19 : résumé des avantages et désavantages de la méthode de l'analyse synchronique des filières

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 26, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 19.

5.6.3.3 Méthodes subjectives

Bien que basée sur une technique qualitative, les méthodes subjectives permettent d'appréhender numériquement la contribution d'un label ou d'une appellation à différents critères soit purement économiques soit plus largement liés au développement durable dans ses trois aspects. Le pluriel est utilisé car chaque étude présente des différences mineures mais les méthodes subjectives présentent assez de points communs pour être traitées ensemble. Elles font généralement appel à un panel constitué d'experts et d'expertes connaissant à la fois la région et l'industrie agro-

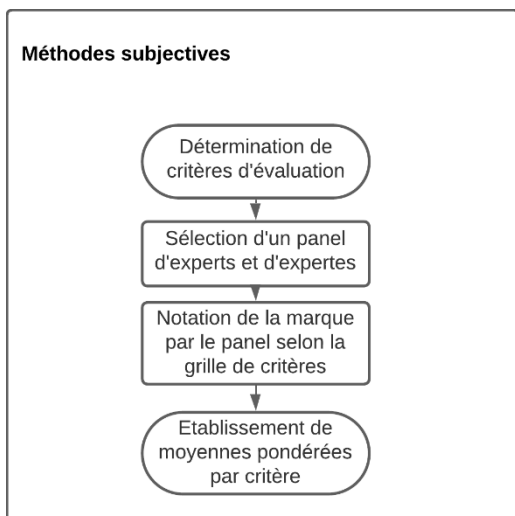


Figure 27 : représentation schématique des méthodes subjectives

alimentaire. Ces personnes sont invitées à noter l'impact du label ou de l'appellation sur différents critères à l'aide d'une échelle de Likert, permettant de nuancer leurs réponses. Une moyenne des résultats est ensuite réalisée afin de montrer l'impact de la marque dans les différents domaines.

Ce genre de méthodes est courante dans la littérature. Elle est utilisée tant pour comparer les apports de labels et d'appellations entre eux (Barjolle et al., 2010 ; Lehmann et al., 2000) que pour identifier les effets d'une marque particulière (Paus et Révillon, 2010).

Les méthodes subjectives ont plusieurs désavantages. Elles sont déjà non représentatives du marché et ne reflètent que les opinions du panel, même s'il est possible de postuler que ces dernières devraient

être éclairées si la sélection des experts et expertes a été conduite correctement. Autre désavantage : l'évaluation produite ne permet pas de disposer d'un résultat chiffré en francs. En dépit de ces limites, la méthode demeure pleinement utilisable dans le cadre des parcs.

La procédure pour appliquer cette méthode est schématisée dans la Figure 27, tandis que les avantages et les inconvénients identifiés par l'auteur pour son application dans le contexte des PNR suisses sont récapitulés dans le Tableau 20.

Avantages pour les PNR

- + Simple
- + Ne nécessite pas de données chiffrées

Désavantages pour les PNR

- Résultat non numérique (pas d'addition possible)
- Subjectif
- Pas de tendance unique

Tableau 20 : résumé des avantages et désavantages des méthodes subjectives

5.6.4 Autres méthodes

Evidemment la liste des méthodes d'évaluation des effets économiques présentées ci-avant n'est pas exhaustive. D'autres méthodes ont été utilisées dans la littérature. Citons, par exemple, la méthode hédoniste (Rosen, 1974 ; Mollard et al., 2006) qui vise à comparer les prix de l'immobilier dans ou aux alentours directs d'une site protégé par rapport à des biens similaires plus éloignés. Cette comparaison doit permettre de déterminer la valeur ajoutée, dans le domaine immobilier, qu'apporte l'existence du site. Néanmoins, ces autres méthodes n'ont pas été approfondies dans le cadre du présent travail afin de se concentrer sur les approches les plus populaires ou celles ayant été appliquées dans le contexte helvétique.

De plus, les méthodes permettant d'évaluer la valeur des services écosystémiques, comme la méthode des coûts de remplacement (Gutman, 2002 ; Marta-Pedroso et al., 2018), n'ont pas été abordées car les services rendus par la nature ont été écartés du champ d'analyse lors de la formulation d'une définition provisoire des effets économiques pour les PNR. En effet, ils ne semblent pas correspondre aux effets économiques que les parcs suisses doivent mettre en avant pour justifier du bienfondé de leurs actions dans le cadre de leur mission de promotion de l'économie basée sur le principe du développement durable.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour évaluer des biens marchands et des activités commerciales rentables (méthode des flux de trésorerie actualisés, rendement, comparables, etc), même si des effets économiques peuvent être générés par des pratiques commerciales conduites directement par les parcs, ne sont pas présentées dans le cadre du présent travail. En effet, l'importance des activités commerciales demeure faible pour les parcs suisses et la littérature concernant ces méthodes d'évaluation est abondante.

Enfin, les « méthodes » purement descriptives, bien que certainement pertinentes dans plusieurs cas, n'ont pas été présentées non plus car elles ne présentent pas de difficultés particulières. De telles approches sont mises en avant pour montrer les montants « investis » dans une région par un projet de création d'une zone protégée (Fleck et al., 2006) ou encore la capacité des parcs à créer un effet de levier pour attirer des subventions (Midmore, 2008).

5.6.5 Additivité des méthodes et synthèse

Plusieurs cas d'utilisation de deux ou plusieurs méthodes ressortent de la littérature. Par exemple Gillespie (1997) avec l'utilisation de la méthode des entrées/sorties et des coûts de transport ou Herath et Kennedy (2004) en alliant le recours à la méthode contingente et à celle des coûts de transport ou encore Backhaus et al. (2013) qui appliquent à la fois une méthode des entrées/sorties et la méthode de Florian Knaus. Néanmoins, ces utilisations conjointes ne visent pas à additionner les résultats obtenus mais plutôt à proposer une fourchette d'évaluation, à comparer les résultats obtenus entre eux ou à répliquer une étude précédente afin de pouvoir effectuer une comparaison dans les temps. Ces papiers mettent également en évidence que les résultats obtenus diffèrent significativement selon la méthode utilisée.

Dans certains cas, les méthodes sont additionnées avec le but d'obtenir la valeur économique totale du site (Hidalgo-Fernandez et al., 2014). Ainsi, les diverses composantes obtenues à l'aide de méthodes d'évaluation destinées à évaluer des activités commerciales sont additionnées aux résultats obtenus grâce à des méthodes présentées ci-dessus, comme la méthode contingente (pour déterminer la valeur potentielle) et la technique des coûts de transport (pour l'aspect de la valeur d'usage directe des loisirs). Cette simple addition pose la question de la pertinence de sommer des résultats obtenus à l'aide de méthodes devant être utilisées pour mesurer peu ou prou les mêmes valeurs, ce qui sous-entendrait une surévaluation significative des résultats obtenus.

A part les articles recourant à une méthode générale, aucun papier n'a mis en évidence une technique sommant les valeurs économiques produites par les parcs dans différents domaines. De plus, aucune méthode n'a été identifiée pour mesurer l'effet des parcs dans les domaines d'activité spécifiques que sont l'énergie, l'économie régionale et la mobilité.

À la suite de ce passage en revue de la littérature sur les méthodes d'évaluation quantitatives des effets économiques des parcs, il apparaît que les méthodes générales sont les plus à même d'offrir une vue d'ensemble des effets économiques d'un parc. Au niveau local, les méthodes à appliquer dans le domaine du tourisme et des produits pourraient certainement être utilisées parallèlement puis additionnées, pour autant que les méthodes employées offrent un résultat en devises. Il est également important, si les études ne sont pas réalisées la même année, de corriger les montants de l'inflation. Au niveau national, une agrégation des résultats pourrait être réalisée mais impliquerait de recourir à une méthodologie unifiée dans tous les parcs. Sinon, le résultat serait, au mieux, une évaluation grossière. En effet, comme le montre la littérature, les différentes approches peuvent conduire à des résultats très différents pour un même site. De plus, les risques de biaiser significativement les résultats existent si les choix méthodologiques ne sont pas identiques sur tous les sites considérés. Enfin, il est possible de constater que la plupart des méthodes sont compliquées à mettre en œuvre, nécessitant des connaissances méthodologiques mais également des ressources financières et humaines importantes. De plus, elles souffrent toutes de désavantages non négligeables. Ainsi, de prime abord, il n'existe aucune méthodologie simple et quantitative qui pourrait être mise en place dans tous les parcs suisses à moindre coût.

6 Résultats des entretiens

Dans ce chapitre, les constats issus de cette étude seront confrontés aux perspectives d'acteurs du dispositif politico-administratif de la politique des parcs. Cette démarche vise à prendre du recul par rapport aux résultats et à les confronter à l'opinion d'experts et expertes ainsi que de praticiens et praticiennes. Les conclusions des entretiens devraient également fournir des pistes exploitables pour la formulation des recommandations.

Les transcriptions intégrales des entretiens sont disponibles auprès de l'auteur sur demande.

6.1 Définition d'un effet économique pour un PNR suisse

Définition d'un effet économique

Dans les sections « Effets économiques à considérer dans les PNR suisses » et « Evaluations réalisées jusqu'à présent », il apparaît que la documentation de l'OFEV ne propose pas de définition claire de la notion d'« effet économique » dans le contexte des parcs naturels régionaux. Cette documentation, notamment à travers les informations et données requises dans les chartes, tend à adopter une approche strictement financière, alignée avec le classement de la politique des parcs comme une politique de développement économique. Certains acteurs, tels que des chercheurs, la directrice du Réseau des parcs suisses, des directeurs de parc et des responsables cantonaux adhèrent à cette vision, définissant les effets économiques comme une valeur ajoutée observée principalement sur le plan financier, voire fiscal, susceptible d'accroître le chiffre d'affaires et les emplois dans la région.

Cependant, cette vision est remise en question par d'autres intervenants. L'examen du modèle d'impact décrit dans la section « Promotion de l'économie basée sur les principes du développement durable » révèle des effets qualitatifs, tels que la réduction des externalités négatives des activités humaines ou l'amélioration de la durabilité des activités économiques. Ce point de vue est partagé par certains responsables cantonaux et chercheurs interrogés, suggérant que les effets économiques ne se limitent pas à des aspects financiers, mais incluent également la valorisation du capital naturel, paysager et culturel du territoire ainsi que les efforts d'innovation des parcs en tant que territoires modèles.

Les entretiens révèlent que les acteurs ont souvent des définitions personnelles claires des effets économiques, bien que celle-ci n'ait pas de source précise. Certains souhaiteraient une définition officielle de l'OFEV. Ainsi, la définition des effets économiques pour les parcs naturels régionaux reste floue et sujette à des interprétations variées, tant dans les déclarations que dans les actions concrètes, notamment lors de la rédaction et de l'évaluation des chartes des parcs.

Contribution des subventions à l'effet économique

Dans la section « Périmètre applicable », nous questionnons la nature de la politique régionale des parcs ainsi que le traitement des subventions reçues dans ce cadre. Il s'agit de déterminer si ces subventions constituent un effet économique positif de la politique ou plutôt une simple redistribution. L'analyse des rapports d'évaluation des chartes des PNR établis entre 2020 et 2022 a révélé que sept parcs sur treize ont considéré leurs dépenses (chap. 5.4.2), soit l'utilisation des subventions reçues, comme un effet économique. La plupart des personnes interrogées n'ont pas exprimé d'avis à ce sujet mais, selon une chercheuse et le représentant de l'OFEV, les subventions fédérales et cantonales constituent bel et bien un effet économique à mettre en avant car elles servent à instaurer une gouvernance indispensable à l'existence des parcs et stimulent l'innovation régionale en initiant des projets tels que les PDR.

Il semble donc que la pratique des parcs et l'opinion des acteurs convergent pour considérer les subventions comme un effet économique positif. Bien que l'auteur partage cette vision, il souligne qu'avant de considérer que ces dépenses financent l'économie du territoire de référence (parc, canton ou Suisse), il est crucial de vérifier qu'elles génèrent bien une réelle valeur ajoutée sur le territoire. Cependant, ce contrôle n'est pas évident à réaliser car la part des dépenses effectuées en dehors du territoire par les PNR est actuellement inconnue et peut varier considérablement d'un parc à l'autre (emploi de frontaliers, achats à l'étranger, etc.).

Effets directs et indirects

L'analyse des rapports d'évaluation des chartes a révélé que sept parcs sur treize ont identifié des effets économiques directs et indirects. Cependant, la distinction entre ces deux catégories semble varier d'une structure à l'autre et, une fois de plus, aucune documentation de référence ne propose de définition claire de ces notions dans le contexte des PNR. Les entretiens menés confirment que les divers acteurs ont une compréhension différente de ces termes.

Tous les chercheurs interrogés et un responsable cantonal définissent les effets directs comme les dépenses du parc et la valeur ajoutée créée par les activités directement réalisées par l'institution (telles que le label « produit » et le tourisme), tandis que les effets indirects englobent les retombées observables dans la région mais non directement liées aux actions du parc (comme les impôts payés par les employés et leur consommation locale). Un directeur de parc identifie deux niveaux d'effets distincts : l'accélération des circuits courts et « l'importation » de capitaux dans le territoire grâce à la vente de prestations et de produits. Il est également intéressant de noter qu'un directeur de parc ayant mentionné des effets directs et indirects dans l'évaluation de sa charte n'a pas abordé cette distinction lors de l'entretien.

Il apparaît donc pertinent de considérer les effets économiques indirects de la politique des parcs, notamment la valeur ajoutée générée dans le territoire suite aux dépenses du parc mentionnées précédemment. Cependant, en dehors des spécialistes de l'évaluation, peu d'acteurs sont en mesure de définir ces notions et, par conséquent, de mettre en place les conditions nécessaires pour maximiser ces effets.

Diversité des effets

L'analyse des rapports d'évaluation des chartes a révélé une grande variété d'effets affichés par les parcs. Cette diversité pourrait être attribuée à l'absence d'outils standardisés pour mesurer les effets économiques des parcs, aux ressources et compétences variables investies dans l'évaluation, ainsi qu'à la sensibilité des évaluateurs à la thématique. Les acteurs interrogés ont des avis mitigés sur ce point. D'une part, ils notent la grande variété des effets économiques à considérer, due aux contextes économiques spécifiques de chaque parc, et d'autre part, ils reconnaissent que ces différences compliquent l'évaluation des effets et rendent les comparaisons peu pertinentes, voire impossibles. Cette dualité entre standardisation et respect des particularités locales constitue probablement l'un des principaux obstacles à l'élaboration d'une définition des « effets économiques » pour les parcs suisses.

6.2 Méthodologie proposée par l'OFEV

Choix des lignes directrices pour l'évaluation

Le chapitre « Effets économiques à considérer dans les PNR suisses » a mis en lumière le travail de longue date du groupe « recherche sur les parcs » sur le contrôle des effets. La coordinatrice actuelle du groupe explique que le concept de suivi proposé en 2013 a été écarté pour des questions de coût, ce que confirme le représentant de l'OFEV. L'office a donc renoncé à proposer une approche standardisée principalement en raison du coût élevé que cela aurait entraîné, réduisant ainsi la

capacité des parcs à mener des actions de terrain. Il relève toutefois que le dispositif actuel prévoit encore la collecte de certaines données qui peuvent être agrégées ou comparées au niveau national (indicateurs standards).

En outre, l'OFEV considère ces lignes directrices comme un seuil minimal à atteindre. Par conséquent, chaque parc devrait élaborer sa propre méthodologie pour mettre en valeur efficacement ses impacts. Cependant, la plupart des intervenants se réfèrent aux directives de l'OFEV comme une méthodologie. De plus, un responsable cantonal estime que la liberté de manœuvre pour l'évaluation est limitée en raison des lignes directrices de l'OFEV mais aussi du contenu contraignant de la charte et des plans de gestion, qui guident largement la mesure des effets.

En examinant les rapports d'évaluation des chartes et les ressources variables allouées par les parcs pour les travaux d'évaluation ainsi que la qualité discutable des évaluations produites, il peut être constaté que certains parcs interprètent les directives de l'OFEV comme une méthodologie stricte et se contentent de fournir les informations demandées sans approfondissement. Ce manque de précision, combiné aux demandes budgétaires très différentes des parcs pour conduire leurs évaluations validées par l'OFEV, place l'office fédéral dans une position où il doit accepter des évaluations de qualité médiocre tout en regrettant le manque d'engagement des parcs dans ce domaine.

Multiples outils d'évaluation

Le chapitre « Évaluation des chartes » a révélé que les lignes directrices de l'OFEV imposaient le recours à trois outils (moyens de preuve, indicateurs spécifiques et indicateurs standards) et soulevaient de nombreuses questions d'évaluation. La directrice du Réseau des parcs suisses souligne que la discussion autour de ces outils perdure depuis des années et que l'évaluation suscite des plaintes récurrentes de la part des directions des parcs. Les directeurs de parcs sont unanimes sur le fait que l'approche de l'OFEV est lourde et plusieurs chercheurs aspirent à réduire le nombre d'outils, à simplifier leur utilisation et à améliorer leur cohérence entre eux. Certaines critiques se concentrent spécifiquement sur la grille d'évaluation des valeurs naturelles et paysagères, souvent jugée lourde et partielle en raison des critères retenus ainsi que des biais méthodologiques, mais concerne également les indicateurs et questions d'évaluation portant sur le domaine économique.

Le chapitre « Evaluations réalisées jusqu'à présent » met en évidence des réponses très disparates aux différents indicateurs standards sur les effets économiques des parcs, malgré la similitude de la thématique. Les résultats montrent que ces indicateurs n'étaient pas systématiquement traités ensemble ou n'étaient pas concordants, bien qu'ils soient censés être utilisés pour répondre à la même question d'évaluation.

De plus, certains chercheurs et responsables cantonaux estiment que le nombre élevé d'indicateurs spécifiques est problématique : ces indicateurs sont souvent mal définis en amont et difficiles à mesurer. En conséquence, lors de l'évaluation des chartes, certains de ces indicateurs n'ont pas été documentés ou l'ont été de manière incomplète. Une chercheuse a admis avoir renoncé à documenter certains indicateurs lorsque les données n'étaient pas disponibles ou que les indicateurs n'étaient pas mesurables, malgré leur caractère obligatoire. Bien que le recours à tous les outils prescrits par l'OFEV n'ait pas été systématiquement vérifié lors de l'analyse des évaluations réalisées jusqu'à présent, il est probable que ce constat soit correct, selon l'expérience personnelle de l'auteur. Un usage plus ciblé de ces outils permettrait probablement une documentation plus efficace des effets, évitant ainsi un gaspillage de ressources.

Limites inerrantes à la méthodologie

Le chapitre « Évaluation des chartes » indique que les chartes des parcs doivent être évaluées tous les dix ans et la section « Périmètre applicable » souligne la difficulté de distinguer les effets induits

par la politique des parcs de ceux créés par d'autres politiques actives sur le territoire. A ce sujet, un responsable cantonal confirme que la portée de l'évaluation est limitée en raison de l'horizon temporel considéré ainsi que de la superposition d'autres politiques territoriales.

De même, un chercheur souligne que les directives de l'OFEV ne prennent pas en compte le rôle des cantons dans la réalisation des objectifs des parcs, bien que ceux-ci soient des acteurs essentiels du dispositif politico-administratif (cf. 3.2.1.). Ces limites actuelles ne sont pas débattues par l'OFEV et il serait bénéfique de les aborder afin que les directions des parcs, les évaluateurs et les cantons les prennent en considération lors de la conception de l'évaluation.

Faiblesses concernant les outils

L'analyse des rapports d'évaluation des chartes a révélé que malgré l'existence de lignes directrices et d'outils nombreux, les résultats obtenus concernant l'évaluation des effets demeuraient très hétérogènes et de qualité inégale. Ces faiblesses semblent découler d'un cadre d'évaluation détaillé mais pas suffisamment spécifique pour être appliqué uniformément. Les personnes interrogées ont relevé plusieurs points d'amélioration, notamment concernant les indicateurs standards. Par exemple, pour les produits labellisés « produit des parcs suisses », si un parc privilégie une marque régionale préexistante au lieu de promouvoir le label de l'OFEV, l'indicateur standard pourrait conclure à un mauvais résultat. Cela se produit même si la promotion de la marque régionale encourage également une consommation durable et locale. De même, dénombrer les offres du parc peut manquer de pertinence en raison de l'absence d'une définition claire. En effet, selon les parcs, les offres peuvent être conçues, promues ou impliquer le parc de différentes manières. Or, ce qu'est une offre « parc » n'est pas précisé par l'OFEV ce qui implique que chaque parc va interpréter cette notion. Ces problèmes de mise en œuvre pour des indicateurs standardisés limitent considérablement leur utilité car les résultats ne peuvent pas être comparés ou additionnés de manière significative. Ainsi, une clarification des définitions de ces outils est nécessaire pour une utilisation efficace, sans quoi il serait préférable de s'abstenir d'y recourir au-delà de l'évaluation individuelle de chaque parc.

Certains responsables cantonaux soulignent également que les outils proposés ne couvrent pas tous les effets des parcs. Le représentant de l'OFEV met l'accent sur l'importance de l'innovation pour les parcs mais une chercheuse souligne justement que le rôle de « *déclencheur* » est peu pris en compte par les indicateurs standards actuels. Si cette dimension est cruciale pour l'OFEV et fait partie des effets recherchés par tous les PNR, il serait pertinent d'inclure un indicateur spécifique concernant cette thématique.

6.3 Evaluations des chartes des parcs conduites à ce jour

Avis généraux sur ces évaluations

La lecture des rapports d'évaluation produits jusqu'à présent a mis en évidence une grande disparité de qualité entre eux. Certains acteurs, tels que des responsables cantonaux, ont une opinion très favorable sur la première évaluation menée dans leur parc. Ils considèrent cette évaluation comme une opportunité pour faire le bilan et formuler des perspectives d'amélioration, la qualifiant de « *moment indispensable* ». Un autre responsable cantonal tire également un bilan très positif des résultats des évaluations dans son canton, surtout des recommandations formulées. Par ailleurs, le représentant de l'OFEV souligne que l'évaluation est le seul moyen de prouver l'efficacité des parcs et ainsi garantir leur pérennité.

En revanche, les avis des directeurs de parc sont plus mitigés. Pour l'un d'eux, l'évaluation « *n'est pas complètement inutile* ». Il estime que l'étape la plus importante réside dans le renouvellement des contrats de parc par les communes et que l'évaluation est un outil utile pour faire le bilan avec les responsables politiques locaux. Ainsi, dans le cas d'un parc qui fonctionne mal ou qui obtient peu

de résultats, cette étape serait beaucoup plus complexe. Cependant, il se montre sceptique quant à la procédure, déclarant que les résultats peuvent être influencés significativement par le mandant, selon qu'il souhaite ou non poursuivre l'activité du parc. Un autre directeur reconnaît que l'évaluation représente un coût élevé sans générer de retombées importantes, mais il admet également la nécessité de rendre des comptes concernant les subventions reçues.

Il est notable que le principe de l'évaluation n'est pas remis en question directement, même par les acteurs de terrain, malgré la lourdeur du dispositif et les ressources allouées.

Utilisation des évaluations

Comme nous l'avons vu dans le chapitre « Évaluation des chartes », ces évaluations sont principalement utiles aux parcs pour adapter leur charte pour la période opérationnelle suivante. Implicitement, ces rapports permettent à l'OFEV de s'assurer que les parcs se conforment au processus de renouvellement de la charte et servent à l'administration pour collecter des données grâce aux indicateurs standards et à la grille d'analyse de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères, comme le confirme le représentant de l'OFEV. Dans un canton, l'évaluation a été l'occasion de revoir le fonctionnement et la gouvernance du parc, tandis que dans un autre, le rapport d'évaluation a été partagé avec les parlementaires cantonaux pour appuyer la prochaine demande de crédits. Une chercheuse souligne que le choix de sa méthode d'évaluation a été motivé par la volonté de mettre en avant les résultats devant le comité du parc. Cependant, un directeur de parc avoue avoir réalisé son évaluation de manière plutôt mécanique, estimant l'exercice peu intéressant et peu utile.

Bien que l'évaluation vise théoriquement à être formatrice en premier lieu, ceux qui en sont les plus satisfaits sont souvent ceux qui en ont fait un usage plus étendu que la simple préparation de la prochaine charte. Par ailleurs, il semble que l'utilisation des données collectées par l'OFEV lors de ces évaluations ne soit pas clairement communiquée et aurait avantage à l'être. Enfin, pour certains acteurs du terrain, l'évaluation semble avoir un objectif restreint et peut être perçue comme un exercice de pure forme.

Qualité des évaluations

Comme évoqué dans le chapitre sur les « Evaluations réalisées jusqu'à présent », la qualité des évaluations varie considérablement d'un parc à l'autre, particulièrement en ce qui concerne les effets économiques. Le représentant de l'OFEV a souligné que *« ça n'a pas été très efficace cette fois, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas faire d'évaluation »*. Il attribue cette disparité à un manque d'implication dans le choix de la méthodologie de certains parcs. Cependant, il insiste sur l'importance de l'évaluation, soulignant que c'est le seul moyen de démontrer l'efficacité des PNR. Pour lui, les recommandations émises par les parcs sont souvent trop *« opérationnelles »*, se focalisant principalement sur l'équipe du parc sans adresser de recommandations aux autres acteurs politico-administratifs. Il estime que ces évaluations sont nécessaires pour améliorer la qualité des nouvelles chartes et souligne l'importance de mesurer les effets pour maintenir le soutien aux parcs à long terme. Il constate qu'à l'origine, les premières chartes manquaient de données et d'objectifs quantifiés pour les dix années à venir. Bien que la deuxième génération de chartes ait apporté quelques améliorations à ce niveau, la plupart des parcs n'ont toujours pas développé de stratégies quantifiables et quantifiées. Selon lui, cela s'explique par le fait que les parcs sont des espaces fonctionnels pour lesquels la collecte de données est plus compliquée que pour des espaces institutionnels. En outre, il remarque un manque de compétences spécifiques dans les parcs pour élaborer de telles stratégies.

Malgré cela, les acteurs impliqués ne se montrent pas excessivement critiques. Le Réseau des parcs suisses a lancé un projet pour analyser ces évaluations, tandis que le groupe « recherche sur les parcs » travaille également à formuler des recommandations visant à améliorer les évaluations futures. Globalement, les parties prenantes se montrent satisfaites de ces évaluations, reconnaissant

leurs faiblesses et considérant qu'il s'agit d'un premier pas, anticipant des améliorations pour les évaluations à venir.

Monitoring dans les parcs

Comme mentionné précédemment, les premières évaluations ont incité divers acteurs à réfléchir à des améliorations pour les prochaines évaluations. En 2022, le projet « *Monitoring dans les parcs* » a été initié dans le but d'analyser les rapports d'évaluation des chartes des parcs. Son objectif était de recenser les indicateurs, sources ainsi que les méthodes utilisés, et de proposer des indicateurs standardisés pour un suivi des parcs basé principalement sur des sources secondaires. La responsable du groupe « recherche sur les parcs » mentionne que le modèle n'a pas encore été présenté à l'OFEV mais les résultats ont été discutés en novembre 2022 avec les directeurs et directrices des parcs suisses. Elle souligne que les personnes présentes étaient enclines à envisager une standardisation des indicateurs, une perspective confirmée par certains directeurs présents.

Le volet du projet conduit par le Réseau des parcs suisses visait à identifier les indicateurs les plus utilisés par les parcs, les différences entre les PNR et les effets mis en avant par chacun. La directrice du Réseau des parcs explique que la présentation faite à la direction des parcs n'a pas permis de définir clairement une ligne d'action pour la suite. Néanmoins, un directeur de parc exprime une réserve en affirmant qu'« *il ne faut peut-être pas trop chercher à améliorer ce qui n'est fondamentalement pas améliorable* ». Selon lui, les projets sont dictés par les lignes directrices de l'OFEV et les opportunités de financement, ce qui ne garantit pas que les projets développés auront le plus grand effet, et donc, améliorer la mesure de ces effets n'est pas nécessaire.

La responsable du groupe « recherche sur les parcs » mentionne que, en 2023, l'OFEV a commandé une analyse des rapports d'évaluation des parcs mais cette étude n'a pas identifié de besoins significatifs de réformer le système actuel. Les résultats de cette étude ou ses conclusions n'ont pas été partagés par le représentant de l'OFEV. Il est probable que le statu quo persiste à moins que des discussions ne soient entamées avec l'administration fédérale.

Ainsi, tandis que certains acteurs du terrain ressentent le besoin d'initier des discussions sur le suivi des effets des parcs, voire une standardisation de leur mesure, l'OFEV semble satisfait de la situation actuelle. Son représentant rappelle que lors de l'introduction de l'OParcs et l'édition des premières directives sur l'évaluation des parcs, il était difficile de proposer des indicateurs standardisés, notamment dans le domaine économique, en raison des diverses positions adoptées par les différents PNR. Selon lui, l'introduction de tels indicateurs standardisés serait préjudiciable étant donné les différences marquées entre les territoires et les objectifs stratégiques des parcs.

Choix des méthodes

Comme mis en évidence dans la section « Méthodes utilisées », le choix des méthodes pour évaluer les effets économiques des parcs est relativement diversifié et varie en termes de robustesse. Interrogés à ce sujet, les directeurs expliquent qu'ils ont adopté les méthodes soit sur proposition du mandataire, soit par nécessité de « *faire quelque chose* ». Un parc a utilisé une méthode mettant en avant une valeur ajoutée d'environ CHF 25'000'000.- pour les dix ans de la charte. Son directeur s'est basé sur les « *effets multiplicateurs publiés* » pour obtenir ce chiffre. Il souligne l'apport significatif de son parc dans la mise en réseau des acteurs locaux, générant des effets économiques indirects vertueux tels qu'une augmentation des approvisionnements locaux. Cependant, il déplore son incapacité à chiffrer cet effet. Un autre directeur déclare avoir choisi sa méthode d'évaluation « *parce qu'il fallait faire quelque chose* ». Bien que constatant une valeur ajoutée marginale et des chiffres « *insignifiants* », il estime la qualité du travail de son parc mais doute de sa capacité à générer une plus-value chiffrable. Le dernier directeur interrogé a suivi une méthodologie suggérée par le mandataire retenu, qui avait évalué précédemment trois autres PNR.

Il est donc compréhensible que le choix d'une méthode plutôt qu'une autre soit principalement une

décision par défaut visant à présenter quelque chose plutôt qu'à mettre véritablement en avant les effets du parc. En filigrane, cela souligne l'importance du mandataire sélectionné pour réaliser l'évaluation ainsi que le manque de connaissance et/ou d'intérêt des directions de PNR pour ce sujet.

Domaines d'action évalués

La section « Secteurs économiques couverts » a révélé que les PNR n'ont pas évalué leurs effets dans tous les domaines où ils sont actifs. Un directeur de parc confirme que, dans son parc, ils n'ont pas cherché à mesurer les effets dans certains domaines tels que l'énergie et la mobilité car ce n'était pas leur objectif principal et que, de toute façon, leur impact serait, au mieux, très faible. Le représentant de l'OFEV reconnaît que certains domaines n'ont pas été évalués et considère cela comme non idéal. Il souligne toutefois le manque de bases méthodologiques pour le faire. Ainsi, le choix de ne couvrir que certains domaines apparaît à la fois comme un problème méthodologique (absence de méthode) mais peut également résulter de la définition des effets économiques qui ne met pas en avant les effets qualitatifs. Enfin, il est compréhensible que les ressources limitées incitent à se concentrer sur la mise en avant des effets les plus simples à ne mesurer ainsi que les effets les plus importants.

Choix de l'évaluateur

Même si la question du choix de l'évaluateur n'a pas été explorée dans le cadre de l'analyse des rapports d'évaluation, il est pertinent de s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains parcs ont internalisé leurs évaluations tandis que d'autres ont fait appel à un évaluateur externe, voire se sont regroupés pour mandater un même évaluateur. Une responsable cantonale souligne l'intérêt de faire appel à un évaluateur externe pour apporter un regard nouveau sur le travail accompli. Cependant, un directeur de parc est plus mitigé sur l'apport de l'évaluateur externe. Il estime que ce dernier ne parvient pas toujours à identifier les enjeux principaux ni à tirer des conclusions pertinentes concernant les indicateurs documentés. Par ailleurs, un directeur de parc ayant internalisé l'évaluation en engageant une stagiaire pour réaliser le travail est satisfait du résultat, bien qu'il constate que cette méthode a engendré des coûts élevés.

Les personnes interrogées impliquées dans l'évaluation de trois parcs situés dans le même canton (évaluation de trois parcs par un seul mandataire) estiment que cette évaluation groupée permet de dégager des synergies et d'approfondir certaines thématiques. Selon l'un des chercheurs faisant partie de l'équipe d'évaluation, cela n'affecte pas la qualité de l'évaluation. Pour l'un des directeurs concernés, cette approche a permis au mandataire de mieux appréhender le contexte des PNR car il était obligé de réaliser un investissement initial plus important pour prendre en main le mandat. Cependant, il souligne les efforts de coordination supplémentaires requis par une évaluation groupée. Il considère que l'intérêt majeur réside dans la synthèse obtenue pour les trois parcs, permettant de définir les grands enjeux pour le canton concerné.

Le représentant de l'OFEV rappelle que l'évaluation des parcs relève avant tout de l'auto-évaluation et que l'administration fédérale a délibérément laissé aux parcs et aux cantons le choix de leur méthode de travail. Il souligne que, selon lui, la qualité du travail des experts mandatés varie d'un parc à l'autre. Ainsi, le choix de l'évaluateur ne serait pas le facteur déterminant de la qualité de l'évaluation.

Bien que la question du choix de l'évaluateur n'ait pas été étudiée dans cette analyse, il est intéressant de constater que les cantons estiment que l'évaluation gagne en crédibilité lorsqu'elle est menée par un expert externe. La décision de recourir à un externe semble être influencée par la crédibilité de l'équipe professionnelle en place, les ressources humaines disponibles et les moyens financiers alloués. Les directeurs de parcs ne sont pas tous convaincus qu'un expert externe soit nécessaire pour identifier les principaux effets du parc. Une piste de développement possible pour cette étude serait d'objectiver si les rapports d'évaluation réalisés par des experts externes sont effectivement de meilleure qualité que les auto-évaluations.

6.4 Évaluation nationale

Le chapitre « Parcs naturels régionaux » explique que la politique des parcs d'importance nationale n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. L'analyse des rapports d'évaluation des chartes a révélé des approches très différentes d'un parc à l'autre, rendant impossible toute comparaison et agrégation des résultats à l'échelle suisse, une constatation confirmée par les acteurs interrogés (voir section « Méthodologie proposée par l'OFEV » ci-dessus). Certains acteurs suggèrent la mise en place d'un *monitoring* national pour mesurer les impacts des parcs, remplaçant tout ou partie des outils d'évaluation actuels. Cependant, des divergences existent quant à l'horizon dans lequel de tels outils d'évaluation nationaux devraient être instaurés.

Selon la responsable du groupe « recherche sur les parcs », l'OFEV ne ressent actuellement pas le besoin de développer des outils pour évaluer la politique des parcs au niveau national, faute de demande politique en ce sens. Elle propose d'utiliser les *monitorings* existants, les données disponibles ainsi que l'agrégation des indicateurs renseignés par les parcs pour alimenter une évaluation de la politique au niveau suisse. Elle estime également que l'horizon temporel pour une telle évaluation devrait être de vingt ans. Le représentant de l'OFEV partage largement ces perspectives. Pour lui, l'agrégation des évaluations des parcs ne constituerait qu'un élément d'une évaluation nationale. Il propose une approche intéressante consistant à créer des sous-groupes au sein des *monitorings* nationaux pour mesurer l'impact des PNR au niveau de la Confédération, évitant ainsi d'accaparer les ressources déjà limitées de l'OFEV pour les parcs.

En complément, il est important de noter que les personnes interrogées s'accordent sur le fait que l'évaluation des impacts à long terme ne peut être réalisée qu'au niveau national et dans une perspective à long terme. La multiplicité des objectifs des parcs, interprétés et mesurés de manière différente dans chaque parc, est perçue comme un défi majeur par la responsable du groupe « recherche sur les parcs ». De même, un directeur de parc souligne que la diversité des approches utilisées dans les parcs, ainsi que la coexistence d'autres politiques, compliquent l'évaluation des effets des parcs au niveau national, d'autant plus qu'obtenir des données au niveau local est déjà une tâche complexe.

Ainsi, la thématique de l'évaluation au niveau national semble principalement préoccuper le groupe « recherche sur les parcs » à l'heure actuelle. L'OFEV est convaincu que cette thématique peut être traitée dans les années à venir en se basant sur les *monitorings* existants, sans développer d'outils spécifiques. L'auteur partage cette vision concernant les thématiques paysage et biodiversité, pour lesquelles la Confédération dispose de suivis réguliers et formalisés. Cependant, pour d'autres missions des parcs, notamment celle de promotion de l'économie durable, de tels *monitorings* n'existent pas, surtout si la définition d'un effet économique englobe des dimensions qualitatives.

6.5 Rôle des acteurs dans l'évaluation

Les parcs

L'analyse des rapports d'évaluation n'approfondit pas spécifiquement la gouvernance du processus d'évaluation mais la plupart des parcs ont dirigé cette démarche, avec une implication plus ou moins marquée des responsables cantonaux. Certains parcs ont constitué des groupes de suivi pour accompagner le processus. La plupart des acteurs estiment que les parcs sont les premiers concernés par leur évaluation. Tant les directeurs de PNR que les cantons estiment que la responsabilité de l'évaluation incombe principalement aux parcs. Cependant, certains représentants cantonaux pensent que les parcs devraient s'occuper de la mise en œuvre tandis que les cantons joueraient un rôle de mandant.

Bien qu'il déplore que certains parcs aient réalisé des évaluations de qualité médiocre, le représentant de l'OFEV estime que les parcs ne doivent pas être seuls à réfléchir aux questions méthodologiques. Il souligne que l'OFEV a également un rôle à jouer pour soutenir les parcs dans leurs démarches d'évaluation.

Ainsi, les acteurs s'accordent unanimement sur le fait que les parcs sont les principaux concernés par leur évaluation. Cependant, les administrations reconnaissent qu'elles ont également un rôle à jouer dans ce processus. Ces aspects seront discutés dans les trois points suivants.

L'OFEV

Le rôle de l'OFEV dans le processus d'évaluation est bien défini. Le représentant de l'OFEV explique qu'il consiste à établir les exigences relatives à l'évaluation et à vérifier leur mise en œuvre par les cantons concernés, avec qui ils interagissent. Il reconnaît que les demandes de l'OFEV en matière d'évaluation peuvent déranger les PNR mais il est persuadé que cela constitue également un puissant moteur d'amélioration.

Il exprime des regrets quant au manque d'engagement d'autres services de la Confédération dans la politique des parcs. Bien que des coordinations ponctuelles aient lieu, ces services ne s'investissent pas activement pour fournir des orientations pratiques ou stratégiques. Cette carence est particulièrement flagrante dans le domaine économique et il souhaite vivement une collaboration plus active du SECO et de l'OFAG afin de guider les parcs vers des actions plus efficaces.

Plusieurs personnes interrogées notent que les parcs ne disposent ni des ressources suffisantes ni du savoir-faire nécessaire pour mesurer les impacts à long terme. Elles suggèrent donc que cette tâche devrait être assumée par l'OFEV (ou déléguée à un autre organe).

Les cantons

Comme évoqué dans le chapitre « Acteurs politico-administratifs », le rôle du canton devrait être celui de représentant de l'OFEV vis-à-vis des organes responsables des parcs et contrôleur des activités des PNR. Par conséquent, les cantons devraient occuper une place significative dans le processus d'évaluation. Cependant, les avis des acteurs interrogés sont partagés quant au rôle actuel et potentiel des cantons dans ce cadre. D'une part, le représentant de l'OFEV et la responsable du groupe « recherche sur les parcs » ont l'impression que les cantons sont peu actifs concernant l'évaluation et qu'ils pourraient contribuer davantage. Par exemple, en fournissant des données pour l'évaluation ou en participant activement à celle-ci. Un directeur de parc estime, quant à lui, que les cantons ne possèdent ni la compétence ni l'intérêt requis pour cette question. Un autre directeur considère que, bien que les cantons aient des attentes et soient indispensables en raison de leur rôle envers la Confédération, leur implication est marginale.

Pour le représentant de l'OFEV, les cantons devraient être les mandataires de l'évaluation afin de se responsabiliser vis-à-vis des résultats, renforçant ainsi l'impact des recommandations envers les autres acteurs politico-administratifs. Les PNR sont actuellement très tributaires des communes et des cantons, ce qui complique leur capacité à les critiquer.

Les opinions des responsables cantonaux divergent. Certains estiment que le rôle du canton devrait consister à fixer des objectifs, à rechercher des synergies avec d'autres politiques publiques et à agir en tant qu'intermédiaire vis-à-vis de la Confédération. Ils estiment également que les cantons ont un rôle important à jouer dans le processus d'évaluation. Un autre représentant partage cette vision et estime qu'il incombe aux cantons de surveiller les effets des actions des parcs vis-à-vis des acteurs politiques et des citoyens. Il affirme également que même sans l'exigence de la Confédération, une telle évaluation aurait été réalisée à l'échelle cantonale car, en tant que bailleur de fonds, le canton doit rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics. Pour un chercheur, la participation active des cantons à l'évaluation est également cruciale pour fournir des avis, des informations et des

données. Néanmoins, il n'estime pas essentiel que le canton soit le mandataire de l'évaluation, craignant que cela n'oriente l'évaluation vers des objectifs spécifiques au canton.

Les attentes de la Confédération et des chercheurs à l'égard des cantons revêtent une importance significative. En effet, une implication plus soutenue de ces acteurs pourrait faciliter et améliorer la qualité de l'évaluation. Du côté des directeurs de parcs, bien qu'ils reconnaissent la faible implication des cantons, ils ne souhaitent pas nécessairement voir ce statu quo changer car cela renforcerait probablement leurs contraintes en matière d'évaluation. Ces opinions contrastent avec celles des représentants des cantons qui expriment leur volonté de s'impliquer davantage dans le processus d'évaluation. Ainsi, le rôle des cantons devrait être clarifié pour apporter une réelle plus-value à l'évaluation plutôt que d'ajouter simplement un acteur administratif supplémentaire au processus.

Les autres acteurs

Selon le dispositif administratif actuel, l'évaluation relève principalement de la responsabilité des parcs, l'OFEV fournit les orientations stratégiques et les cantons doivent être impliqués. Néanmoins, il n'est pas exclu que d'autres acteurs politico-administratifs contribuent au processus. Le représentant de l'OFEV souligne que les experts de l'évaluation et le groupe « recherche sur les parcs » devraient élaborer des outils méthodologiques pour améliorer la mesure des effets économiques, même dans les domaines peu explorés dans les rapports d'évaluation actuels. Il exprime également le souhait que le Réseau des parcs suisses et le groupe « recherche sur les parcs » s'engagent à soutenir les parcs dans leurs tâches d'évaluation. Cependant, il convient de noter que ni l'un ni l'autre de ces organismes ne dispose d'un mandat pour entreprendre de telles initiatives. De plus, ils ne bénéficient probablement pas des ressources financières nécessaires ni des compétences adéquates pour mener à bien de telles démarches.

6.6 Interaction avec d'autres politiques sectorielles

Le chapitre « Périmètre applicable » a souligné l'un des défis d'une politique régionale : distinguer ses effets des influences provenant d'autres interventions sur le territoire. La politique des parcs dispose de moyens relativement limités par rapport à d'autres initiatives déployées telles que la politique agricole ou le développement économique. Il est crucial de déterminer s'il est pertinent de prendre en compte ces autres impacts dans l'évaluation ou comment les neutraliser dans l'analyse.

La coexistence d'autres politiques sectorielles ayant un impact sur les territoires des parcs, et le risque qu'elles biaisent l'évaluation des effets des PNR, n'est pas perçue comme un problème majeur par les personnes interrogées. Elles sont conscientes de cette limite et notent qu'elles n'ont pas pris de mesures spécifiques pour tenter de distinguer les effets des parcs des impacts induits par d'autres politiques. Selon un responsable cantonal, pour appréhender les effets d'un parc malgré ce « *bruit général* », il convient de se concentrer sur les effets directs engendrés par les actions menées par le parc. Dans ce contexte, il estime complexe d'évaluer un impact global.

Plutôt que de chercher à neutraliser ces effets, plusieurs acteurs ont rappelé que les parcs sont des outils subsidiaires, intervenant lorsque d'autres politiques ne peuvent financer certaines tâches. Ils sont donc des acteurs essentiels pour utiliser les outils issus d'autres politiques sur leur territoire. Un directeur de parc souligne même que des financements provenant d'autres politiques ont été présentés comme des effets économiques lors de l'évaluation de son parc. Le représentant de l'OFEV met en avant le rôle d'initiateur des parcs, soulignant leur recours à des outils provenant d'autres politiques et insiste sur la nécessité que leur évaluation couvre ces autres secteurs, bien que le manuel de l'OFEV soit peu explicite à ce sujet. Selon une chercheuse, plusieurs projets régionaux ne pourraient être mis en place sans le soutien des parcs, notamment durant la phase initiale. Ainsi, les effets produits par ces outils d'autres politiques devraient être considérés comme des effets économiques des parcs.

Il semble donc, selon les personnes interrogées, que la coexistence de politiques aux effets similaires sur les territoires des parcs ne soit pas perçue comme problématique. Les acteurs s'accordent sur le fait que neutraliser les effets des autres outils n'est pas réaliste et proposent deux approches pour faire face à cette question. D'une part, se concentrer sur la mesure des effets découlant directement des actions des PNR et, d'autre part, mettre en valeur les effets obtenus à l'aide d'outils provenant d'autres politiques, pour autant que les parcs aient joué un rôle important dans leur déploiement. Ces deux propositions présentent toutefois des inconvénients. La première pourrait nier les effets indirects de l'action des parcs, minimisant ainsi leur importance, tandis que la seconde ouvrirait la voie à la valorisation d'effets pour lesquels les parcs n'auraient qu'une influence faible et impliquerait de considérer ces effets dans l'évaluation de plusieurs politiques.

6.7 Méthode d'évaluation des effets économiques

Généralités

Les méthodes employées lors des premières évaluations réalisées (cf. 5.4.5) demeurent généralement simples, à l'exception du recours à la méthode de Florian Knaus (cf. 5.6.2.4) pour certains parcs. Le chapitre « Méthodes d'évaluation existantes » a présenté certaines approches potentielles pour les PNR suisses, bien que aucune ne se distingue comme étant plus adaptée qu'une autre.

Avant d'aborder les méthodes d'évaluation, il est notable que presque tous les acteurs interrogés sont convaincus de l'impact positif des PNR dans le domaine économique même si, parfois, cette conclusion repose sur l'intuition ou des données qualitatives. Cependant, des responsables cantonaux adoptent une vision plus sceptique concernant le bilan du parc sous leur supervision. Ils identifient des effets plutôt anecdotiques et regrettent surtout que le parc ne se concentre pas sur des actions susceptibles de maximiser la valeur ajoutée locale. Le directeur du parc concerné partage également cette impression, estimant que « *finalement, le parc n'amène pas une grande plus-value ou, en tout cas, qu'on n'arrive pas à la démontrer de manière très précise quantitativement* ».

Pour la responsable du groupe « recherche sur les parcs », une évaluation détaillée des effets économiques engendrés par le parc n'est pas indispensable, sauf pour ceux résultant d'actions où le parc joue un rôle central. Selon elle, ces chiffres sont surtout utiles localement pour renforcer l'acceptation du parc par les parties concernées. Elle souligne également l'intérêt des évaluations chiffrées pour évaluer les services écosystémiques du parc ou l'amélioration de la durabilité de certaines prestations.

Choix de la méthode

Le choix de la méthode pour évaluer l'impact des parcs dans le domaine économique divise les personnes interrogées, ce qui est compréhensible compte tenu des divergences dans la compréhension des effets à mesurer. La directrice du Réseau des parcs suisses est sceptique quant aux chiffres finaux fournis par la méthode de Florian Knaus en raison de la complexité des étapes nécessaires pour y parvenir, rendant leur explication difficile. Néanmoins, elle souligne l'intérêt de cette approche pour collecter des données primaires concernant le secteur touristique. Un directeur de parc partage ce scepticisme. Selon son expérience, ces méthodes peuvent aboutir à des résultats aberrants malgré les approches scientifiques appliquées. De plus, il estime complexe d'attribuer une plus-value, par exemple dans le domaine des produits, uniquement au label. Pour lui, la richesse créée découle principalement des producteurs qui génèrent des effets positifs grâce à leur savoir-faire. Pour mesurer les effets économiques des parcs, il préconise une approche qualitative centrée sur l'écoute des acteurs locaux, complétée par un suivi au niveau national.

Tout en reconnaissant l'intérêt des évaluations chiffrées, le représentant de l'OFEV souligne également l'importance des approches qualitatives, par exemple dans le cadre du label « produit ». Il explique que la méthode choisie doit correspondre à l'objectif que souhaite atteindre le parc. Une chercheuse ayant réalisé un rapport d'évaluation de la charte d'un PNR a présenté une liste des réalisations du parc (*outputs*) puis leurs effets (*outcomes*), une approche similaire à celle préconisée par un autre chercheur. Elle a opté pour cette méthode car elle est plus accessible pour le lecteur, lui permettant de saisir immédiatement la valeur ajoutée du parc, d'identifier les bonnes pratiques à poursuivre ou à répliquer ainsi que les axes d'amélioration. Elle estime également que cette méthode favorise l'engagement de l'équipe professionnelle du parc dans le processus d'évaluation.

Contrairement à la définition provisoire énoncée dans le chapitre « Méthodes d'évaluation existantes », une partie importante des acteurs estime qu'une approche qualitative est plus pertinente pour évaluer les effets économiques des parcs. Cette préférence s'explique par la facilité de mise en œuvre de ces techniques et la disponibilité accrue de l'expertise au sein des équipes des parcs. Cette approche qualitative est également soutenue par l'OFEV et des chercheurs qui la considèrent comme pertinente.

Limites

L'analyse des rapports d'évaluation a souligné la grande diversité des méthodes utilisées pour évaluer les effets économiques des PNR, empêchant ainsi l'agrégation des données. Cette diversité n'est pas nécessairement perçue de manière négative. Plusieurs personnes estiment que cette variété est nécessaire en raison des spécificités propres à chaque parc, offrant ainsi la possibilité à chaque entité de choisir une méthode qui lui convient. Cependant, malgré cette diversité appréciée, plusieurs acteurs expriment le souhait d'avoir une méthode standardisée, comme nous le verrons par la suite.

En ce qui concerne les limites des évaluations quantitatives, plusieurs chercheurs reconnaissent que les méthodes visant à chiffrer la valeur ajoutée des parcs comportent des biais potentiels importants, notamment liés à l'échantillonnage, l'utilisation de données secondaires pour extrapoler les données et les hypothèses formulées sur les dépenses induites. Néanmoins, dans le contexte touristique, ces chercheurs estiment qu'il est pertinent de se concentrer sur les dépenses des visiteurs et sur leurs motivations pour visiter le parc, plutôt que sur le calcul précis de la valeur ajoutée. Un chercheur pense que la méthodologie de Florian Knaus pourrait être mise en œuvre directement par les PNR, à condition qu'ils investissent suffisamment d'énergie pour collecter des données représentatives. Pour évaluer les effets du label « produit des parcs suisses », l'utilisation d'une méthode d'analyse synchronique semble envisageable en se concentrant notamment sur le chiffre d'affaires des producteurs. Malgré cet optimisme quant à la possibilité d'internaliser des méthodes quantitatives complexes, aucun directeur de parc n'a confirmé la faisabilité de mettre en œuvre de telles techniques sans assistance extérieure. De plus, étant donné les connaissances actuelles au sein des équipes des parcs, cela semble complexe à réaliser.

Méthodologie standardisée

Le chapitre « Évaluation des chartes » a souligné que l'OFEV avait initialement l'intention de développer une méthode standardisée pour évaluer les effets économiques des parcs mais cet outil n'a jamais été concrétisé. Actuellement, plusieurs acteurs souhaitent disposer d'une telle méthode. Par exemple, la responsable du groupe « recherche sur les parcs » estime que l'application uniforme de la méthode de Florian Knaus dans tous les parcs serait bénéfique pour évaluer l'importance des PNR pour le tourisme suisse. Un responsable cantonal considère que cette approche n'est pas fantaisiste et correspond aux pratiques de l'industrie du tourisme. Un directeur de parc est favorable à une méthode standardisée pour mettre en lumière l'impact global des parcs, renforçant ainsi la politique au niveau national et permettant une comparaison des pratiques entre parcs pour identifier les actions efficaces.

Cependant, certains s'opposent à l'idée d'une méthode standardisée. Par exemple, la directrice du Réseau des parcs suisses estime qu'une telle approche serait trop complexe. Elle préfère qu'une évaluation nationale soit conduite par la Confédération sur la base des *monitorings* existants. D'autres acteurs ont des avis plus nuancés, comme un directeur de parc qui souhaite des indicateurs simples et peu coûteux à suivre, conscient de la nécessité imposée par une politique fédérale mais constatant également le coût élevé de l'évaluation de la charte de son parc. Une chercheuse trouve intéressant d'avoir une méthode standardisée à condition qu'elle ne mobilise pas trop de ressources des parcs, qu'elle suscite un intérêt local, soit robuste et ne soit pas dépendante d'une seule personne.

Le représentant de l'OFEV souligne que son office ne peut pas imposer une méthode et doit agir dans le cadre de la loi. Il estime qu'il vaut mieux laisser les PNR choisir leurs méthodes, les combiner ou mettre en place une méthodologie très ouverte adaptée à chaque contexte économique spécifique des parcs.

Ainsi, le développement d'une méthode standardisée divise les acteurs. Le choix de cette méthode devrait être conditionné par l'usage prévu des résultats. Si l'objectif de l'évaluation des effets économiques des parcs est principalement d'adapter l'orientation stratégique du parc pour les dix prochaines années, une méthode standardisée pourrait ne pas être nécessaire. En revanche, si l'objectif est de consolider les données au niveau national ou de les comparer, cette option devrait être envisagée.

6.8 Perspectives

Les propositions d'amélioration émises par les personnes interrogées, qui n'ont pas été abordées précédemment, sont présentées dans cette section et sont accompagnées de commentaires succincts.

Monitoring

La recherche sur les parcs et le Réseau des parcs suisses souhaitent entamer un dialogue avec l'OFEV concernant la mise en place d'un système de suivi standardisé dans les parcs. Cependant, les indicateurs à utiliser ne sont pas encore définis et la question d'assurer un lien de cause à effet pour ces indicateurs et les réalisations des parcs reste en suspens. Selon la responsable du groupe « recherche sur les parcs », les parcs ne devraient mesurer que les effets facilement observables et ne présenter que les résultats obtenus pour ces éléments. L'analyse des autres effets et des impacts à long terme devrait être gérée au niveau de la Confédération ou du Réseau des parcs suisses. Elle préconise que les parcs se concentrent sur les effets locaux tout en contribuant à la collecte des données pour une évaluation nationale. Cela minimiserait leurs charges de travail et financières. Ces discussions devraient intervenir une fois que les indicateurs auront été consolidés et que l'analyse des premières évaluations menées par l'OFEV aura été publiée.

Cette proposition représenterait un changement majeur par rapport à l'approche actuelle. Elle déchargerait les parcs d'une partie importante de la mesure de leurs effets, potentiellement réduisant les coûts des évaluations. En contrepartie, les parcs devraient contribuer à la collecte de données pour le suivi national. Bien que la création d'un suivi national implique des coûts initiaux, à long terme, cela pourrait s'avérer moins onéreux grâce aux économies réalisées sur les évaluations au niveau des parcs. De plus, cette approche pourrait résoudre en grande partie le problème de manque de compétences au sein des parcs.

Amélioration des lignes directrices

La directrice du Réseau des parcs suisses souhaite améliorer la structure du manuel de l'OFEV concernant l'évaluation pour éliminer les redondances. De même, un responsable cantonal souligne l'absence de précisions dans le manuel quant à la méthode de mesure des effets économiques des parcs. Il exprime le désir que cela change pour mieux orienter non seulement les évaluations, mais aussi les actions des parcs.

Ces deux observations semblent justifiées en l'état actuel des choses. Au minimum, même si l'OFEV renonce à proposer une méthode standardisée de mesure des effets économiques des parcs, il est nécessaire d'adapter l'indicateur standard 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc) afin qu'il corresponde aux exigences de l'administration.

Améliorer la documentation des effets

Un chercheur a noté dans le rapport adressé à l'OFEV après les évaluations auxquelles il a participé, la nécessité de clarifier les concepts d'« *outputs* » et d'« *outcomes* » pour documenter plus précisément le lien entre les actions des parcs et les effets observés. Il propose également de réduire le nombre d'indicateurs spécifiques pour une documentation plus approfondie. Il préconise que l'évaluation principale soit constituée d'études approfondies sur les effets des parcs, organisées par mission des parcs. En outre, il recommande de mesurer systématiquement et simplement les effets des actions menées. Cette dernière proposition rejoint celle d'une autre chercheuse qui, dans deux évaluations auxquelles elle a participé, a recommandé de documenter régulièrement les informations nécessaires pour les évaluations futures.

Améliorer les définitions est une mesure peu coûteuse qui pourrait améliorer l'efficacité des travaux des parcs et la mesure des effets. Réduire, voire supprimer, les indicateurs spécifiques, en laissant la possibilité d'y recourir sur une base volontaire, libérerait du temps et des ressources pour que les parcs se concentrent sur la mesure de leurs effets à travers des indicateurs mieux définis et des moyens de preuves requis. La réalisation d'études d'envergure au niveau des parcs implique des coûts importants et mobiliser dix-sept PNR pour une étude à l'échelle de plusieurs parcs serait quasi impossible, à moins de rendre la participation obligatoire. Des études approfondies, au-delà de documenter les effets des parcs, enrichiraient la connaissance du territoire et des publics-cibles. Enfin, l'idée de documenter en continu les effets des parcs, à l'instar des PNR français (cf. 5.5.2), demanderait du temps durant la phase opérationnelle, mais elle permettrait d'en gagner lors des évaluations tout en améliorant la qualité des données collectées. Cette idée semble donc intéressante.

Réduction des moyens dédiés à l'évaluation

Un directeur de parc est d'avis qu'il serait plus pertinent d'abandonner les indicateurs, jugés limités dans leur portée et pertinence. Il souhaite également réduire les fonds dédiés au *monitoring* et au suivi des effets dans la politique des parcs, au profit des équipes des parcs, pour mener davantage d'actions sur le terrain.

L'abandon des indicateurs pourrait certainement rapprocher l'évaluation de celle pratiquée dans les réserves de biosphère UNESCO (cf. 5.5.3), mais cela signifierait renoncer à toute comparaison ou agrégation au niveau national. Quant à la réduction des moyens alloués à l'évaluation, étant donné que les résultats actuels des évaluations laissent déjà à désirer, une telle décision ne pourrait aboutir qu'à des résultats encore plus médiocres, à moins d'une amélioration drastique de l'efficacité lors de la réalisation des évaluations. Il serait plus judicieux de questionner la nécessité même de réaliser des évaluations au niveau des parcs.

Focalisation de l'évaluation

Le représentant de l'OFEV ainsi qu'un responsable cantonal souhaitent que les parcs identifient des sujets principaux sur lesquels focaliser leurs efforts, ce qui faciliterait non seulement la réalisation d'effets plus importants mais aussi leur mesure.

Cette approche semble particulièrement pertinente. Cependant, elle se heurte aux contraintes réglementaires tant dans la planification et la mise en œuvre des actions des parcs que dans l'évaluation de leur charte. Les lignes directrices de l'OFEV pour la rédaction de la charte, son évaluation et pour l'établissement des conventions-programmes imposent des thématiques à aborder. Ces sujets sont soit impératifs soit, dans le cadre des conventions-programmes, leur omission pourrait réduire l'enveloppe financière allouée. Ainsi, la marge de manœuvre est limitée. Cependant, il reste possible de mettre l'accent sur des questions prioritaires. Les parcs l'ont d'ailleurs fait dans le cadre de leur dernière évaluation, bien que davantage par défaut, en raison des données disponibles, que par choix délibéré.

Planification à long terme

Le représentant de l'OFEV souhaite que les parcs élaborent des planifications dépassant la durée habituelle de dix ans, correspondant à la validité d'une charte. Ces documents devraient se présenter sous forme de scénarios, permettant ainsi de clarifier les orientations stratégiques et les effets recherchés. De plus, il aspire à ce que les évaluations futures se concentrent davantage sur l'efficacité de la gestion, en interrogeant les liens de cause à effet ayant engendré les effets actuels et en évaluant comment ces derniers contribuent à la stratégie à long terme.

Une telle approche prospective, bien que certainement utile, semble difficile à réaliser en raison des connaissances et compétences requises. De plus, étant donné que les parcs sont des organes participatifs, l'élaboration de telles planifications impliquerait la prise en compte des stratégies à long terme des principaux acteurs des parcs. Or, ces acteurs n'ont généralement pas de plan stratégique ou celui-ci s'étale sur une période de quatre à cinq ans (une législature). La mise en œuvre d'une telle proposition semble donc complexe.

6.9 Limites et discussions

Les entretiens conduits apportent des éclairages précieux sur l'évaluation des effets économiques des PNR mais des limites peuvent néanmoins être mises en avant par rapport à la méthodologie choisie.

La première limite à mettre en avant est le manque de représentativité des personnes interrogées. Onze entretiens ont été conduits et ont permis de mettre en avant des tendances. Il a été décidé de s'en tenir à ce nombre pour des questions de temps et en raison du volume de travail nécessaire pour un mémoire de fin d'étude. Néanmoins, en dépit des critères de sélection présentés dans le chapitre « Méthodologie », interroger des directeurs et directrices de parcs alémaniques aurait certainement contribué à donner une perspective différente aux réponses reçues, à plus forte raison qu'au moins deux personnes interviewées ont relevé des différences significatives concernant l'appréhension des effets économiques des parcs entre les régions linguistiques. Evidemment, il aurait été idéal de pouvoir interroger l'ensemble des directeurs et directrices concernées pour disposer d'une vision reflétant l'entier des avis de la population sous revue.

Une réflexion similaire pourrait être conduite avec les deux cantons sélectionnés. En effet, ils constituent des cas particuliers puisque, dans le cas des évaluations conduites par leur parc, ils ont joué le rôle de mandant, ce qui constitue en soi une indication forte quant à leur engagement par rapport à leurs parcs. Il aurait certainement été intéressant de contraster ces entretiens avec des avis émanant de cantons n'ayant pas joué le rôle de mandant. Et, encore une fois, il aurait

certainement été intéressant de disposer d'avis de cantons situés dans d'autres régions géographiques de Suisse.

Le liste des personnes interrogées ne comporte pas de représentant des communes. Or, les communes sont des acteurs politico-administratifs importants de la politique des parcs. Elles doivent occuper une place prépondérante dans l'organe responsable du parc et, à ce titre, sont impliquées dans la haute direction de l'institution. Elles devraient donc superviser les travaux d'évaluation et être impliquées dans ceux-ci. Ainsi, il aurait certainement été intéressant d'échanger également avec des représentants communaux impliqués dans les organes du parc afin d'avoir leur avis sur le processus. Cette option a été écartée encore une fois pour des raisons de temps.

Autre limite importante, en dépit de l'établissement de fils rouges d'entretien, les intervenants ont souvent répondu aux questions posées en divergeant du sujet principal qu'étaient les effets économiques des parcs pour élargir leurs propos au sujet de l'évaluation, de l'établissement de la charte, voire des missions des parcs. De la même manière, la majorité des personnes interrogées avait peu à dire sur le sujet ou ne se souvenait pas ou que partiellement des éléments techniques abordés (méthodes d'évaluation, projets, etc). Ces deux phénomènes étaient particulièrement présents chez les directeurs de parc et les responsables cantonaux. Une interprétation en négatif de ces résultats pourrait indiquer, d'une part, un manque d'intérêt pour le sujet et, d'autre part, un manque de connaissance ou la non-maîtrise de la question.

En complément au point précédent, il est possible de constater que l'expertise en matière d'évaluation des parcs est avant tout détenue par les représentants et représentantes du monde académique actifs et actives dans le domaine. Leur influence sur le choix de la méthodologie et les orientations des évaluations est importante. Cela crée une dépendance forte vis-à-vis de ces gens car aucun acteur politico-administratif ne dispose de connaissances particulières en matière d'évaluation.

Généralement, il est possible de constater que la thématique de l'évaluation est fortement poussée par la Confédération, que les cantons soutiennent la démarche en s'investissant plus ou moins dans la mise en œuvre mais que les parcs sont plutôt réticents, constatant qu'évaluer une charte coûte cher, prend du temps et cette démarche est souvent perçue comme un exercice de style. Le développement d'une culture de l'évaluation constituerait certainement un point d'amélioration.

Enfin, il est possible de constater que les avis sont très différents sur la plupart des thématiques. Il est possible de supposer que c'est le cas car l'évaluation n'a été conduite qu'une fois jusqu'à présent, dans le cadre d'une jeune politique et que chacune et chacun a été influencé par le contexte particulier dans lequel a été réalisé cette première évaluation. Cette absence de convergence rend néanmoins compliqué l'émission de recommandations.



7 Recommandations

Ce chapitre s'attache à présenter les recommandations de l'auteur pour améliorer l'évaluation des effets économiques des PNR. Ces recommandations sont toutes structurées de la même façon. Dans un premier temps, la problématique concernée par la recommandation est rappelée puis, dans un second temps, la solution proposée est présentée. Chaque recommandation fera l'objet d'une réflexion sur les ressources nécessaires pour la mise en œuvre.

Conformément au troisième objectif du présent travail, les recommandations ont été élaborées en considérant les contraintes de ressources humaines et financières des PNR. Elles ont été conceptualisées de manière modulaire, permettant la mise en œuvre de certaines, tout en laissant la possibilité de différer la mise en place d'autres en fonction des ressources disponibles.

Avant d'aborder les recommandations, quelques remarques préliminaires s'imposent. Tout d'abord, les propositions qui suivent sont formulées en tenant compte du fait que l'évaluation des chartes des parcs reste une obligation. Cependant, les PNR sont déjà soumis à une série d'autres outils de contrôle (*reporting*, *controlling*, audits financiers et opérationnels, etc) qui permettent un suivi efficace. Ce dossier a mis en lumière des lacunes dans la pratique actuelle de l'évaluation : la qualité laisse à désirer, les acteurs sur le terrain expriment des critiques quant au processus et l'évaluation s'avère coûteuse. De plus, comme mentionné précédemment (cf. 5.5.1), certaines structures comparables, comme les parcs naturels allemands, se passent d'un tel outil sans compromettre leur existence. Ainsi, la pertinence même de réaliser une évaluation pour les PNR peut être remise en question.

Cependant, selon l'auteur, l'évaluation conserve son intérêt pour les parcs pour diverses raisons. Tout d'abord, elle est cruciale pour préparer le renouvellement des contrats de parc devant les législatifs communaux. Au niveau local, disposer d'un bilan solide de l'impact du parc s'avère essentiel. En l'absence d'une évaluation, cette étape serait probablement lacunaire et potentiellement très orientée, se concentrant uniquement sur les succès du parc. De plus, sa qualité dépendrait fortement de la volonté du personnel du parc de documenter ses effets. Sans approche scientifique, une telle présentation des données pourrait être biaisée.

Une évaluation bien menée, capable de remettre en question les pratiques actuelles sur la base des recommandations formulées, remplit une fonction formatrice cruciale et constitue un outil puissant pour l'amélioration continue. Elle renforce l'efficacité des parcs à long terme. De plus, comme le souligne Patton (2008, cf. 2.3.1), l'évaluation contribue à la formation du personnel, améliore sa compréhension des enjeux territoriaux et encourage la réflexion sur les pratiques quotidiennes. Dans des structures comme les parcs où le renouvellement du personnel est fréquent, l'évaluation permet également aux nouveaux arrivants de mieux comprendre les actions passées et leurs effets. Ainsi, l'évaluation s'avère un excellent outil pour accroître les connaissances et compétences des collaborateurs et collaboratrices des parcs, à condition que le processus soit décentralisé.

Ainsi, malgré les points négatifs évoqués précédemment, l'évaluation demeure un outil précieux pour les parcs. Elle bénéficie à la structure et à la région, raison pour laquelle l'auteur choisit de ne pas recommander la suppression de l'évaluation au niveau des PNR.

Avant de présenter les recommandations, il est essentiel d'aborder encore la question de la charge administrative supplémentaire pour les parcs que pourraient entraîner la mise en œuvre des propositions à venir. En effet, certaines de ces recommandations pourraient entraîner des coûts additionnels ou nécessiter une allocation supplémentaire de ressources humaines (recommandations 7.2, 7.7, 7.8, 7.9 et 7.11), tandis que d'autres pourraient permettre des économies par rapport à la situation actuelle (recommandations 7.3 et 0).

Initialement, il est probable qu'une légère augmentation des coûts soit observée pour la gestion des

parcs. Cependant, grâce à des effets d'apprentissage (recommandation 7.7), une meilleure clarté concernant les définitions et les attentes (recommandations 7.1, 7.2 et 0) ainsi qu'un accès amélioré aux données (recommandation 7.4), le coût de ces évaluations devrait diminuer progressivement. De plus, une amélioration globale de la qualité des évaluations devrait entraîner une rétroaction positive sous forme de plus d'efficacité et d'efficience dans les activités des parcs, générant ainsi des ressources supplémentaires ou une augmentation des effets sans augmentation significative des ressources.

Ainsi, bien que le coût initial de mise en place puisse paraître substantiel et susciter des réactions négatives, il devrait être considéré comme un investissement dans le processus d'évaluation des parcs et de la politique des parcs. Cette démarche devrait améliorer considérablement l'outil à long terme, permettant éventuellement de faire davantage avec des ressources constantes. De plus, elle jettera les bases d'une évaluation plus solide de la politique des parcs en fournissant des données essentielles pour orienter les décisions futures.

Enfin, l'orientation vers des méthodes quantitatives pour évaluer les effets économiques des parcs naturels régionaux est remise en question à l'issue de cette étude. Malgré le préalable voulant que de telles approches seraient plus adaptées, formulé en raison des demandes locales d'obtenir des données chiffrées et des indices permettant d'assimiler les actions économiques des PNR à une politique de développement régional, il est désormais clair que ce n'est pas nécessairement l'approche la plus appropriée. Les parcs ne maîtrisent pas pleinement ces méthodes (cf. 5.4.5). De plus, les techniques disponibles pour évaluer les effets économiques sont complexes et ne couvrent pas tous les aspects des activités des parcs (cf. 5.6). Enfin, seule une minorité d'intervenants et d'intervenantes estime pertinente l'utilisation de ces méthodes (cf. 6.7), tout en reconnaissant les nombreux biais potentiels. Ainsi, les recommandations proposeront d'adapter les méthodes en fonction des effets à mesurer. Il convient également de noter que la comparaison entre les différents parcs et l'agrégation des données au niveau national, autres raisons plaçant en faveur d'une approche quantitative, pourraient être rendues possibles grâce à la précision des indicateurs standardisés (recommandation 7.2) et à la mise en place d'un suivi national (recommandation 7.8).

7.1 Améliorer la définition des effets économiques

L'évaluation des effets économiques des PNR en Suisse se heurte à un défi majeur : l'absence de définition formelle des effets économiques dans les manuels de l'OFEV. Cette lacune nuit à la cohérence des évaluations et entrave la communication des impacts économiques des PNR. Pour résoudre ce problème, il est essentiel d'intégrer une définition claire des effets économiques dans les directives de l'OFEV.

Pour combler le vide actuel concernant la définition des effets économiques des PNR, je recommande une approche en deux étapes : la création d'une définition précise des effets économiques et son intégration explicite dans les manuels de l'OFEV. Le cas échéant, l'établissement de la définition pourrait être réalisée de façon collégiale avec les cantons et les directions des parcs, par exemple lors d'un échange d'expériences organisé par le Réseau des parcs suisses. Une fois la définition établie, il est essentiel de l'intégrer explicitement dans les manuels de l'OFEV. Cette inclusion doit être accompagnée d'une orientation claire sur la manière de mesurer et de rapporter ces effets économiques (cf. recommandation 0). Les lignes directrices doivent également préciser que l'évaluation des PNR doit tenir compte de ces effets économiques, les considérant comme un aspect essentiel de l'impact global des parcs.

Une définition appropriée pourrait être la suivante : « les effets économiques des parcs naturels régionaux en Suisse englobent les impacts quantifiables et mesurables sur l'activité économique, tels que la création d'emplois, la stimulation du tourisme, la génération de revenus locaux et la préservation de la valeur foncière, ainsi que des éléments qualitatifs en lien à l'augmentation de la durabilité des activités locales et à l'innovation générée. »

Cette recommandation présente plusieurs avantages significatifs. L'intégration d'une définition claire des effets économiques dans les manuels de l'OFEV garantit une approche cohérente de l'évaluation des PNR à travers tout le pays. Les différentes parties prenantes pourront ainsi utiliser une terminologie et un périmètre uniformes. Avec une définition précise, il deviendra plus facile de collecter, analyser et communiquer des données économiques fiables liées aux PNR. Les gestionnaires de parcs, les chercheurs et les décideurs auront ainsi accès à des informations plus précises pour soutenir leurs actions. Enfin, la définition des effets économiques des PNR permettra de communiquer de manière transparente l'importance économique de ces espaces naturels. Cela aidera à sensibiliser le public et à promouvoir le soutien à la conservation de ces espaces. La mise en place de cette recommandation n'impliquerait aucun coût significatif.

En conclusion, l'intégration d'une définition claire des effets économiques des PNR dans les manuels de l'OFEV est cruciale pour améliorer la qualité des évaluations et la gestion des parcs en Suisse. Cette démarche favorisera la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la mesure des impacts économiques des PNR, contribuant ainsi à une meilleure prise de décision et à une gestion plus durable de ces précieux espaces naturels.

7.2 Préciser les indicateurs standards

L'évaluation des effets économiques des parcs est un élément essentiel pour démontrer leur contribution à la prospérité locale et à la durabilité de l'économie. Cependant, les indicateurs standards actuellement proposés par l'OFEV souffrent de problèmes de définition, ce qui entraîne une confusion et une incohérence dans les rapports d'évaluation, comme l'ont relevé plusieurs personnes interrogées. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire de préciser les indicateurs standards concernant l'économie qui devraient être systématiquement utilisés dans toutes les évaluations des PNR.

Afin d'améliorer la cohérence et la comparabilité des évaluations économiques des PNR, je recommande donc d'adapter la liste des indicateurs standards en lien à la mission de promotion de l'économie basée sur les principes du développement durable. Cette liste devrait être élaborée en collaboration avec les cantons, les gestionnaires de parcs et d'autres parties prenantes pertinentes. Les indicateurs standards devraient être adaptés aux caractéristiques spécifiques de chaque PNR, mais ils devraient également inclure des éléments essentiels pour garantir une évaluation complète et cohérente. Je recommande également de préciser, dans le manuel de l'OFEV, la finalité de ces indicateurs standards afin d'augmenter l'adhésion des acteurs au principe et améliorer la qualité des informations transmises. Les indicateurs économiques standards proposés pourraient inclure les éléments suivants :

- Indicateur 1-21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc) : La présentation de cet indicateur devrait être ajustée afin de proposer une méthode standardisée d'évaluation des effets économiques des parcs (cf. recommandation 7.10). En l'absence de système normalisé d'évaluation des effets économiques des parcs, il pourrait être envisagé de retirer cet indicateur.
- La présentation de cet indicateur devrait être adaptée afin de proposer une méthode standardisée d'évaluation des effets économiques des parcs (cf. recommandation 0). Si aucun système standardisé d'évaluation des effets économiques des parcs n'est proposé alors cet indicateur devrait être enlevé.
- Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle. Cet indicateur pourrait rester inchangé.
- Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle. Cet indicateur pourrait

continuer à être libellé de façon identique mais il s'agira de définir précisément ce que couvrent les domaines du tourisme et de l'éducation. En effet, plusieurs personnes ont constaté que la notion d'« offres du parc » n'était pas claire et que les résultats fournis par cet indicateur variaient significativement d'un PNR à l'autre. De la même façon, la notion de « participants » devra être précisée. Dans le cadre du présent travail, l'auteur s'abstient de proposer une définition de ces deux notions. En effet, aucune définition n'apparaît comme meilleure qu'une autre et chaque parc a, pour l'instant, une définition différente. La définition retenue devrait véritablement dépendre de l'usage que souhaite en faire l'administration fédérale. Si l'OFEV ne souhaite pas proposer de définition unique, il faudrait au moins qu'il impose aux parcs de préciser la définition qu'ils retiennent pour alimenter cet indicateur.

- Indicateur 1 – 21d « Dépenses dans le parc » : nouvel indicateur, les dépenses dans le parc doivent permettre de mesurer les montants que les PNR investissent et consomment dans leur territoire. Basé sur la comptabilité de chaque institution, cet indicateur apporterait une information précieuse et peu coûteuse sur l'argent qui entre sur le territoire.
- Indicateur 2 – 21c « Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants). Cet indicateur pourrait continuer à être libellé de façon identique mais il devrait être précisé. D'une part, actuellement, il n'existe pas d'enquête standardisée permettant de collecter la satisfaction des acteurs. Je recommande donc que l'OFEV, via le groupe « recherche sur les parcs », puisse proposer une ou deux questions en cinq langues (anglais, allemand, français, italien et romanche) permettant de capter la satisfaction des parties intéressées sur une même échelle au niveau national. De plus, cette enquête devrait également être l'occasion d'interroger les parties intéressées concernant la valeur perçue des prestations délivrées par les parcs. Je recommande donc que l'OFEV propose également une ou deux questions permettant d'évaluer la valeur perçue par les acteurs économiques concernant les activités des parcs.

Ce travail de précision serait certainement également nécessaire pour les indicateurs standardisés servant à mesurer d'autres missions. Néanmoins, dans le cadre du présent travail, ces autres indicateurs ne seront pas détaillés.

La précision de ces indicateurs ne devrait pas demander des ressources considérables. L'intégration du nouvel indicateur et la réalisation de l'enquête de satisfaction standardisée devraient nécessiter quelques heures seulement pour les parcs. Cependant, de nombreux PNR effectuent déjà des mesures similaires. Par conséquent, les répercussions au niveau national devraient rester marginales.

La précision des indicateurs standardisés garantirait une comparabilité accrue entre les différents PNR, ce qui faciliterait la prise de décision et la planification stratégique. De plus, cela permettrait une meilleure communication des résultats économiques des PNR aux parties prenantes, aux décideurs politiques et au grand public. Une terminologie commune et des données comparables faciliteraient la diffusion des informations sur l'importance économique des parcs naturels régionaux. Enfin, la précision des indicateurs économiques standardisés aidera les gestionnaires de parc à mieux comprendre l'impact économique réel de leurs activités et à identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées. Cela favoriserait une gestion plus efficace et durable des PNR, en veillant à ce qu'ils contribuent de manière optimale à la prospérité économique tout en préservant leur valeur environnementale.

En résumé, la précision des indicateurs standardisés des PNR est essentielle pour améliorer la cohérence, la comparabilité et la crédibilité des évaluations réalisées. En adoptant cette recommandation, il serait possible de mieux évaluer et communiquer les impacts économiques de ces espaces naturels précieux, contribuant ainsi à leur pérennité, leur permettant ainsi de poursuivre durablement leur soutien à l'économie locale.

7.3 Suppression des indicateurs spécifiques

Les indicateurs spécifiques, élaborés lors de la rédaction des chartes des parcs, visent à mesurer précisément la réalisation des objectifs stratégiques initiaux. Malheureusement, ces indicateurs présentent souvent des défauts, tels qu'une multiplicité excessive, une formulation peu claire ou une difficulté à être mesurés. Cette situation contribue à la complexité des outils d'évaluation sans fournir de valeur ajoutée significative, mobilisant ainsi des ressources considérables des équipes des parcs.

En conséquence, il est proposé de supprimer le recours aux indicateurs spécifiques. En effet, la diversité et le nombre excessif de ces indicateurs requièrent des efforts considérables en collecte de données et en analyse, mobilisant ainsi du temps et des ressources importantes des équipes des parcs. En restreignant leur utilisation, ces ressources pourraient être réaffectées à des activités plus pertinentes et efficaces. De plus, la simplification de l'ensemble des indicateurs faciliterait leur compréhension et leur utilisation. Un groupe d'indicateurs clairement définis et pertinents pourrait mieux servir la cause en concentrant l'attention sur des mesures significatives et aisément mesurables. Notons également que réduire la dépendance aux indicateurs spécifiques offrirait une plus grande flexibilité pour utiliser des méthodes d'évaluation plus adaptées aux besoins très divers des parcs. Cela encouragerait également l'innovation et l'expérimentation avec de nouveaux outils et méthodologies. Enfin, bien que la suppression des indicateurs spécifiques puisse sembler diminuer légèrement la précision de certaines mesures, les parcs pourraient toujours répondre aux exigences d'évaluation en utilisant d'autres outils obligatoires. Une telle approche pourrait aboutir à des évaluations plus holistiques et à une meilleure intégration des données qualitatives et quantitatives. Le recours aux indicateurs spécifiques devrait néanmoins rester possible sur une base volontaire.

Cette recommandation vise à rationaliser les méthodes d'évaluation, à optimiser les ressources et à permettre une évaluation plus efficace et adaptable aux besoins évolutifs des parcs. Elle propose que l'utilisation des indicateurs spécifiques reste facultative pour répondre à des besoins spécifiques ou pour les parcs et cantons attachés à ces mesures, tout en encourageant une approche plus flexible et innovante dans l'évaluation globale des parcs naturels régionaux.

7.4 Renforcer le rôle des cantons

Les cantons jouent un rôle essentiel dans la politique des parcs en tant qu'interlocuteurs de la Confédération, bailleurs de fonds de première importance et surveillants des organes responsables des parcs. Formellement, ils assument la responsabilité des chartes et de leurs évaluations vis-à-vis de l'OFEV. Les parcs opèrent sous forme de conventions-programmes visant à accomplir une mission commune entre la Confédération et les cantons. Par conséquent, les cantons ont la charge d'exécuter les mesures et demeurent responsables des résultats, même s'ils délèguent la mise en œuvre aux parcs. Ils ont également la responsabilité de créer les conditions-cadres favorables à la réussite des projets de parc. Cependant, il est noté que les cantons semblent relativement désengagés du processus d'évaluation. Il existe donc un déséquilibre dans la répartition des responsabilités entre les organes responsables des parcs et les cantons, notamment en ce qui concerne l'évaluation des PNR. Les cantons, en tant qu'acteurs locaux essentiels, ne sont pas suffisamment impliqués dans ce processus. Cette situation peut constituer un frein lors de l'émission des propositions d'amélioration impliquant d'autres acteurs politico-administratifs, entraver la recherche de synergies avec les administrations cantonales et conduire à une insuffisance dans la prise en compte des recommandations des parcs par l'échelon cantonal. De plus, les cantons détiennent souvent des ressources locales, des connaissances et des expertises qui pourraient enrichir les évaluations des PNR. Leur implication insuffisante dans le processus actuel entraîne une perte de potentiel précieux pour améliorer la qualité et la pertinence des évaluations. Afin de remédier à cette problématique, il est crucial de renforcer le rôle des cantons dans l'évaluation des PNR.

Pour résoudre ces problèmes et maximiser l'efficacité des évaluations des PNR en Suisse, il est recommandé de renforcer le rôle des cantons. Cette approche comporte plusieurs aspects essentiels. Une des solutions serait que les cantons assument le rôle de mandant dans le cadre de l'évaluation. Ainsi, soit l'équipe du parc soit le mandataire externe devrait rendre des comptes aux cantons quant à la méthodologie choisie mais également concernant les résultats obtenus. Si les cantons ne peuvent remplir ce rôle, il est recommandé, au minimum, de constituer un groupe d'accompagnement et que les cantons participent activement à celui-ci. Les cantons pourraient également participer directement aux travaux d'évaluation en fournissant des informations issues des bases de données et statistiques cantonales. De plus, les fonctionnaires pourraient transmettre des appréciations qualitatives quant aux effets des actions des PNR. Enfin, pour renforcer l'impact des évaluations des PNR, il est recommandé de formaliser l'engagement des cantons à soutenir les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation. Les cantons devraient s'engager à examiner attentivement ces recommandations et à prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. Cette formalisation pourrait prendre la forme d'un engagement, dans la partie « Section A : demande du canton » de la nouvelle charte du parc, détaillant les responsabilités et les délais pour la mise en œuvre des recommandations.

La mise en œuvre de cette recommandation impliquerait plusieurs dizaines d'heures de travail pour l'administration cantonale l'année de la réalisation de l'évaluation (c'est-à-dire tous les dix ans). Bien que cette dépense soit conséquente, elle demeure raisonnable au regard des centaines de milliers de francs investis annuellement dans les parcs sous forme de subventions par les cantons. La mise en place de cette recommandation n'alourdirait pas le budget des PNR et pourrait même être source d'économie. Elle ne grèverait pas non plus l'enveloppe de la politique nationale des parcs d'importance nationale.

Le renforcement du rôle des cantons dans l'évaluation des PNR présente plusieurs avantages dont celui d'augmenter la légitimité des recommandations issues de l'évaluation du parc, tout en mettant à profit l'important savoir dont dispose l'administration cantonale concernant son territoire, en particulier dans le domaine économique. L'engagement des cantons dans la mise à disposition de données permettrait de réduire les coûts de l'évaluation pour les parcs, tout en augmentant la qualité des informations présentées. Enfin, le renforcement du rôle des cantons permettrait une meilleure coordination entre les niveaux institutionnels, ce qui contribuerait à une approche plus cohérente et harmonisée de la gestion des PNR à l'échelle nationale. Un renforcement de la participation des cantons dans le processus d'évaluation pourrait susciter des réticences de la part des communes concernées. Elles pourraient craindre une ingérence dans leurs activités et se sentir contrôlées par l'échelon cantonal. Bien que cette implication accrue implique une transparence importante envers les cantons, il est important de rappeler que cette obligation existe théoriquement déjà en raison des subventions fédérales reçues, impliquant le contrôle de l'utilisation correcte par les cantons concernés. Il est crucial de souligner que les acteurs cantonaux impliqués n'auraient pas de pouvoir décisionnel direct sur les affaires du parc. Leur implication permettrait d'identifier et de thématiser des problématiques rencontrées par les parcs avec les communes, des aspects souvent négligés en raison de la proximité entre les organes responsables des parcs et les autorités communales. Cette implication permettrait également d'adresser des recommandations aux échelons cantonaux et fédéraux, avec l'espoir qu'elles soient sérieusement prises en considération.

Le renforcement du rôle des cantons dans l'évaluation des PNR est nécessaire pour maximiser l'efficacité des évaluations et garantir une gestion durable de ces sites. En les impliquant ou en leur confiant le pilotage de l'évaluation, en soutenant les parcs dans la collecte de données et en formalisant leur engagement par rapport aux recommandations d'évaluation, il est possible de créer un partenariat plus solide entre l'OFEV et les acteurs locaux. Cela favorisera une meilleure appropriation des résultats de l'évaluation, une prise de décisions plus éclairée et une gestion plus adaptée et durable des PNR.

7.5 Renforcer l'implication des administrations spécialisées

La politique des parcs en Suisse repose sur une approche intégrée qui vise à concilier la protection de la nature et la promotion du développement économique régional. Or, les acteurs cantonaux impliqués sont souvent des collaborateurs et collaboratrices rattachés aux secteurs de l'environnement ou de l'aménagement du territoire. La collaboration avec les autres services de l'administration ayant lieu souvent uniquement lors de projets particuliers. Pour que cette approche intégrée soit pleinement efficace, il est essentiel d'impliquer activement les différentes administrations spécialisées aux niveaux fédéral et cantonal. Actuellement, il existe un manque d'implication de certaines de ces administrations dans la politique des parcs, ce qui limite la capacité des PNR à bénéficier pleinement de leurs expertises et de leurs ressources. Pour résoudre ce problème et renforcer l'implication des administrations spécialisées, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes formels et des incitations à la coopération.

Afin de renforcer l'implication des administrations spécialisées dans la politique des parcs en Suisse, je recommande les actions suivantes :

- Impliquer le SECO et l'OFAG au niveau fédéral. Le SECO et l'OFAG jouent un rôle crucial dans le développement économique régional, l'agriculture durable et la promotion de la durabilité économique. Ils devraient être activement associés aux discussions et aux décisions concernant les parcs. Il est recommandé d'établir un mécanisme de coordination formel entre l'OFEV et le SECO / OFAG pour garantir une collaboration régulière et une intégration des objectifs économiques, agricoles et environnementaux dans la politique des parcs. Le fruit de ces rencontres devrait être intégré dans les manuels de l'OFEV, être transmis aux parcs sous forme de notes ou faire l'objet de discussions lors des échanges d'expériences.
- Encourager la coopération des services cantonaux. Au niveau cantonal, les services du tourisme, de la promotion économique, de l'agriculture, de la mobilité et de l'énergie jouent un rôle central dans le développement et la gestion des parcs régionaux. Il est recommandé d'encourager la création de groupes de travail ou de plateformes de coopération formelles réunissant ces services avec les organes responsables des parcs pour favoriser le partage d'informations, la planification conjointe, l'identification de synergies et la mise en œuvre de projets communs. Ces plateformes devraient être animées par le fonctionnaire cantonal ou la fonctionnaire cantonale en charge de la coordination avec les parcs.
- Sensibiliser et former les acteurs concernés. Il est essentiel de sensibiliser les fonctionnaires des administrations spécialisées aux enjeux et aux objectifs des parcs. Des formations, des visites et des ateliers de sensibilisation pourraient être organisés pour mieux informer et impliquer les acteurs de ces administrations dans la politique des parcs.

Ce travail à long terme nécessiterait un investissement en temps allant de quelques heures à une vingtaine d'heures par année, en fonction des acteurs politico-administratifs concernés. Néanmoins, la charge principale serait supportée par l'OFEV et les responsables cantonaux. Les parcs eux-mêmes supporteraient une charge de travail légère, nécessitant seulement quelques heures par an, un temps souvent déjà consacré aux coordinations avec les administrations spécialisées dans le cadre de projets particuliers.

Le renforcement de l'implication des administrations spécialisées dans la politique des parcs permettrait une meilleure coordination entre les objectifs économiques, agricoles, environnementaux et touristiques, favorisant ainsi une approche plus intégrée et cohérente. Les parcs pourraient mieux tenir compte des stratégies cantonales dans leur charte et, à l'inverse, les administrations pourraient attribuer un véritable rôle aux PNR dans leurs planifications. Ce rapprochement permettrait également d'exploiter pleinement les expertises et les ressources des administrations spécialisées

pour le bénéfice des parcs régionaux et encouragerait la mise en place de projets et d'initiatives conjoints qui contribueraient à la durabilité économique et environnementale des régions. Par ailleurs, une collaboration plus étroite permettrait d'éviter les doublons sur le territoire et rendrait possible le développement de synergies entre les différents programmes. Evidemment, si les effets que doivent poursuivre les parcs sont mieux définis avec les spécialistes cantonaux, ils seront également plus faciles à évaluer, surtout si les administrations spécialisées participent à la démarche.

Renforcer l'implication des administrations spécialisées, tant au niveau fédéral que cantonal, est essentiel pour maximiser l'efficacité de la politique des parcs en Suisse. Cette recommandation vise à créer des mécanismes formels et des incitations permettant de garantir une collaboration étroite et une intégration réussie des objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans la gestion des parcs régionaux.

7.6 Demander un concept de suivi de la mise en œuvre de la charte

La mise en œuvre des chartes des PNR est une étape cruciale pour atteindre les objectifs de conservation de la nature et de développement durable. Cependant, il est difficile de mesurer et de suivre efficacement les progrès réalisés tout au long de la période opérationnelle. Ainsi, durant la première génération de chartes, plusieurs parcs n'ont pas réussi à documenter tous leurs indicateurs spécifiques ou ont réussi à le faire uniquement en déployant des efforts importants. Actuellement, il existe un manque de directives claires et de mécanismes formels pour documenter et suivre les actions entreprises par le PNR au fil du temps. Pour remédier à cette lacune et améliorer le suivi de la mise en œuvre des chartes, il est recommandé de demander à chaque PNR de développer un concept de suivi de la mise en œuvre de sa charte.

Afin de renforcer le suivi de la mise en œuvre des chartes des parcs en Suisse, je recommande d'intégrer un concept de suivi des effets dans la charte des PNR. Ainsi, chaque parc devrait être tenu d'inclure dans sa charte un concept de suivi de la mise en œuvre. Ce concept doit définir comment le PNR compte mesurer, documenter et suivre ses effets tout au long de la période opérationnelle de la charte, à l'image de ce qui est fait dans les parcs naturels régionaux français, sans toutefois aller jusqu'au développement d'un logiciel spécifique pour réaliser ce suivi. Le concept de suivi devrait être élaboré en collaboration avec les organes responsables du PNR et les cantons ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes (cf. recommandation 7.5). Comme aujourd'hui, le concept de suivi devrait préciser les indicateurs spécifiques qui seront utilisés pour évaluer les progrès réalisés par le PNR mais également détailler les méthodes de collecte de données, de mesure et d'analyse qui seront mises en œuvre pour suivre l'évolution des indicateurs au fil du temps. Par ailleurs, le concept de suivi devrait inclure des points de contrôle intermédiaires à des intervalles réguliers tout au long de la période opérationnelle de la charte sous forme d'un calendrier indicatif. Ces points de contrôle permettront d'évaluer les progrès, d'apporter d'éventuels ajustements et de s'assurer que les objectifs fixés dans la charte soient toujours atteignables. Ils devraient être partagés ponctuellement avec les cantons, par exemple, lors du dépôt des demandes financières globales. En documentant et en suivant régulièrement les actions entreprises ainsi que leurs impacts, le concept de suivi pourrait réduire la charge de travail lors de l'évaluation finale de la charte et faciliter la compilation des données nécessaires pour évaluer l'impact global des PNR. Cependant, cela impliquerait une répartition de la charge de travail tout au long de la phase opérationnelle. Ainsi, le temps consacré au suivi des effets demeurerait similaire à la situation actuelle mais la répartition de cette charge de travail serait différente.

La mise en place d'un concept de suivi de la mise en œuvre de la charte permettrait une surveillance continue des progrès réalisés par le PNR, offrant ainsi une meilleure visibilité sur l'efficacité de ses actions. Elle faciliterait la documentation des activités et des résultats au fur et à mesure de leur réalisation, ce qui améliorerait la transparence et la gestion des informations. Cela permettrait de réduire la charge de travail et les coûts associés à l'évaluation finale de la charte, tout en assurant

une évaluation plus approfondie et précise. Enfin, la mise en place d'un concept de suivi favoriserait la réflexion et la planification à long terme en encourageant le PNR à définir des outils de mesure pertinents dès le début de la période opérationnelle.

L'implémentation d'un concept de suivi de la mise en œuvre de la charte dans chaque PNR en Suisse est essentielle pour renforcer le suivi et la documentation des actions entreprises. Cette recommandation vise à améliorer la gestion des parcs régionaux et à garantir une évaluation plus efficace de leur impact.

7.7 Développer les compétences et la culture de l'évaluation

L'évaluation joue un rôle crucial dans la gestion et l'amélioration continue des PNR. Elle doit permettre aux organes responsables des parcs de garantir que leurs initiatives ont eu des impacts positifs sur le territoire et ses parties prenantes, tout en identifiant des orientations stratégiques à soumettre à leurs organes délibérants pour la prochaine phase opérationnelle. Cependant, de nombreux parcs font face à des défis en matière de compétences et de culture de l'évaluation. Ils peuvent manquer d'expertise interne pour mener des évaluations approfondies et systématiques en raison de la taille limitée des équipes professionnelles. Par ailleurs, l'importance de l'évaluation peut ne pas être pleinement intégrée dans leur culture organisationnelle, étant souvent perçue comme un exercice de style. Pour remédier à cette situation et renforcer le processus d'évaluation au sein des PNR, il est recommandé de développer les compétences et la culture de l'évaluation.

Afin de promouvoir le développement des compétences et de la culture de l'évaluation au sein des PNR suisses, je propose d'engager une personne ressource spécialisée dans les techniques d'évaluation et possédant une expertise avérée dans ce domaine. Elle devrait être rattachée soit au Réseau des parcs suisses soit au groupe « recherche sur les parcs » et travailler à temps partiel (cinquante ou soixante pour cent, poste qui pourrait être complété par une autre tâche). Cette personne ressource devrait être disponible pour fournir une assistance technique aux PNR qui en ont besoin, en particulier concernant les questions méthodologiques et pour le suivi des travaux. Elle devrait intervenir tant lors de l'évaluation de la charte que lors de sa rédaction. Elle devrait être disponible pour accompagner les PNR dans la planification, la mise en œuvre et l'analyse de leurs évaluations. Elle pourrait également aider à définir des objectifs clairs, à sélectionner les indicateurs appropriés et à élaborer des méthodes de collecte de données efficaces (cf. recommandation 7.6).

De plus, la personne ressource en évaluation devrait concevoir et dispenser des formations en évaluation destinées aux équipes des PNR. Ces formations devraient couvrir divers aspects de l'évaluation, y compris la planification, la collecte de données, l'analyse et la communication des résultats. Les formations pourraient être proposées sous forme d'ateliers, de séminaires en ligne ou de sessions en présentiel, en fonction des besoins et des préférences des PNR. Enfin, afin d'améliorer la culture de l'évaluation au sein des structures professionnelles, la thématique devrait être intégrée aux échanges d'expériences organisés par le Réseau des parcs suisses. Les échanges d'expériences entre les PNR suisses sont des occasions précieuses pour partager des connaissances et des bonnes pratiques. L'évaluation devrait être régulièrement abordée lors de ces échanges, avec des présentations, des retours d'expérience et des discussions sur les méthodes et les résultats d'évaluation. Cette intégration de l'évaluation dans les échanges d'expériences favoriserait l'apprentissage mutuel et renforcerait la culture de l'évaluation au sein de la communauté des PNR.

Le développement des compétences et de la culture de l'évaluation permettrait de renforcer la capacité des PNR à évaluer leurs actions, à mesurer leur impact et à prendre des décisions éclairées pour la gestion future. Cela favoriserait une approche plus systématique et cohérente de l'évaluation au sein de la communauté des PNR, ce qui permettrait de comparer les résultats et d'apprendre les uns des autres. Ce développement améliorerait également la transparence et la redevabilité des PNR envers les parties prenantes, y compris les cantons, l'OFEV et le public. Même si la création de

ce poste impliquerait de réduire l'argent à disposition des parcs, puisque son financement serait assuré par l'enveloppe à disposition de la politique des PNR, cela permettrait par ailleurs des économies au sein des parcs qui, mieux guidés et mieux formés, seraient à même de réaliser leurs évaluations de façon plus efficiente et plus efficace.

En conclusion, le développement des compétences et de la culture de l'évaluation est essentiel pour renforcer la capacité des PNR suisses à évaluer leur performance. Cette recommandation vise à soutenir les PNR dans leur démarche d'amélioration continue.

7.8 Mettre en place un monitoring national

Bien que les parcs contribuent de manière significative au développement durable et à la préservation de la nature, il existe actuellement un manque de suivi systématique et de données au niveau national permettant de mesurer leur impact économique. Cela limite la capacité à évaluer pleinement leur contribution à l'économie suisse, et le cas échéant, à pouvoir évaluer la politique fédérale sur une base chiffrée. Pour remédier à cette lacune, il est recommandé de mettre en place un *monitoring* national des PNR, en se concentrant sur dix indicateurs économiques clés.

Afin de mesurer de manière précise et régulière l'impact économique des PNR sur l'ensemble de la Suisse, je propose la mise en place d'un *monitoring* national. En effet, le but est de proposer une vision holistique de l'influence des PNR. En examinant l'impact économique au-delà des limites physiques des parcs, il est possible de mieux comprendre comment ces espaces naturels uniques contribuent au développement durable à l'échelle nationale et ainsi soutenir la politique, également auprès des parlementaires et cantons qui ne sont pas directement concernés. Ainsi, il serait nécessaire de développer des indicateurs économiques permettant de quantifier l'impact économique des PNR. Ces indicateurs devraient être élaborés en collaboration avec les parcs, l'OFEV, les cantons, et d'autres parties prenantes pertinentes. Les indicateurs devraient couvrir divers aspects, notamment les retombées économiques directes et indirectes, les emplois créés et les revenus générés sans être redondants par rapport aux indicateurs standardisés. Ils devraient s'appuyer sur des données secondaires disponibles à l'échelle communale ou pouvoir être renseignés par les parcs eux-mêmes à moindre frais. Il serait nécessaire de mettre en place un système de collecte de données national pour suivre ces indicateurs de manière régulière. Les PNR, les cantons et d'autres acteurs concernés devraient contribuer à la collecte de données pour assurer une couverture nationale complète. Il serait souhaitable d'établir des zones de comparaison à l'extérieur des PNR, qui serviraient de référence pour évaluer l'impact économique des PNR. Ces zones devraient être soigneusement sélectionnées pour garantir qu'elles soient comparables aux PNR en termes de caractéristiques économiques, géographiques et environnementales (cf. section 5.6.1.3). Il serait ensuite nécessaire d'analyser les données collectées à intervalles réguliers (par exemple, tous les deux ans) et produire des rapports nationaux sur l'impact économique des PNR. Ces rapports devraient mettre en évidence les tendances, les différences régionales et les retombées économiques spécifiques à chaque PNR. Par souci de transparence, ces informations devraient être rendues disponibles au public, aux cantons, aux PNR et à d'autres parties prenantes pour une utilisation éclairée. La gestion de ce *monitoring* devrait être assurée par l'OFEV et être éventuellement déléguée aux Réseau des parcs suisses ou au groupe « recherche sur les parcs ».

Les données collectées devraient correspondre aux données du territoire ou ses impacts sur celui-ci (p. exemple : le chiffre d'affaires des produits labellisés devrait être pris en compte même en dehors du territoire des parcs, étant donné que les revenus générés sont rapatriés dans le territoire, entraînant ainsi un effet positif). Les dix indicateurs économiques (tant financiers que qualitatifs) suggérés pour le monitoring national des PNR pourraient inclure les éléments suivants :

- Surface bio : la part de la surface bio dans la surface agricole utile par commune, disponible auprès des services cantonaux de l'agriculture.

- Chiffre d'affaires des produits labellisés : chiffre d'affaires net réalisé par la vente des produits labellisés « produit des parcs suisses », collecté par les parcs auprès des producteurs et productrices.
- Unité de gros bétail : le nombre moyen d'unité de gros bétail par hectare et par commune, disponible auprès des services cantonaux de l'agriculture.
- Emplois directs : nombre d'emplois directs créés par les activités liées aux PNR, fourni par les PNR.
- Nuitées : le nombre total de nuitées enregistrées dans les hébergements des PNR, accessible via les données des offices de tourisme et les établissements d'hébergement ou via des statistiques officielles.
- Taux d'occupation des hébergements : le pourcentage moyen d'occupation des hébergements touristiques dans les PNR, fourni par les établissements d'hébergement ou des statistiques officielles.
- Dépenses touristiques : dépenses totales des visiteurs dans les PNR, en incluant les achats, la restauration et les activités de loisirs, collectées par des enquêtes standardisées auprès des visiteurs par les PNR.
- Potentiel fiscal (ou impôts locaux si le potentiel fiscal ne peut pas être obtenu facilement) : l'ensemble des éléments de fortune et de revenus soumis à l'impôt pour les personnes (morales et physiques) domiciliées dans les PNR, disponibles auprès des administrations fiscales cantonales et communales.
- Emplois locaux : nombre d'emplois existant dans la commune sur le nombre de personnes résidant dans la commune, disponible grâce aux statistiques officielles.
- Investissements privés : montant des investissements privés dans des projets liés aux PNR, fourni par les PNR.

La création de ce *monitoring* représenterait un coût initial significatif mais, dans la durée, ne nécessiterait que des ressources limitées pour le suivre. Le financement réduirait d'autant la somme à disposition de la politique des parcs. Les parcs devraient également consacrer des ressources à alimenter le monitoring, même s'il s'agit de données qu'ils devraient être en mesure de collecter rapidement. Si l'OFEV a écarté la création d'un tel outil en 2013, c'était avant tout pour des questions de coût.

La mise en place d'un *monitoring* national des PNR à l'aide d'indicateurs économiques, en combinaison avec l'agrégation des indicateurs standards (recommandation 7.2), offrirait plusieurs avantages dont celui de permettre une évaluation précise de l'impact économique des PNR à l'échelle nationale. Cela faciliterait la prise de décision et la planification stratégique en fournissant des données objectives sur les avantages économiques des PNR. Une évolution positive mise en avant par un *monitoring* national serait également un argument supplémentaire pour renforcer la politique des parcs. Si les tendances observées montrent des résultats négatifs dans la durée par rapport aux comparables, alors une remise en question de la politique des parcs devrait avoir lieu. Cette recommandation peut sembler redondante avec la possibilité d'agréger les indicateurs standards (recommandation 7.2), et dans une certaine mesure, elle l'est. Toutefois, il est important de noter que ces deux recommandations ne sont pas réalisables dans le même horizon temporel. La mise en place d'un monitoring national nécessite davantage de temps et de ressources pour être opérationnel. Cependant, une fois que ce dernier aura été établi et aura démontré son efficacité, il sera pertinent de considérer la suppression de l'obligation pour les parcs de renseigner les

indicateurs spécifiques. Cette évolution serait guidée par la logique de rationalisation, évitant toute redondance dans la collecte d'informations et optimisant ainsi l'efficacité du processus d'évaluation des PNR.

En dépit des coûts liés, la mise en place d'un *monitoring* national des PNR avec des indicateurs économiques solides est essentielle pour évaluer, suivre et promouvoir l'impact économique positif de ces espaces naturels uniques en Suisse au niveau national ainsi que pour évaluer la politique et ses effets. Cette recommandation vise à renforcer la gestion et la valorisation des PNR en fournissant des données pertinentes pour la prise de décisions et la planification à tous les niveaux.

7.9 Inclure le suivi des effets dans les projets

Pour garantir une approche plus intégrée et une meilleure mesure des effets de leurs actions, il est recommandé aux PNR d'inclure systématiquement le suivi des effets dans leurs projets. Cette approche vise à renforcer la connexion entre les résultats (*outputs*) et les effets (*outcomes*) des projets, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et à une meilleure communication des bénéfices des PNR.

Actuellement, de nombreux projets menés par les PNR se concentrent principalement sur la réalisation d'activités spécifiques et la production de résultats tangibles mais ne tiennent pas suffisamment compte de l'impact réel de ces actions sur l'environnement, l'économie locale et la société. Cette déconnexion entre les activités menées et les effets escomptés peut entraver la compréhension de la valeur ajoutée des PNR et donc remettre en question la légitimité de poursuivre leur financement par des fonds publics. De plus, lors de l'évaluation, des efforts importants doivent être déployés pour tenter de mesurer des effets *a posteriori* alors que si la mesure avait été réalisée immédiatement, ou constamment depuis la réalisation de l'action, les effets auraient pu être documentés simplement et à moindre coût. Il existera néanmoins toujours des effets qui ne seront observables qu'à moyen et long terme. Dans de tels cas, il s'agira alors de planifier leur suivi dans le cadre des projets futurs du parc, d'y consacrer des ressources suffisantes et de les documenter dans le concept de suivi de la mise en œuvre de la charte (recommandation 7.6).

De plus, comme l'a relevé l'Université de Berne, la distinction entre *output* et *outcome* n'est pas claire, même pour les personnes travaillant dans les parcs. Distinguer ces éléments lors de la planification des projets permettrait de lever certaines ambiguïtés. Enfin, il a été observé que de nombreux outils issus de diverses politiques étaient déployés sur le territoire d'un parc. En se concentrant spécifiquement sur la mesure des effets directement induits par les PNR, cela permettrait de minimiser les biais d'évaluation associés à la coexistence d'autres politiques poursuivant des objectifs similaires. Cette approche pragmatique permettrait une meilleure prise de conscience des effets des parcs, même si elle ne permettrait pas d'éliminer complètement les influences d'autres outils et politiques. Ainsi, l'analyste devra tout de même demeurer critique par rapport aux résultats obtenus.

Pour remédier à cette situation, les PNR devraient intégrer le suivi des effets dans la planification et la mise en œuvre de leurs projets. Avant de débiter un projet, les PNR devraient clairement définir les effets attendus, c'est-à-dire les changements ou bénéfices escomptés qui découleront de la réalisation du projet. Il est essentiel de spécifier ces effets de manière mesurable et réaliste dans les fiches de projet. Chaque projet devrait être accompagné d'un plan de suivi des effets. Ce dernier devrait être relativement simple, présentant la façon dont le projet devrait contribuer à l'effet attendu fixé dans la charte. Les PNR devraient également préciser les méthodes de collecte de données, les échéances et les responsabilités pour le suivi. Lors de la soumission des demandes financières pour leurs projets, les PNR devraient inclure une section dédiée au suivi des effets, expliquant comment ils prévoient de mesurer les résultats et les impacts des actions. Cette démarche permettrait aux financeurs de mieux comprendre la valeur ajoutée du projet. Tout au long de la mise en œuvre, les PNR devraient suivre régulièrement les indicateurs définis dans le plan de suivi des effets. Cette

étape permettra de surveiller les progrès et de réagir rapidement en cas de déviations par rapport aux objectifs. À la fin du projet, les PNR devraient documenter les effets observés, en utilisant les données collectées conformément au plan de suivi des effets. Cette documentation devrait être alignée sur le concept de suivi de la mise en œuvre de la charte (recommandation 7.6), ce qui facilitera la communication des résultats.

La mise en œuvre de cette recommandation impliquerait de prévoir les coûts et les ressources humaines nécessaires à la mesure des effets directs dans les budgets des projets. Cela impliquerait indubitablement un coût supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Toutefois, certains effets pourraient être documentés à moindre coût et une partie des mesures actuellement réalisées lors des évaluations serait effectuée en continu dans le cadre des projets. Il y aurait donc simplement un transfert temporel dans la répartition des dépenses.

En incluant le suivi des effets dans leurs projets, les PNR pourraient démontrer de manière plus convaincante l'impact concret de leurs actions en les distinguant des effets induits par d'autres politiques, ce qui renforcerait leur légitimité et leur capacité à mobiliser des ressources. Le suivi des effets permettrait aux PNR d'ajuster leurs activités en cours de route, d'identifier ce qui fonctionne le mieux et d'améliorer la gestion globale de leurs projets. Ils pourraient également disposer de données tangibles à partager avec leurs parties prenantes, les décideurs politiques et le public, ce qui contribuerait à une communication plus transparente et efficace sur leurs actions. Enfin, le travail d'identification et la documentation des effets produits serait grandement facilité lors de la rédaction de la charte.

7.10 Lister les effets probables

Afin d'améliorer la transparence, la clarté et la pertinence des informations relatives aux impacts économiques des parcs, il est recommandé de modifier l'indicateur standard 1-21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc) afin de proposer une méthode applicable par tous les parcs. La méthode prescrite, à l'image de ce qu'a fait le Parc naturel régional Beverin dans son rapport d'évaluation, propose que les PNR établissent une liste complète des effets probables de leurs activités. Cette liste devrait inclure à la fois des résultats tangibles (outputs) et les effets économiques correspondant (quantitatifs et qualitatifs, en termes d'innovation et de durabilité), documentés et chiffrés lorsque cela est possible. Si les PNR estiment qu'il n'est pas possible de chiffrer certains effets, ils devraient au moins les décrire de manière qualitative. De plus, les PNR devraient avoir la possibilité de choisir une méthode alternative de présentation des effets économiques, à condition qu'elle soit au moins aussi efficace pour démontrer l'impact économique du parc.

La mesure des effets économiques des PNR est essentielle pour évaluer leur contribution à la prospérité locale et à la durabilité économique de la région. Cependant, il existe actuellement des divergences quant aux méthodes à appliquer pour mesurer ces effets. Les méthodes quantitatives ne couvrent pas nécessairement tous les domaines d'activité des PNR, sont compliquées et coûteuses à mettre en œuvre et peuvent, malgré tout, souffrir de biais importants. Néanmoins, évaluer les effets économiques des parcs apparaît comme essentiel et une approche déclarative semble être la meilleure solution compte tenu des compétences des équipes professionnelles et des ressources des parcs. Par conséquent, les résultats obtenus à l'aide d'une telle méthode ne seront pas comparables ni additionnables, ce qui peut rendre difficile la communication concernant les bénéfices des PNR et les comparaisons entre parcs.

Pour mettre en œuvre cette approche, chaque PNR devrait établir une liste complète de ses principales activités réalisées dans ses domaines d'action économiques durant la phase opérationnelle ainsi que des effets probables de ces activités, qu'ils soient mesurables ou non. Cette liste devrait couvrir un large éventail de dimension, y compris l'innovation, la durabilité et d'autres aspects économiques pertinents. Lorsque cela est possible, les PNR devraient documenter et chiffrer ces effets économiques (cf. recommandations 7.6 et 7.9). Par exemple, ils pourraient quantifier

l'impact sur l'emploi local, les retombées économiques directes ou les innovations générées. L'utilisation de méthodes d'évaluation ou d'études spécifiques peut être nécessaire pour effectuer ces chiffrages. Si une estimation quantitative n'est pas réalisable, les PNR devraient au moins décrire qualitativement les effets probables de l'action réalisée. Par exemple, ils pourraient expliquer comment leurs activités ont favorisé le développement de nouvelles pratiques durables au sein de la communauté locale. La liste ainsi établie devrait remplir à la fois un rôle sommatif, en présentant ce qui a été fait, mais aussi formatif, en montrant là où les effets peuvent être renforcés et également quelles sont les bonnes pratiques à reconduire.

Les PNR devraient avoir la possibilité de choisir une méthode alternative de présentation des effets économiques, à condition qu'elle soit au moins aussi efficace pour démontrer l'impact économique du parc. Cela permettrait de mieux tenir compte de la diversité des réalités et des activités des PNR.

Par rapport à la situation actuelle, cette recommandation devrait permettre d'économiser des ressources en s'appuyant sur des données déjà disponibles ou en réalisant un travail d'inventaire relativement simple. En comparaison aux multiples techniques plus ou moins complexes déployées actuellement, les parcs devraient économiser du temps de travail.

En établissant une liste complète des effets probables et en documentant autant que possible ces effets, les PNR amélioreraient la transparence de leurs actions et la compréhension de leurs impacts. Une liste complète d'effets probables, chiffrés ou qualitatifs, faciliterait la communication des bénéfices des PNR aux parties prenantes, aux décideurs politiques et au grand public. La possibilité de choisir une méthode alternative de présentation des effets économiques permettrait de mieux s'adapter à la diversité des PNR, favorisant ainsi une évaluation plus précise de leur impact économique. Une liste complète des effets probables, documentés et chiffrés lorsque c'est possible, faciliterait également les évaluations ultérieures des actions des PNR, contribuant ainsi à une gestion plus efficace. Enfin, la mise en place de cette recommandation aurait l'avantage de combler la lacune actuelle dans les lignes directrices de l'OFEV en proposant une méthode standardisée, efficiente et simple aux équipes des parcs pour présenter leurs effets économiques.

7.11 Réaliser des études thématiques ponctuelles

Afin de renforcer l'évaluation des PNR, d'identifier précisément leurs impacts et de stimuler une amélioration continue, il est recommandé de mettre en place des études thématiques ponctuelles. Ces études devraient être pilotées par le Réseau des parcs suisses et cibler des domaines spécifiques liés aux missions des PNR. A l'image de ce qui a été fait avec l'étude sur la valeur ajoutée touristique dans quatre parcs (Knaus, 2018), de telles études ont un fort caractère prescriptif pour les parcs et permettent d'améliorer significativement leurs connaissances sur la thématique explorée. Ainsi, elles permettraient de mieux comprendre les effets des parcs, d'identifier des pistes d'amélioration et d'enrichir les évaluations régulières des PNR. Ces études serviraient également à compléter le monitoring national (recommandation 7.8) en vue d'une éventuelle évaluation de la politique des parcs.

Les études thématiques ponctuelles sont essentielles pour approfondir la compréhension des impacts des PNR dans des domaines spécifiques, tels que le tourisme, la préservation de la biodiversité, l'agriculture durable, ou d'autres missions clés. Elles contribueraient à une évaluation plus complète et nuancée des actions menées par les PNR et à l'identification des meilleures pratiques. Elles offriraient également une perspective « interparc », afin de comparer les approches. De plus, ces études peuvent aider à orienter les actions futures des PNR pour maximiser leur impact positif.

Pour mettre en œuvre cette recommandation, le Réseau des parcs suisses devrait travailler en collaboration avec les PNR pour identifier les thèmes clés à aborder dans les études thématiques. Ces thèmes devraient être liés aux missions des PNR et aux enjeux actuels et futurs. Une fois les

thèmes identifiés, des études thématiques ponctuelles devraient être planifiées et réalisées. Cela peut impliquer la collaboration avec des experts externes, des universités ou d'autres partenaires spécialisés. Les études devraient inclure la collecte de données pertinentes et des analyses approfondies pour évaluer les impacts des actions menées par les PNR dans le domaine étudié. Les études devraient également mettre en lumière les bonnes pratiques et les succès observés afin de les diffuser au sein de la communauté des PNR et au-delà. Les résultats des études thématiques devraient être intégrés dans les évaluations régulières des PNR, contribuant ainsi à une évaluation plus complète et nuancée de leurs actions. Les conclusions des études thématiques devraient également enrichir le *monitoring* national (recommandation 7.8), en fournissant des données et des informations spécifiques sur les impacts des PNR dans des domaines clés. Les recommandations émises à la suite des études devraient servir à orienter l'amélioration continue de la gestion et des activités des PNR, en favorisant l'innovation et l'efficacité.

La réalisation de ces études représenterait un surcoût significatif par rapport à la situation actuelle. Elles devraient être financées en partie par le Réseau des parcs suisses et en partie par les parcs participants. Cependant, la participation des parcs devrait être facultative, permettant ainsi aux PNR qui ne peuvent ou ne souhaitent pas allouer de ressources à ces études de choisir de ne pas s'engager dans ce processus.

Les études thématiques ponctuelles permettraient une compréhension plus approfondie des effets des PNR dans des domaines spécifiques, contribuant ainsi à une évaluation plus précise de leurs actions. En mettant en lumière les bonnes pratiques et les succès, ces études favoriseraient la diffusion des connaissances au sein de la communauté des PNR et permettraient d'en tenir compte pour définir les orientations stratégiques des années à venir. Les résultats des études enrichiraient les évaluations régulières des PNR, les rendant plus complètes et informatives. Les études aideraient à orienter les actions futures des PNR pour maximiser leur impact positif dans des domaines clés. Enfin, les données et informations issues des études contribueraient à enrichir le *monitoring* national, préparant ainsi le terrain pour une évaluation plus globale de la politique des parcs.

8 Conclusion

Dans le cadre de cette recherche approfondie, mon objectif a été d'explorer en détail les enjeux liés à l'évaluation et au suivi des PNR en Suisse. Ces parcs revêtent une importance considérable en tant qu'aires protégées incarnant un équilibre complexe entre la préservation de la biodiversité, le développement économique et le bien-être des communautés locales. Ma démarche visait à comprendre de manière approfondie la façon de mesurer l'impact réel des PNR dans le domaine économique et à identifier des pistes d'amélioration pour leur gestion future.

Les PNR suisses s'étendent à travers toute la Suisse, englobant une variété de paysages, de climats et de patrimoines naturels et culturels. Ils incarnent la richesse et la diversité de la Suisse, et chacun a sa propre histoire et sa propre identité. Les PNR suisses sont bien plus qu'une simple expression de la beauté naturelle ; ils sont des piliers du patrimoine national. Cependant, cette diversité est également accompagnée de défis. Les PNR sont confrontés à des pressions environnementales croissantes, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pression foncière. Ils doivent également naviguer à travers un paysage juridique et réglementaire complexe, avec des attentes toujours plus élevées de la part des parties prenantes locales, régionales et nationales. De plus, ils doivent régulièrement rendre des comptes sur leurs activités et les trois échelons institutionnels doivent renouveler leur confiance aux parcs tous les dix ans. Comprendre ce contexte est essentiel pour évaluer correctement les performances des PNR suisses.

La méthodologie de recherche que j'ai adoptée était une réponse à cette complexité. J'ai utilisé une approche multidimensionnelle, car les PNR suisses ne peuvent pas être réduits à une seule dimension. J'ai donc analysé les évaluations qui ont été conduites à ce jour. Je me suis également penché sur la façon dont des aires protégées ayant des buts similaires mesurent leurs impacts et me suis intéressé aux principales méthodes quantitatives d'évaluation des effets économiques applicables aux sites protégés afin de voir si certaines seraient applicables dans le contexte suisse. Enfin, pour compléter cette analyse documentaire, des entretiens ont été conduits avec des acteurs clés. Ces discussions ont apporté un éclairage complémentaire issu de la pratique. Cependant, cette méthodologie n'a pas été exempte de défis et de limites. Il aurait certainement été utile d'étendre l'analyse concernant la façon dont d'autres pays (Autriche, Italie mais également hors de l'Europe de l'Ouest) mesurent les effets de leurs parcs et d'élargir le panel de personnes interviewées afin de refléter plus fidèlement les différences culturelles entre les régions du pays.

La façon de mesurer les effets économiques des parcs naturels régionaux présente des lacunes évidentes et plusieurs acteurs essentiels sont réticents par rapport au concept même d'évaluation. Les compétences font souvent défaut au sein des équipes et la culture de l'évaluation est peu développée. Concernant le volet institutionnel, certainement que les directives en matière d'évaluation pourraient être précisées et certains acteurs pourraient s'impliquer plus dans le processus.

C'est dans ce contexte que je formule plusieurs recommandations pour l'avenir de la gestion des PNR suisses. Tout d'abord, je propose de définir précisément la notion d'« effet économique » afin d'uniformiser la compréhension de ce terme par les parties prenantes. Cela aurait également pour effet d'orienter plus efficacement les efforts des parcs dans leur recherche de ces impacts. Je recommande également de préciser les indicateurs standards afin que la façon de les mesurer soit uniforme entre les parcs et qu'une agrégation soit possible au niveau national.

Au niveau institutionnel, je préconise de renforcer le rôle des cantons dans l'évaluation des PNR. Les cantons devraient jouer un rôle plus actif, en participant directement aux travaux d'évaluation et en soutenant formellement les recommandations formulées dans les rapports d'évaluation. Cette approche renforcerait la portée des propositions d'amélioration. De plus, je suggère d'impliquer davantage les administrations spécialisées, telles que le SECO et l'OFAG, dans la politique des parcs au niveau fédéral. Leurs compétences et leurs ressources pourraient contribuer à renforcer la coordination et la cohérence des politiques relatives aux PNR suisses. Parallèlement, les services cantonaux du tourisme, de la promotion économique, de l'agriculture, de la mobilité et de l'énergie devraient jouer un rôle actif au niveau cantonal pour soutenir les PNR dans leurs missions.

Un autre élément crucial de mon ensemble de recommandations est la mise en place d'un *monitoring* national pour suivre l'impact économique des PNR au niveau de la Confédération. Pour ce faire, je propose la création de dix indicateurs économiques facilement collectables par les PNR ou dont les données sont librement accessibles, avec la possibilité de créer des zones de comparaison hors des parcs pour avoir une référence. Cette mesure contribuerait à quantifier l'impact économique des PNR et à mieux comprendre leur contribution à l'économie nationale.

Pour améliorer la mesure des effets des PNR, je recommande d'imposer l'établissement d'un concept de suivi de la mise en œuvre de la charte pour chaque parc. Intégré à la charte, ce concept permettrait d'orienter les opérations visant à mesurer et à documenter les effets des actions entreprises tout au long de la période opérationnelle, réduisant ainsi la charge de travail lors des évaluations ultérieures. En parallèle, je préconise de développer les compétences et la culture de l'évaluation au sein des équipes des PNR. L'engagement de ressources spécialisées et des formations régulières contribueraient à renforcer les compétences du personnel des parcs en matière d'évaluation. J'encourage également les PNR à inclure le suivi des effets dans leurs projets dès leur conception. Cela permettrait d'éviter une déconnexion entre les résultats attendus et les effets réellement observés. Les fiches de projet devraient intégrer une section dédiée aux effets probables des actions menées, avec la possibilité de documenter ces effets conformément au concept de suivi

de la mise en œuvre de la charte. Je propose l'abandon des indicateurs spécifiques. En raison de leur nombre excessif, de leur formulation peu claire et de leur difficulté à être mesurés, ils représentent une dépense de temps et de ressources disproportionnée par rapport à la valeur ajoutée qu'ils apportent. Enfin, je recommande de baser l'évaluation des effets économiques des parcs sur une méthode descriptive minimale consistant à présenter, d'une part, les réalisations du parc et, d'autre part, les effets probables des parcs. Ainsi, même si cette approche ne permet pas de mesurer quantitativement l'impact des PNR, elle permettrait à tous les parcs de réaliser une évaluation crédible et mettrait en avant des exemples de bonnes pratiques. En complément, j'invite les parcs à réaliser des études à l'échelle nationale afin d'analyser leurs effets dans certaines de leurs missions. Ces études serviront autant à alimenter les évaluations des parcs qu'à une éventuelle évaluation nationale de la politique.

Au début de cette étude, j'ai établi des objectifs précis visant à cerner le périmètre pertinent pour évaluer les effets économiques des parcs naturels régionaux, à identifier des méthodes d'évaluation adaptées à leurs secteurs d'activité et à proposer des outils d'évaluation internalisables pour ces parcs. En évaluant le travail accompli, je constate que ces objectifs ont été atteints dans une large mesure. La définition du périmètre d'impact a été clarifiée, mettant en lumière les secteurs économiques cruciaux où les parcs exercent une influence significative. De plus, une gamme de méthodes d'évaluation appropriées à ces secteurs a été identifiée, offrant ainsi des options viables pour évaluer leurs effets économiques même si aucune d'entre elles n'a été recommandée finalement. Enfin, des propositions d'outils d'évaluation ont été formulées, avec l'intention de permettre des évaluations plus fluides et efficaces au sein des PNR. Bien que des ajustements puissent être nécessaires pour affiner ces outils et leur mise en œuvre, l'étude a atteint ses objectifs fondamentaux en offrant des bases solides pour évaluer les effets économiques des parcs naturels régionaux suisses.

En conclusion, cette recherche a mis en lumière la complexité de la thématique de l'évaluation pour les parcs suisses. Compte tenu de leur taille et des compétences de leurs employés et employées, conduire une évaluation pour un parc est un exercice compliqué, surtout s'il souhaite sincèrement pouvoir s'appuyer dessus pour améliorer sa gestion future. C'est pourquoi les recommandations proposées ont été formulées en tenant compte de ces limites ainsi que des ressources restreintes à disposition de la politique des parcs. Elles pourraient néanmoins déjà améliorer significativement la qualité des évaluations futures des PNR et contribuer ainsi à leur pérennité. Enfin, relevons que la difficulté des parcs à mesurer leurs effets ne s'arrête pas au domaine économique. Ainsi, la majorité des recommandations formulées pourraient également s'appliquer pour améliorer l'évaluation des effets des autres missions des parcs.



Bibliographie

Textes légaux :

Bundesnaturschutzgesetz vom 29. Juli 2009 über Naturschutz und Landschaftspflege (BNatSchG, BGBl. I S. 2542)

Clivaz Christophe (2022). Interpellation parlementaire déposée le 30.09.2022. *Les grands parcs solaires sont-ils compatibles avec les critères d'octroi du label Parc naturel régional?* (Interpellation 22.3673)

Conseil fédéral (2005). Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). FF 2005 2021. Berne.

Conseil fédéral (2013). Message sur le développement de la gestion administrative axée sur les objectifs et les résultats ; nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG). FF 2014 741. Berne.

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst ; RS 101)

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication – DETEC (2007). *Commentaire de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale* (OParcs). Berne.

Hurni Baptiste (2020). Interpellation parlementaire déposée le 04.06.2020. *Les parcs d'importance nationale ne devraient-ils pas être aussi évalués à l'aune du développement durable et du climat?* (Interpellation 20.3527)

Imoberdorf René (2013). Motion parlementaire déposée le 12.12.2013. *Financement adéquat des parcs d'importance nationale* (Motion 13.4181)

Legge quadro L. 6 dicembre 1991 sulle aree protette (LEGGE 6 dicembre 1991, n. 394)

Loi fédérale du 19 décembre 1980 sur le Parc national suisse dans le canton des Grisons (Loi sur le Parc national ; RS 454)

Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451)

Loi vaudoise du 17 décembre 2008 d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs/VD ; RSV 451.15)

Ministère de la transition écologique et solidaire (2018). *Note technique du 7 novembre 2018 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes*. Paris

Ordonnance du 7 novembre 2007 sur les parcs d'importance nationale (OParcs ; RS 452.36)

Regazzi Fabio (2013). Motion parlementaire déposée le 12.12.2013. *Pour des parcs nationaux adaptés aux activités humaines* (Motion 13.4196)

République Française (1967). Décret No 67-158 du 1^{er} mars 1967 instituant des parcs naturels régionaux (JORF du 2 mars 1967)

République Française (2000). Code de l'environnement du 21 septembre 2000, état du 1^{er} juin 2023.

Tribunal Cantonal Vaudois, Cour de Droit administratif et public (TC VD, AC.2021.0108), arrêt du 12.01.2022, AC.2021.0108

Publications dans un périodique :

- Agfianto, T., & Rahman, A. F. (2020). *The Economic Impact of Man-Made Tourism Development Towards Local Community in Kota Batu East Java (Case Study: Pasar Parkiran Jatim Park I)*. *E-Journal of Tourism*, 7(1), 37-54.
- Agri (2014). *La Chambre critique la mise en œuvre cantonale de la qualité du paysage*. Édition du 07.03.2014. Page 4. Lausanne.
- Archer, B. H., & Owen, C. B. (1971). *Towards a tourist regional multiplier*. *Regional studies*, 5(4), 289-294.
- Alkin, M. C. (2017). *When is a theory a theory? A case example*. *Evaluation and program planning*, 63, 141-142.
- Backhaus, N., Buser, C., Buttica, M., Jorio, D., Speich, M., & Müller-Böker, U. (2013). *Wirtschaftliche Auswirkungen des Sommertourismus im UNESCO Biosphärenreservat Val Müstair Parc Naziunal* (Vol. 27). Geographisches Institut, Abteilung Humangeographie.
- Barjolle, D., Damary, P., & Schaer, B. (2010). *Certification schemes and sustainable rural development: Analytical framework for assessment impacts*. In *Proceedings of International EAAE-SYAL Seminar Spatial Dynamics in Agrifood Systems: implications for sustainability and consumer welfare*. Parma: Monte Università. Parma (Italy).
- Barjolle, D., & Thevenod-Mottet, E. (2004). *Ancrage territorial des systèmes de production: le cas des Appellations d'Origine contrôlée*. *Industries alimentaires et agricoles*, 121, 19-27.
- Bal, D. P., & Jena, P. K. (2014). *An Econometric Analysis of Willingness-to-Pay for Evaluating the Economic Value of Bhitarakanika National Park*. *Journal of Tourism*, 15.
- Balthasar, A. & Fässler, S. (2012). *Wirkungsmodelle: Ursprung, Erarbeitungsprozess, Möglichkeiten und Grenzen*. *LeGes –Gesetzgebung und Evaluation*, 28(2), 301-325.
- Bär R, Ehrensperger A. (2020). *Rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral. Phase opérationnelle 2012-2021*. Berne : Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE), Université de Berne, à l'attention de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), Canton de Berne.
- Bär R., Liechti K. (2020): *Bericht zur Evaluation des Regionalen Naturparks Diemtigtal*. Interdisziplinäres Zentrum für Nachhaltige Entwicklung und Umwelt (CDE), Universität Bern
- Barbier, E. B., Acreman, M., & Knowler, D. (1997). *Economic valuation of wetlands: a guide for policy makers and planners*. Gland, Switzerland: Ramsar Convention Bureau.
- Barrial-Lujan, A. I., del Carmen Delgado-Laime, M., Huamán-Carrión, M. L., Tapia-Tadeo, F., Ponce-Atencio, Y., & Rodrigo-Cabezas, Y. (2022). *Amuvam model for the economic valuation of environmental assets of the pacucha lagoon ecosystem*. *Universidad y Sociedad*, 14(3), 762-774.
- Bateman, I. J., & Langford, I. H. (1997). *Non-users' willingness to pay for a National Park: an application and critique of the contingent valuation method*. *Regional studies*, 31(6), 571-582.
- Beal, D. J. (1995). *A travel cost analysis of the value of Carnarvon Gorge National Park for recreational use*. *Review of Marketing and Agricultural economics*, 63(430-2016-31498), 292-303.

- Belkayali, N., Atan, M., Talay, I., & Akpinar, N. (2010). *Determination of economic value of Göreme Historical National Park via contingent valuation method*. Scientific Research and Essays, 5(9), 934-940.
- Bergstrom, J. C., Cordell, H. K., Ashley, G. A., & Watson, A. E. (1990). *Economic impacts of recreational spending on rural areas: a case study*. Economic development quarterly, 4(1), 29-39.
- Bonnelame, L. K., Knaus, F., & Siegrist, D. (2019). *Der Biosphäreneffekt von regionalen Label Produkten in der UNESCO Biosphäre Entlebuch*.
- Bundi, P., & Pattyn, V. (2022). *Citizens and evaluation: a review of evaluation models*. American Journal of Evaluation, 10982140211047219.
- Buser, B., Giuliani, G., & Rieder, P. (2005). *Festsetzung regionalpolitischer Prioritäten im Schweizer Alpenraum auf der Basis regionaler Input-Output-Tabellen: ein Überblick*. Geographica Helvetica, 60(4), 230-238.
- Bundesamt für Naturschutz - BFN (2005). *F+E-Vorhaben „Entwicklung und Kommunizierung von Qualitätskriterien für die deutschen Naturparke“*. Bonn.
- Chatellier, V., & Delattre, F. (2003). *La production laitière dans les montagnes françaises: une dynamique particulière pour les Alpes du Nord*. INRAE Productions Animales, 16(1), 61-76.
- Chegrani, P. (2007). *Analyse coûts-avantages de l'atteinte du bon état du Gardon aval*. Collection «Études et synthèses» de la Direction des Études Économiques et de l'Évaluation Environnementale (D4E). Paris, Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- Ciriacy-Wantrup, S. V. (1947). *Capital returns from soil-conservation practices*. Journal of farm economics, 29(4), 1181-1196.
- Clawson, M., & Knetsch, J. L. (1966). *Economics of outdoor recreation*. Nat. Resour. J, 8, 738.
- Clough, P. W., & Meister, A. D. (1991). *Allowing for multiple-site visitors in travel cost analysis*. Journal of environmental management, 32(2), 115-125.
- Coutre-Picard, L. (1999). *Impact économique des filières fromagères AOC savoyardes*. Revue Purpan, 191, 135-153.
- Cremer-Schulte, D., & Dissart, J. C. (2014). *Évaluation des politiques publiques avec la méthode d'appariement: le cas des parcs naturels régionaux en Auvergne et Rhône-Alpes*. Sciences Eaux & Territoires pour tous, (1), 52-59.
- Desbois, D., & Nefussi, J. (2007). *Signes de qualité: quels résultats économiques pour le producteur*. Demeter, 2008, 49-96.
- Degiorgi, P. et Born, M. (2021). *Rapport d'évaluation de la Charte 2013-2022*. Parc naturel régional Jura vaudois. Saint-George
- Desponds, D. (2007). *Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural: le cas du Vexin français*. Norois, 202, 47-60.

- Dissart, J. C., Mollard, A., & Vollet, D. (2014). *Valorisation des aménités et développement territorial: le rôle des Parcs Naturels Régionaux*. Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement, (Hors-série 20).
- Djongon, K. B., Marsat, J. B., Polge, E., & Veslot, J. (2021). *Contribution à l'évaluation des effets économiques de la fréquentation d'un grand site naturel protégé-Le cas de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne, site inscrit en 2018 sur la liste UNESCO du Patrimoine mondial*. In Territoire (s) et numérique innovations, mutations et décisions.
- Eagles, P. F., McLean, D., & Stabler, M. J. (2000, January). *Estimating the tourism volume and value in parks and protected areas in Canada and the USA*. In The George Wright Forum (Vol. 17, No. 3, pp. 62-76). George Wright Society.
- Ehrensperger A. et Bär R. (2020). *Rapport d'évaluation du Parc du Doubs. Phase opérationnelle 2013-2022*. Centre interdisciplinaire pour le développement durable et l'environnement (CDE). Université de Berne. À l'attention de Service du développement territorial, République et Canton du Jura.
- Estruch-Guitart, V., & Vallés-Planells, M. (2017). *The economic value of landscape aesthetics in Albufera natural park through the analytic multicriteria valuation method*. International Journal of Design & Nature and Ecodynamics, 12(3), 281-302.
- Falk, M., & Scaglione, M. (2018). *Effects of ski lift ticket discounts on local tourism demand*. Tourism Review, 73(4), 480-491.
- Feldman, M., Hadjimichael, T., Lanahan, L., & Kemeny, T. (2016). *The logic of economic development: A definition and model for investment*. Environment and Planning C: Government and Policy, 34(1), 5-21.
- Föhn, R. (2022). *Indikatoren der Evaluationsberichte der Regionalen Naturpärke*. Bericht. Netzwerk Schweizer Pärke. Berne.
- Getzner, M., Jost, S., Jungmeier, M. (2002). *Naturschutz und Regionalwirtschaft. Regionalwirtschaftliche Auswirkungen von Natura 2000-Gebieten in Österreich*. Wien.
- Gillespie, R. (1997). *Economic Value and Regional Economic Impact of Minnamurra Rainforest Centre, Budderoo National Park* (No. 408-2016-25428).
- Gutman, P. (2002). *Putting a price tag on conservation: cost benefit analysis of Venezuela's national parks*. Journal of Latin American Studies, 34(1), 43-70.
- Hammer, T., Bär, R., Ehrensperger, A., Friedli, A., Liechti, K., Wallner-Schwab, A. S., & Wiesli, T. X. (2022). *Gesamtheitliche Evaluation der Wirkungen von Parkmanagements: Erkenntnisse aus der Evaluation von Regionalen Naturpärken in der Schweiz*.
- Haspel, A. E., & Johnson, F. R. (1982). *Multiple destination trip bias in recreation benefit estimation*. Land economics, 58(3), 364-372.
- Hauser, S. (1997). *Qualification d'un produit agricole et conséquences possibles sur la gestion de l'espace. Le cas des AOC Saint-Marcellin*. Paris, Institut National Agronomique Paris-Grignon. Rapport de diplôme et de DEA.
- Heberling, M. T., & Templeton, J. J. (2009). *Estimating the economic value of national parks with count data models using on-site, secondary data: the case of the Great Sand Dunes National Park and Preserve*. Environmental Management, 43, 619-627.

- Heckman, J. J., Ichimura, H., & Todd, P. (1998). *Matching as an econometric evaluation estimator*. The review of economic studies, 65(2), 261-294.
- Herath, G., & Kennedy, J. (2004). *Estimating the economic value of Mount Buffalo National Park with the travel cost and contingent valuation models*. Tourism Economics, 10(1), 63-78.
- Hidalgo-Fernandez, A., Hidalgo-Fernández, R. E., Madueño, J. A. C., & Arriaza, M. (2014). *Approach to the economic value generated in the natural parks of Cordoba (Spain)*. Holos, 6, 16-36.
- Hotelling, H. (1949). *Letter of June 18, 1947, to Newton B. Drury*. Included in the report The Economics of Public Recreation: An Economic Study of the Monetary Evaluation of Recreation in the National Parks, 1947-15.
- Jena, P. R., & Grote, U. (2012). *Impact evaluation of traditional basmati rice cultivation in Uttarakhand State of northern India: what implications does it hold for geographical indications?*. World development, 40(9), 1895-1907.
- Job, H., Metzler, D., & Vogt, L. (2003). *Inwertsetzung alpiner Nationalparks: Eine regionalwirtschaftliche Analyse des Tourismus im Alpenpark Berchtesgaden*.
- Job, H. (2008). *Estimating the regional economic impact of tourism to national parks: Two case studies from Germany*. GAIA-Ecological Perspectives for Science and Society, 17(1), 134-142.
- Jungmeier, M. (2004). *Regionalwirtschaftliche Effekte von Naturparks*. LANDLICHER RAUM, (1), 9-11.
- Kadigi, R. M., Nkuwi, I. R., Ligate, F. A., Kija, H., & Musamba, E. B. (2023). *Total economic values of tourist hunting blocks in Tanzania*. BT International.
- Keynes, J. M. (1937). *The general theory of employment*. The quarterly journal of economics, 51(2), 209-223.
- Knaus, F., & Backhaus, N. (2014). *Touristische Wertschöpfung in Schweizer Pärken*. Swiss Academies Factsheet, 9(3), 1-6.
- Knaus, F. (2012). *Bedeutung, Charakteristiken und wirtschaftliche Auswirkungen des Sommertourismus in der UNESCO Biosphäre Entlebuch. Resultate einer umfassenden Gästebefragung*. Interner Bericht. Zürich und Schüpfheim, Schweiz: ETH Zürich und Biosphärenmanagement.
- Knaus, F. (2018). *Caractéristiques des visiteurs dans quatre parcs naturels suisses et leur valeur ajoutée touristique. Études des parcs Jura vaudois, Ela, Gantrisch et Binntal*. Rapport de projet du Réseau des parcs suisses, Bern et de l'ETH Zürich, Zürich.
- Küpfer, I., & Elsasser, H. (2001). *Tourismus im Schweizerischen Nationalpark—Eine Chance für die Region?*. Tourism Review, 56(1/2), 48-50.
- Landschaftspark Binntal (2019). *Evaluation der Wirkungen Leistungen des Landschaftsparks Binntal in der Betriebsphase 2012–2021*. Binn
- Le Quotidien Jurassien (2021). *Après Soubey, Muriaux adhère au Parc naturel régional du Doubs, Le Bémont refuse d'y entrer*. Édition du 17.12.2021. Page 9. Delémont
- Leontief, W. W. (1951). *The structure of American economy, 1919-1929: An empirical application of equilibrium analysis*. (No Title).
- Limaiei, S. M., Safari, G., & Merceh, G. M. (2017). *Non-market valuation of forest park using travel cost method (case study: Saravan forest park, north of Iran)*. Austrian Journal of Forest Science, 134(1), 53-74.

- Marta-Pedroso, C., Laporta, L., Gama, I., & Domingos, T. (2018). *Economic valuation and mapping of Ecosystem Services in the context of protected area management (Natural Park of Serra de São Mamede, Portugal)*. *One Ecosystem*, 3, e26722.
- Martín, R., & Yepes, V. (2022). *Economic valuation of landscape in marinas: Application to a marina in Spanish Southern Mediterranean coast (Granada, Spain)*. *Land*, 11(9), 1400.
- Mayer, M., Müller, M., Woltering, M., Arnegger, J., & Job, H. (2010). *The economic impact of tourism in six German national parks*. *Landscape and urban planning*, 97(2), 73-82.
- McKean, J. R., Johnson, D. M., & Walsh, R. G. (1995). *Valuing time in travel cost demand analysis: An empirical investigation*. *Land Economics*, 96-105.
- Musgrave R.A. et Musgrave P.B. (1989). *Public Finance in Theory and Practice*, McGraw-Hill, New York, 5th ed.
- Naturpark Thal (2017). *Evaluationsbericht Naturpark Thal. Evaluation zu den Wirkungen and Leistungen des Naturpark Thal während des Charta 2010-2019*. Balsthal
- Neff, C. (2020). *Jurapark Aargau Evaluation der Charta 2012 – 2019*. Bözberg
- Oberbaselbieter Zeitung - ObZ (2022). *Naturparks: eine Alibiübung?*. Édition du 21.07.2022. Page 1-2. Liestal.
- Office fédéral de l'environnement – OFEV (éd.) (2014). *Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale*. Communication de l'OFEV, autorité d'exécution, aux requérants. L'environnement pratique n° 1414. Berne.
- Office fédéral de l'environnement - OFEV (éd.) (2018). *Manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement*. Communication de l'OFEV, autorité d'exécution, aux requérants. L'environnement pratique n° 1817 : 304 p. Berne.
- Oggier, P., Anthamatten, V., Christen, A., Gattlen, A. et Oberhummer, E. (2021). *Evaluationsbericht Charta und 10-Jahres-Managementplan Regionaler Naturpark Pfyn-Finges - Evaluation der Wirkungen und Leistungen in der Betriebsphase 2013 – 2022*. Salgesch
- Paus, M., & Révion, S. (2010). *Mesure de l'impact territorial d'initiatives agroalimentaires. Enseignement de deux cas suisses*. *Économie rurale*, 315, 28-45.
- Ramel, C. et Zanon, D. (2020). *Évaluation de la Charte (2012 -2021) du Parc naturel régional Gruyère Pays-D'Enhaut*. Château-d'Oex
- Rosen, S. (1974). *Hedonic prices and implicit markets: product differentiation in pure competition*. *Journal of political economy*, 82(1), 34-55.
- Sager, F. & Huegli E. (2013). *Evalutation des Mehrjahresprogramms 2008-15 zur Umsetzung der NRP*. Berne : Kompetenzzentrum für Public Management der Universität Bern und Büro Vatter AG.
- Schaffhauser Nachrichten (2022). *Messeauftritt am Zwetschgenfest*. Édition du 13.05.2022. Pages 1-2. Schaffhouse
- Scherrer, S. (2003). *Evaluation économique des aménités récréatives d'une zone humide intérieure: le cas du Lac du Der*. Série Etudes, (03-E05), D4E.

- Siegrist, D., Aufderreggen, M., Lintzmeyer, F., Spiess, H. (2006): *Ökonomische Analyse von regionalen Naturpark-Projekten im Kanton Bern*. Forschungsstelle für Freizeit, Tourismus und Landschaft der Hochschule für Technik Rapperswil und Institut für Nachhaltige Entwicklung der Zürcher Hochschule Winterthur im Auftrag der Berner Wirtschaft beco. Bern/Rapperswil.
- Siegrist, D., Feichtinger, L. et Spinnler, D. (2020). *Naturpark Biosfera Val Müstair. Evaluation der Betriebsphase 2011 – 2020*. Rapperswil & Tschiers
- Simuchimba, G. (2022). *Economic Valuation and Geographical Settlement Analysis of Protected Areas: Cases of Kafue and South Luangwa National Parks*.
- Soe Zin, W., Suzuki, A., Peh, K. S. H., & Gasparatos, A. (2019). *Economic value of cultural ecosystem services from recreation in popa mountain national park, myanmar: A comparison of two rapid valuation techniques*. Land, 8(12), 194.
- Steiger, C. (1993). *Die Bedeutung des Schweizerischen Nationalparks als Arbeit-und Auftraggeber für die Region Unterengadin, Münsterland*. na.
- Sinclair, M. T., & Sutcliffe, C. (1988). *The estimation of Keynesian income multipliers at the sub-national level*. Applied Economics, 20(11), 1435-1444.
- Smith, R. J. (1971). *The evaluation of recreation benefits: the Clawson method in practice*. Urban Studies, 8(2), 89-102.
- Stuber, A. (2008). *Valeurs naturelles et paysagères: outil d'évaluation. Marche à suivre, indications pour les relevés et l'évaluation. Annexe de la Communication de l'OFEV «Parcs d'importance nationale. Lignes directrices pour la planification, la création et la gestion des parcs»*. L'environnement pratique no 0802. Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne.
- Trice, A. H., & Wood, S. E. (1958). *Measurement of recreation benefits*. Land economics, 34(3).
- Verband Deutscher Naturparke - VDN (2020). *Qualitätsoffensive Naturparke - 4. Phase 2021–2025*. Bonn.
- Wallner A., Hunziker M., Kienast F., Liechti K. (2013). *Wirkungskontrolle Pärke Schweiz – Grundlagenbericht*. Interner Bericht zuhanden des Bundesamtes für Umwelt (BAFU) Akademien der Wissenschaften Schweiz
- Watson, P., Wilson, J., Thilmany, D., & Winter, S. (2007). *Determining Economic Contributions and Impacts: What is the difference and why do we care?*. Journal of Regional Analysis & Policy, 37(2), 140-146.
- Wiesli T, Hammer T, Bär R. (2020). *Bericht zur Evaluation des Regionalen Naturparks Gantrisch*. Bern: Interdisziplinäres Zentrum für Nachhaltige Entwicklung (CDE), Universität Bern im Auftrag des Amtes für Gemeinden und Raumordnung des Kantons Bern.
- ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften IUNR Institut Umwelt und Natürliche Ressourcen Forschungsgruppe Tourismus und Nachhaltige Entwicklung – ZHAW (2020). *Evaluationsbericht Regionaler Naturpark Beverin über die erste Betriebsphase (Charta 2013-2022)*. Auftraggeber : Verein Regionaler Naturpark Beverin. Wergenstein
- ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften IUNR Institut Umwelt und Natürliche Ressourcen Forschungsgruppe Tourismus und Nachhaltige Entwicklung – ZHAW (2020a). *Evaluation zu den Wirkungen und Leistungen in der ersten Betriebsphase des Parc Ela (Charta 2012-2021)*. Auftraggeber : Verein Parc Ela. Tiefencastel

Publications dans un volume :

- Allaby, M., & Park, C. (Eds.). (2013). *A dictionary of environment and conservation*. OUP Oxford.
- Cesar, H., & Chong, C. K. (2004). *Economic valuation and socioeconomics of coral reefs: Methodological issues and three case studies. Economic valuation and policy priorities for sustainable management of coral reefs*, 14-40.
- Conseil fédéral suisse – Conseil fédéral (éd.) (2002). *Stratégie 2002 pour le développement durable*. Rapport du Conseil fédéral suisse du 27 mars 2002. Berne.
- Conseil fédéral suisse – Conseil fédéral (éd.) (2015). *Politique des agglomérations 2016+ de la Confédération*. Rapport du 18 février 2015. Berne.
- De Maupéou, D., Roux, A., Gallot, M., Prats, M., Bouvier, M. et Riquois, A. (2005). *Mission d'évaluation et de réflexion sur la politique des parcs naturels régionaux* – rapport définitif. Paris
- De Roest K., Menghi A. (2002), *The production of Parmigiano-Reggiano cheese*. In Living Countrysides. Rural development process in Europe: the state of the art. Edited by Jan Douwe van der Ploeg, Ann Long, Jo Banks. pp. 73-82
- Dupont, F. (2003). *Impact de l'utilisation d'une indication géographique sur l'agriculture et le développement rural–France–Fromage de Comté*. Paris, Ministère de l'agriculture (MAAPAR).
- Eberli, D. (2019). *Die Nutzung von Evaluationen in den Schweizer Parlamenten*. Seismo.
- Fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR (2001). *Suivi et évaluation des chartes des parcs naturels régionaux* – Guide technique. Paris
- Fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR (2012). *EVA : un logiciel commun pour l'évaluation de la Charte d'un Parc naturel régional*. Paris
- Fetterman, D. M., Kaftarian, S. J., & Wandersman, A. (2015). *Empowerment evaluation: Knowledge and tools for self-assessment and accountability (2nd ed)*. Sage. Thousand Oaks
- Fleck, L. C., Amend, M., & Painter, L. (2006). *Beneficios económicos regionales generados por la conservación: el caso del Madidi* (No. CIDAB-S934, B6-C6t-5). Conservación Estratégica CSF.
- Funnell, S. C., & Rogers, P. J. (2011). *Purposeful program theory: Effective use of theories of change and logic models*. John Wiley & Sons.
- Horber-Papazian, K. & Baud-Lavigne, M. (2021). *Guide de l'évaluation de politiques publiques destiné aux acteurs politiques et aux magistrats de Madagascar*. Lausanne : IDHEAP, Université de Lausanne.
- Iddigo (2017). *Evaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc Naturel Régional du Morvan*. Saint-Brisson
- Job, H., Merlin, C., Metzler, D., Schamel, J., & Woltering, M. (2016). *Regionalwirtschaftliche Effekte durch Naturtourismus in deutschen Nationalparks als Beitrag zum Integrativen Monitoring-Programm für Großschutzgebiete*. Deutschland/Bundesamt für Naturschutz.
- Kellogg, W. K. (2004). *Logic Model Development Guide*. Kellogg Foundation.

- Knoepfel, P., Larrue, C. & Varone, F. (2005). *Analyses et pilotage des politiques publiques*. Verlag Rüegger Zurich. Zurich.
- Küpfer, I. (2000). *Die regionalwirtschaftliche Bedeutung des Nationalparktourismus: untersucht am Beispiel des schweizerischen Nationalparks*. Schweizerischer Nationalpark.
- Ladner, A., Chappelet, J.-L., Emery, Y., Knoepfel, P., Mader, L., Soguel, N. & Varone, F. (Ed.) (2013). *Manuel de l'administration publique en Suisse*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes-PPUR.
- Lehmann, B., Stucki, E., Claeysman, N., Miéville-Ott, V., Réviron, S., & Rognon, P. (2000). *Vers une agriculture valaisanne durable: Étude réalisée à la demande du Valais par l'Antenne romande de l'Institut d'économie rurale de l'École polytechnique fédérale de Zurich*. Zurich: Eidgenössische Technische Hochschule Zürich.
- Patton, M. Q. (2008). *Utilization-focused evaluation*. Sage publications.
- Parc naturel régional d'Armorique - PNRA (2023). *Rapport d'évaluation de la charte 2009-2025*. Le Faou
- Planed (2018). *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2007-2022 du PNR des Alpilles*. Saint-Rémy-de-Provence
- Mayer, M., Müller, M., Woltering, M., Arnegger, J., & Job, H. (2010). *The economic impact of tourism in six German national parks*. Landscape and urban planning, 97(2), 73-82.
- Maresca, B., Dujin, A., Poquet, G., Mordret, X., Picard, R., Fournel, E., & nationaux de France, P. (2008). *Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés*. Paris: CREDOC, 132.
- Midmore, P. (2008). *Landscape conservation and economic interdependence: a case-study of Welsh National Parks and the Regional Economy* (No. 350-2016-17947).
- Mollard, A., Rambonilaza, M., & Vollet, D. (2006). *Aménités environnementales et rente territoriale sur un marché de services différenciés: le cas du marché des gîtes ruraux labellisés en France*. Revue d'économie politique, 116(2), 251-275.
- Neumark, D., & Simpson, H. (2015). Place-based policies. In *Handbook of regional and urban economics* (Vol. 5, pp. 1197-1287). Elsevier.
- Office fédéral de l'environnement (mandataire)– OFEV (2023) *Auswertung der Evaluationsberichte über die erste Betriebsphase der Pärke 2008-2022 und Schlussfolgerungen für die Steuerung der Pärke-Politik*. Office fédéral de l'environnement. Berne.
- Office fédéral du développement territorial - ARE et Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO (2011). *Evaluation et suite de la politique des agglomérations de la Confédération - Rapport à l'attention du Conseil fédéral*. Berne
- Office fédéral du développement territorial - ARE et Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO (2019). *Rapport à l'attention du Conseil fédéral sur l'état de la mise en œuvre de la Politique des agglomérations 2016+ et de la Politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne*- Rapport à l'attention du Conseil fédéral. Berne
- Réseau Alpin des Espaces Protégés – Alparc (2011). *Catalogue d'indicateurs pour mesurer l'efficacité des mesures de gestion*. Chambéry.

- Rossi, P. H., Lipsey, M. W., & Henry, G. T. (2018). *Evaluation: A systematic approach*. Sage publications.
- Rütter, H., Universität Bern. Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus, Guhl, D., & Müller, H. (1996). *Wertschöpfer Tourismus: ein Leitfaden zur Berechnung der touristischen Gesamtnachfrage, Wertschöpfung und Beschäftigung in 13 pragmatischen Schritten*. Rütter Wirtschaftsberatung; Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus der Universität Bern.
- Siegrist, D. (2009). *Pärke von nationaler Bedeutung: touristische Marktanalyse und Erfolgsfaktoren; im Auftrag des Bundesamtes für Umwelt (BAFU)*. Institut für Landschaft und Freiraum, HSR Hochschule für Technik Rapperswil.
- Sen, A. (1999). *Commodities and capabilities*. OUP Catalogue.
- Soguel, N., Bundi, P., Mettler, T., & Weerts, S. (2023). *Comprendre et concevoir l'administration publique*, le modèle IDHEAP.
- Wang, E., Li, Z., Little, B. B., & Yang, Y. (2009). *The economic impact of tourism in Xinghai Park, China: A travel cost value analysis using count data regression models*. *Tourism Economics*, 15(2), 413-425.
- Widmer, T., & De Rocchi, T. (2012). *Evaluation: Grundlagen, Ansätze und Anwendungen* (Vol. 16). Rüegger Verlag.
- White, P. C. L., & Lovett, J. C. (1999). *Public preferences and willingness-to-pay for nature conservation in the North York Moors National Park, UK*. *Journal of Environmental Management*, 55(1), 1-13.

Publications internet :

- Association Parc naturel régional du Doubs – Parc du Doubs (2022), *Les infos du Parc*. Disponible à l'adresse : <https://us11.campaign-archive.com/?u=dabc8ebc6499455a18407e1bf&id=67204a248c> (consulté le 19.03.2023)
- Association Parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est – Parc du Trient (2023). *Phase de planification*. Disponible à l'adresse : <https://www.parc-valleedutrient.ch/fr/phase-de-planification-fp1280> (consulté le 19.03.2023)
- Association Parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est – Parc du Trient (2023a). *Territoire*. Disponible à l'adresse : <https://www.parc-valleedutrient.ch/fr/territoire-fp48353> (consulté le 23.03.2023)
- Associazione Parco Val Calanca – Parco Calanca (2023). *La popolazione vota SI al Parco Val Calanca*. 30.01.2023. Disponible à l'adresse : <https://www.parcocalcanca.swiss/it/attualita/513-la-popolazione-vota-si-al-parco-val-calanca> (consulté le 19.03.2023)
- Associazione Parco Val Calanca – Parco Calanca (2023a). *Associazione Parco Val Calanca*. Disponible à l'adresse : <https://www.parcocalcanca.swiss/it/associazione-progetti/associazione/associazione-parco-val-calanca> (consulté le 23.03.2023)

- Bundesamt für Naturschutz - BFN (2023). *Naturparke*. Bonn. Disponible à l'adresse : <https://www.bfn.de/naturparke#anchor-3606> (consulté le 10.06.2023)
- Bundesamt für Naturschutz - BFN (2023a). *Schutzgebiete in Deutschland*. Bonn. Disponible à l'adresse : <https://geodienste.bfn.de/schutzgebiete?lang=en> (consulté le 10.06.2023)
- Eidgenössische Nationalparkkommission (2023). *Accueil*. Zerne. Disponible à l'adresse : <https://www.nationalpark.ch/de> (consulté le 10.03.2023)
- Fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR (2023). *Les Parcs, pionniers du développement durable*. Disponible à l'adresse : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/histoire/les-parcs-pionniers-du-developpement-durable> (consulté le 10.03.2023)
- Fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR (2023a). *carte 58 PNR 082021*. Disponible à l'adresse : https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/carte%2058%20PNR%20082021.pdf (consulté le 10.03.2023)
- Fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR (2023b). *Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? Définition*. Disponible à l'adresse : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/comprendre-les-parcs/quest-ce-quun-parc-naturel-regional-definition> (consulté le 10.03.2023)
- Fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR (2023c). *Missions*. Disponible à l'adresse : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/missions/missions> (consulté le 10.03.2023)
- Le Temps (2016). *Parc national Adula, les raisons d'un échec*, par Céline Zünd, Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/suisse/parc-national-adula-raisons-dun-echec> (consulté le 10.03.2023)
- Le Temps (2018). *Au Tessin, le rêve d'un deuxième parc national s'est envolé*, par Andrée-Marie Dussault, Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/suisse/tessin-reve-dun-deuxieme-parc-national-sest-envole> (consulté le 10.03.2023)
- Le Temps (2023). *La Suisse doit tirer les leçons du Sommet sur la biodiversité*. Disponible à l'adresse : <https://www.letemps.ch/opinions/suisse-tirer-lecons-sommet-biodiversite> (consulté le 23.03.2023)
- Naturpark Spurbach (2023). *Geschichte des Naturparks*. Spurbach. Disponible à l'adresse : <https://www.naturpark-spurbach.at/geschichte-des-naturparks> (consulté le 10.03.2023)
- Office fédéral de la Statistique – OFS (2022a). *Produit intérieur brut*. Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/economie-nationale/comptes-nationaux/produit-interieur-brut.html> (consulté le 05.05.2023)
- Office fédéral de la Statistique – OFS (2022). *Portraits des communes*. Berne. Disponible à l'adresse : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/landschaften-nationaler-bedeutung/parcs-d_importance-nationale/les-fichiers-des-labels--parc-et--produit--a-telecharger.html (consulté le 19.03.2023)
- Office fédéral de l'agriculture – OFAG (2022). *Projets de développement régional (PDR)*. Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/laendliche-entwicklung-und-strukturverbesserungen/laendliche-entwicklung.html> (consulté le 12.04.2023)

- Office fédéral de l'environnement – OFEV (2010). *Les fichiers des labels « Parc » et « Produit » à télécharger*. Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes.html> (consulté le 23.03.2023)
- Pro Natura (2020). *Les parcs naturels régionaux ne méritent pas toujours ce nom*. Cheseaux-Noréaz. Disponible à l'adresse : <https://www.pronatura.ch/fr/2020/les-parcs-naturels-regionaux-ne-meritent-pas-toujours-ce-nom>
- Regiosuisse (2023). *Nouvelle politique régionale (NPR)*. Brigue-Glis. Disponible à l'adresse : <https://regiosuisse.ch/fr/nouvelle-politique-regionale-npr> (consulté le 05.05.2023)
- Regiosuisse (2023a). *Les politiques sectorielles qui marquent le développement du territoire suisse*. Brigue-Glis. Disponible à l'adresse : <https://regiosuisse.ch/fr/politiques-sectorielles-qui-marquent-developpement-du-territoire-suisse> (consulté le 05.05.2023)
- Réseau des parcs suisses (2023). *Les parcs suisses*. Berne. Disponible à l'adresse : https://www.parks.swiss/fr/les_parcs_suisse/ (consulté le 10.03.2023)
- Réseau Alpin des Espaces Protégés – Alparc (2023). *Nos membres*. Chambéry. Disponible à l'adresse : <https://alparc.org/fr/ourmembers> (consulté le 13.07.2023)
- Réseau Alpin des Espaces Protégés – Alparc (2023a). *Les espaces protégés*. Chambéry. Disponible à l'adresse : <https://alparc.org/fr/the-protected-areas> (consulté le 13.07.2023)
- Parc jurassien vaudois (2002). *Historique*. Le Chenit. Disponible à l'adresse : <https://web.archive.org/web/20020717144828/http://www.parc-jurassien.ch/histoire.htm> (consulté via Wayback Machine le 10.03.2023)
- RTS (2021). *Le projet du parc trinational de Rätikon coulé après un non dans les Grisons*. Disponible à l'adresse : <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/12042546-le-projet-du-parc-trinational-de-ratikon-coule-apres-un-non-dans-les-grisons.html> (consulté le 19.03.2023)
- RTS (2022). *Un accord historique sur la biodiversité a été approuvé à la COP15* : <https://www.rts.ch/info/monde/13640227-un-accord-historique-sur-la-biodiversite-a-ete-approuve-a-la-cop15.html> (consulté le 23.03.2023)
- UNESCO Suisse (2023). *Réserve de biosphère de l'Entlebuch*. Berne. Disponible à l'adresse : <https://www.unesco.ch/fr/science/lhomme-et-la-biosphere/biosphere-entlebuch/> (consulté le 10.03.2023)
- UNESCO (2013). *Formulaire de proposition de réserve de biosphère*. Paris. Disponible à l'adresse : https://en.unesco.org/sites/default/files/biosphere_reserve_nomination_form_2013_fr.pdf (consulté le 13.07.2023)
- UNESCO (2013a). *Examen périodique des réserves de biosphère*. Paris. Disponible à l'adresse : https://en.unesco.org/sites/default/files/periodic_review_form_fr_2013.pdf (consulté le 13.07.2023)
- UNESCO (2023a). *Processus de désignation et révision*. Paris. Disponible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/biosphere/designation> (consulté le 13.07.2023)
- UNESCO (2023). *Réserves de biosphère*. Paris. Disponible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/biosphere/about> (consulté le 13.07.2023)

Union Européenne - UE (2023). *LEADER/CLLD*. Bruxelles. Disponible à l'adresse :
https://ec.europa.eu/enrd/leader-clld_fr.html/ (consulté le 10.06.2023)

Union Européenne - UE (2023a). *Natura 2000*. Bruxelles. Disponible à l'adresse :
https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm (consulté le 10.06.2023)

Verband Deutscher Naturparke - VDN (2023). *Leitbild Naturparke in Deutschland*. Berne.
Disponible à l'adresse : <https://www.naturparke.de/naturparke/leitbild.html> (consulté le 10.06.2023)

Liste des abréviations

CDE	Centre for Development and Environment de l'Université de Berne
CREA	Institut d'économie appliquée de la faculté des Hautes études commerciales de l'Université de Lausanne
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DiD	Difference-in-difference (français : différences de différences)
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zurich
EPT	Equivalent plein temps
ERFA	Erfahrungsaustausch (français : échange d'expériences)
FoLAP	Forum Landschaft, Alpen, Pärke (français : Forum Paysage, Alpes, Parcs)
IBVNL	Bewertung der Veränderung von Natur- und Landschaftswerte (français : évaluation de l'évolution des valeurs naturelles et paysagères)
ICOMOS	International Council on Monuments and Sites (français : Conseil international des monuments et des sites)
IUCN	International Union for Conservation of Nature (français : Union internationale pour la conservation de la nature)
LABES	Landschaftsbeobachtung Schweiz (français : observation du paysage suisse)
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
MAB	Man and Biosphere (français : l'homme et la biosphère)
NCP	Nature contribution to people (français : contribution de la nature à l'homme)
NPR	Nouvelle Politique Régionale
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
OParcs	Ordonnance sur les parcs d'importance nationale
PA	Politique agricole
PDR	Projet de développement régional
PIB	Produit intérieur brut
PNR	Parc naturel régional

ProClim	Forum für Klima und globalen Wandel (français : forum sur le climat et les changements globaux)
SAU	Surface agricole utile
SCNAT	Akademie der Naturwissenschaften Schweiz (français : Académie suisse des sciences naturelles)
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SWOT	Strengths, weaknesses, opportunities et threats (français : forces, faiblesses, opportunités et menaces)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UGB	Unité de gros bétail
UNIL	Université de Lausanne
USP	Unique Selling Proposition (français : proposition de vente unique)
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (français : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
VTT	Vélo tout-terrain
WSL	Eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft (français : Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage)

Table des illustrations

Figure 1 : répartition des parcs d'importance nationale en Suisse (Réseau des parcs suisses, 2023)	9
Figure 2 : logo des parcs d'importance nationale - utilisé en combinaison avec le logo du parc concerné (OFEV 2010).....	10
Figure 3 : liste des parcs naturels régionaux Suisse (état au 01.07.2023)	14
Figure 4 : huit étapes d'une évaluation selon Horber-Papazian et Baud-Lavigne (2021, p.31)	17
Figure 5 : schéma de la procédure d'évaluation de la charte d'un PNR - OFEV (2014, partie 4b, p.3)	18
Figure 6 : exemple de produits labellisés "produit des parcs suisses" - ©Parc Jura vaudois	20
Figure 7 : association Laines d'ici, entreprise partenaire du Parc Chasseral proposant de la laine locale - ©Parc régional Chasseral	21
Figure 8 : sortie "Auf den Septimerpass" dans le Parc Ela - ©Parc Ela	22
Figure 9 : éoliennes du Mont Crosin dans le Parc naturel régional Chasseral - ©Parc régional Chasseral	22
Figure 10 : ligne de "Bus alpin" dans le Parc naturel régional Beverin - ©Naturpark Beverin.....	23
Figure 11 : "triangle des acteurs" de la politique des PNR	27
Figure 12 : modèle d'impact pour la mission de développement de l'économie basée sur les principes du développement durable	32
Figure 13 : modèle logique inspiré par Funnell et Rogers (2011, fig. 1.3)	37
Figure 14 : carte des parcs naturels allemands - BFN, 2023a	52
Figure 15 : carte des parcs naturels régionaux français - FPNR, 2023a	54
Figure 16 : répartition des réserves de biosphère en Europe et dans le monde en 2020 - UNESCO (2023).....	57
Figure 17 : répartition des membres Alparc en Europe fin 2021 - Alparc (2023a)	59
Figure 18 : représentation schématique de la méthode des entrées/sorties	64
Figure 19 : représentation schématique de la méthode du multiplicateur keynésien.....	65
Figure 20 : représentation schématique des méthodes de l'appariement et des différences de différences.....	66
Figure 21 : représentation schématique de la méthode d'évaluation analytique multicritère	68
Figure 22 : représentation schématique de la méthode contingente	69
Figure 23 : représentation schématique de la méthode des coûts de transport	70
Figure 24 : représentation schématique des méthodes de Job et Knaus.....	72
Figure 25 : représentation schématique de la méthode de l'analyse diachronique des filières	73
Figure 26 : représentation schématique de la méthode de l'analyse synchronique des filières.....	74
Figure 27 : représentation schématique des méthodes subjectives.....	75

Table des tableaux

Tableau 1 : liste des questions d'évaluation auxquelles les PNR doivent répondre lors de la phase "analyse et évaluation des objectifs stratégiques du parc" ainsi que les indicateurs standards à renseigner et les preuves à apporter pour la mission de renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable - (OFEV, 2014, partie 4b, pp.11-14)	20
Tableau 2 : définitions des termes "outcomes" et "impacts" selon diverses sources.....	38
Tableau 3 : indicateurs proposés pour le secteur économique par Wallner et al. (2013, pp.12-13) 43	
Tableau 4 : liste des rapports d'évaluation analysés.....	46
Tableau 5 : effets directs et indirects évalués par les PNR	47
Tableau 6 : secteurs économiques couverts dans le cadre de l'analyse des effets économiques des PNR	48
Tableau 7 : sources utilisées pour évaluer l'effet économique des PNR	49
Tableau 8 : méthodes utilisées pour évaluer l'effet économique des PNR.....	50
Tableau 9 : questions d'évaluation sur la thématique économique des réserves de biosphère UNESCO - UNESCO (2013a)	58
Tableau 10 : indicateurs économiques issus du catalogue d'indicateurs de l'Alparc - Alparc (2011)	62
Tableau 11 : résumé des avantages et désavantages de la méthode des entrées/sorties.....	64
Tableau 12 : résumé des avantages et désavantages de la méthode du multiplicateur keynésien	65
Tableau 13 : résumé des avantages et désavantages des méthodes de l'appariement et des différences de différences	67
Tableau 14 : résumé des avantages et désavantages de la méthode d'évaluation analytique multicritère.....	68
Tableau 15 : résumé des avantages et désavantages de la méthode contingente	69
Tableau 16 : résumé des avantages et désavantages de la méthode des coûts de transport	71
Tableau 17 : résumé des avantages et désavantages des méthodes de Job et Knaus	72
Tableau 18 : résumé des avantages et désavantages de la méthode de l'analyse diachronique des filières.....	73
Tableau 19 : résumé des avantages et désavantages de la méthode de l'analyse synchronique des filières.....	74
Tableau 20 : résumé des avantages et désavantages des méthodes subjectives	75

Annexe 1 – questions d'évaluation, indicateurs standards et preuves

Selon OFEV (2014, partie 4b, pp.11-14)

Questions d'évaluation	Indicateurs standards à renseigner	Preuves à apporter
La superficie du parc a-t-elle changé durant la phase opérationnelle ? Les exigences minimales liées à la surface du parc sont-elles toujours remplies (art. 19, al. 1, OParks) ? Quelles sont les options stratégiques de développement du territoire pour les dix années de la phase opérationnelle suivante ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle (art. 19, al. 2, OParks) ?	Indicateur 1 – 19 « Développement de la superficie du parc » : comparaison de la superficie du parc au début et à la fin de la phase opérationnelle, en km²	
Comment et sous quelle influence les valeurs naturelles et paysagères se sont-elles modifiées de manière substantielle ? Où de nouvelles atteintes se sont-elles produites ? Où et comment a-t-il été possible d'atténuer ou de supprimer des atteintes existantes, améliorant ainsi la situation ? Quelle est l'évaluation du bilan global sous forme résumée (conformément aux directives concernant l'outil de saisie des modifications de la nature et du paysage, document en préparation) ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?		Outil de saisie des modifications de la nature et du paysage (version II), photographies des sites sélectionnés (env. dix à quinze)
Quelle est l'évaluation des effets économiques du parc sur la base des résultats d'une méthode de mesure standardisée globale ? Quelle est l'estimation du potentiel de création de valeur ajoutée pour la phase opérationnelle suivante ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?	Indicateur 1 – 21a (outil d'évaluation des effets économiques du parc) Indicateur 1 – 21b « Produits certifiés » : nombre de produits, biens et prestations dotés d'un label « Parc » au début et à la fin de la phase opérationnelle Indicateur 1 – 21c « Participants » : nombre de participants dans le domaine du tourisme dans les parcs et de l'éducation au début et à la fin de la phase opérationnelle Indicateur 2 – 21c « Satisfaction » : évaluation selon une enquête standardisée (satisfaction des participants)	

La forme juridique et l'organisation du parc ont-elles fait leurs preuves ? Les tâches et compétences sont-elles clairement réparties ? Les tâches sont-elles réalisées conformément aux instructions ? Comment s'organise la collaboration au sein du secrétariat ? Entre le secrétariat et l'organe de direction stratégique ? Entre le secrétariat et le canton ? Entre le secrétariat, le canton et l'OFEV ? Les moyens financiers et humains et l'infrastructure nécessaires à la gestion et à l'assurance qualité du parc ont-ils pu être fournis en suffisance ? Un système approprié de gestion de l'assurance qualité a-t-il été mis en oeuvre ? Les compétences méthodologiques et techniques dont dispose le secrétariat sont-elles suffisantes pour accomplir efficacement les tâches qui lui incombent (art. 25, al. 1, art. 26, al. 2, let. a, b et d, OPArCs) ? De quelle manière la participation de la population ainsi que des entreprises et organisations intéressées de la région est-elle rendue possible ? Quels sont les partenariats existants, les engagements, les collaborations ? Les groupes cibles ont-ils été atteints (p. ex. informés, sensibilisés, mobilisés, leurs connaissances améliorées, leur conscience et leur comportement modifiés) (art. 25, al. 3, OPArCs) ? Les parties prenantes et les groupes cibles (accent sur le tourisme) sont-ils clairement définis et délimités ? Quels sont les partenariats potentiels (entreprises et organisations) pour la nouvelle phase opérationnelle ? Le savoir-faire local et les connaissances techniques sont-ils exploités et, si oui, comment ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?	Indicateur 1 – 25 « Finances » : évolution des fonds privés (fondations, institutions, économie, etc.) par rapport aux fonds publics Indicateur 2 – 25 « Orientation des activités ayant des effets sur l'organisation du territoire selon les exigences à remplir par le parc » : a) nombre de plans d'affectation communaux et régionaux* consacrant les objectifs du parc b) nombre d'autres exemples réalisés pour la prise en compte des objectifs du parc dans les planification Indicateur 3 – 25 « Satisfaction » : satisfaction des parties prenantes et des partenaires (pas de consigne méthodologique) Indicateur 4 – 25 « Participation » : c) évolution du nombre d'entités participantes (population, entreprises et organisations locales intéressées) d) accords existants, nombre de partenariats, réseaux	Outil ou système d'assurance qualité
Comment les communes accordent-elles les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire avec les exigences du parc ? Quel est le rôle de l'organe responsable de la gestion du parc et comment est-il impliqué dans les procédures mentionnées ? Quel soutien les communes et le management du parc reçoivent-ils du ou des cantons (art. 26, al. 2, let. c, OPArCs) ? Les procédures au niveau communal, régional et cantonal sont-elles organisées de manière à tenir compte des objectifs stratégiques et des activités du parc ? Les activités ayant un effet sur l'organisation du territoire prennent-elles en considération les objectifs stratégiques et les activités du parc ? La coordination nécessaire à cet effet est-elle assurée ?		Procédures opérationnelles destinées à accorder les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire avec les exigences à remplir par le parc au niveau communal,

Des mesures (contenu/territoire) sont-elles nécessaires en ce qui concerne l'inscription du parc dans le plan directeur cantonal ou les plans d'affectation communaux ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?		régional et cantonal. Indicateur 2 – 25
Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Parc » ? Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers (art. 10, al. 1, OParcs), ont été prises ? Quelles mesures ont été reprises du controlling de l'OFEV ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ?		Documents et bases (p. ex. manuel pour une utilisation correcte)
Des bases et des procédures avec responsabilités et compétences sont-elles définies afin de garantir l'utilisation correcte du label « Produit » ? Quelles mesures ont été prises pour distinguer ou commercialiser exclusivement et correctement les biens labellisés ? Quelles mesures visant à empêcher une utilisation abusive du label, notamment par des tiers (art. 14 OParcs), ont été prises ? Quelles mesures ont été reprises du controlling de l'OFEV ? Quelles mesures et adaptations sont nécessaires en vue du renouvellement de la charte ou de la nouvelle phase opérationnelle ? Les conventions de partenariat correspondent-elles aux exigences actuelles (soumettre pour cela au groupe consultatif national Label Produit une synthèse des exigences spécifiques au parc issues des conventions de partenariat) ?		Documents et bases (p. ex. manuel pour une utilisation correcte), cahiers des charges approuvés pour les biens et les services (art. 11 OParcs), preuve de l'attribution du label « Produits » (art. 13 OParcs)
Questions d'évaluation spécifiques fondées sur des objectifs cantonaux (découlant p. ex. de bases légales)		A déterminer par le canton ou les cantons concernés

Engagement de l'auteur du mémoire

Je déclare par la présente que j'ai réalisé ce travail de manière autonome et que je n'ai utilisé aucun autre moyen que ceux indiqués dans le texte. Tous les passages inspirés ou cités d'autres auteur·es sont dûment mentionnés comme tels. Je suis conscient·e que de fausses déclarations peuvent conduire l'IDHEAP à me retirer le diplôme MPA.

Ce travail reflète mes opinions et n'engage que moi-même, non pas les membres du jury qui m'ont accompagné·e dans cette recherche.

En tant qu'auteur·e, j'ai la possibilité de disposer de mon texte selon mon gré. La diffusion du texte avec le logo de l'IDHEAP ne peut se faire qu'avec l'accord spécifique du jury.

Par ailleurs, j'accepte que mon mémoire soit consulté par les participant·e·s de l'IDHEAP, de même que par des personnes externes, qui seraient intéressé·e·s par le sujet que j'ai développé, sous réserve d'une déclaration spécifique de confidentialité.

Lausanne, 22 février 2024

Romain Suchet